

# ECOFAC

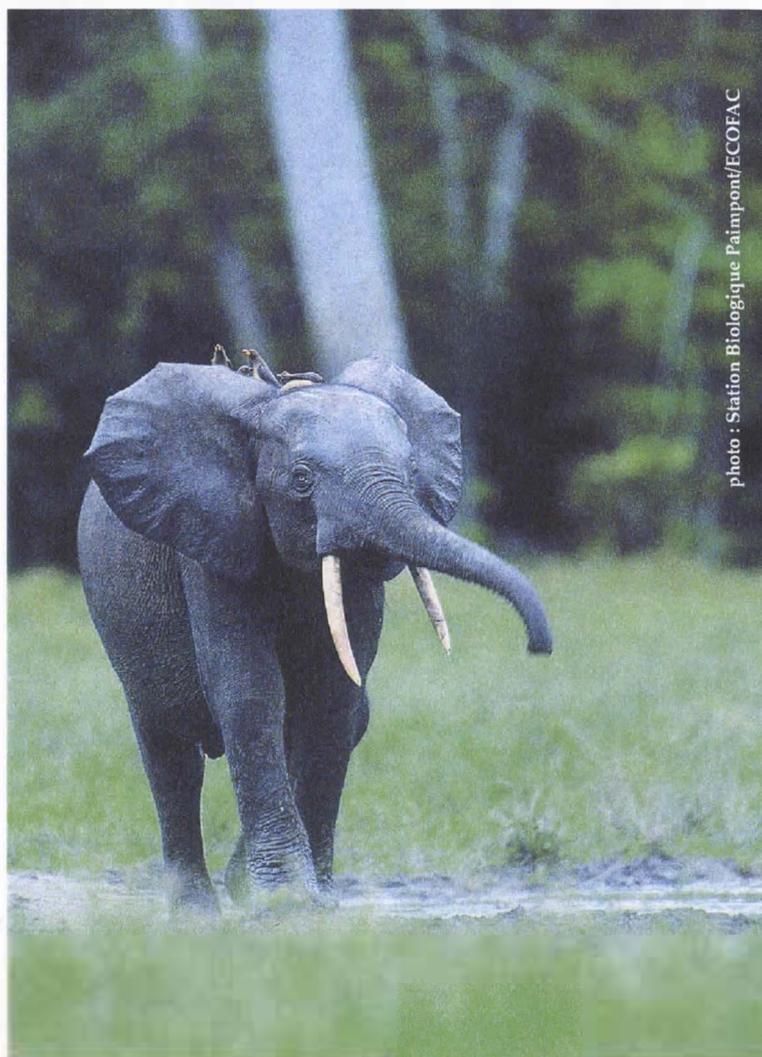


photo : Station Biologique Paimpont/ECOFAC

## RAPPORT D'ACTIVITÉS janvier - juin 2003



Programme : n°8 ACP RCA 009 et 8 ACP CA 010  
Financement  
- Union Européenne  
- 8<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement  
- Convention de financement n°6305/REG du 15/09/00

AGRECO - SECA - CIRAD Forêt

## Sigles utilisés

AC	assiette de coupe
ADIE	association pour le développement de l'information environnementale
AFD	agence française pour le développement
BAOV	Bahr Aouk Ouandja Vakaga
BTS	brique de terre stabilisée
CES	collège d'enseignement secondaire
CIFOR	center for international forestry research
CIRMF	centre international de recherche médicale de Franceville
CNC	comité national de coordination
CNRS	centre national de recherche scientifique (France)
CTDR	centre technique de développement rural (RCA)
CTS	comité technique de suivi (ECOFACT)
CS	conseil scientifique (ECOFACT)
CUREF	conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers (Guinée Equ.)
DIARF	direction des inventaires et aménagements des ressources forestières (Gabon)
DF	direction forestière
DFC	direction de la faune et de la chasse (Gabon)
ECOFACT	écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
FFEM	fonds français pour l'environnement mondial
FORAFRI	forêts d'Afrique
GPS	système global de positionnement
HRA	habitat rural amélioré
ICRA	institut centrafricain de recherche agronomique
IDB	Idongo Delembe Bangoran
INDEFOR	instituto de desarrollo forestal
IPGRI	International plant genetic resources institute
IRET	institut de recherche en écologie tropicale
ISDR	institut supérieur de développement rural
LAB	lutte anti-braconnage
MARP	méthode accélérée de recherche participative
MINEF	ministère de l'environnement et des forêts (Cameroun)
OAB	organisation africaine des bois
OCAM	organisation commune africaine et mauricienne
OCTRA	office des chemins de fer transgabonais
OMT	office mondial du tourisme
PAIML	plan d'aménagement intégré de Mbaéré-Lobaye
PCI	principes et critères indicateurs pour l'aménagement durable
PDRN	programme de développement de la région nord (RCA)
PEA	plan d'exploitation et d'aménagement
PNAPAF	projecto nacional de apoio a pequena agricultura familiar
PNMA	parc national de Monte Alen
PNMGSF	parc national Manovo Gounda Saint Floris
PNO	parc national d'Odzala
PNUD	programme des Nations-Unies pour le développement
PRGIE	programme régional de gestion de l'information environnementale
PSFE	programme sectoriel forêts environnement
RAPAC	réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RBD	réserve de biosphère du Dja
RFD	réserve de faune du Dja
SDDL	soutien au développement durable de Lomié
SEFCA	société d'exploitation forestière de Centrafrique
SEGC	station d'études gorilles et chimpanzés
SIG	système d'information géographique
STABEX	caisse de stabilisation pour les produits à l'exportation
TREES	tropical ecosystem environment observation by satellite
UE	Union Européenne
ULB	université libre de Bruxelles
UMR	unité mixte de recherche
UNGC	unité nationale de gestion et coordination (PRGIE)
UTO	unité technique d'opération
WCS	wildlife conservation society
WWF	world wildlife fund - Fonds mondial pour la nature
ZCV	zone cynégétique villageoise

## Lignes directrices du programme ECOFAC pour la phase III :

- **La conservation des zones protégées**
- **la valorisation par les communautés locales des ressources naturelles**
- **La consolidation de structures nationales de gestion des aires protégées, et l'appui aux administrations gestionnaires ;**
- **L'appui au développement du réseau des aires protégées d'Afrique centrale, pour l'échange d'expériences, la concertation et la coordination des politiques nationales sectorielles.**

### Contexte d'intervention

Le programme ECOFAC est actif depuis 1992, bénéficiant successivement de trois financements : 1992-1996 : 26,1 MEuros; 1997-2000 : 17,95 MEuros, et 2000-2003 : 23 millions d'Euros.

Son objectif principal est la conservation de la biodiversité de la sous-région. Pour ce faire, l'outil le plus adéquat dans le contexte très particulier qu'est l'Afrique centrale reste l'aire protégée, bénéficiant d'une légitimité juridique.

La vocation d'ECOFAC est technique et vise l'aménagement de zones classées ou en attente d'un statut. Son intervention se concentre sur le terrain, où s'obtiennent les résultats significatifs pour la conservation.

Travaillant en étroite collaboration avec les administrations en charge des aires protégées, ECOFAC a su promouvoir dans la sous-région un réseau d'espaces protégés ou en attente d'un statut de protection qui permet d'appréhender les orientations pour la conservation sur base de critères éco-régionaux, et d'initier des synergies entre les actions des différents intervenants pour l'environnement en Afrique centrale.

Toutefois, fin 2002, ECOFAC arrive d'une certaine manière à la croisée des chemins. Le bilan de sa première décennie d'activités impose le constat d'une absence d'appropriation des problématiques de gestion des aires protégées, et d'une manière générale de la gestion des ressources naturelles, par les administrations qui en ont la charge. Fin 2003 s'achèvera la troisième phase du programme ECOFAC sans que ne se profile une volonté clairement affichée de reprise et de développement des acquis par les Etats bénéficiaires.

L'évaluation externe du programme, réalisée fin 2002, devrait statuer sur la pertinence de sa poursuite et mettre en évidence les besoins de recentrage d'activités, voire de réorganisation du programme.

### L'Afrique centrale et la conservation

Cette partie du continent se caractérise, probablement pour des raisons historiques, par son absence d'expérience du concept et des actions de conservation. L'étendue des espaces vierges et la faible population de ces zones peuvent expliquer, jusqu'à une période récente, l'absence de normes et de réglementation pour une exploitation rationnelle des ressources naturelles. La surexploitation en particulier des ligneux et du gibier rend, à moyen terme, cette situation écologiquement intenable. Les espaces vierges ont à l'heure actuelle pratiquement disparu. La régénération de ces écosystèmes implique désormais la définition des modalités d'exploitation, sur base de critères écologiques. La protection totale des derniers espaces vierges et de zones particulièrement sensibles, et l'aménagement des zones tant d'exploitation que protégées sont à soutenir.

Par rapport à l'immensité de la tâche, très peu a été fait : l'amélioration de notre compréhension de l'écosystème forestier nous démontre la complexité de son fonctionnement, et en même temps l'étroitesse de notre connaissance.

L'impression d'homogénéité que procure la forêt tropicale n'est qu'apparente. Celle-ci est en fait constituée d'une multitude de milieux représentatifs de la biodiversité. C'est cette diversité dans l'homogénéité qui doit guider les orientations d'une stratégie globale de conservation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.

Lors du démarrage du programme ECOFAC, aucun de ses sites d'intervention, dont certains créés il y a plusieurs décennies, ne bénéficiait d'un aménagement. Trois d'entre eux (la forêt de Ngotto en RCA, le parc national de Monte Alen en Guinée-Equatoriale, et la zona ecologica à São Tomé), ne bénéficiaient d'aucun statut.

Dans les pays d'intervention du programme ECOFAC, le milieu rural fonctionne en marge des

circuits économiques, dans des zones enclavées, démonétisées et sans activités génératrices de revenus à l'exception de la chasse commerciale.

Au niveau national, les Etats ne peuvent renoncer à l'exploitation d'une de leurs rares ressources : le bois. Il est donc impératif dans les objectifs de la conservation de rechercher des modalités d'exploitation des ressources ligneuses alliant critères écologiques et rentabilité économique.

Dans un contexte de possible surexploitation et de concurrence entre activités extractives et activités de conservation, il est tout autant impératif de rechercher une valorisation des zones à conserver.

Parallèlement aux contraintes économiques les actions de conservation se heurtent aux contraintes culturelles : la perception par les populations autochtones du monde extérieur, et *a fortiori* des ressources naturelles, empêche toute compréhension des impératifs de conservation.

Il importe donc d'ancrer toute initiative de conservation à un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations locales pour faire admettre l'intérêt de ce type d'action.

Enfin, l'état des lieux ne saurait être complet si n'étaient abordés les problèmes politiques survenus au cours des dernières années dans certains pays d'intervention d'ECOFAC en Afrique centrale. Outre les dysfonctionnements qu'ils entraînent (circulation des armes, recrudescence du braconnage, vacance de l'administration et du système judiciaire) ils constituent un réel frein à toute volonté de valorisation des ressources naturelles, à commencer par le développement du tourisme.

Ces conflits, au-delà de la désorganisation du pays qu'ils induisent, aggravent la sous dotation en moyens matériels et humains des administrations en charge des aires protégées, diminuant leurs capacités à appliquer le pouvoir régalien de contrôle de l'Etat sur le terrain.

#### ECOFAC ou dix ans d'expérience de terrain au profit de l'aménagement d'aires protégées

Lorsque le programme ECOFAC a démarré ses activités en 1992, rares sont ceux qui auraient parié sur une telle longévité, et une telle dynamique. A ce titre, il faut rendre hommage au bailleur de fonds, la Commission européenne, pour avoir insufflé à son initiative un caractère visionnaire, ouvrant la voie à une gestion des aires protégées dans un contexte de concertation régionale. Ce qui s'est aujourd'hui imposé comme une stratégie évidente ne l'était pas, loin de là, dix années en arrière, et le chemin parcouru depuis mérite que cette évolution soit soulignée.

En effet, en 1992 débutait, avec la conférence de Rio, «l'âge d'or» de la biodiversité. Dénomination quasiment inconnue pour les non initiés à l'époque, sa nécessaire conservation est désormais largement

vanlée par tous, à défaut d'être de partout véritablement mise en oeuvre. C'est une évolution indéniable, liée à la pression de la communauté internationale.

Ainsi, de 1992 à 1996, le programme ECOFAC a financé la préparation d'un plan d'aménagement en RCA, sur le permis 169, dans la forêt de Ngotto. Cette initiative, qui devait être menée de pair avec un opérateur forestier, a, suite à la défection de celui-ci, été entièrement supportée par ECOFAC. Lorsque à la même période, et dans d'autres pays, ECOFAC a cherché à développer des collaborations avec des exploitants forestiers en périphérie de ses zones d'intervention, il n'a obtenu que des fins de non recevoir. Dix années, plus tard, le plan d'aménagement forestier préparé par ECOFAC pour le permis 169 à Ngotto est mis en oeuvre depuis trois ans par un opérateur privé, sous contrôle d'ECOFAC, et des collaborations se développent avec des exploitants au Gabon et au Congo pour une meilleure protection de la faune dans les concessions forestières.

Autre évolution notable : l'atout que peut représenter une aire protégée pour le développement d'une région. Désormais, des retombées, et pas seulement des contraintes en termes de limitation à l'utilisation du milieu, sont visibles. Retombées sous forme de pouvoir d'achat redistribué localement en contrepartie de travail, de matériaux, de fournitures et services divers. L'aire protégée s'est imposée comme un véritable partenaire économique, et est de moins en moins une représentation abstraite et injustement ressentie de l'administration.

On pourrait craindre que cette modification d'appréciation ne se retourne contre les actions de conservation. En effet, dans des zones très souvent enclavées et économiquement et socialement défavorisées, s'érige progressivement en dogme l'idée que la conservation doit être synonyme de développement. Si les deux notions peuvent être liées, et si l'on peut souhaiter pour tout un chacun un légitime accès au développement, il convient de clamer haut et fort que cet objectif ne relève pas d'initiatives de conservation. Le faire croire aux populations serait de la pure démagogie et la garantie de conflits ultérieurs.

Par ailleurs, le dogme de la gestion participative doit être révisé dans le contexte de l'Afrique centrale. La gestion participative en Afrique centrale est synonyme d'encadrement important, consacré à des communautés et à des activités bien identifiées. Elle représente des investissements en ressources humaines significatifs pour des résultats à impact géographique et économiquement très limité.

Le travail à réaliser reste donc vaste, concernant plusieurs disciplines mais aussi divers interlocuteurs (gouvernement, administrations, populations locales, opérateurs privés, ONG etc.), avec chacun des intérêts différents.

**ECOFAC a opté pour un travail de terrain, prenant le pari que son expérience, son pragmatisme, et ses résultats seraient le meilleur support d'une démarche plus institutionnelle pour la conservation en Afrique centrale.**

L'aménagement des aires protégées suppose une bonne connaissance du terrain; peu de données étant disponibles en 1992, ECOFAC a effectué un important travail de collecte, à travers des inventaires, et des études, tant du milieu écologique qu'humain.

La masse d'informations recueillies par ECOFAC restera une contribution importante pour la connaissance de la biodiversité de la région, que le programme s'efforce de diffuser et faire connaître auprès du grand public dans le cadre de son volet publications/communication.

Sur base des données collectées, et en s'adaptant aux réalités du terrain, ECOFAC a identifié des zones prioritaires à protéger, et défini les grandes orientations pour l'aménagement des aires protégées dont il a la charge. Plusieurs plans d'aménagement d'aires protégées sont au stade de leur finalisation.

Par son expérience de terrain, la diversité de son expertise (gestion d'aires protégées, aménagement forestier, gestion de la chasse, développement du tourisme) et sa couverture géographique (sept aires protégées en Afrique centrale depuis 2000), ECOFAC joue désormais au niveau de la sous-région un rôle de pivot, interlocuteur de nombreux partenaires, permettant la diffusion d'une information (son centre de formation est un outil non négligeable dans ce contexte) et des résultats de ses expériences pilotes (le suivi d'un plan d'aménagement forestier en RCA, le développement du cybertracker comme outil de monitoring, la valorisation des ressources naturelles par le tourisme etc.).

Les résultats de son action sur le terrain lui valent reconnaissance de la part des administrations en charge des aires protégées qui lui attribuent une position de leader dans la sous-région pour la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées. C'est donc tout naturellement que deux nouvelles aires protégées (la zone cynégétique villageoise de Sangha en RCA et le parc national de Zakouma au Tchad) ont souhaité leur intégration au réseau d'aires protégées (RAPAC) institutionnalisé avec l'appui d'ECOFAC. Par cette initiative, le réseau sort des limites géographiques initiales qui lui étaient assignées (l'écosystème forestier) pour étendre son expertise au milieu savanique. Cette tendance s'était déjà dessinée avec la requête des administrations nationales de voir ECOFAC intervenir sur les écosystèmes marins pour la conservation des tortues marines.

## **Le poids d'une aire protégée, le choc des réalités**

Ces résultats sont encourageants, mais n'empêchent certes pas le programme ECOFAC de se heurter à ses propres limites.

Les premières années du programme ont permis de fortes dynamiques sur le terrain se traduisant par un important avancement de la mise en place des structures, de la formation du personnel, de l'organisation des structures de gestion. Désormais, ECOFAC est entré dans une phase que l'on pourrait qualifier de maturité, qui dépasse les frontières de ses limites d'intervention, et qui nécessite de s'intégrer dans des perspectives d'aménagement du territoire. En effet, à quoi sert de créer un territoire doté en équipements, moyens humains et financiers, si en sa périphérie les problèmes s'accumulent ? A quoi sert d'anticiper les possibles développements de maladies émergentes pour les populations de grands primates si aucune politique de santé pour les populations humaines n'est développée en dehors de l'aire protégée ? Comment persuader un cadre des eaux et forêts de vivre sur le terrain, c'est-à-dire là où on a besoin de lui, si on ne peut fournir à sa famille le minimum que celle-ci serait en droit d'attendre, par exemple une scolarité pour ses enfants ? Evidemment, le cadre des eaux et forêts va vivre dans un univers amélioré: les soins de santé seront prodigués par le dispensaire de l'aire protégée, il sera évacué vers la capitale en cas de problème de santé grave, sa maison sera entretenue par l'aire protégée, et dotée d'électricité et d'eau potable. Mais tout cela n'a pas de viabilité confronté à la réalité en dehors des limites du parc ou de la réserve. Comment permettre au conservateur, bénéficiaire de tant d'avantages, de trouver des partenaires et alliés envers les élus locaux, et les représentants de l'Etat, quand ceux-ci sont perpétuellement tributaires des populations pour vivre, se déplacer, tenter de faire leur travail ? D'autant que, au fil des ans, on constate un amalgame. La protection de l'environnement a été présentée comme la composante d'un développement durable. Mais cette idée a été intégrée de manière différente par les décideurs en Afrique centrale, souvent par référence à une conception classique du développement et donc par incompréhension de la notion de conservation. Elle est perçue par tous comme une contrepartie en quelque sorte de l'aménagement d'une aire protégée. Pas une réunion sur les aires protégées ne se déroule sans que l'on aborde la problématique du développement des populations. On demande en fait à une aire protégée de se substituer à l'Etat et de fournir les attributs classiques de tout bon programme d'aide au développement : adductions d'eau, écoles, dispensaires, routes de desserte... Pratique, voire démagogique pour l'élu local, mais insoutenable pour l'aire protégée.

Il s'agit donc de faire passer un message : les options d'aménagement d'aires protégées, de

conservation des ressources naturelles, n'ont pas à être tributaires des populations. En clair, ce n'est pas une fois que tout le monde sera bien nourri et soigné, scolarisé et logé qu'on pourra décemment se préoccuper de protéger l'environnement.

Paradoxalement, accroché à ces vieux systèmes de pensée, très peu de personnes appréhendent le **véritable poids économique d'une aire protégée**. Pourtant, par la diversité et l'ampleur de ses activités, une aire protégée s'apparente largement à une PMI. Une part substantielle des montants investis dans les aires protégées gérées avec l'appui d'ECOFAC depuis dix ans, est versée directement dans la sous-région, sous forme de salaires, de contrats de tâcheronnage, d'achats de matériaux, etc. Les seuls salaires versés depuis 1992 aux agents de la réserve de faune de la Lopé dépassent les 800 millions de FCFA !

Qui a conscience de cette contribution au développement de la région par l'existence d'une aire protégée ? Bien peu de monde en dehors des gestionnaires d'aires protégées.

De la même manière dans le parc national d'Odzala, au Congo, le rôle économique et social de l'aire protégée est totalement occulté: oublié au niveau national, et méconnu au niveau international lors du démarrage du programme, le district de Mbomo est devenu un lieu d'échanges important de la Cuvette ouest. La composante a très largement contribué à maintenir et même rouvrir ses accès routiers. Les activités qu'elle développe distribuent mensuellement sur le marché local, sous forme de salaires et prestations diverses, 20 millions de FCFA. Depuis les cinq dernières années, le district produit des excédents agricoles; les commerçants se sont multipliés. Toute cette activité économique, et le développement social qu'elle doit induire, sont le résultat direct de la présence de l'aire protégée, véritable opérateur économique.

Il est donc fondamental que les décideurs et les administrations intègrent l'environnement comme une entité indépendante, et le perçoivent comme un objectif de leur mission d'intérêt général.

**Il est tout aussi impératif que les aires protégées s'incrivent dans des perspectives d'aménagement du territoire au niveau national, et constituent la partie environnementale d'actions de développement dont la responsabilité et l'exécution n'incomberont pas aux gestionnaires de l'aire protégée.**

C'est aussi à ce titre que la création d'un réseau d'administrations peut jouer un rôle important dans l'évolution des modes de pensée.

**Le RAPAC : un outil pour la conservation en Afrique centrale**

En mai 2000, était créé le réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC). En soutenant cette initiative, l'objectif du programme ECOFAC était de pérenniser les actions d'aménagement sur le terrain, mais également une concertation régionale entre les directeurs d'administration en charge des aires protégées de la sous-région démarrée en 1992, et entretenue depuis au sein du Comité technique de suivi (CTS) d'ECOFAC se réunissant semestriellement. Cette capacité d'échanges entre gestionnaires d'aires protégées est apparue fondamentale au programme ECOFAC, permettant à chacun de s'associer à une réflexion commune sur les objectifs et moyens de conservation. Cette forme d'enrichissement intellectuel s'est révélée indispensable à l'évolution des idées et concepts liés à la gestion des aires protégées, et méritait d'être pérennisée à travers une structure formelle et dédiée aux aires protégées en Afrique centrale.

A ceux qui s'interrogent encore sur la pertinence d'une structure régionale pour la gestion des aires protégées, nous répondrons que le caractère régional du programme ECOFAC est à la base de certains de ses succès. Il lui a notamment permis de

- faire pression, par ses consoeurs de la sous-région, sur une administration quand celle-ci a pris des initiatives contraires aux objectifs de conservation;
- permettre la continuité des activités même en période troublée grâce à la solidarité entre Etats;
- dans la perspective de création d'aires protégées transfrontalières, envisager des collaborations inter-Etats.

Enfin, l'Afrique centrale a tout à gagner à se faire entendre d'une seule voix au sein des grandes instances internationales traitant de protection de l'environnement.

Enfin, les acteurs de la conservation en Afrique centrale pourront noter une forme de désengagement des administrations en charge des aires protégées en Afrique centrale (ex.: 6 agents des eaux et forêts affectés à la réserve de la Lopé - 5.000 km<sup>2</sup> - contre 11 lors du démarrage du programme). Cet état de fait peut s'expliquer par un accroissement constant des difficultés de fonctionnement de ces administrations, lié aux conditions économiques et politiques parfois difficiles de certains pays, et par une réduction des effectifs de la fonction publique.

Ce désengagement est aussi lié à la «sous-traitance» de la gestion des aires protégées à des ONG internationales. Si la «privatisation» de la gestion des aires protégées est une option tout à fait honorable, elle doit toutefois s'exécuter dans un contexte cohérent et homogène, ce qui n'est pas le cas actuellement, malgré les efforts des différents projets pour communiquer entre eux. Il manque une stratégie, des directives, un cadre d'intervention que doit insuffler l'administration gestionnaire.

Les efforts pour doter les administrations d'une autorité et d'une autonomie pour ce faire sont louables dans la sous-région et semblent susciter l'unanimité. La Guinée-Equatoriale a déjà créé l'Institut national des aires protégées (INAP, établissement autonome), le Gabon, qui a créé 13 parcs nationaux en septembre 2002, y songe, comme d'autres pays de la sous-région, mais tout reste à faire. Le RAPAC, à ce titre, peut jouer un rôle important : émettre des avis, faciliter la concertation et la communication entre les nouvelles administrations, faire parler l'expérience d'ECOFAC, peser du poids d'une institution régionale pour faire avancer ces projets, être l'organe de suivi d'autres initiatives régionale (ex. CAWFHI), etc.

Ainsi, la réflexion au sein de l'instance régionale qu'est le CTS a lancé, au cours de l'année 2001, deux initiatives pouvant bénéficier aux aires protégées de la sous-région, et en tout état de cause renforcer leur cohésion :

- la préparation d'un texte-cadre pour doter les aires protégées d'une convention collective, et promouvoir la professionnalisation des métiers de la conservation;
- une analyse de l'application des dispositions répressives en matière environnementale, motivée par le constat généralisé d'une absence de sanction des infractions liées à l'environnement.

Un conseil d'administration réunissant sept membres a été désigné en décembre 2000.

Pierre Pfeffer est, depuis mai 2001, le président du RAPAC et terminera son mandat mi 2003.

#### Montage institutionnel du programme

Les procédures ECOFAC sont définies dans un manuel élaboré en concertation avec les parties prenantes au programme (bailleur de fonds, administration, assistance technique).

Un ordonnateur régional (actuellement l'ordonnateur national au Gabon) a reçu délégation de compétences de la part des ordonnateurs nationaux de la sous-région pour la gestion du programme ECOFAC.

Les procédures se résument ainsi :

- l'exécution technique du programme relève de la responsabilité de l'assistance technique. Celle-ci intervient en appui à l'administration en charge de la gestion des aires protégées.
  - les administrations en charge des aires protégées des pays d'intervention d'ECOFAC sont associées à la définition des orientations du programme et à sa gestion quotidienne par deux entités :
- un homologue au chef de composante (assistance technique), en général le conservateur de l'aire protégée concernée, associé à la gestion quotidienne de la composante, et assurant le lien entre la composante et l'administration centrale, notamment le membre siégeant au CTS.

- Le comité technique de suivi (CTS), se réunissant chaque semestre dans un des pays de la zone ECOFAC; composé de représentants des administrations désignées par leur ministre, le CTS représente les administrations et fait le lien entre le gouvernement de chaque Etat et le programme ECOFAC.

Le CTS se réunit en mars pour le suivi de l'exécution du programme, et en novembre pour approbation du budget de l'exercice à venir, et des grandes orientations.

Associant le bailleur de fonds et l'assistance technique, il s'est ouvert au cours des dernières années aux partenaires du programme en Afrique centrale, évoluant vers une vocation de forum et d'échanges d'idées.

Un conseil scientifique, dont les membres sont recrutés sur des critères précis et acceptés par tous valide les objectifs scientifiques du programme et veille à leur respect.

L'approvisionnement en fonds des composantes est centralisé au niveau régional, ce mécanisme s'avérant plus performant qu'un approvisionnement par le compte payeur délégué national.

#### La cellule de coordination

La cellule de coordination, outre le suivi financier du programme assure la cohérence technique de l'ensemble du programme, et gère les volets régionaux. Elle se compose de :

- un coordonnateur régional
- un administrateur
- un chargé de formation sensibilisation, basé au centre de formation de Somalomo -Cameroun
- un chargé de publications, communication, développement touristique et institutionnalisation
- un comptable
- un opérateur système gérant le SIG
- deux assistantes de direction
- deux chauffeurs/logisticiens
- une technicienne de surface.

Depuis fin 1999, et grâce à la contribution financière de la coopération française, la coordination régionale du programme ECOFAC abrite un coordonnateur du réseau PROTOMAC (cf. chapitre Cellule de coordination), chargé du suivi des activités tortues développées par ECOFAC, et à même de fournir l'encadrement technique pouvant être sollicité par les autres initiatives de conservation pour les tortues marines dans la sous-région.

#### L'organisation des composantes

Chaque composante (qui correspond à une intervention sur une aire protégée dans un pays) est dirigée par une équipe composée du chef de composante [assistance technique] et d'un homologue.

La pluridisciplinarité de l'aménagement des aires

protégées impose l'organisation sous forme de volets (infrastructures, surveillance/suivi écologique, sensibilisation/développement, administration) à la tête desquels se trouvent les cadres du programme.

Le volet surveillance est géré par un cadre des eaux et forêts.

Les affectations d'agents des eaux et forêts sur le terrain restent très limitées par rapport aux besoins. Les composantes complètent leurs effectifs avec des recrutements effectués localement.

#### Pourquoi poursuivre les activités d'ECOFAC ?

Avec 2003 s'achèvera la troisième phase du programme ECOFAC. Si l'ensemble des partenaires s'accorde sur la nécessité de la poursuite du programme, aucun consensus n'a encore été dégagé quant à son contenu.

Les priorités affichées de la Commission européenne de lutte contre la pauvreté devraient jouer en faveur de la poursuite des activités du programme ECOFAC dont l'impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations qu'il concerne apparaît évident aux intervenants sur le terrain, même s'il est assez difficile, vu le contexte, de traduire cet impact en termes économiques.

Car le bénéfice apparaît à plusieurs niveaux :

- de façon concrète et quantifiable par la masse monétaire injectée par l'aire protégée dans l'économie locale, par le constat de l'amélioration de l'habitat, la multiplication des commerces, le développement d'autres secteurs d'activités, etc.

L'accroissement du pouvoir d'achat ne se mesure malheureusement pas uniquement avec les critères des cadres logiques puisque une bonne partie des salaires est dépensée dans les débits de boissons et auprès d'autres secteurs d'activités généralement non répertoriés par les économistes du développement. Il s'agit néanmoins d'une redistribution d'un pouvoir d'achat qui élargit l'audience de l'aire protégée.

- Il importe aussi de considérer, et cela est plus difficile, ce qu'auraient été les conditions de vie des populations si l'aire protégée n'avait pas été aménagée. Cette réflexion appréhende le coût du non-faire : quel serait l'état de l'environnement si l'aire protégée n'existait pas : ce coût ne peut s'estimer qu'après quelques années, relève forcément de projections (ce qu'il serait advenu si ...) et doit pouvoir se référer à l'état 0 de la zone, données rarement disponibles pour les évaluateurs.

Mais il convient aussi d'appréhender ce qui n'existerait pas si l'aire protégée n'avait été créée et dont les retombées sont importantes pour les populations : exemple : la réouverture d'une piste vers le Gabon pour le parc national d'Odzala qui a permis à la Cuvette ouest de ne pas être complètement isolée après 1997, le non développement du tourisme à la Lopé, etc.

Ces données, parce qu'elles sont difficilement quantifiables, sont rarement mises en avant.

Pourtant, ce faisant, elles mettraient en évidence le rôle de la protection de l'environnement parmi la série d'actions transversales qui constituent la lutte contre la pauvreté.

Il nous paraît difficile, connaissant le milieu rural en Afrique centrale, se caractérisant par la précarité de la condition de ses populations et donc de leur dépendance vis-à-vis des ressources naturelles de parler de lutte contre la pauvreté sans faire référence à leur conservation. Une élévation significative du niveau de vie des populations de cette partie du continent, compte tenu de la réalité politique et sociale de ces Etats, ne se fera ni rapidement, ni facilement. Les prélèvements sur les ressources naturelles vont donc s'intensifier, et cela en dépit d'un accroissement des revenus car alléger la dépendance vis-à-vis de ressources naturelles ne se décrète pas mais suppose deux préalables : un pouvoir d'achat suffisant, et surtout une offre alternative. Si on considère l'exemple du gibier dont la production annuelle dépasse dans chaque pays plusieurs dizaines de milliers de tonnes, la substitution de viande d'élevage à cette denrée ne pourra se faire avant plusieurs années, le temps que les filières se mettent en place et se développent, à condition que, d'un point de vue social, politique, phytosanitaire et économique, les conditions soient réunies pour cela, ce qui n'est pas le plus évident. Il importera bien, en attendant cet optimiste dénouement, de tenter de gérer l'activité de chasse pour éviter la surexploitation du gibier.

De même, dans une optique de valorisation des ressources naturelles et de développement du tourisme, il conviendra de protéger des espaces et de les aménager dans le respect des normes liées au tourisme de nature.

L'objet de notre propos est d'essayer de persuader que gérer les ressources naturelles ne relève pas du superflu dans des zones où aucune activité économique n'existe et où les revenus sont procurés par des prélèvements sur le milieu.

L'amélioration des conditions de vie qui sous-tend l'objectif de lutte contre la pauvreté, ne tombera pas du ciel dans des zones économiquement sinistrées avec quelques dispensaires ou adductions d'eau. C'est de tissu économique qu'il s'agit et donc d'activités elles-mêmes génératrices de revenus ou catalyseurs telle que peut l'être une aire protégée pour autant que celle-ci s'insère dans une vision globale de développement.

Il nous semble également important de pointer du doigt l'incompatibilité des cycles actuels de projets pour des initiatives relevant de secteur comme l'environnement. Raisonner à terme de 3 ou 4 années pour un financement dédié à la conservation relève plus du défi que de la gestion de projet. Il semble nécessaire de militer en faveur de cycles plus longs (10 ans) avec une évaluation des activités à mi-parcours.

L'absence d'appropriation des activités de conservation et de gestion des ressources naturelles

par les Etats d'Afrique centrale est éminemment préoccupante, mais elle est tributaire de la spirale économique et politique négative dans laquelle nombre de ces Etats sont emportés. Espérer une modification de ces conditions à court ou moyen terme semble utopique. Quelle autre option existe-t-il que celle de soutenir pour de nombreuses années encore ces activités ?

Enfin, on a beaucoup parlé de la nécessité de sécuriser des financements pour les aires protégées et de la mise en place de fonds fiduciaires.

Il est évident que depuis mars 2000 et la dévalorisation des places boursières, l'intérêt pour ce type de mécanisme s'est fortement réduit. Cependant, avant cette date, plusieurs réflexions ont été initiées mais n'ont jamais abouti du fait du caractère inapproprié du contexte de l'Afrique centrale à ce type de montage qui requiert :

- un système bancaire fiable. La création d'un fonds fiduciaire suppose dès lors le recours à un système bancaire aux fondations solides, en dehors du territoire africain

- la gestion du fonds fiduciaire doit être confiée à un institution liée au système juridique du pays où le fonds est déposé.

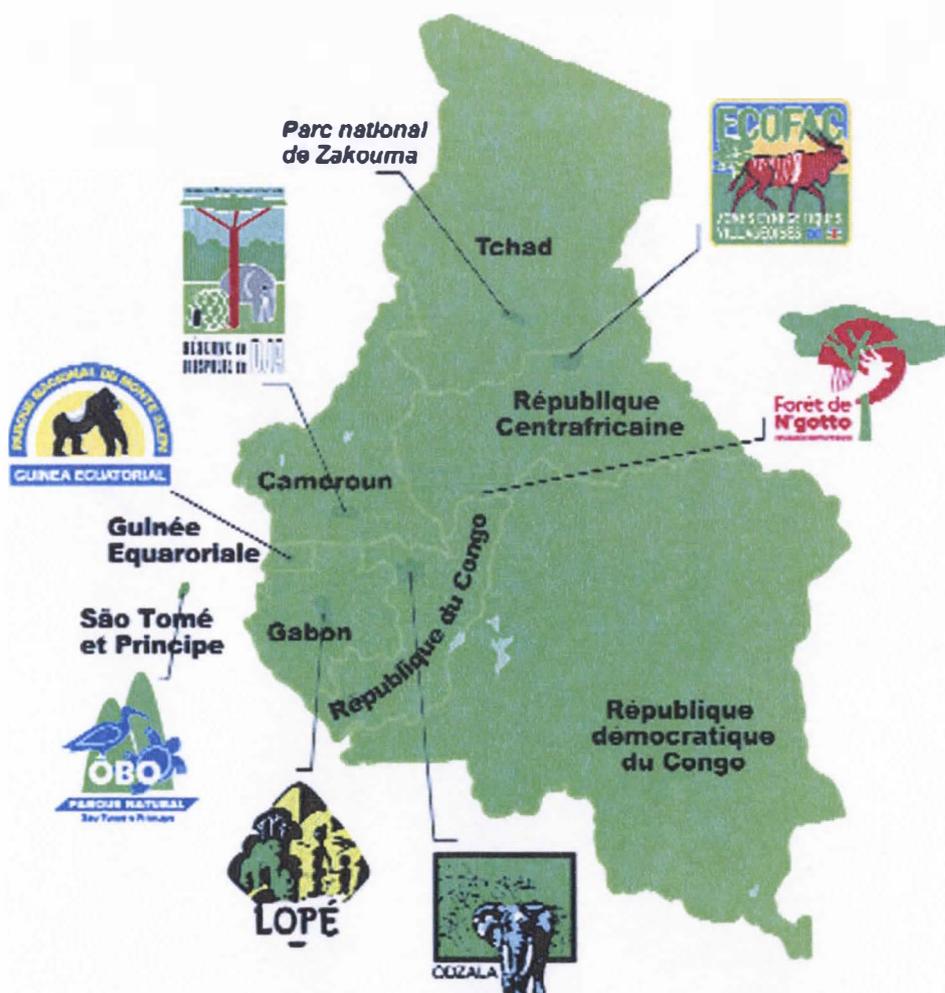
- Dans le pays bénéficiaire, peu d'Etats disposent d'une structure de gestion de leur aires protégées autonome et dotée d'une capacité de gestion qui autoriserait leur président ou directeur général à siéger à un conseil d'administration à l'étranger et à gérer des fonds provenant directement de ce conseil. Actuellement, pour la majorité des Etats un vide juridique et réglementaire existe transformant chaque initiative de création de fonds fiduciaire en quadrature du cercle.

Il nous semble important de soutenir l'émergence de ces structures autonomes de gestion des aires protégées pour permettre à moyen terme une capacité d'auto-financement de celles-ci.

# Cellule de Coordination



un réseau d'aires protégées



### Rappel des objectifs :

- gestion et maintien des orientations et de la cohérence globale du programme
- gestion administrative et financière du programme
- appui technique et administratif aux composantes nationales
- actions de formation pour le personnel national
- appui aux composantes en matière de communication et de sensibilisation
- gestion de l'information au niveau local, national et international
- favoriser la concertation entre le programme et les administrations, le secteur privé et les ONG actifs dans les domaines couverts par le programme

### Résultats attendus :

- renforcement et consolidation institutionnelle de la dynamique régionale en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes naturels
- formation de cadres et gestionnaires des aires protégées
- prise de conscience par les communautés rurales et le grand public de la problématique de l'environnement
- meilleure information de la communauté internationale des résultats du programme
- conclusions d'accords, de partenariat et d'échanges d'expériences avec d'autres organismes et projets

### Contexte général

Phénomène récent, l'utilisation spatiale de l'Afrique centrale devient totale pour l'exploitation de ses ressources naturelles. Leur nécessaire gestion pour assurer leur pérennité devient l'enjeu des prochaines décennies : il va falloir accompagner la prise de conscience mais aussi, se doter des outils indispensables à la conservation de la biodiversité et à l'exploitation durable des ressources naturelles.

Dans le contexte très particulier de l'Afrique centrale, ce sont les aires protégées qui apparaissent la meilleure garantie de la préservation d'écosystèmes ou d'espèces menacés. Il importe donc, à l'échelle de la sous-région, de définir des priorités et des zones sensibles qui bénéficieront d'une attention et assistance particulières de la part des Etats et des bailleurs de fonds.

La conception de la conservation des zones les plus représentatives ou les plus importantes sur le plan de la biodiversité ne peut s'effectuer qu'à l'échelle de la sous-région, et nécessite une structure dotée d'une vision et expérience régionale en la matière.

### Activités engagées et résultats obtenus depuis le démarrage du programme ECOFAC

Depuis 1992, date du démarrage du programme ECOFAC, la cellule de coordination a su devenir le ciment entre des aires protégées liées par un objectif commun : conserver, en recherchant leur valorisation, les ressources naturelles.

Fort d'une organisation clairement définie, le réseau d'aires protégées que constitue ECOFAC s'est progressivement affirmé sur la scène sous-régionale au cours des échanges et réflexions qui le caractérisent.

Le programme ECOFAC représente une démarche commune de renforcement de capacités de gestion, ainsi que la recherche empirique de solutions aux problèmes de surexploitation du patrimoine naturel. Au-delà des spécificités qui caractérisent chaque aire protégée, c'est un état d'esprit [l'innovation, le pragmatisme,

la collaboration), et la quête d'un objectif commun (la conservation de la biodiversité) qui lie chaque composante. Il est avant tout une initiative technique pour la gestion des ressources naturelles.

Parce qu'il n'existe pas d'antécédent, et encore moins de solutions toutes prêtes, ce processus doit se poursuivre pour œuvrer sur le terrain, grignoter chaque jour des acquis qui feront tâche d'huile au sein du réseau. C'est par des actions très concrètes et menées à la base qu'ECOFAC a assis sa réputation de connaissance du terrain et perpétuera son action.

A l'issue de trois années de concertation, avec l'appui du programme ECOFAC, une nouvelle structure régionale a vu le jour : le réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a été créé en mai 2000, expression d'une démarche originale et d'une volonté des Etats de dépasser, unis, certaines contraintes en allant au devant d'une vision globale et d'actions concertées.

Le challenge va constituer au cours des années à venir à faire passer cette structure de sa forme encore satellitaire au programme ECOFAC à une forme émancipée qui couvrira les actions de conservation des ressources naturelles en Afrique centrale, partenaire privilégié des bailleurs de fonds dans ce domaine, et outil technique pour les décideurs politiques.

A l'heure actuelle, chacune des aires protégées concernées par ECOFAC est équipée, dotée de ressources humaines formées, et insérée dans un processus d'échanges, de formation et de communication qui placent ECOFAC au cœur d'une synergie avec ses partenaires en Afrique centrale. ECOFAC a mis en place l'outil nécessaire à la formation des gestionnaires d'aires protégées avec le centre de Somalomo dans la réserve de faune du Dja.

Plusieurs années de recherche dans les aires protégées sont maintenant à l'actif du programme qui entend structurer cette connaissance, la développer, et la rendre accessible aux gestionnaires.

Les nombreux inventaires effectués depuis 1993, tant en ce qui concerne la faune que la flore ont permis une vision assez précise en termes de présence/absence, et souvent de densité, d'un grand nombre d'espèces, ou tout au moins des plus évidentes. La connaissance de la diversité des habitats et des espèces s'en est trouvée fortement améliorée. Les études sur le milieu humain ont apporté une meilleure connaissance de l'utilisation du milieu par les hommes, et notamment de la nature des prélèvements opérés sur l'environnement.

Au cours de la troisième phase, les efforts vont surtout se concentrer sur le suivi de l'évolution des écosystèmes, tant liée à leur dynamique propre, qu'à l'intervention de l'homme (chasse, exploitation forestière, etc.). Il s'agira de constituer un point de référence, une mémoire, pour les années et générations à venir, afin d'orienter les politiques de gestion des aires protégées.

Pour ce faire, le programme ECOFAC soutient la mise au point d'un outil de collecte et de traitement de données : le cybertracker, utilisé de manière expérimentale dans le parc national d'Odzala et la réserve de faune du Dja, intégrera les données collectées aux cours des patrouilles, dans la base de données gérée par la cellule de coordination, et réalisée en collaboration avec plusieurs partenaires privilégiés intervenant dans la sous-région.

Dans ses activités de recherche, il importe de souligner que le programme ECOFAC est sorti de sa thématique originelle (les forêts tropicales) pour s'intéresser aux ressources marines, et en particulier aux tortues marines. C'est dans ce contexte que le réseau PROTOMAC a été créé, dès 1997, unissant les différentes initiatives régionales en termes d'études et d'actions de conservation des chéloniens.

Au cours des cinq dernières années, le programme ECOFAC a investi beaucoup d'efforts en termes de communication. Plusieurs supports (divers ouvrages, un site internet, des produits diversifiés) véhiculent une information relative aux ressources naturelles, contribuant, acteur parmi d'autres, à une modification perceptible des comportements, notamment au niveau des décideurs. La gestion durable des ressources naturelles est désormais un objectif affiché par tous les Etats de la sous-région, l'intérêt pour la création d'aires protégées (et donc pour la conservation) est bien marqué, cela constitue l'évolution majeure pour la sous-région au cours des dix dernières années, qui bute toutefois sur les réalités de terrain et l'absence de suivi de cette volonté politique à des échelons moins élevés. L'appui des ministères au plus haut niveau reste un élément incontournable de la réussite des actions mises en oeuvre par le programme sur le terrain.

Une avancée significative est à souligner en ce qui concerne le volet tourisme du programme ECOFAC. Travaillant sur l'ensemble de la filière, ce sont de nouveaux produits qui ont été développés, mais aussi un important travail de démarchage commercial entrepris, et la recherche de partenariats avec des professionnels du tourisme de nature. Le défi relevé par la troisième phase d'ECOFAC concerne la rentabilité et la privatisation des produits mis en place par le programme, de façon à assurer la pérennisation de ce secteur d'activités.

La cession à des opérateurs privés des différents sites ECOFAC a été entreprise au cours du semestre, avec notamment les évaluations des différents sites, et des recommandations pour les modalités de cession à envisager.

Par ailleurs, les partenariats tissés par ECOFAC se développent. Des financements complémentaires sont désormais acquis :

La convention de financement entre le FFEM et le RAPAC pour le développement du tourisme dans la sous-région a finalement été signée le 12 novembre 2002.

Des ONG américaines (Conservation International, Margot Marsh foundation, Stewart Foundation) souhaitant soutenir le travail réalisé à Odzala ont contribué à la construction du centre de recherche Lobo, de son équipement et du démarrage de son fonctionnement.

Le financement pour le développement de l'outil Cybertracker est sur le point fin 2002 d'être mobilisé.

En revanche, les fonds attendus de la Commission européenne sur la ligne «forêts tropicales» pour la conservation d'espèces-phares (gorilles, éléphants, tortues marines et baleines) sont plus longs à mobiliser et ne devraient être disponibles que mi 2003.

La coordination a fait valider les procédures mises en place pour la gestion et le contrôle des fonds qui sont confiés par d'autres bailleurs, ainsi que pour la réaffectation aux activités des composantes des recettes générées par le programme

Toujours dans sa volonté de compréhension et de résolution des dysfonctionnements, la coordination s'est intéressée à deux aspects concernant la gestion des aires protégées.

- Afin de répondre aux attentes des composantes, elle a travaillé, en partenariat avec le WWF, à l'élaboration d'un texte de convention collective s'appliquant à ces métiers émergeant de la conservation.
- Elle a aussi réalisé une étude sur l'application de la législation concernant les ressources naturelles au Gabon répondant là encore à la lassitude des aires protégées devant l'impunité dont jouissent les contrevenants.

Le système de principes critères et indicateurs se met en place sur l'ensemble des composantes avec pour objectif l'élaboration d'un système de suivi des aires protégées.

Le second semestre a été marqué par le démarrage de l'évaluation externe du programme ECOFAC qui devrait mettre en exergue les interrogations formulées par ECOFAC lors du précédent rapport quant à la viabilité des actions développées sur le terrain et sur la nécessité d'une vision plus globale, à plus long terme, mais aussi plus exigeante vis-à-vis de l'implication des bénéficiaires.

## Gestion financière et administrative

### Convention de financement et déplafonnement

La convention de financement n° 6305/REG constitue la base du financement de la troisième phase du programme ECOFAC. Signée le 15/09/2000 entre les Etats ACP, représentés par l'Ordonnateur régional du FED et la Commission européenne, elle précise l'intervention de la Commission au financement du programme.

Elle spécifie, entre autres, que la Commission contribue, sur les ressources du FED au financement des projets suivants :

- 8 ACP RCE 009 :16 ME : P.I.R. Afrique centrale
- 8 ACP CA 010 : 7 ME : P.I.N. Centrafrique

L'engagement du FED est donc de 23 millions d'Euros, répartis comme suit par catégorie et par composante :

A l'issue de l'engagement du DP 2 et de ses

Catégorie dépenses	Budget CF
Infrastructures	1.445.000
Equipements	1.530.000
Fonctionnement	10.295.000
Recherches	0
Formation	280.000
Communications	200.000
Imprévus	900.000
Assistance Technique (recherches)	750.000
Assistance Technique	7.600.000
<b>Total</b>	<b>23.000.000</b>

deux avenants, le taux d'engagement de la Convention (hors AT) était de 82,6 %. Le solde disponible pour engager le budget de fonctionnement de la régie 2003 était de 2.550.000 euros, soit environ 45 % du budget normalement indispensable pour une régie de douze mois. Cette situation a seulement permis d'engager le budget de 2003 pour les cinq premiers mois de l'année (2.371.446 euros). Le solde de la CF, après engagement des cinq premiers mois du DP 3 et avant dégageant des reliquats sur DP2, était de 179.553 euros. La Convention avait donc été engagée à hauteur de 98,7 %.

Le dégageant des reliquats sur DP 2 permettra de récupérer 1.031.161 euros,

ramenant alors le solde de la C.F. à 1.210.714 euros (taux d'engagement = 91,7 %).

La poursuite des activités du programme étant suspendue à la décision d'octroi d'un déplafonnement de 20 % (soit 4,6 millions d'euros) de la convention de financement.

En date du 25/04/03, les services de l'Ordonnateur régional ont introduit une demande d'augmentation de 20 % du montant de la convention de financement. Cette requête était motivée par la nécessité d'assurer le financement d'une période de transition permettant d'une part le maintien des investissements et des acquis du travail effectué au cours de l'ensemble des trois phases du programme, et d'autre part, la consolidation des acquis de la phase actuelle.

Le 04/08/03, les services de la Commission à Bruxelles ont accepté la requête de l'Ordonnateur régional en autorisant le déplafonnement sollicité, à hauteur de 4,6 millions et en redistribuant ce montant, ainsi que le solde actuel de la convention de financement entre les différentes lignes

Composante	Budget CF
Cameroun	2.030.000
Centrafrique Ngotto	1.280.000
Centrafrique ZCV	5.200.000
Congo	2.070.000
Coordination	1.720.000
Gabon	1.050.000
Guinée Equatoriale	780.000
Sao Tome et Principe	520.000
Assistance Technique	8.350.000
<b>Total</b>	<b>23.000.000</b>

budgétaires. La nouvelle structure de la C.F. est donnée dans le tableau n° 1.

Le total de la C.F. (hors AT) s'élève à 17.253.288 euros suite au déplafonnement. Sur cette base, et après engagements du DP 3 et de son avenant, et après dégageant des reliquats sur DP 2, le taux d'engagement de la C.F. est de 89,3 % (cfr. tableau n° 3). La C.F. présente un solde (hors AT) de 1.847.773 euros, qui servira à financer la période de transition en 2004, sur base d'activités fortement réduites sur toutes les composantes.

Le tableau n° 1 donne le suivi de la C.F. par catégorie. Il indique :

Tableau n° 1

Suivi de la Convention de Financement par catégorie

Postes budgétaires	Budget CF	Régie 01 (DP 0 + DP 1) <i>chiffre définis</i>	Régie 02 (DP 2 + Av 1 + Av 2) <i>chiffre définis</i>	Régie 03 DP 3 <i>sur base engagements</i>	Solde CF après eng DP 3
Infrastructures	1 446 000	351 848	365 899	117 691	609 562
Equipements	1 530 000	1 103 489	478 051	119 017	-170 557
Fonctionnement	10 295 000	4 158 866	4 041 402	2 088 013	6 719
Recherches	130 000	50 503	53 784	2 515	23 198
Formation	280 000	171 502	105 242	35 825	-32 569
Communication	200 000	112 943	58 644	8 385	20 028
Imprévus	770 000	15 667	0	0	754 333
<b>Total hors AT</b>	<b>14 650 000</b>	<b>5 964 818</b>	<b>5 103 022</b>	<b>2 371 446</b>	<b>1 210 714</b>
Recherches AT	750 000				
Assistance techn.	7 600 000				
<b>Total (y compris AT)</b>	<b>23 000 000</b>				

Postes budgétaires	Réallocation 04/09/2003 (*)	Solde CF après réallocation	Avenant n° 1 des composantes Juin à Dec 03	Avenant n° 2 GED ssm Réallocation ligne s	Solde CF après avenant n° 1
Infrastructures	-423 000	186 562	55 186	-8 232	139 608
Equipements	372 600	202 043	90 859	-28 558	139 742
Fonctionnement	3 106 413	3 113 132	1 805 701	36 790	1 270 641
Recherches	9 762	32 960	0	0	32 960
Formation	54 400	21 831	3 049	0	18 782
Communication	7 446	27 474	11 434	0	16 040
Imprévus	-524 333	230 000	0	0	230 000
<b>Total hors AT</b>	<b>2 603 288</b>	<b>3 814 002</b>	<b>1 966 229</b>	<b>0</b>	<b>1 847 773</b>
Recherches AT	0				
Assistance Techn.	1 996 712				
<b>Total (y compris AT)</b>	<b>4 600 000</b>				

Tableau n° 3

Suivi de l'utilisation de la Convention de Financement par composante (hors AT)

Composante	DP 0 (déf.) <i>chiffres définis</i>	DP 1 (déf.) <i>chiffres définis</i>	DP 2 (déf.) <i>chiffres définis</i>	DP 3 (1 à 5) <i>engagements</i>	DP 3 AVT 1 <i>engagements</i>	Consommation totale
Cameroun	70 270	812 674	947 231	336 378	332 788	2 409 341
Centrafrique Ngotto	58 128	424 395	464 547	217 168	165 595	1 329 832
Congo	97 730	854 147	735 003	325 631	281 198	2 293 709
Cellule Coordination	132 047	636 902	561 735	277 876	225 350	1 833 910
Gabon	54 465	568 707	424 771	179 882	215 168	1 442 994
Guinée Equatoriale	38 062	299 325	340 774	149 095	125 815	953 071
Sao Tome et Principe	17 714	202 223	182 506	100 189	59 303	561 935
Centrafrique ZCV <i>(y compris eng spéc c/ao 259 2004)</i>	154 300	1 543 728	1 446 456	785 227	561 012	4 480 723
	<b>622 717</b>	<b>5 342 100</b>	<b>5 103 023</b>	<b>2 371 446</b>	<b>1 966 229</b>	<b>15 405 515</b>

C. F. (*)	Total consommé	Solde sur CF	%
17 253 288	15 405 515	1 847 773	89,3

(\*) = après déflationnement et hors AT

Tableau n° 2

Convention de Financement + Réallocation (en euros)				
Postes budgétaires	Budget CF	Réallocation (04/08/2003) (*)	Budget après réallocation	(%)
Infrastructures	1 445 000	-423 000	1 022 000	3,7
Equipements	1 530 000	372 600	1 902 600	6,9
Fonctionnement	10 295 000	3 106 413	13 401 413	48,6
Formation	280 000	54 400	334 400	1,2
Communication	200 000	7 446	207 446	0,8
Imprévus	900 000	-524 333	375 667	1,4
<b>Total hors AT</b>	<b>14 650 000</b>	<b>2 593 526</b>	<b>17 243 526</b>	<b>62,5</b>
Recherches	750 000	9 762	759 762	2,8
Assistance Techn.	7 600 000	1 996 712	9 596 712	34,8
<b>Total (y compris AT)</b>	<b>23 000 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>27 600 000</b>	<b>100,0</b>

(\*) : La réallocation du budget de la convention de financement fait suite à la décision de déplafonnement du 04/08/03

Tableau n° 2 bis

Convention de Financement + Réallocation (en euros)				
Postes budgétaires	Budget CF	Réallocation (04/08/2003) (*)	Budget après réallocation	(%)
Infrastructures	1 445 000	-423 000	1 022 000	3,7
Equipements	1 530 000	372 600	1 902 600	6,9
Fonctionnement	10 295 000	3 106 413	13 401 413	48,6
Formation	280 000	54 400	334 400	1,2
Communication	200 000	7 446	207 446	0,8
Recherches	130 000	9 762	139 762	0,5
Imprévus	770 000	-524 333	245 667	0,9
<b>Total hors AT</b>	<b>14 650 000</b>	<b>2 603 288</b>	<b>17 253 288</b>	<b>62,5</b>
Recherches	750 000	0	750 000	2,7
Assistance Techn.	7 600 000	1 996 712	9 596 712	34,8
<b>Total (y compris AT)</b>	<b>23 000 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>27 600 000</b>	<b>100,0</b>

Ce tableau donne la situation de la CF après réaffectation de 130.000 euros sur le budget recherches en régie (cfr. CTS Ndjaména déc. 2001)

le solde de la C.F. après dégage­ments des reliquats sur DP 2 et après engage­ments des cinq premiers mois du DP 3 (1.210.714 euros,

le montant de la ré-allocation faisant suite au dépla­fonnement,

le montant engagé pour les 7 autres mois de la régie 2003 (1.966.229 euros)

le solde actuel de la C.F., éventuellement disponible pour une poursuite des activités en 2004 (1.847.773 euros)

Le tableau n° 2 donne les nouveaux montants de la C.F. par catégorie après ré-allocations. Il met en évidence :

La ventilation de la ré-allocation entre les différentes catégories de la C.F.

L'importance relative de chacune

Le tableau n° 3 donne le suivi de la C.F. par composante (hors AT) et met en évidence :

le solde actuel, après engagement des sept derniers mois de la régie 2003 et après dégage­ment des reliquats du DP 2 , soit 1.847.773 euros

le taux de consommation de la C.F. après ré-allocation et après engagement de toute la régie 2003, soit 89,3 %

### **Devis programme n° 2 et les avenants**

Le devis programme n° 2, approuvé à N'djaména en décembre 2001, a permis de couvrir le fonctionnement du programme du 01/01/02 au 31/12/02. D'un montant initial de 5.960.437 Euros, il a fait l'objet de deux avenants successifs en cours d'année.

L'avenant n° 1 a été présenté au CTS de Bangui, en Mai 2002. Son montant de 139.523 euros était destiné aux composantes Cameroun (56.423 €), Cellule de Coordination (42.914 €) et Guinée Equatoriale (40.186 €). Les composantes Centrafrique Ngotto, Centrafrique ZCV et Sao Tome et Principe ont présenté des avenants de ré-allocation budgétaire des fonds en fonction de l'état d'avancement de leurs activités, des difficultés de mise en œuvre et des taux de consommation atteints par les différentes lignes budgétaires au cours du premier semestre.

L'avenant n° 2 a été présenté en octobre 2002 aux autorités de tutelle. Son montant de 34.225 euros était destiné à augmenter l'enveloppe de la régie de la composante Cameroun, suite au retard dans la mise à

disposition des fonds du Projet Mesures d'Accompagnement en périphérie du Dja . Les composantes Congo, Gabon et Sao Tome ont profité du même avenant pour demander des ré-allocations internes entre les lignes de leur budget mais sans incidence financière sur leur enveloppe.

A l'issue de l'engagement du DP 2 et de ses avenants, le solde de la C.F. était de 2.550.999 euros. Toutefois, sur base des consommations prévisibles jusqu'au 31/12/03, le programme espérait récupérer 1.100.000 euros lors de la clôture des différentes régies. En réalité, comme l'indique le tableau n° 4, les dégage­ments totaux se sont élevés à 1.031.163 euros, ce qui représente 70.000 euros de moins par rapport aux estimations. La principale raison de cette augmentation de consommation en fin de régie s'explique par le fait que la plupart des composantes ont voulu anticiper la régie 2003, dotée de budgets réduits, en utilisant les reliquats dont elles disposaient pour l'acquisition de matériel et d'équipements pour le compte de la prochaine année de fonctionnement, évitant ainsi que les fonds qui leur avaient été attribués ne retournent dans le « pot commun » et ne soit redistribué à d'autres composantes en 2003.

L'examen du tableau n° 4 met en évidence :

La répartition du budget total DP 2 (budget + avenants) entre les composantes

Le montant dé­gagé par composante et le montant total dé­gagé pour la régie 2002

Le montant des consommations par composante ainsi que la consommation globale de la régie 2002

Le taux de consommation de la régie 2002

Sur un budget total de 6.134.186 euros, le programme a consommé 5.103.022 euros, soit 83,2 % du budget de la régie. Les estimations données dans le rapport précédent faisait état d'un taux de consommation prévisionnel de 80 à 85 %.

L'examen du tableau n° 5 met en évidence :

La répartition des dépenses par composante et par poste budgétaire pour la régie 2002

Les taux de consommation du DP 2 par chaque composante

La ventilation des consommations du DP 2 par catégorie de la C.F.

Tableau n° 4

Suivi consommation Devis Programme n° 2

1<sup>er</sup> en F.Cfa

Composante	Budget DP2	Avenant 1	Avenant 2	Total DP 2	Dégagement	Tot.consom.	%
CAMEROUN	587 369 000	37 011 000	22 450 000	646 830 000	25 487 282	621 342 718	96,1
CENTRAF NGOTTO	361 416 000	0	néant	361 416 000	56 692 602	304 723 398	84,3
CENTRAF ZCV	1 249 594 000	0	néant	1 249 594 000	300 781 050	948 812 950	75,9
COORDINATION	458 880 000	28 150 000	néant	487 030 000	118 556 200	368 473 800	75,7
CONGO	614 468 000	néant	0	614 468 000	132 337 517	482 130 483	78,5
GABON	297 531 000	néant	0	297 531 000	18 899 663	278 631 337	93,6
GUINEE EQUAT.	203 483 000	26 360 000	néant	229 843 000	6 310 186	223 532 814	97,3
SAO TOME	137 050 000	0	0	137 050 000	17 334 215	119 715 785	87,4
<b>TOTAL</b>	<b>3 909 791 000</b>	<b>91 521 000</b>	<b>22 450 000</b>	<b>4 023 762 000</b>	<b>676 398 715</b>	<b>3 347 363 285</b>	<b>83,2</b>

néant = pas d'avenant pour la composante

2<sup>er</sup> en euros

Composante	Budget DP2	Avenant 1	Avenant 2	Total DP 2	Dégagement	Tot.consom.	%
CAMEROUN	895 438	56 423	34 225	986 086	38 855	947 231	96,1
CENTRAF NGOTTO	550 975	0	néant	550 975	86 427	464 548	84,3
CENTRAF ZCV	1 904 994	0	néant	1 904 994	458 538	1 446 456	75,9
COORDINATION	699 558	42 914	néant	742 472	180 738	561 735	75,7
CONGO	936 750	néant	0	936 750	201 747	735 003	78,5
GABON	453 583	néant	0	453 583	28 812	424 771	93,6
GUINEE EQUAT.	310 208	40 186	néant	350 393	9 620	340 774	97,3
SAO TOME	208 931	0	0	208 931	26 426	182 506	87,4
<b>TOTAL</b>	<b>5 960 438</b>	<b>139 523</b>	<b>34 225</b>	<b>6 134 186</b>	<b>1 031 163</b>	<b>5 103 022</b>	<b>83,2</b>

Tableau n° 5

## DP 2 : Répartition des dépenses en fonction des postes budgétaires (en XAF)

Poste budgétaire	CAMEROUN clôture 04/03	CONGO clôture 05/03	CELLULE clôture 09/03	GUINEE EQ. clôture 03/03	SAO TOME clôture 03/03	RCA NGOTTO clôture 02/03	GABON clôture 08/03	RCA PDZCV clôture 06/03	TOTAL	%
Infrastr. Bâtiments	28 699 000	3 024 000	.	30 191 000	4 372 000	6 295 000	55 866 000	37 526 000	165 973 000	4,96%
Infrastr. Pistes, routes	18 112 000	8 826 000	.	1 921 000	1 871 000	4 270 000	.	31 957 000	50 657 000	1,51%
Infrastr. Ouvrages art	1 184 000	1 638 000	.	.	.	3 366 000	.	7 328 000	13 516 000	0,40%
Aménagement espaces	658 000	.	.	.	8 909 000	.	.	301 000	9 868 000	0,29%
Eqv véhicules engins	57 000 000	7 068 000	.	17 591 000	3 110 000	17 250 000	4 440 000	21 840 000	128 299 000	3,83%
Eqv matériel de bur.	18 637 000	6 231 000	2 888 000	5 027 000	5 589 000	1 429 000	4 520 000	23 559 000	67 880 000	2,03%
Eqv matériel technique	6 852 000	1 098 000	281 000	6 198 000	3 633 000	23 158 000	8 844 000	56 356 000	106 420 000	3,18%
Eqv bâtiments	2 660 000	.	.	2 421 000	7 15 000	793 000	.	4 393 000	10 982 000	0,33%
Fct véhicules et engins	99 647 000	97 881 000	9 635 000	22 261 000	17 765 000	75 283 000	56 923 000	312 420 000	691 815 000	20,67%
Fct Bureaux et bât.	72 283 000	44 434 000	68 736 000	14 506 000	18 253 000	22 693 000	28 514 000	68 353 000	337 772 000	10,09%
Fct Equipement tech.	8 030 000	10 881 000	4 555 000	3 709 000	1 977 000	6 471 000	5 877 000	13 806 000	55 306 000	1,65%
Personnel	294 358 000	243 268 000	37 221 000	106 712 000	26 264 000	139 871 000	104 971 000	274 446 000	1 227 110 000	36,66%
Déplacements	2 821 000	27 564 000	14 428 000	2 073 000	1 696 000	2 010 000	7 314 000	74 085 000	132 091 000	3,95%
Frais financiers	672 000	2 033 000	576 000	574 000	3 256 000	157 000	448 000	640 000	8 356 000	0,25%
Actions spécifiques	20 827 000	1 421 000	.	8 445 000	19 083 000	177 000	.	18 316 000	68 269 000	2,04%
Honoraires et services	5 103 000	26 763 000	250 000	1 904 000	3 223 000	1 500 000	914 000	3 488 000	43 145 000	1,29%
CTS	.	.	53 505 000	.	.	.	.	.	53 505 000	1,60%
RAPAC	.	.	33 617 000	.	.	.	.	.	33 617 000	1,00%
Volet formation	.	.	69 034 000	.	.	.	.	.	69 034 000	2,06%
Volet Communication	.	.	38 468 000	.	.	.	.	.	38 468 000	1,15%
Volet Recherches	.	.	35 280 000	.	.	.	.	.	35 280 000	1,05%
Participations	.	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%

## Total consom. DP 2

Consommation (Fct)	621 343 000	482 130 000	368 474 000	223 533 000	119 716 000	304 723 000	278 631 000	948 813 000	3 347 363 000	100,00%
(euros)	947 231	735 002	561 735	340 774	182 506	464 547	424 770	1 446 456	5 103 022	*****
Rappel Budget (Fct)	646 830 000	614 468 000	487 030 000	229 843 000	137 050 000	361 416 000	297 531 000	1 249 594 000	4 023 762 000	
Taux consommation (%)	96	78	76	97	87	84	94	76	83	

## Reprise synthétique par catégorie de la Convention de Financement (en euros)

TYPE BUDGET	CAMEROUN	CONGO	CELLULE	GUINEE EQ.	SAO TOME	RCA NGOTTO	GABON	RCA PDZCV	TOTAL
INFRASTRUCTURES	49 322	20 562	0	48 954	23 099	21 238	85 167	117 556	365 899
EQUIPEMENTS	129 809	21 948	4 831	47 620	19 890	64 989	27 142	161 822	478 051
FONCTIONNEMENT	768 101	692 492	206 417	244 199	139 517	378 321	312 461	1 167 078	3 908 585
CTS RAPAC	0	0	132 817	0	0	0	0	0	132 817
FORMATION	0	0	105 242	0	0	0	0	0	105 242
COMMUNICATION	0	0	58 644	0	0	0	0	0	58 644
RECHERCHES	0	0	53 784	0	0	0	0	0	53 784
TOTAL	947 231	735 002	561 735	340 774	182 506	464 547	424 770	1 446 456	5 103 022

Coordination

## Situation synthétique de la consommation de la régie 2002 par composante

### Cameroun

Dotée du plus gros budget, à l'exception de la composante ZCV, la composante Cameroun a justifié 96 % de sa dotation, soit 947.231 euros à travers neuf mémoires de pièces justificatives. Elle a bénéficié de deux avenants. Le premier, d'un montant de 37.011.000 Fcfa était justifié par des consommations importantes sur certaines lignes au cours des quatre premiers mois de l'année (réfection des postes forestiers devenus trop vétustes, mise en place des antennes Sud et Est dans la réserve du Dja, fonctionnement des véhicules). Le deuxième avenant, d'un montant de 22.450.000 Fcfa a été demandé principalement pour faire face aux dépenses supplémentaires engendrées par le retard dans la mise en place du projet « mesures d'accompagnement » et pour la réparation du groupe électrogène de Somalomo qui avait été endommagé par la foudre. Le budget de la composante avait été entièrement mobilisé. Le montant dégagé et retourné sur le Compte Payeur Délégué à l'issue de la clôture est de 25.487.282 Fcfa. Excepté la mise à disposition des cadres par l'administration, la composante n'a pas reçu de fonds de contrepartie du gouvernement camerounais.

### Congo

Dotée d'un budget de 614.468.000 Fcfa, la composante Congo a justifié 78 % de sa dotation, soit 735.002 euros, à travers neuf mémoires de pièces justificatives. Elle n'a pas bénéficié d'avenant augmentant son enveloppe financière mais elle a bénéficié d'un avenant de ré-allocation entre lignes budgétaires permettant de réduire le montant prévu pour les actions de développement rural qui n'ont pu être menées à bien suite à l'insécurité persistante sur site au profit de l'acquisition de matériel et d'achèvement d'infrastructures (garage). Afin de pouvoir faire face à certaines difficultés de trésorerie, la composante a sollicité le versement d'une dotation complémentaire en avril 2002. Le budget a été entièrement mobilisé. Toutefois, un dégage partiel de 100 millions a été opéré en date du 26/02/03 dans l'attente de la clôture et un montant de 32.337.517 Fcfa a

été dégagé et retourné au CPD lors de la clôture de la régie. Ce montant important de fonds non utilisé se justifie partiellement par les problèmes sociaux qui ont régné sur la composante au cours de toute l'année 2002, entraînant un fort ralentissement des activités.

### Cellule de coordination

Dotée d'un budget de 487.030.000 Fcfa, la cellule de coordination a justifié 76 % de sa dotation, soit 561.735 euros, à travers onze mémoires de pièces justificatives. Elle a bénéficié d'un avenant de 28.150.000 Fcfa accepté lors du CTS de Bangui. Cet avenant se justifiait par la mise en place du secrétariat exécutif du RAPAC suite à la nomination de Mr Doungoube au poste de secrétaire exécutif en mai 2002. 78 % du montant de l'avenant aurait dû être consacré à la mise en place du S.E. Toutefois, l'intéressé n'ayant jamais regagné son nouveau poste d'affectation suite à une promotion reçue par son Ministère de tutelle, la mise en place du Secrétariat du RAPAC a été retardée de six mois, ce qui explique qu'en définitive le taux de consommation de la ligne RAPAC au sein du budget de la coordination atteint à peine 50 % de la dotation qui lui était affectée. C'est principalement ce retard qui est à l'origine du faible taux de consommation du budget de la cellule de coordination. Il faut également souligner qu'il était prévu d'acheter un véhicule d'occasion pour remplacer l'actuel véhicule Terrano de la Cellule mais que cette acquisition n'a pas été réalisée vu la bonne gestion du véhicule actuel (plus de 150.000 km). La cellule de coordination a mobilisé l'entièreté de son budget et a procédé à un dégage partiel à hauteur de 100 millions en date du 06/03/03. Les fonds retournés au CPD à l'issue de la clôture s'élèvent à 18.556.200 Fcfa.

### Gabon

Dotée d'un budget de 278.631.000 Fcfa, la composante Gabon a justifié 94 % de sa dotation, soit 424.770 euros, à travers dix mémoires de pièces justificatives. Elle a bénéficié d'un avenant de ré-allocation entre les lignes budgétaires justifié par le non recrutement des écogardes et par l'acquisition de nouveau matériel informatique, de matériel technique, d'un

groupe électrogène, de moteurs hors bord ainsi que pour faire face à la finalisation du campement de Mikongo (prévu initialement sur le budget Projet Vision) et des travaux sur le pont de la Mingoume. Bénéficiaire de plusieurs financements complémentaires qui n'ont pas vu leur aboutissement en 2002 (FFEM (nov 02), espèces phares (03), WCS), la gestion de la composante a été relativement compliquée car les financements étant complémentaires, le défaut de l'un nécessite que l'autre prenne la dépense à sa charge sous peine de paralyser certaines activités. C'est ainsi que nombre d'équipements ont d'abord été acquis sur les recettes tourisme avant de pouvoir être imputés sur budget FED, car étant prévus initialement sur d'autres financements, la composante a d'abord dû attendre l'approbation de l'avenant de ré-allocation budgétaire avant d'imputer ces dépenses sur budget FED. Ceci explique le nombre important d'écritures de régularisation au niveau de la clôture de la régie. La composante n'a pas bénéficié de fonds de contrepartie du gouvernement gabonais, à l'exception de la mise à disposition du programme d'un cadre de l'administration de l'économie forestière. La composante a mobilisé l'entièreté de son budget et a retourné 18.899.663 Fcfa au CPD lors de la clôture de la régie.

#### Guinée-Equatoriale

Dotée du deuxième plus petit budget pour la régie 2002 (229.843.000 Fcfa), la composante Guinée Equatoriale a justifié 97 % de sa dotation, soit 340.774 euros à travers six mémoires. Elle a bénéficié d'un avenant de 26.360.000 Fcfa pour faire face aux hausses importantes des salaires décrétées par le gouvernement. La composante a bénéficié de fonds de contrepartie pour 30.000.000 F.Cfa. Toutefois, ces fonds de contrepartie devraient venir alléger les dépenses prévues au budget FED et non faire double emploi au profit des cadres de l'administration de tutelle. Le problème de l'hôtel de Monte Alen mérite aussi d'être soulevé car il nous paraît indispensable de pouvoir le rétrocéder au gouvernement. Le programme ECOFAC n'a pas pour vocation de financer l'exploitation d'un hôtel, d'autant que les recettes engendrées par l'activité de celui-ci sont rarement versées dans sa caisse. Le budget initial de la composante prévoyait un financement sur

recettes tourisme et sur budget espèces phares. La gestion de la composante a laissé à désirer tout au cours de cette régie, d'une part par l'engagement d'un comptable tout à fait incompetent, et d'autre part, par l'absence de suivi rigoureux des activités par le chef de composante et le directeur national sortants. Les recettes tourisme n'ont jamais été versées en caisse et le budget espèces phares n'a pas été disponible en 2002, réduisant ainsi les activités de la composante. Signalons encore un grave incident qui s'est produit avec la banque SGBGE. Celle-ci a refusé de rembourser le chèque de 6.310.186 Fcfa qui avait été émis par la composante au profit du compte payeur délégué lors de la clôture de la régie, alors que le compte était suffisamment approvisionné.

#### Centrafrique Ngotto

Disposant d'un budget de 304.723.000 Fcfa, la composante a justifié 84 % de sa dotation, soit 464.547 euros, à travers sept mémoires de pièces justificatives. Elle n'a bénéficié d'aucun avenant et d'aucun financement complémentaire. Sa gestion a été rendue difficile car le comptable a quitté le pays, suite aux menaces proférées contre lui lors des événements socio-politiques qui ont secoué le pays. Une comptable a été engagée et a profité d'une formation de deux semaines à Libreville. La composante n'a pas mobilisé tout son budget (solde non mobilisé = 31.441.194 F) et a retourné 25.251.408 F au compte payeur délégué à l'issue de la clôture de la régie 2002.

#### Centrafrique ZCV

Dotée du plus gros budget du programme (1.249.594.000 Fcfa), la composante a justifié 76 % de sa dotation (1.446.456 euros) à travers neuf mémoires de pièces justificatives. Elle a bénéficié d'un avenant de ré-allocation entre lignes budgétaires pour faire face à l'augmentation de certains coûts (ciment, matériaux de construction, charges locatives, acheminement des transports dans la zone Nord, ...) et pour financer des sessions de formation LAB ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule tout-terrain. La composante n'a pas mobilisé tout le budget qui lui était affecté. C'est pourquoi, elle a demandé un dégageant du montant non mobilisé en date du 06/03/03, à savoir 239.587.141 Fcfa. Lors de

la clôture de la régie 2002, elle a encore retourné 61.193.909 Fcfa au bailleur de fonds. Il faut souligner que le taux de consommation du budget, relativement faible en comparaison à certaines autres composantes, s'explique par le ralentissement, voire la paralysie des activités, faisant suite aux troubles socio politiques récurrents qui sévissent dans ce pays depuis plusieurs années.

Il faut également souligner que lors du CTS de Sao Tome (nov 2002), la décision avait été prise de procéder à un report de fonds PIN RCA (de la composante ZCV) vers les autres composantes du programme afin de leur permettre de fonctionner sans interruption jusqu'à la fin de la phase actuelle. Cette décision s'inscrivait dans l'esprit de solidarité qui doit caractériser un programme régional. Que l'Administration centrafricaine soit ici remerciée au nom de tout le programme.

#### São Tome

Dotée du plus petit budget du programme (137.050.000 Fcfa), la composante a justifié 87 % de sa dotation, soit 182.506 euros, à travers onze mémoires de pièces justificatives. Si la composante a le mérite de préparer régulièrement des mémoires mensuels de remboursement, il apparaît que les dépenses sont principalement consacrées au fonctionnement du personnel, des véhicules et des bureaux. Si l'on excepte le jardin botanique, le budget ne prévoit que trop peu d'actions spécifiques en faveur de la conservation. La clôture qui a été effectuée en mars 2003 est une clôture provisoire dans l'attente de l'accord du bailleur de fonds pour pouvoir assimiler aux pertes et charges de la régie les soldes des comptes en Francs cfa et en Dobras logés auprès de la Banco Commercial Ecuador (BCE), en instance de faillite depuis mai 2001. Pour rappel, le programme avait averti le bailleur de fonds de cette situation au moment de la clôture de la régie 2001. N'ayant obtenu aucune réponse, le programme avait décidé de transférer ces soldes sur la régie 2002. Ne souhaitant pas reporter, de régie en régie, ces fonds immobilisés, le programme a de nouveau saisi le bailleur et l'OR. Finalement, l'accord du bailleur de fonds sur la prise en charge des soldes bancaires a permis la clôture définitive de cette régie. Lors de la clôture, la

composante a remboursé 17.334.215 Fcfa au compte payeur délégué.

### Devis programme n° 3

Depuis plusieurs années, le programme a l'habitude de fonctionner avec des devis programmes annuels, s'étalant du 01 Janvier au 31 Décembre. Avec la montée en puissance des activités du programme, le financement moyen des deux derniers devis programme était de 5.530.000 euros sur base annuelle.

Le solde disponible au 31/12/2002, au moment d'engager les fonds du DP 3, étant de 2.550.999 euros seulement, il n'était a priori pas possible d'engager le financement d'une année complète de fonctionnement. Cet état de fait a été confirmé lors de l'élaboration du budget 2003, dont le montant minimum était estimé à 5.366.940 euros.

Il a donc été décidé d'engager les fonds pour une période de cinq mois, du 01/01/03 au 31/05/03, soit 2.371.447 euros, laissant un solde disponible sur la convention de financement de 179.552 euros et portant le taux d'engagement des fonds à 99,98 %. Le solde, représentant le financement des mois de juin à décembre, devant être engagé sur base des fonds obtenus à l'issue du déplafonnement et sur base des reliquats dégagés sur DP 2. Il était également convenu que ces fonds soient engagés sur base d'un avenant pour la période de juin à décembre 2003.

### Avenant n° 1 au DP 3

Cet avenant a été confectionné par les composantes lors du CTS qui s'est tenu à Yaoundé en avril 2003. Il a été approuvé le 30/05/03 pour un montant de 1.966.229 euros, soit 1.289.762.000 F.Cfa, portant ainsi le total du budget pour la régie 2003 à 4.337.675 euros, soit pratiquement un million d'euros en moins que les estimations faites à Sao Tomé en novembre dernier.

L'engagement de cet avenant a posé quelques problèmes car il était impossible d'engager les fonds des sept derniers mois, sans avoir reçu l'autorisation du déplafonnement. C'est pourquoi, l'avenant a fait l'objet de deux engagements distincts.

Le premier, devant couvrir les besoins en financement des deux premiers mois, est

couvert par les reliquats dégagés sur la régie 2002 suite aux dégagements partiels demandés par trois composantes (Cellule coordination, Centrafrique ZCV et Congo), totalisant 439.000.000 Fcfa. L'engagement équivaut à 2/7ème du montant total de l'avenant, soit 561.780 euros.

☐ Le second couvre les dépenses en fonctionnement des cinq derniers mois de l'année sur base des fonds issus du déplafonnement et équivaut à 5/7ème du montant total de l'avenant, soit 1.404.449 euros.

Ces engagements à répétition ont entraîné de nombreuses ruptures de trésorerie sur la plupart des composantes pour deux raisons principales :

☐ Les mémoires des mois d'avril et de mai n'ont pu être remboursés car ils ont été considérés comme mémoires d'apurement de l'engagement des cinq premiers mois de l'année (seules les composantes qui ont présenté leurs dépenses d'avril et de mai après avoir reçu l'autorisation du déplafonnement ont pu être remboursées pour ces dépenses)

☐ La dotation complémentaire faisant suite au second engagement (juin – juillet) représentait 80 % du montant de ces deux mois, ce qui n'a pas permis aux composantes de reconstituer leur cash flow, d'autant que la plupart étaient déjà très endettées, à la fois auprès de leurs fournisseurs mais aussi auprès de leur personnel. Lorsque cette dotation complémentaire, relativement faible, a été versée, elle n'a permis que l'apurement des dettes des composantes mais elle n'était pas

suffisante que pour assurer aussi le financement des mois de juin – juillet ; Cette situation obligera le programme a demander de nouvelles augmentations complémentaires au cours du second semestre de l'année. Le problème de trésorerie est encore aggravé par l'allongement des délais de remboursement des mémoires, dont la principale cause est un important retard dans le traitement des dossiers auprès des services de l'Ordonnateur régional.

Le taux moyen de consommation du DP 3 au 30/06/03 est seulement de 34 %, ce qui est aisément compréhensible puisque faute de fonds disponibles, les composantes n'ont pu mettre en œuvre leur budget comme prévu. Au total les composantes ont introduit 29 mémoires de pièces justificatives au cours du premier semestre de la régie 2003.

Il faut également regretter les problèmes de suivi financier par certaines composantes qui s'obstinent à ne pas vouloir préparer des mémoires mensuels et qui attendent plusieurs mois avant d'envoyer leur mémoire à Libreville. C'est le cas des composantes Centrafrique Ngotto et Gabon. La situation est d'autant plus regrettable pour le Gabon puisque leur cellule comptable est logée au sein de la cellule de coordination.

Les tableaux n° 6 et 7 donnent la structure du Devis Programme n° 3 et de son avenant par composante et par catégorie de la convention de financement.

Le tableau n°8 montre l'évolution des

Tableau n° 6

**Ventilation Budget 2003 par composante**

	<b>Budget 5mois (01 à 05/03)</b>	<b>Avenant n°1 (06 à 12/03)</b>	<b>Total</b>
Cameroun	220 650 000	218 295 000	438 945 000
Congo	213 600 000	184 454 000	398 054 000
Centrafrique ZCV	515 075 000	368 000 000	883 075 000
Gabon	117 995 000	141 141 000	259 136 000
Guinée Equatoriale	97 800 000	82 529 000	180 329 000
Cellule Coordination	182 275 000	147 820 000	330 095 000
Sao Tome Principe	65 720 000	38 900 000	104 620 000
Centrafrique Ngotto	142 452 000	108 623 000	251 075 000
<b>Total (F.Cfa)</b>	<b>1 555 567 000</b>	<b>1 289 762 000</b>	<b>2 845 329 000</b>
<b>Total (euros)</b>	<b>2 371 447</b>	<b>1 966 229</b>	<b>4 337 676</b>

dépenses sur DP 3 par composante et ligne budgétaire.

Lors du CTS de Yaoundé, il a aussi été demandé à chaque composante de préparer un budget devant permettre de financer les activités spécifiques inhérentes au programme (lutte anti braconnage, activités de conservation) durant les huit premiers mois de l'année 2004. Ces estimations, purement indicatives, ont permis de fixer des « enveloppes provisoires de fonds » afin que chaque composante puisse assurer la transition tout en s'assurant que les fonds seront disponibles sur les soldes de la Convention.

### **Financements complémentaires en cours**

A l'issue de onze années de fonctionnement réparties sur trois phases de financement FED et vu les résultats probants réalisés en matière de conservation, le Programme attire de plus en plus de bailleurs de fonds, qui chacun selon ses moyens ou ses objectifs, aide ECOFAC en lui accordant des subventions.

#### **Le financement FFEM**

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial finance depuis novembre 2002 un projet intitulé « Appui au Développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique Centrale ». Il concerne exclusivement les composantes Congo, Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe et Gabon. Les coûts du projet sont estimés à 1.921.000 euros dont 939.000 euros sont accordés par le FFEM sur une durée de trois ans. Le maître d'ouvrage est le RAPAC. Son principal objectif est d'appuyer le développement du tourisme dans les aires protégées gérées par les composantes ECOFAC reprises ci-dessus afin de contribuer à la pérennisation des objectifs de conservation de la biodiversité et de développement durable de ces territoires.

Les principales interventions sont :

- L'amélioration des infrastructures par l'amélioration des conditions d'accès aux sites et l'amélioration des moyens de communication
- L'amélioration de l'offre touristique sur site par le renforcement des capacités d'accueil touristique et la consolidation des

produits touristiques existants (réceptifs, guides, chauffeurs, piroguiers, métiers d'hôtellerie, ...)

Signée le 12/11/02, la convention a permis de débloquer actuellement 57.796 euros à travers deux mémoires de remboursement. Le faible taux de consommation s'explique principalement par le fait que deux composantes (Congo et Sao Tome) n'ont pas encore mis en œuvre ce budget. Il est nécessaire de prévoir une réunion de mise au point entre les responsables du FFEM et d'ECOFAC afin de mieux cerner le contenu des lignes synthétiques du budget qui restent assez floues pour certains chefs de composante. Un second frein au décaissement réside dans le fait que le FFEM procède au remboursement des dépenses réellement effectuées mais n'a accordé au programme aucune avance de fonds de roulement. Or, la plupart des composantes ayant d'importants problèmes de fluidité financière au cours de cette année, il leur est impossible de pré-financer les activités FFEM, en plus de leur fonctionnement normal.

#### **Etat d'avancement des activités financées sur fonds FFEM**

##### Composante Gabon

- Habituation des gorilles sur le site touristique de Mikongo

Une experte en habituation de gorilles, Giulia Graziani, a été recrutée depuis le 15 juin. L'habituation est à présent séparée des activités touristiques. Les touristes ne sont plus autorisés à visiter les gorilles mais font des randonnées en forêt ou sur le fleuve en compagnie de guides et de pisteurs. Le programme de vision des gorilles sera réouvert, dès que les gorilles seront suffisamment habitués à la présence humaine.

- Amélioration de l'accès au site touristique de Mikongo

Les travaux de construction de la route Lopé Mikongo qui doit desservir la zone de vision des gorilles ont donné lieu à une collaboration active entre le Programme et un exploitant forestier. Un appel d'offres restreint à consultation locale a été lancé. L'attributaire est la société NSG (Nouvelle Société du Gabon). Le contrat a été soumis la signature de NSG après avoir obtenu la non-objection de la part du FFEM.

Tableau n° 7

## Ventilation Budget 2003 par catégorie

	Infrastructures	Equipements	Fonctionnement	Formation	Publication	Recherches	Total
Cameroun	19 250 000	4 000 000	415 695 000	-	-	-	438 945 000
Congo	23 100 000	8 000 000	366 954 000	-	-	-	398 054 000
Centrafrique ZCV	34 250 000	33 600 000	815 225 000	-	-	-	883 075 000
Gabon	13 550 000	28 500 000	217 086 000	-	-	-	259 136 000
Guinée Equatoriale	5 500 000	26 200 000	148 629 000	-	-	-	180 329 000
Cellule Coordination	0	6 550 000	283 395 000	25 500 000	13 000 000	1 650 000	330 095 000
Sao Tome Principe	12 500 000	4 700 000	87 420 000	-	-	-	104 620 000
Centrafrique Ngotto	5 250 000	26 120 000	219 705 000	-	-	-	251 075 000
<b>Total (F.Cfa)</b>	<b>113 400 000</b>	<b>137 670 000</b>	<b>2 554 109 000</b>	<b>25 500 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>1 650 000</b>	<b>2 845 329 000</b>
<b>Total (euros)</b>	<b>172 877</b>	<b>209 877</b>	<b>3 893 714</b>	<b>38 874</b>	<b>19 818</b>	<b>2 515</b>	<b>4 337 676</b>

Tableau n° 8

## DP 3 : Evolution des dépenses par poste budgétaire au 30/06/03 (en XAF)

Code	Poste budgétaire	CAMEROUN au 30/06/03	CONGO au 30/06/03	CELLULE au 30/06/03	GUINEE EQ. au 30/06/03	SAO TOME au 30/06/03	RCA NGOTTO au 31/05/03	GABON au 30/04/03	RCA PDZCV au 30/06/03	TOTAL	%
6011	Infrastr. Bâtiments	15 380 000	-	-	-	1 267 000	1 629 000	120 000	-	18 396 000	1,88%
6012	Infrastr. Pistes, routes	225 000	288 000	-	100 000	155 000	-	-	10 559 000	11 327 000	1,16%
6013	Infrastr. Ouvrages art	-	-	-	-	-	-	-	1 633 000	1 633 000	0,17%
6014	Aménagement espaces	-	-	-	-	1 149 000	-	0	411 000	1 560 000	0,16%
6021	Eqv véhicules engins	-	-	-	-	-	-	-	2 241 000	2 241 000	0,23%
6022	Eqv matériel de bur.	-	115 000	55 000	72 000	611 000	936 000	19 000	2 085 000	3 893 000	0,40%
6023	Eqv matériel technique	3 151 000	67 000	0	6 665 000	127 000	1 781 000	574 000	2 378 000	14 743 000	1,51%
6024	Eqv bâtiments	-	-	-	-	0	-	0	0	0	0,00%
6031	Fct véhicules et engins	34 151 000	33 480 000	1 785 000	9 496 000	5 276 000	12 907 000	12 119 000	58 059 000	167 273 000	17,10%
6032	Fct Bureaux et bât.	18 784 000	13 473 000	50 274 000	9 143 000	4 462 000	9 200 000	2 924 000	23 536 000	131 796 000	13,47%
6033	Fct Equipement tech.	6 607 000	2 528 000	760 000	2 374 000	728 000	1 042 000	356 000	3 521 000	17 916 000	1,83%
6034	Personnel	121 142 000	104 560 000	11 034 000	38 728 000	10 813 000	55 094 000	20 288 000	127 091 000	488 750 000	49,95%
6035	Déplacements	642 000	9 149 000	1 650 000	669 000	616 000	175 000	1 090 000	19 394 000	33 385 000	3,41%
6036	Frais financiers	182 000	599 000	128 000	188 000	556 000	78 000	63 000	158 000	1 952 000	0,20%
6037	Actions spécifiques	6 156 000	-	-	305 000	4 754 000	423 000	0	19 599 000	31 237 000	3,19%
6038	Honoraires et services	1 520 000	16 133 000	-	652 000	992 000	625 000	0	1 423 000	21 345 000	2,18%
6041	CTS	-	-	9 387 000	-	-	-	-	-	9 387 000	0,96%
6042	RAPAC	-	-	11 817 000	-	-	-	-	-	11 817 000	1,21%
605	Volet formation	-	-	25 509 000	-	-	-	-	-	25 509 000	2,61%
606	Volet Communication	-	-	4 389 000	-	-	-	-	-	4 389 000	0,45%
607	Volet Recherches	-	-	1 693 000	-	-	-	-	-	1 693 000	0,17%
7600	Participations	-15 475 000	0	-6 258 000	0	-4 000	-57 000	0	0	-21 794 000	-2,23%

## Total consom. DP 3

Consommation (F.cfa)	192 465 000	180 392 000	112 223 000	68 392 000	31 502 000	83 833 000	37 553 000	272 088 000	978 448 000	100,00%
( euros)	293 411	275 006	171 083	104 263	48 024	127 803	57 249	414 795	1 491 634	*****
Rappel Budget (F.cfa)	438 945 000	398 054 000	330 095 000	180 329 000	104 620 000	251 075 000	259 136 000	883 075 000	2 845 329 000	
Taux consom.au 30/06	43,8	45,3	34,0	37,9	30,1	33,4	14,5	30,8	34,4	

Coordination

Parallèlement à ces travaux, la composante a entamé la construction sous régie d'un pont de plus de 20 mètres sur la première rivière. Une niveleuse a aussi été louée pour la réfection du tronçon entre Ololo et la route principale ainsi qu'entre Mikongo et la route principale.

- Formation des piroguiers à Ololo : Une volontaire a été engagée pour la coordination touristique et la formation. Le programme de formation des piroguiers est en cours.

- Formation des écogardes : La formation des écogardes n'a pas encore débuté car le programme attend la consultation du curriculum de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts.

- Constructions : une case de trois appartements pour le logement des pisteurs et leurs familles est en cours de construction à la Lopé. D'autres part, les différents travaux d'amélioration et de finalisation du campement de Mikongo sont pratiquement achevés.

- Diversification des produits touristiques : Plusieurs missions de prospection ont été faites en ce sens. Quelques salines intéressantes ont été découvertes près d'Ololo ainsi que les sites de nidification des picathartes. Des miradors seront prochainement construits pour améliorer la vision dans les salines.

- Appui au démarrage et privatisation : un appel d'offres national a été lancé pour la privatisation de la gestion hôtelière des sites de Mikongo et Ololo. Toutefois, le programme n'a reçu aucune offre. Dans l'attente, les activités continuent avec Lopé Hôtel qui agit en tant que gestionnaire.

#### Composante Guinée Equatoriale

Différentes études menées par des primatologues ont confirmé la présence de grands singes anthropoïdes dans la zone d'Esamalen, proche du Rio Laña, un des principaux affluents du Wele, rivière marquant la première limite du Parc National de Monte Alen avant son extension..

La vision des gorilles étant un des principaux attraits de l'écotourisme dans le parc, la composante ECOFAC Guinée Equatoriale a voulu adapter l'accueil des

touristes aux standards écotouristiques. Ces travaux d'amélioration ont été entrepris sur fonds FFEM.

Trois anciennes cabanes ayant précédemment accueilli des études, ont été réhabilitées. Leur plate-forme sert à accueillir des tentes de type "tented camp" avec moustiquaires. Une quatrième plate-forme est également en construction en vue d'installer une salle à manger. Une cuisine et des latrines viennent compléter l'organisation du camp. L'ensemble a été conçu pour s'intégrer le plus possible au milieu de la forêt (toiture en feuilles, parois des latrines et embellissement des plates-formes en écorce de « Oyang »,...)

Il faut noter que tout le matériel non prélevé sur place (ciment pour les dalles des latrines et fondations, tentes, ...) a été transporté à dos d'homme (5 heures de route)

Suivi Evaluation : prise en charge sur le budget FFEM des prestations du secrétaire exécutif du RAPAC

Promotion : confection d'un dépliant «pister en forêt d'Afrique centrale » et d'affiches « Mikongo, parc national de la Lopé », ainsi que la rédaction du guide relatif au parc national de la Lopé.

#### Le Financement TREES

Le protocole d'accord entre le Centre Commun de Recherches (Institut de l'Environnement Durable) de la Communauté européenne et le programme ECOFAC, a été signé le 05/09/02 pour une durée de 17 mois. Il a pour but de confier à ECOFAC, qui agit en tant que prestataire de services, la fourniture de données environnementales sur l'Afrique centrale. Une première dotation de 19.045,80 euros (12.493.226 F.Cfa) a été versée sur le compte ECOFAC TREES le 12/12/02. Ce contrat a permis à ECOFAC de mettre en place un système SIG de gestion de base de données environnementales. Plusieurs cartes numériques ont été acquises auprès de la Société EURIMAGE. Le matériel informatique nécessaire au traitement de ces données a aussi fait peau neuve. Ce budget a également permis de régler les prestations de l'informaticien en charge de la base de données ainsi que ses nombreux déplacements dans la sous-région dans le cadre de ce travail.

Il est cependant à regretter la lenteur des

décaissements. Actuellement, ce financement doit rembourser près de 5.000.000 Fcfa de dépenses qui ont été engagées par la cellule de coordination. Cette situation prive la coordination de sa trésorerie transformée en créances sur le financement TREES.

#### Le financement du programme Espèces Phares

Il s'agit d'un projet financé sur la ligne budgétaire environnement/forêts tropicales de la Commission européenne. La contribution financière s'élève à 2.687.181 euros dont 1.696.537 euros sur financement européen. Le complément de 990.644 euros provient des financements partenaires (FFEM, Coopération française, WCS, Université de Rennes, ...).

Ce projet comporte cinq volets :

- **Tourisme de vision de gorilles** : Ce volet vient en appui aux actions menées par le programme ECOFAC sur deux sites : Odzala et Lopé. Il s'agit de poursuivre les activités de valorisation de cette espèce par l'écotourisme, permettant ainsi de générer des revenus pour les populations locales et pour les aires protégées.

- **Etudes sur les gorilles et les éléphants de forêt** : Ce volet est réalisé dans la partie nord du parc national d'Odzala où la présence de nombreuses clairières (baies, salines) dans la forêt offrent des conditions idéales pour des études comportementales et démographiques

- **Tortues marines** : Ce volet concerne cinq pays : Congo, Gabon, São Tomé, Guinée Equatoriale et Cameroun. Il s'agit de développer des actions permettant une valorisation des espèces et de leur conservation (suivi des plages, incubation des œufs, études spécifiques). Une étude sur la migration des tortues luths sera menée à l'aide des balises ARGOS.

- **Baleines** : Ce volet sera mené en Guinée Equatoriale (Bata), à São Tomé et au Gabon. Il s'agit d'améliorer nos connaissances des mouvements des baleines à bosse dans les eaux du golfe de Guinée par des études ponctuelles (recensements, monitoring acoustique) et de développer des activités d'écotourisme au bénéfice des communautés locales de pêcheurs.

- **Coordination** : Tous les volets sont

coordonnés par la cellule de coordination du programme ECOFAC à Libreville.

Le programme a débuté ses activités en date du 27/02/03. Seuls les volets « tourisme de vision à la Lopé » et « tortues marines » ont entamé leur budget puisque une partie de leurs activités sont la continuation des activités en cours et précédemment financées par le FED. En ce qui concerne les autres volets, les protocoles d'accord avec les partenaires intervenant sur site sont en cours d'élaboration.

D'un point de vue financier, une dotation initiale de 629.500 euros, soit 412.924.932 Fcfa a été versée au programme le 10/06/03.

Le financement Conservation International, d'un montant de 416.000 USD, devait être utilisé comme financement complémentaire de la composante Congo. Toutefois, les blocages sur cette composante ont paralysé l'utilisation de ces fonds qui n'avaient pas été dépensés au cours de la période de validité. Actuellement, le programme a reçu l'autorisation d'utiliser ce financement en complément au fonctionnement de la composante Congo et aux activités de monitoring.

Le protocole d'accord, signé le 08/04/02, avait donné lieu à un premier versement de 104.000 USD, soit environ 76.000.000 F.Cfa. Ce montant sera utilisé au cours de cette année.

#### Le financement Projet Vision

Le Projet Vision dont l'objectif global était d'assurer une augmentation touristique suffisante pour garantir la pérennité financière de la réserve de la Lopé a bénéficié de plusieurs financements, notamment sur les programmes 7 GA 025 ; 7 GA 034 et 6 RPR 369.

Le second financement, doté d'un budget de 52.000.000 Fcfa prélevés sur les recettes touristiques de la composante Gabon et de 21.013.582 F sur fonds FED 7 GA 034 a été clôturé au cours de ce premier semestre 2003, après régularisations et règlements des engagements au 17/11/2002, date limite de validité du programme. Ce financement, complémentaire au premier financement 7GA 025 déjà clôturé, a principalement permis la construction des infrastructures à Mikongo et à Ololo ainsi que la formation des guides et du personnel d'accueil et les

prestations du volontaire responsable du Projet. La consommation du budget peut se résumer comme suit :

Source financement	Budget	Consommé	%
Tourisme	52.000.000	52.000.000	100
FED	21.013.582	19.989.446	95
Total	73.013.582	71.989.446	98

Un montant de 1.024.136 Fcfa n'a pas été utilisé sur fonds FED, les gestionnaires du programme n'ayant justifié leurs dépenses dans les délais impartis. Sur ce solde, un montant de 922.931 Fcfa n'a jamais été mobilisé et un montant de 101.205 Fcfa n'a pu être justifié et été remboursé au bailleur de fonds.

Le programme ECOFAC a toujours appuyé le Projet Vision tant d'un point de vue technique sur le terrain, par l'intermédiaire de sa composante Gabon, que d'un point de vue comptable et financier par l'intermédiaire de la cellule de coordination. Actuellement, il reste à clôturer le troisième financement sur programme 6 RPR 369 qui a été approuvé en juillet 2002 et dont les objectifs peuvent se résumer comme suit :

1. Amélioration de la sécurité des touristes, des chercheurs et du personnel des sites et circuits
2. L'achat de fournitures et d'équipements prioritaires pour améliorer les conditions d'accueil et de déplacement des chercheurs et touristes

La période de validité de ce devis programme s'étend de sa date de signature (24/07/02) au 31/12/02. Sa clôture sera prochainement envisagée.

#### Appui à la conservation des tortues marines

La Coopération française prend à sa charge le coordonnateur du réseau KUDU chargé du suivi des tortues marines dans le golfe de Guinée (cf Volet recherche développement le résumé des activités).

#### Les fonds de contrepartie

Ce sont les participations que les gouvernements des pays hôtes du Programme ECOFAC sont tenus de mettre à la disposition du programme en complément du financement FED. Outre la

contre-valeur de la mise à disposition au Programme de cadres détachés du Ministère de tutelle, quelques composantes reçoivent des fonds de leur gouvernement. Il s'agit principalement de la Guinée Equatoriale qui honore parfaitement ses engagements depuis plusieurs années. Il est également prévu que le Cameroun et le Gabon versent une contribution au cours de cette année. A ce jour, ce ne sont que des promesses ayant le mérite d'être inscrites au budget de l'Etat (Guinée Equatoriale = 100.000.000 F ; Cameroun = 70.000.000 F ; Gabon = 20.000.000 F).

#### Recettes Tourisme et Publication

En collaboration avec des éco volontaires basés à Mikongo et Ololo, le programme ECOFAC apporte une contribution logistique importante à l'organisation d'excursions en forêt, de balades sur le fleuve et à la visite des gorilles. L'activité touristique à Mikongo perdure et s'organise au travers des agences de voyage locales. Depuis le début de la mise en place de ces activités, les recettes qui reviennent à la composante s'élèvent à 148.532.140 Fcfa (situation arrêtée au 30/06/03). Ces recettes ont permis le financement du Projet Vision à hauteur de 52.000.000 F.Cfa et permettent à présent le financement de la composante selon les dépenses qui ont été prévues et acceptées dans le devis programme annuel de cette dernière. A titre d'exemple, la composante a prélevé en 2002 un montant de 52.973.623 Fcfa pour son financement et pour le remboursement des dépenses occasionnées par les activités touristiques. L'important retard dans la comptabilité de la composante pour le premier semestre 2003 ne permet pas de donner une vision réaliste des dépenses effectuées au 30/06/03 sur le budget tourisme. Un premier remboursement de 8.715.103 Fcfa a été fait à la composante en Mai 2003 mais il reste plus de 15.000.000 Fcfa à rembourser lorsque la composante présentera les pièces à la Coordination.

Les activités tourisme dans le parc national d'Odzala restent suspendues depuis la fin de l'année 2002. La composante Congo ne réalise pratiquement plus de recettes depuis plus d'une année. Par contre, elle continue à financer les activités tourisme (fonctionnement des véhicules, entretien des pistes, salaire du personnel du volet

tourisme maintenu en poste, ...) sur les recettes antérieures. A titre d'exemple, elle a prélevé 32.954.875 Fcfa sur les recettes en 2002 et 2.401.558 Fcfa au cours du premier semestre 2003.

En date du 30/06/03, le solde du compte ECOFAC Tourisme s'élevait à 64.177.267 Fcfa. La ventilation de ce solde indique que la part disponible pour la composante Gabon est de 21.168.235 Fcfa et la part disponible pour la composante Congo est de 43.009.032 Fcfa

#### Recettes publications

Les recettes issues de la vente de tee-shirts, livres et publications édités par le Programme se sont élevées à la somme de 2.242.500 F.Cfa au cours du premier semestre 2003. La répartition est la suivante :

- Livres 1.743.000 Fcfa
- Tee-shirts 499.500 Fcfa

Les dépenses de fonctionnement imputées sur ce compte s'élèvent à 441.953 Fcfa pour la même période, soit 37.928 F de frais financiers et 404.025 F de frais d'expédition, notamment l'expédition de la revue Canopée.

### Gestion financière du programme

La plupart des problèmes soulevés dans le précédent rapport d'activités (au 31/12/02) restent malheureusement d'actualité. C'est pourquoi, nous les rappelons ci-après en les actualisant au 30/06/03.

#### Traitement des mémoires

Le problème du délai de remboursement des mémoires et notamment de la signature des mandats de paiement par les services de l'Ordonnateur régional s'est encore aggravé au cours de ce premier semestre, entraînant des ruptures de trésorerie pour la plupart des composantes. Il n'est pas concevable qu'un mandat de paiement reste au Plan durant trois semaines pour signature et il est encore moins concevable que cette situation n'entraîne pas une réaction de la délégation régionale.

Paradoxalement, la restructuration des services de l'O.R. par la création d'une cellule d'appui à l'ON/FED aurait dû entraîner un traitement plus rapide des

dossiers FED. Or, jusqu'à présent, c'est le contraire qui se passe. Toutefois, nous osons espérer que ces retards sont principalement dûs aux perturbations du service entraînées par le déménagement de locaux du Ministère vers le centre ville et qu'un retour à la normale pourra être envisagé sans délai.

#### Retour de la composante Congo à Brazzaville

Pour répondre à la demande des autorités congolaises lors du dernier CTS, la cellule comptable et logistique de la composante Congo a quitté Libreville, où elle avait emménagé en 1997 suite aux conflits congolais, pour se ré-installer à Brazzaville.

Il faut toutefois noter que ce déménagement n'entraîne aucune amélioration dans le traitement des dossiers, notamment au niveau de la comptabilité et au niveau des achats. A notre avis, la cellule comptable de Brazzaville est trop faible et devrait être renforcée par un responsable qui pourrait également s'occuper de tous les aspects logistiques et des demandes d'approvisionnement. Jusqu'à présent, la plupart des achats de pièces de rechange, matériel, équipement ainsi que l'acheminement du carburant continue de se faire à partir de Libreville.

Les transferts bancaires vers le Congo sont très onéreux. Un relevé des cinq derniers transferts fait ressortir un taux moyen de frais bancaires de 0,38 % du montant transféré. A titre d'exemple, pour un transfert de 35 millions entre Libreville et Brazzaville, au sein du même organisme financier (BGF BANK), il faut compter 106.778 F.Cfa de frais ! Pour des transferts plus petits, le taux de frais peut atteindre 1,028 % (20.565 Fcfa pour un transfert de 2.000.000 Fcfa). Ceci est dû au fait que les frais de transfert comportent une part de frais fixes quel que soit le montant transféré et une part de frais variables directement proportionnelle au montant transféré.

#### Transferts via la BEAC

D'importants délais de transferts sont toujours observés, aussi bien lors du versement par la Délégation de l'UE des dotations initiales ou complémentaires que lors du remboursement par la DCE des mémoires de dépenses. Il apparaît aussi que les retards sont plus prononcés lors des

transferts vers le Cameroun et la Centrafrique. Après vérification, il apparaît que les sommes sont débitées du compte de l'UE aussitôt l'ordre donné mais le compte de nos composantes est crédité environ trois semaines plus tard. Vu l'importance des sommes concernées, nous pensons que le bailleur de fonds devrait introduire une réclamation auprès du siège de la BEAC au Gabon. Nous sommes également en droit de nous poser la question suivante : « Où se trouve l'argent entre le moment où le compte donneur d'ordre est débité et le moment où le compte bénéficiaire est crédité (trois semaines plus tard) ? ».

#### Transferts de fonds entre BICIG et São Tome

Comme expliqué dans le rapport précédent, la composante São Tome a rencontré, de septembre à décembre 2002, de sérieux problèmes d'approvisionnements de son compte auprès de la Banque Internationale pour São Tome et Principe (BISTP) suite au renforcement du contrôle des changes entre la zone CFA (dont le Gabon fait partie) et São Tome.

La solution préconisée par la BICIG, banque gabonaise auprès de laquelle le bailleur de fonds alimente le compte pour la composante São Tome, est d'autoriser des transferts à concurrence du montant du budget annuel spécifié dans le devis programme. Le système fonctionne relativement bien mais est très onéreux. A titre d'exemple, pour un transfert de 15 millions F.Cfa, il faut compter 110.000 F.Cfa de frais au niveau de la BICIG et 80.000 F.Cfa au niveau de la BISTP, soit environ 1,25 % du montant du transfert. Sur base annuelle, il faut compter 1,2 million de francs au titre des frais de transfert, ce qui est énorme quand on sait que le budget de São Tome est relativement réduit, surtout en cette période de transition.

#### Problème TVA Cameroun

Le précédent rapport d'activités faisait déjà état d'un problème de paiement de TVA au niveau du Cameroun. Pour rappel, Une note émanant du Ministère camerounais des Finances précise que l'exonération de la TVA au profit des missions diplomatiques et organisations internationales ainsi que des organismes à but non lucratif a été repensée à travers une procédure particulière. La nouvelle politique des exonérations et

franchises de taxes consiste en une taxation préalable et un remboursement conséquent, après les contrôles d'usage, en fin d'exercice. La composante Cameroun, appuyée par la Coordination du programme, a saisi, à maintes reprises, la DCE du Cameroun à ce sujet. Les réponses de cette dernière sont toujours restées très évasives, quand elles avaient le mérite d'exister si bien que le problème a de nouveau été soulevé lors du dernier CTS (avril 2003) où le représentant de la DCE au Cameroun a répondu qu'il n'y avait aucune contradiction avec les conventions signées puisque les textes prévoient un remboursement ultérieur.

La composante a donc payé la TVA auprès de ses fournisseurs et confectionné les demandes de remboursement suivant les directives reçues. Malheureusement à ce jour rien n'a encore été remboursé et le Programme a reçu un courrier du ministère des finances l'informant que les dossiers introduits ne pourraient être remboursés. En effet, la note ministérielle d'application des modalités du régime fiscal précise que pour les marchés publics financés sur des fonds extérieurs, si la convention ne prévoit pas la prise en charge des droits et taxes par l'adjudicataire, le maître d'ouvrage supporte lesdits droits et taxes. Il est également spécifié que le maître d'ouvrage est tenu de prévoir dans son budget les crédits nécessaires au recouvrement des droits et taxes. Ce qui ne semble pas avoir été fait pour ce budget. C'est dire que toutes les TVA payées au cours de l'exercice 2003 ne pourront être remboursées. Au moment où le programme est à la recherche de financements pour la poursuite de ses activités, cette situation paraît plutôt embarrassante. Le programme souhaiterait que le bailleur de fonds intervienne pour assouplir ces mesures car si elles ne sont pas contradictoires avec les accords de coopération sur le principe d'exonération des droits et taxes en prévoyant un remboursement, la procédure de remboursement n'en demeure pas moins complexe et aléatoire et échappe au Programme puisqu'elle dépend également de son ministère de tutelle. Si la situation devait rester inchangée, le programme se verrait contraint de transférer ces créances sur l'Etat camerounais en charges à rembourser par le bailleur de fonds. Par contre, pour l'année 2004, nous demandons à ce que ces TVA soient prises en charge directement sur le budget de la contrepartie.

## Volet formation sensibilisation

Sur le premier semestre 2003, les activités du Centre de formation se sont concentrées autour de l'organisation de formations et l'accueil de séminaire ou formation externe.

D'autre part, avec les fonds provenant des recettes formation, le Centre a continué les aménagements de jardins au niveau du Centre et terminé la construction d'une cuisine en dur.

Par ailleurs, et suite à la décision du CTS de Yaoundé tenu du 22 au 25 avril 2003, les mois de mai et juin 2003 ont permis de clôturer les activités du VOLET FORMATION du Programme ECOFAC.

### Activités de formations

Sur la période de janvier à juin 2003, et dans le cadre de la mise en place du système Cyber dans les composantes ECOFAC, deux sessions de formation ont eu lieu au parc national de Monte Alen (et à Bata) en appui à la Composante ECOFAC-Guinée-Equatoriale.

Faisant suite à une première session en septembre 2002, la seconde session (du 27/03/03 au 04/04/03) avait pour objectif de former les responsables d'ECOFAC à l'utilisation du logiciel Cybertracker et au traitement des données collectées sur le terrain. Au cours de cette session, l'objectif premier à été modifié pour donner des compléments de formation aux utilisateurs de terrain.

A la fin de la session précédente et dans le cadre de l'utilisation du logiciel SIG « Arc View », des parcours traversant des quadrats avaient été imaginé pour des missions en forêt couvrant l'ensemble du parc et de son extension. La session suivante (du 27/05/03 au 07/06/03) avait pour but d'effectuer un de ces parcours, de collecter des données et de les traiter avec les logiciels « Cyber », « Excel » et « Arc view ».

Afin d'appuyer la composante Cameroun dans la

mise en place d'une enquête socio-économique en périphérie de la réserve du Dja, le centre a organisé avec M. Laurent MANGA, trois jours de formation aux techniques d'enquête ainsi qu'à l'utilisation de la base de données cyber « socio-économique »

Au cours de ce premier semestre 2003 », à la demande du parc national de Campo Ma'an, et avec un financement de la SNV, le centre de formation de Somalomo a organisée une formation, découpée en deux sessions de 45 jours environ chacune, pour les 25 gardes forestiers d'appui du parc national de Campo Ma'an. Les deux sessions ont été conçues sur une base modulaire ou bien sûr prévalait la pratique sur le terrain

Au terme de la première session, une action conjointe avec la composante ECOFAC-Cameroun a été organisée pour une remise des attestations aux stagiaires, combinée avec la remise au MINEF des trophées collectés par les écogardes du Dja au cours de l'année.

Cette action de sensibilisation et de promotion du travail des écogardes a été organisée le 02/06/03 sur le parvis de l'immeuble MINEF à Yaoundé.

Au cours de ce premier semestre le Centre de Formation de Somalomo a accueilli deux séminaires ainsi qu'une formation externe :

- Séminaire UICN le 15 Janvier 2003
- Séminaire Projet forêts communautaires
- Une formation organisée par le Programme MIKE qui s'est tenu durant trois semaines du 11/02/03 au 05/03/03 avec les officiers des sites MIKE. Cette session de formation avait pour but les principes de la collecte des données sur le terrain ainsi que le traitement avec le logiciel « Distance » de ces données.

### Coûts des formations et retombées économiques sur les environs de Somalomo

Les trois formations organisées au centre de Somalomo, outre les salaires et rémunérations des employés et contrats permanents du centre, ont généré environ 3 643 000 FCFA au niveau local

	Total formation	Nb h/j	Coût moyen formation	Coût moyen accueil	total
Resp. Suivi Ecolo	5 365 420	320	4 933	8 449	16 767
Délimitation FCT	1 304 850	253	6 223	3 217	5 158
Ecogardes Dja	9 841 360	920	4 369	6 329	10 697

Formation	Ration Yaoundé	Vivres locales	Prest/Org	Total accueil	Photocopies porteurs	Formateurs per diem	Honoraires formateurs	Coût formation	Total Formation
Resp. Suivi Ecolo	823 458	259 950	495 000	1 578 408	1 173 605	375 000	1 155 000	2 703 605	5 365 420
Délimitation FCT	823 458	259 950	491 000	1 574 408	618 850		195 000	813 850	1 304 850
Ecogardes Dja	1 881 540	705 500	1 432 000	4 019 040	2 902 320		2 920 000	5 822 320	9 841 360



entre les services du GIC ou groupes de femmes pour la restauration des stagiaires et les achats de vivres au niveau local.

#### Clôture du volet formation

Suite à la décision du CTS d'avril 2003, qui a décidé la clôture du Volet formation et pour maintenir le Centre opérationnel, il a été décidé que, bien que licencié, le personnel (un intendant, un gardien, un chauffeur), continuerait à être payé sur les fonds des recettes engendrées par les formations à quart temps, le gardien continuant à plein temps. Des contrats dans ce sens ont été fait et cosignés par le chef de composante Cameroun.

Les inventaires matériels ont également été fait et le matériel remis au service de la Conservation du Dja avec la gestion de la Composante Cameroun.

Le compte bancaire a été clôturé et l'argent restant en caisse remis à l'administrateur de la Cellule de coordination dont dépendait le Volet formation.

Le compte recettes formation quant à lui n'a pas été résilié et a été remis, avec le Conservateur du Dja et le chef de composante ECOFAC Cameroun comme nouveaux signataires, pour honorer les contrats des personnes et éventuellement pour d'autres actions.

## Volet recherche-développement

### Le volet tortues marines

Au Gabon, la campagne Nyamu, concernant le suivi des plages du sud-Gabon mis en place en novembre 2002, a été poursuivie jusqu'en avril 2003 grâce au soutien financier du Comité français pour l'IUCN et du WWF. L'association locale "Nyamu" en a réalisé l'exécution. Durant les six mois de la campagne, 1071 tortues luths ont été baguées ainsi qu'une tortue olivâtre. Concernant les tortues luths baguées par l'équipe cette saison, 134 ont été revues une fois, quinze deux fois, et une trois fois. 19 tortues luths baguées lors de la saison 2000-2001 sur le même site ont été revues, deux fois pour cinq d'entre elles. Du 4 novembre 2002 au 23 avril 2003, sur la zone de sept kilomètres suivie quotidiennement, ont été enregistrées 6088 traces de tortues luths avec nidification et 20 traces de tortues olivâtres avec nidification. Pendant les six mois de suivi, sur environ 86 kilomètres de plage (depuis la ville de Mayumba jusqu'à la frontière Gabon-Congo), la fréquentation par les tortues luths a été estimée à 36 000 traces de nidification avec une concentration de pontes sur une zone de 26 km. Ces résultats permettent d'estimer qu'entre 5 000 et 8 000 femelles luths sont venues pondre sur le site lors de la saison 2002-2003.

De novembre à avril 2003, 20 cadavres ont été recensés. 8 étaient des tortues luths et 12 des tortues olivâtres. Etant donné l'état de décomposition avancé de plusieurs cadavres, les causes probables de mort n'ont pas pu être déterminées. Cependant, 1 cadavre de tortue olivâtre portait des résidus de matériel de pêche et présentait des mutilations pratiquées à la machette. 8 autres cadavres présentaient des traces de mutilation pratiquées par l'homme. La fréquence importante de chalutiers pêchant très près de la côte au moment des échouages de ces cadavres, nous amène à penser que ces animaux ont probablement été victimes de captures accidentelles dans les engins de pêche. 2 autres cadavres de tortues luths présentaient des traces de mutilations et étaient disposés sur la dossière sur le haut de la plage : il s'agissait de femelles abattues lors de la ponte. Deux tortues luths vivantes ont également été observées au moment de la ponte, l'une avec des débris de filet autour d'une rame et l'autre avec un hameçon planté dans l'épaule.

Sur les cinq émetteurs Argos posés en décembre 2002 à Mayumba, trois ont cessé de fonctionner au cours des trois premiers mois, un a fonctionné jusqu'en juin et le dernier jusqu'en août 2003. Les résultats seront interprétés une fois que les fichiers Argos auront tous été reçus mais l'on peut déjà dire que les traces sont surtout en inter ponte et que les individus semblent avoir initialisés leur trajet post ponte sur une route initiale apparemment similaire avant de virer plein ouest. Bien évidemment, d'autres émetteurs devront être posés les prochaines saisons. La pose de cinq émetteurs est à nouveau prévue pour fin novembre-début décembre 2003.

En collaboration avec le WWF et l'association locale Ibonga, s'est également poursuivi au Gabon, jusqu'à fin mars 2003, le suivi d'un site de ponte proche de la ville de Gamba. Du 12 novembre 2002 au 31 mars 2003, sur les 5,750 km de plage suivis ont été enregistrés 607 traces de tortues luths avec nidification et 71 traces de tortues olivâtres avec nidification. Pendant les 4 mois et demi de présence sur le terrain, 325 tortues luths ont été marquées ainsi que 24 tortues olivâtres. Aucune tortue olivâtre marquée n'a été revue mais 45 tortues luths ont été revues 1 fois, 4 revues 2 fois et 2 revues 3 fois. Quatre cadavres de tortues marines ont été recensés par l'équipe. Il s'agissait d'une tortue luth abattue par l'homme et de 3 tortues olivâtres dont la cause de la mort n'a pas pu être détermi-

née. Il a également été noté des résidus de pétrole sur la partie postérieure d'une tortue luth venue pondre et une femelle s'est fracturé un membre antérieur après une chute derrière une grume échouée sur la plage. En outre, l'équipe n'a signalé le braconnage d'aucun nid. Cela semble assez encourageant mais on peut penser qu'il ne s'agit que de la conséquence de la présence dissuasive de l'équipe sur le site et que les braconniers de nids se sont rabattus vers d'autres plages accessibles mais non surveillées du Complexe de Gamba.

Les activités dans les autres pays ont été très limitées suite à l'absence de financements. Le suivi technique des deux enclos d'incubation mis en place par l'association locale MARAPA à São Tomé et Príncipe n'a pas pu être effectué. Seule une mission de 9 jours a pu être réalisée au Cameroun afin de maintenir le bon contact entre le projet tortues et la communauté villageoise d'Ebodjé et de préparer la prochaine saison 2003-2004. Cette mission a également été l'occasion de présenter le Programme Kudu et les activités engagées pour les tortues dans la zone de Campo Ma'an au WWF, nouveau gestionnaire de la zone. Une collaboration est prévue avec le WWF pour la prochaine saison.

Au niveau de la coordination du programme Kudu, il est à noter la participation au Congrès de Saly (Sénégal), « Second Congrès International sur la Conservation des Chéloniens », du 18 au 22



enclos d'incubation à Mayumba



juin 2003. Le Programme Kudu a organisé à ce Congrès la journée consacrée aux tortues marines et présenté deux résolutions acceptées par les participants. La première résolution encourage l'Union européenne et les gouvernements du Royaume-Uni, d'Espagne et du Portugal qui ont des territoires dans la région (Ascension, St. Hélène, Iles Canaries, Açores et Madeire), mais également le gouvernement français qui est impliqué dans le programme africain des tortues marines, à signer le mémorandum d'Abidjan pour la conservation des tortues marines de la côte atlantique d'Afrique. La seconde résolution est adressée à la FAO pour l'encourager à supporter la mise en œuvre et le développement du mémorandum d'Abidjan en coopérant avec le secrétariat de la CMS, dans le cadre de son programme spécifique pour la sécurité alimentaire et de son plan d'action international sur la pêche illicite, non déclarée et incontrôlée.

## Ebola

La coordination a été fortement mobilisée en appui à la composante Congo suite à l'épidémie du virus ébola qui a touché les populations de Kellé et de Mbomo, ainsi que la population de gorilles de Lossi. Début avril la composante Congo, appuyée par la coordination, a organisé un atelier de concertation de Brazzaville réunissant, pour la toute première fois, les administrations congolaise et gabonaise principalement concernées par l'ébola (ministères de la santé et des eaux et forêts) ainsi que les

organismes de recherche et de santé publique travaillant spécifiquement sur ébola (CIRMF, Franceville ; Centre for Disease Control, Atlanta ; OMS, Institut Pasteur, Lyon ; WCS Animal Health Programme ; Médecin Sans Frontière). Les chercheurs travaillant avec ECOFAC sur les gorilles à Odzala depuis plusieurs années (Universités de Rennes et Barcelone) étaient également présents.

À l'issue de l'atelier trois cadres d'intervention ont été retenus par rapport à :

- la gestion de la maladie parmi les populations humaines (secteur santé)
- la recherche fondamentale sur le virus ébola
- la gestion de la faune sauvage (monitoring, aires protégées etc..).

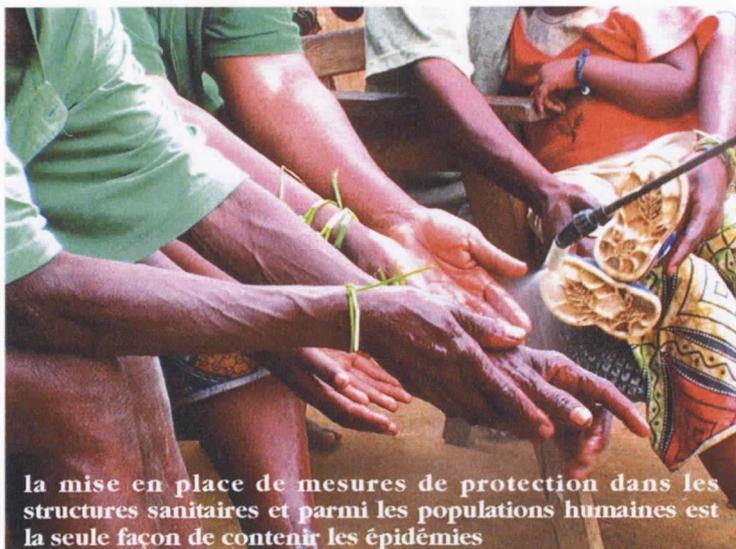
▣ La lutte contre l'ébola parmi le milieu humain:

La vaccination et le traitement de la maladie n'étant pas à court terme envisageable, seules des mesures de prévention et de contrôle de l'apparition de la maladie peuvent être envisagées. Ces mesures doivent :

- interrompre les chaînes de transmission homme-animal
- arrêter la propagation du virus inter-humains
- renforcer des structures de base dans le cadre d'un plan multi-sectoriel de lutte et de contrôle des épidémies

Les axes stratégiques développés concernent :

- la mise en place d'un plan de riposte aux épidémies
- la restructuration des services de santé pour répondre aux besoins quotidiens des populations
- la mise en place de mesures de protection universelles dans les structures sanitaires permettant de répondre en cas d'épidémie
- l'application des législations existantes en matière de chasse et commercialisation de la viande de brousse et de la réduction de la dépendance économique des populations rurales au commerce de viande de brousse
- la sensibilisation des communautés vivants dans les zones forestières sur, d'une part les risques liés aux contacts avec la faune sauvage principalement avec les grands singes et d'autre part ceux liés aux contacts avec les malades suspects
- la mise en place des réseaux d'alerte impliquant les acteurs locaux
- le désenclavement des zones affectées pour faciliter l'accès aux malades et l'assistance humanitaire et à long terme le développement économique et social.



la mise en place de mesures de protection dans les structures sanitaires et parmi les populations humaines est la seule façon de contenir les épidémies



Par ailleurs, il a été souligné que la remise à niveau de l'ensemble des structures de santé publique et le désenclavement économique et social ne pourront être réalisés que par un renforcement de l'autorité de l'Etat dans ces régions enclavées et oubliées du développement depuis longtemps.

□ Protéger la faune sauvage contre le virus : Sur base du bilan de connaissances et de l'opinion des spécialistes présents, aucune réelle méthode ne permettrait de protéger les primates contre le virus Ebola. Vraisemblablement le passage du virus entraînera inévitablement une forte diminution des populations.

Les stratégies et actions retenues par le participants visent :

- à intensifier l'étude du réservoir et des mécanismes de transmission
- à mettre en place des mécanismes de surveillance épidémiologique et de suivi de la progression du virus en forêt
- à mesurer l'impact du passage du virus sur les communautés animales
- à renforcer la lutte anti-braconnage dans les zones fragilisées par le passage du virus
- à tenir compte du besoin de la création de plusieurs zones réunissant à la fois un bon habitat et des densités importantes de grands singes, suffisamment distantes les uns des autres, pour que, lorsque Ebola est actif dans une autre zone, les autres populations ne soient pas menacées
- à sensibiliser les populations sur les risques de contact avec le virus.

Par la suite le programme ECOFAC s'est trouvé au centre d'une polémique déclenchée dans la presse internationale et dans les fora de discussion sur l'internet

concernant la meilleure stratégie à adopter pour « gérer » l'épidémie d'Ebola et notamment pour épargner les grands singes de l'impact de cette maladie.

Deux hypothèses sont débattues. La première, considérant que l'épidémie « progresse » à travers la forêt d'ouest en est par transmission essentiellement entre grands singes (épidémie dite « spatiale »), propose de développer des mesures qui établiront des « barrières » à la progression de l'épidémie. Ces mesures incluent :

- le dégagement des rivières par le nettoyage de branches et troncs d'arbres pouvant servir de points de traverse pour les animaux. Il convient de noter que cette démarche aurait un coût extrêmement élevé.
- la vaccination de grands singes non encore touchés par l'Ebola. Il convient de préciser qu'aucun vaccin n'existe encore. Toutefois l'argument est que ce vaccin sera développé d'ici 3 à 5 ans et que bien que les difficultés logistiques de vaccination de grands singes en forêt soient considérables, il suffit de vacciner un faible pourcentage de la population pour avoir un effet barrière.
- Le déplacement de grands singes des zones en danger vers des zones à l'abri d'Ebola. Les difficultés logistiques, ainsi que les coûts, de cette démarche seront très élevés.

La deuxième hypothèse considère que l'Ebola est plutôt une épidémie « écologique » - c'est à dire déclenchée par les conditions écologiques non encore bien comprises. Il ne s'agit donc pas d'une progression à travers la forêt mais plutôt de l'apparition d'une série de foyers de la maladie à des endroits non prévisibles et dont les modes de transmission et de propagation intra et extra spécifique sont quasiment inconnus. Il convient de souligner que le réservoir d'Ebola (l'organisme qui porte le virus sans être tué par le virus) reste à l'heure actuelle inconnu. Par conséquent, s'il s'agit d'un

animal volant (par exemple une chauve-souris) la mise en place de barrières aurait très peu, voire aucun, effet.

Le programme ECOFAC prône le pragmatisme et la prudence préférant mener des actions de recherche et de monitoring permettant de mieux comprendre l'évolution de cette maladie en forêt plutôt que d'engager des efforts et dépenses gigantesques (encore faut-il trouver ces financements) pour

des mesures dont les résultats espérés sont loin d'être assurés. Cette position a été interprétée par certaines personnes prônant une stratégie d'intervention directe (barrières), comme irresponsable car « mettant en péril » la survie de la population de gorilles d'Odzala, la plus grande population de gorilles en Afrique centrale.

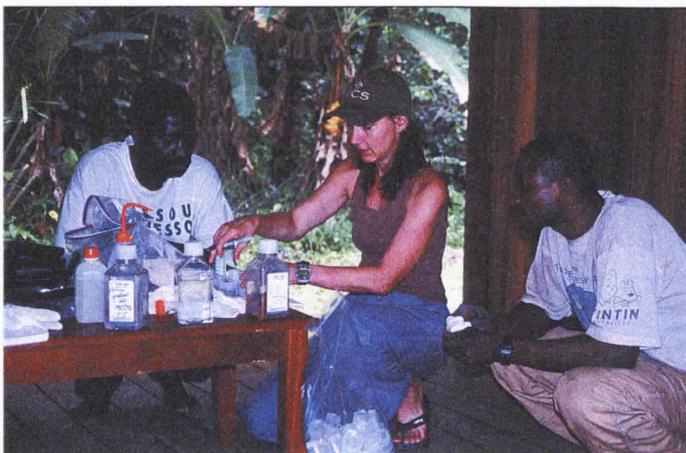
En avril ECOFAC a hébergé une réunion de concertation entre les principaux animateurs de ce débat. Le programme ECOFAC a confirmé son intention de poursuivre les actions de recherche et monitoring qui ont été proposées par la réunion de Brazzaville. Toutefois il y a eu consensus sur l'intérêt de tester l'hypothèse de la pertinence des barrières.

## Le projet TRIDOM

Dans le cadre de la réalisation du projet TRIDOM (financé par le GEF/PNUD avec un PDF Block B grant) il convient de signaler que la crise qui a bloqué le fonctionnement de la composante Congo de février 2002 à mars 2003 a occasionné un sérieux retard dans la réalisation des activités prévues par ECOFAC dans le cadre du contrat de collaboration avec notre partenaire, le WWF. En particulier il était prévu de collecter des informations socio-économiques et biologiques sur le terrain dans la région de la Sangha (Sembé, Souanké). En avril la coordination a relancé ces activités avec une mission de prospection socio-économique conduite par le Dr. Norbert Gami.

La mission s'est déroulée entre le 20 avril et le 6 juin et a touché trois axes prioritaires pour lesquels aucune information socio-économique fiable n'était disponible. Il s'agit des axes Souanké – Garabizam, Sembé – Mazingo et Sembé – Ketta.

La démographie, les activités économiques et l'existence des infrastructures socio-



économiques sont très inégales dans les trois zones. L'axe Souanké – Garabizam (environ 117 km) ne dispose d'aucun dispensaire ni école. La pêche est l'activité principale pour les Kwélé de Garabizam alors que les autres ethnies pratiquent la chasse et l'agriculture de subsistance. L'axe est inaccessible en véhicule ou en vélo sur plus de 57 km. Ce même enclavement se retrouve sur l'axe Sembé – Mazingo. Les champs de cacao, faute de voies de communication, sont à l'abandon sur les deux axes, contrairement à celui de Sembé – Ketta. Pour les habitants Kwélé de cet axe, la vente du cacao est la première source de revenus.

Au total, 53 villages et hameaux ont été enquêtés représentant environ 12.535 personnes.

L'enclavement de la zone du point de vue d'accessibilité est en cours d'amélioration dans les zones d'exploitation industrielle du bois par les deux sociétés forestières installées dans la zone. Il s'agit de SIAS à Sembé et TBI pour les districts de Sembé et Souanké.

La faune est relativement abondante dans les zones très enclavées sur les axes de Souanké-Garabizam et Sembé-Madjingo à une profondeur de plus de 50 km à partir des centres de Sembé et Souanké. L'outil CyberTracker a été utilisé pour relever les indices fauniques et de l'habitat lors de l'enquête.

La population locale continue à consommer sans moindre crainte la viande de gorille malgré la présence du virus Ebola.

La population locale en particulier celle de Garabizam ne s'oppose nullement à l'idée de création d'une zone de conservation. Mais, elle insiste sur la nécessité de les associer dès le démarrage du processus afin de mieux définir les zones d'activités villageoises pour les générations présentes et futures.

Au vu des indices de présence des grands mammifères entre les villages Pomba, Golmèlèn et Garabizam, une action est

nécessaire pour conserver ce qui apparaît comme un couloir de passage des grands mammifères (en particulier l'éléphant...).

Un effort d'information sur la maladie Ebola est nécessaire dans ces villages très enclavés et coupés du reste du pays. Un effort de surveillance est également nécessaire dans les chantiers d'exploitation industrielle du bois et de l'or pour freiner toute vente dans ces lieux d'animaux intégralement protégés (éléphant, gorille...).

## Mobilisation de financements complémentaires

Un certain nombre de financements complémentaires ont pu être mobilisés par la coordination durant le semestre. Ces fonds permettront de poursuivre certaines activités importantes du programme qui risquaient d'être supprimés suite aux restrictions budgétaires du DP3

### Energy Africa Gabon

La coordination a reçu l'accord d'un financement de 192.000 \$US de la part de la société Energy Africa Gabon. L'objectif est de poursuivre les activités de suivi de gorilles à Lossi. Les prospections menées par l'équipe de Lossi (Conservateur Ngounga, Magdalena Bermejo, Germain Illera et les pisteurs) durant l'épidémie d'ébola ont démontré d'une part une forte diminution de gorilles (y compris les trois familles habituées à la présence humaine pour le tourisme de vision) dans la partie ouest du sanctuaire, mais d'autre part l'existence de plusieurs familles de gorilles survivantes dans la partie est. La poursuite des activités de suivi de gorilles, grâce à ce financement, trouve donc toute son importance actuellement car c'est le seul endroit où les données existent avant, durant et après l'apparition d'ébola. Cette situation permettra la collecte des informations vitales sur le réservoir du virus, les mécanismes de transmission, et l'impact du virus sur les communautés animales (comme prévus par l'atelier de Brazzaville, ci-dessus). De plus l'existence de familles de gorilles dans l'est du sanctuaire permet d'envisager la poursuite de la valorisation du sanctuaire aux bénéfices des ayants-droit de Lossi par le tourisme de vision.

### Conservation International (CI)

Le financement de 416.000 \$US accordé par Conservation International (CI) en avril 2002

n'a pas été utilisé à cause de la crise qui a bloqué le fonctionnement d'Odzala. Selon les accords contractuels avec CI ces fonds, n'ayant pas été consommés, devaient être restitués à CI en avril 2003. Toutefois, compte tenu de l'importance d'Odzala comme réservoir d'importantes populations de grands singes, et de la menace pesant sur ces populations avec la présence d'ébola, CI a accepté de reconduire ce financement avec une réorientation des activités vers un suivi plus rapproché des populations de grands singes et de l'éventuelle progression de la maladie dans le parc.

### le projet Espèces-phares

Le contrat pour ce projet de 1,696 million € a été enfin signé par la Commission européenne et l'Ordonnateur régional début 2003 et la première tranche du financement réceptionnée en juin. Pour l'exécution de certains volets du projet, des protocoles d'accord ont été élaborés entre le programme ECOFAC et les partenaires, à savoir : l'Université de Rennes (Station de Paimpont) pour le volet étude gorilles ; WCS pour le volet éléphant ; West Coast Whale Research Foundation pour le volet baleines. Le volet tortues marines est coordonné par Alexis Billes, expert mis à disposition du programme par la Coopération Française depuis 2000.

Le financement « espèces phares » permettra de renforcer et compléter certaines activités menées par le programme ECOFAC depuis plusieurs années (par exemple : le suivi des gorilles à Odzala, le tourisme de vision de gorille à Lopé et Odzala, la conservation des tortues marines).

Finalement il convient de signaler que la coordination a reçu une réponse positive à sa demande d'acquisition de licences ArcView auprès d'ESRI (via l'ONG World Resources Institute). Chacune des huit composantes (y compris Zakouma) a été dotée d'une licence ArcView, et la cellule de coordination a également reçu une licence Arc 8. Ce don représente une valeur d'environ 30,000 \$US.

### Congo Basin Forest Partnership

La coordination a participé à la première réunion de concertation des partenaires pour le lancement du CBFP. La réunion, organisée par le Ministère des Affaires Etrangères (Direction Générale de la Coopération et du Développement) a eu lieu à Paris du 21 au 23 janvier.

## L'appui au projet CURESS

Du 22 au 25 mai, le coordonnateur régional a effectué une mission à Zakouma dans le cadre de la mise en place du système PCI. Au cours de discussions avec le chef de projet et l'équipe responsable pour le suivi monitoring, l'ensemble des indicateurs identifiés a été passé en revue afin de les préciser, affiner la méthodologie de collecte de vérificateurs, et identifier l'intégration possible du CyberTracker dans la collecte d'information.

Un certain nombre d'indicateurs ont été reformulés afin de les rendre plus pertinents dans le contexte de Zakouma et plus réalistes compte-tenu des ressources disponibles pour le volet monitoring. A titre d'exemple, l'indicateur "*abondance de la population d'éléphants ne dépasse pas la capacité de charge du milieu*" paraissait beaucoup trop ambitieux et déconnecté du contexte de Zakouma. Il a été convenu de se limiter au suivi de :

- l'abondance des éléphants (comptages aériens, IKA)
- l'impact des éléphants sur les arbres (suivi de dégâts sur des arbres dans des parcelles permanentes)

en reformulant l'indicateur comme suit : "*l'abondance de la population d'éléphants et leur impact sur les arbres sont connus*".

Un certain nombre de nouvelles séquences pour la base de données Cybersavane a été également identifié. Une mission d'appui du responsable SIG est prévue fin octobre. Il devrait installer le nouveau logiciel ArcView (don de ESRI, voir supra) et former l'équipe de monitoring à son utilisation.

## Publications/communication/ institutionnalisation/ développement touristique

### Les publications

En cette fin de troisième phase, le volet s'est essentiellement attelé à achever les chantiers en cours.

#### Guide de la Lopé

Le premier trimestre 2003 a vu la finalisation du guide de la Lopé, rédigé par P. Christy, publié sous le titre "Lopé, un almanach équatorial". Cet ouvrage s'inscrit dans la collection des guides déjà publiés pour le parc national d'Odzala (Congo), la réserve de faune du Dja (Cameroun) et l'archipel de Sao Tomé et Principe.

Cet ouvrage synthétise l'ensemble des connaissances accumulées au cours des dernières décennies et en ce sens, représente un hommage au travail des divers intervenants sur le site.

2000 exemplaires ont été imprimés en quadrichromie et livrés à la cellule de coordination début mai 2003.

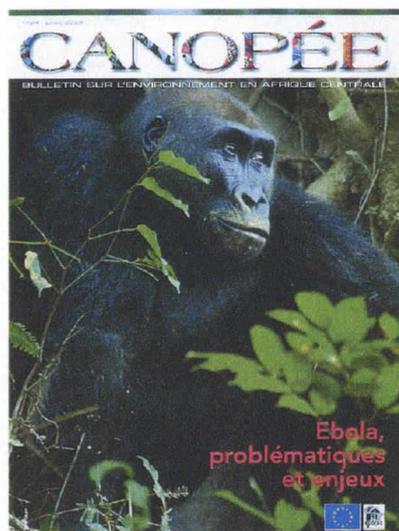
#### Livre sur les forêts tropicales

Le livre sur les forêts tropicales d'Afrique centrale, longtemps dénommé "synthèse" a considérablement progressé dans sa conception. Début 2003, la traduction anglaise du texte était achevée, et les maquettes des versions françaises et anglaises en cours de finalisation auprès de l'imprimeur Lannoo (Belgique). L'ensemble des photos retenues était obtenu auprès des divers organismes ou personnes prêteurs et remis à l'imprimeur.

Une première impression des épreuves était soumise à l'auteur, Jean-Pierre Vandeweghe, pour les dernières corrections dans le texte.

La coordination reste en attente de la signature par le Président de la Commission européenne, Mr R. Prodi, de la préface du livre pour la mise sous presse.

Une édition commerciale, au compte de l'éditeur Lannoo a été évoquée. Actuellement, elle semble ne pas devoir se concrétiser, l'intérêt d'autres éditeurs restant limité. L'éditeur espère toutefois intéresser



d'autres partenaires lors de la foire du livre de Francfort en septembre 2003 en présentant la maquette définitive du livre.

### Le guide de la région nord (RCA)

Le texte définitif de l'ouvrage a été remis à la fin du semestre par l'auteur, Pr W. Delvingt, et les illustrations sélectionnées et scannées.

La mise en page a été démarrée par la cellule de coordination avant le départ de la responsable publication et communication.

### Canopée

Une vingt-quatrième édition de canopée a été réalisée.

Après le départ de la responsable communication/publication, l'édition de canopée a été confiée à Patrice Christy qui intervient sous forme de missions ponctuelles (pour trois éditions par an) dans le cadre du contrat d'assistance technique AGRECO.

### Situation des stocks et problème de stockage pour les futures éditions

Le programme ECOFAC s'est distingué par la quantité de ses publications au cours de ses deux dernières phases (1997-2003), publications qui ont servi de vitrine pour faire connaître le programme tant auprès des institutions que du grand public. Le revers de cette politique de communication se traduit par un stock important d'ouvrages dont l'écoulement est loin d'être rapide, la demande commerciale, pour ce type de publication très spécialisée malgré sa vocation de vulgarisation, restant confidentielle. Actuellement, la cellule de coordination assure le stockage de plusieurs milliers d'ouvrages, tous titres confondus. Deux autres ouvrages devraient être publiés d'ici le début de l'année 2004, et nécessiteront une capacité de stockage encore plus importante.

Ce problème de stockage et de distribution doit être évoqué dans la perspective possible d'une interruption du programme ECOFAC à l'issue de la prolongation de la troisième phase.

### Le site internet

Le site internet a fait l'objet d'une réorganisation et mise à jour de sa présentation réalisée en collaboration entre la cellule de coordination et l'expertise d'appui fournie par C. Petitpierre.

Les statistiques de fréquentation montrent une relative stagnation.

### Le RAPAC

En l'attente de la sélection d'un secrétaire exécutif, un contrat de prestation de services

Progression de la fréquentation du site internet ECOFAC

	2 <sup>e</sup> sem. 2002	1 <sup>er</sup> sem. 2002	total 2002 (rappel)	1 <sup>er</sup> sem. 2003
Nombre de visites	63.175	61.280	124.455	62.633
Nombre de pages vues	93.613	89.055	182.668	91.252
Nombre de visites par jour	343	339	341	343
Nombre de pages/j	509	597	500	500
Nombre de pages/visite	1,48	1,45	1,47	1,46

de trois mois (janvier à mars 2003) a été passé avec Mr Norbert Gami afin de rendre opérationnel le secrétariat exécutif du RAPAC.

Mr Gami s'est employé à organiser le fonctionnement du bureau du secrétariat du RAPAC, hébergé par la Direction de la faune et de la chasse (DFC) à Libreville. La cellule de coordination, assistée de Mme Sophie Villard, a procédé aux acquisitions d'équipements prévues dans les budgets approuvés pour les exercices 2002 et 2003. Un véhicule Peugeot (berline) a été acheté comme véhicule de fonction pour le secrétaire exécutif du RAPAC, ainsi que la bureautique nécessaire au fonctionnement du secrétariat : ordinateur portable, imprimante, fax, photocopieuse, mobilier. Une ligne de téléphone a été obtenue, dédiée au SE du RAPAC, ainsi qu'une connexion internet.

Le cabinet Okalla a procédé à l'évaluation des candidats pré-sélectionnés, identifiant Mr Ndinga Assitou comme meilleur profil pour le poste. Sa nomination n'a pourtant pas été retenue par le conseil d'administration du RAPAC (réunion d'avril 2003), le candidat ne disposant pas du soutien de son pays (Congo). Mr Séraphin Dondyas est recruté en qualité de secrétaire exécutif du RAPAC, sa prise de fonction étant prévue le 1er juin 2003.

Mr Pierre Pfeffer, parvenant au terme de son mandat en mai 2003, n'a pas souhaité renouveler celui-ci. Mr Mankoto a été co-opté à l'unanimité par le conseil d'administration pour lui succéder à partir de juin 2003.

Le conseil d'administration se tenant à Yaoundé a pu rencontrer le secrétaire exécutif (Mr Massudi Mayan'kenda) et le secrétaire exécutif adjoint (Mr Mamfoumbi-Kombila) de la COMIFAC afin de définir l'articulation du RAPAC avec la COMIFAC.

Une conférence de presse a été organisée le 4 avril à Paris avec la collaboration du Muséum national d'histoire naturelle afin de promouvoir le RAPAC auprès des bailleurs de fonds et de la presse. Une présentation powerpoint a été réalisée, avec le support de la cellule de coordination.

## Le développement du tourisme

L'objectif du programme reste la cession à des opérateurs privés des activités mises en place, avec les différentes interrogations que suscitent l'expérience acquise au cours des dernières années.

La coordination régionale, avec l'appui de Gérard Seguin, a finalisé les dossiers suivants :

- appel d'offres pour les concessions touristiques de Mikongo-Ololo (parc national de la Lopé) dans la perspective de confier à un opérateur privé la gestion des campements et de l'activité touristique (excursions, accompagnement);
- le dossier d'évaluation de la privatisation de l'activité touristique du campement en construction à Praia Jalé, avec la recommandation de confier durant une année la gestion du campement à ECOFAC parallèlement au développement des activités touristiques autour de la structure d'hébergement
- le dossier d'appel d'offres de la privatisation de l'activité touristique dans le parc national de Monte Alen avec la recommandation d'identifier un organisme international et professionnel polyvalent (tant pour l'hôtellerie, la gestion des circuits, que le travail de réceptif et le marketing) dans un contexte structurel peu favorable au développement du tourisme.

L'appel d'offres lancé pour la Lopé prévoyait une remise des offres début juillet. Aucun soumissionnaire ne s'est présenté, installant le gestionnaire provisoire (Lopé Hôtel) dans une position de partenaire incontournable. Cet appel d'offres a toutefois permis de faire valider par l'administration gabonaise le principe de concession touristique dans les aires protégées, élaboré dans le cadre du programme afin de garantir les intérêts des aires protégées comme ceux des opérateurs privés.

Le lent développement du processus de privatisation des activités touristiques appelle un bilan après plusieurs années d'expérience en ce domaine du programme ECOFAC.

Les activités tourisme ont été développés sur base d'une évaluation du potentiel touristique du site par les directions de composante, généralement validée par la

coordination. Les activités ont démarré avec la construction de structure d'accueil (campements) et/ou touristiques (ex. mirador), la formation de guides parallèlement à la prospection et l'identification de sentiers ou salines. Le tourisme de nature est un secteur nouveau en Afrique centrale et les opérateurs expérimentés, donc potentiels partenaires, sont rares si pas inexistant. Par ailleurs, la conjoncture politique de certains sites (ex. Odzala au Congo où le potentiel est le plus évident) n'a pas servi le développement de ce volet, les investisseurs restant dans l'expectative. Le résultat auquel ECOFAC est confronté après plusieurs années d'investissement et de travail est l'absence de reprise ou d'intérêt de la part du secteur privé.

On peut donc être amené à voir le problème sous deux angles :

- il ne faut pas intervenir dans le secteur touristique en l'absence d'une manifestation d'intérêt et d'une participation aux investissements d'opérateurs privés,
- c'est la vocation de programme tel ECOFAC de tenter la démonstration de la rentabilité de nouveaux secteurs, avec un droit à l'erreur.

Il faut toutefois souligner que même en cas de manifestation d'intérêt d'un opérateur, considérant leur faible nombre en Afrique centrale et l'absence de concurrence, ni les intérêts de l'aire protégée, ni la qualité des prestations ne sauraient être garanties. Le cas de la Lopé est particulièrement éloquent puisque aucun autre opérateur, dans le contexte d'un appel d'offres national, ne s'est déclaré. Au lieu de mettre le futur concessionnaire en situation de concurrence, l'appel d'offres a placé celui-ci en situation de monopole, limitant les marges de manœuvre pour une amélioration ou un recadrage des prestations dont la qualité s'était amenuisée au cours du semestre.

Le développement du tourisme de nature en Afrique centrale s'identifie à la quadrature du cercle. Il se résume à vouloir développer un secteur dans un contexte non favorable, ou pas encore prêt, et ce dans un laps de temps relativement court, lié à la durée de vie du projet. Quand on sait que les professionnels estiment entre cinq à dix ans le temps nécessaire pour "lancer" une destination, on peut s'interroger sur les perspectives de réussite offertes à un projet en Afrique centrale pour démontrer la

rentabilité de ses interventions.

Il ressort toutefois de notre expérience l'importance de bien cerner les objectifs entre le bailleur de fonds, l'administration de tutelle et l'agence d'exécution du projet.

Le développement du tourisme en zone forestière se heurte à d'importantes contraintes logistiques et d'encadrement qui grèvent le coût des circuits. Les capacités d'accueil restent confidentielles, en partie parce que le personnel d'encadrement formé reste insuffisant pour accroître le nombre de visiteurs, mais également parce que le projet travaille à son échelle (avec des capacités d'investissement limitées) et non pas à celle d'un opérateur visant une rentabilité économique.

Le secteur tourisme est un secteur difficile : sauf produits d'exception axés sur le très haut de gamme, la rentabilité se joue sur le volume, et le quotidien consiste à gérer des imprévus et les insatisfactions des clients. Ces difficultés sont exacerbées en Afrique centrale où chaque imprévu prend une dimension importante (et occasionne souvent des frais importants) du fait de l'absence d'alternatives et où il n'est pas possible d'envisager de gros flux de visiteurs.

Une fois passé le stade de la construction de structures d'hébergement et de l'identification des circuits, il convient de gérer l'activité. En l'absence de réceptif, cette responsabilité échoit au projet qui peut mal accepter le stress et les impondérables qu'occasionne la prise d'engagements à l'égard de partenaires internationaux. Il importe donc avant de s'engager dans une activité de développement touristique de connaître ces tenants et aboutissants : que fait-on quand il n'y a pas de réceptif autre que la structure de gestion du projet ? Peut-on par ailleurs demander à des tours opérateurs ou à des agences d'investir dans une destination qui risque à moyen terme de disparaître lors de la cessation des activités du projet ? Il faudra encore plusieurs années en Afrique centrale pour mettre en confiance les investisseurs du secteur, pour créer un savoir-faire et voir la mise en place de réceptifs fiables. Les bailleurs de fonds sont-ils prêts à relever ce défi et à intervenir sur le long terme ?

Dans le cas du Gabon, où la situation fut la plus favorable en termes de conjoncture politique et économique, sur un laps de temps relativement court (cinq ans), ECOFAC a réussi à :

- créer une destination pour une clientèle internationale dont il importe certes d'augmenter substantiellement la fréquentation,
- créer un petit réseau d'agences à Libreville assurant la gestion des réservations ainsi que la promotion des sites
- trouver un opérateur pour la gestion des campements à défaut de la gestion de l'activité dans sa globalité
- proposer un cadre d'intervention (concession touristique), accepté par l'administration lors de l'appel d'offres, garant des intérêts de l'aire protégée.

En revanche, aucune proposition n'a été clairement acceptée, en dehors des artifices du programme ECOFAC, pour un minimum d'autonomie de fonctionnement de l'aire protégée et notamment la gestion et allocation aux activités de conservation des recettes générées.

L'activité touristique sur les autres sites est réduite à son minimum pour diverses raisons :

- en Guinée-équatoriale, la défaillance de la composante à poursuivre le travail de gestion de l'activité tourisme assuré par la précédente direction a fait chuter la fréquentation, déjà relativement faible, du site. En l'absence d'une structure opérationnelle, et dans la perspective d'une privatisation, il paraît difficile d'espérer susciter l'intérêt d'opérateurs, le contexte de la Guinée-équatoriale restant bien particulier. Un dossier d'appel d'offres international a toutefois été constitué dans la perspective de la privatisation de l'activité touristique du site et remis à l'administration.
- A Sao Tomé, une évaluation a permis de recommander une gestion provisoire par ECOFAC, permettant le développement des activités touristiques pour valoriser la structure d'accueil mise en place et une clarification des responsabilités administration/opérateur/communautés locales avant de passer au stade de la privatisation.
- A Odzala, la mise en suspens de l'activité touristique a été décidée fin 2002 du fait de l'absence de soutien de la composante par le ministère de tutelle dans les tensions opposant la direction de la composante à une partie de la population en périphérie d'Odzala et à l'administration. Cette décision, imposée à la coordination régionale, est intervenue au moment le

moins opportun pour le développement du volet tourisme (rupture des engagements d'ECOFAC vis-à-vis des opérateurs privés quand le taux de réservation pour le premier trimestre dépassait 80% de la capacité d'accueil) et n'a été d'aucune utilité pour l'assainissement des relations entre le programme et son administration; elle n'a en fait pénalisé que le programme dans sa crédibilité et l'atteinte de ses objectifs, n'étant pas appréhendée par l'administration congolaise comme une mesure de rétorsion.

# Analyse budgétaire

Cellule Rég de Coordination RA 2003

D'après les postes budgétaires

Période du 01/01/03  
au 31/12/03  
Tenue de compte :

Comptabilité 100 10.00

Date de tirage 14/11/03

à 15:37:05

Page : 1

Détail postes budgétaires	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
6022	Matériel de bureau	6 050 000	6 050 000	55 262	-5 994 738	0,91 %
6023	Matériel technique	500 000	500 000	300	-499 700	0,06 %
6031	Véhicules et engins	3 680 000	3 680 000	1 785 277	-1 894 723	48,51 %
6032	bureaux et bâtiments	85 790 000	85 790 000	50 274 225	-35 515 775	58,60 %
6033	Equipement	5 650 000	5 650 000	759 965	-4 890 035	13,45 %
6034	personnel	42 500 000	42 500 000	11 034 307	-31 465 693	25,96 %
6035	déplacements	9 200 000	9 200 000	1 648 760	-7 551 240	17,92 %
6036	Frais financiers	600 000	600 000	128 150	-471 850	21,36 %
6038	Honoraires et autres servi	1 450 000	1 450 000		-1 450 000	
6041	CTS	42 025 000	42 025 000	9 387 050	-32 637 950	22,34 %
6042	RAPAC	92 500 000	92 500 000	11 816 600	-80 683 400	12,77 %
6053	Fonctionnement	25 500 000	25 500 000	25 509 049	9 049	100,04 %
6062	Publication Prestations	13 000 000	13 000 000	4 389 002	-8 610 998	33,76 %
6073	Réseau Kudu	1 650 000	1 650 000	1 693 269	43 269	102,62 %
7600	Participations			-6 258 657	-6 258 657	N.s.
<b>Résultats budgétaires</b>		<b>-330 095 000</b>	<b>-330 095 000</b>	<b>-112 222 559</b>	<b>217 872 441</b>	<b>34,00 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/06/03

# Composante Cameroun

## Réserve de faune du Dja réserve de biosphère depuis 1981

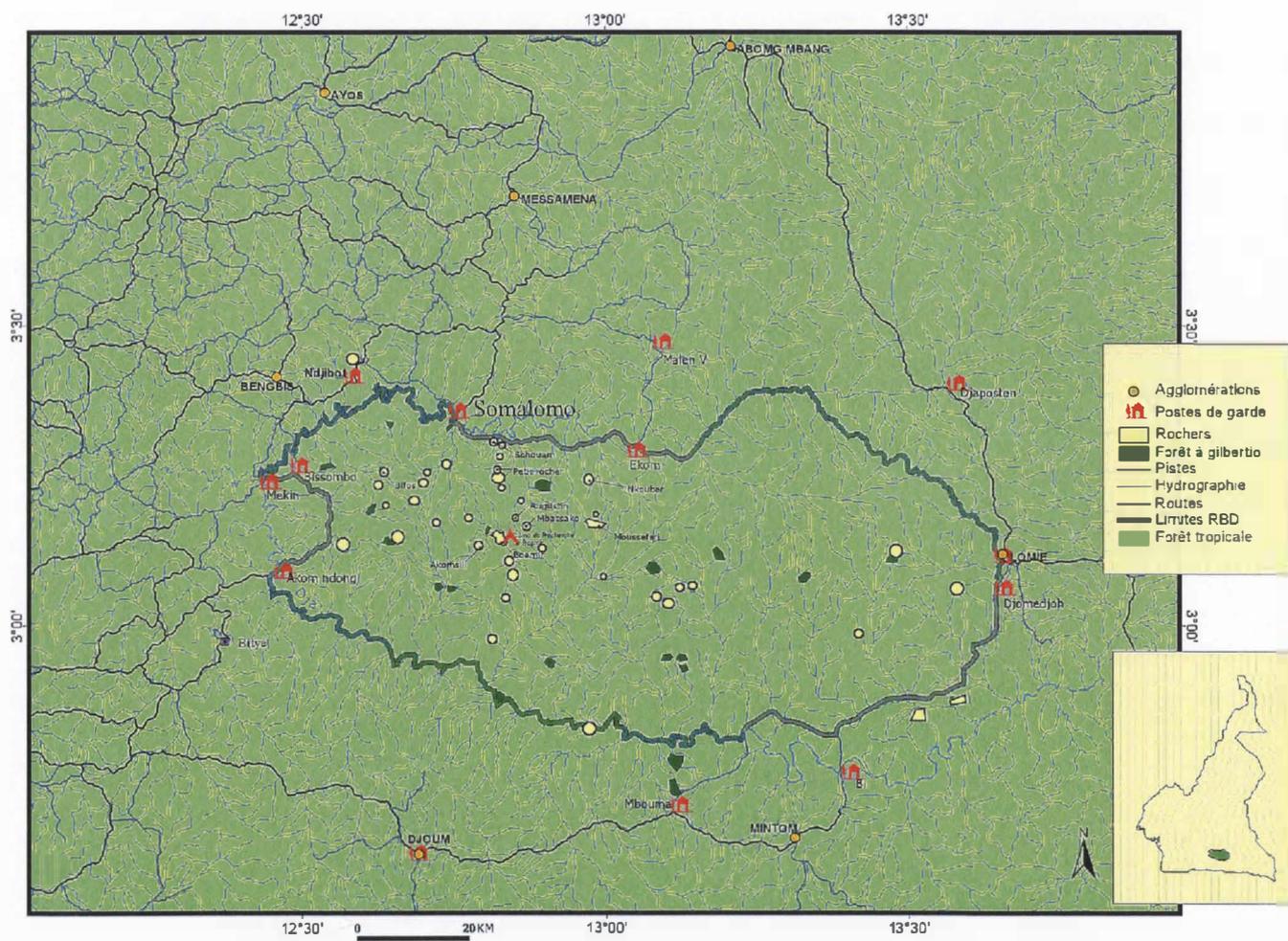
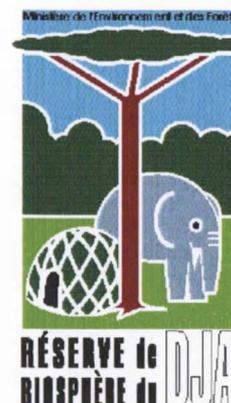
créée en 1950

superficie : 5.260 km<sup>2</sup>

administration de tutelle :

ministère de l'environnement et des forêts (MINEF)

Direction de la faune et des aires protégées



**Rappel des objectifs :**

- La conservation du noyau central de la réserve de faune du Dja en tant que zone de préservation intégrale, comme réservoir de biodiversité et espace de recherche;
- l'aménagement d'une zone périphérique au noyau central en zones d'exploitation villageoises, gérées durablement par les populations pour des activités de développement durable et de meilleure valorisation de produits forestiers secondaires

**Résultats attendus**

- plan d'aménagement et de gestion pour la réserve
- création d'une structure de gestion autonome
- identification de systèmes et modalités de production agricole et d'exploitation durable des ressources naturelles dans la zone périphérique
- création d'un centre régional de formation à Somalomo
- programme de recherche scientifique et de suivi écologique en collaboration avec des instituts nationaux et internationaux

**Contexte général**

La situation à cheval sur des zones d'influence climatiques et géographiques différentes de la réserve de faune du Dja ( ±5000 km<sup>2</sup>) en fait une région dotée d'une importante biodiversité.

Située à 6h de piste de Yaoundé, elle constitue un terrain de choix pour, les réseaux de chasse commerciale, approvisionner la capitale en gibier.

Les pressions qui s'exercent sur la réserve de faune du Dja, également réserve de biosphère et site du patrimoine mondial, sont nombreuses. D'abord liées à la pression d'un front d'exploitation forestière qui se déplace d'ouest en est, la réserve risque d'être transformée en îlot forestier si à moyen terme, aucune mesure n'est prise. Les processus d'échanges écologiques entre la zone protégées et l'extérieur seront affectés, mettant en péril la capacité de régénération de la réserve, et son évolution.

Un autre type de pression pesant sur l'écosystème est lié à la présence d'une importante population résidant aux limites de l'aire protégée, et dont les terroirs et activités traditionnels se situent à l'intérieur de l'aire protégée.

La réserve de faune du Dja, bien qu'existant depuis 1950 a bénéficié d'un aménagement tardif, débuté en 1993 avec le démarrage du programme ECOFAC.

**Activités engagées et résultats obtenus  
au cours des précédentes phases**

La réserve de faune du Dja était certainement, de toutes les aires d'intervention d'ECOFAC, celle qui subissait les prélèvements les plus importants. Il était urgent d'agir en dotant l'aire protégée d'une structure de gestion adaptée, mais également en initiant une réflexion capable d'associer une amélioration des conditions de vie des populations au développement de la réserve. Le programme ECOFAC a, particulièrement au Dja, su intégrer la dimension humaine dans son action de conservation, définissant une stratégie innovante qui reste à valider.

Les premières phases ont vu la mise en place de la structure de gestion de l'aire protégée avec la construction d'une base logistique dotées des moyens matériels et humains, formés par la composante, nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

En parallèle, un ensemble d'inventaires fauniques et floristiques a été développé pour apprécier la biodiversité existante ainsi que l'organisation traditionnelle à travers les études anthropologiques et l'analyse de terroirs, et développer les axes de conservation.

Le démarrage du programme a vite mis en évidence les nombreuses attentes d'une population enclavée,

économiquement attardée et dépendante des ressources naturelles pour sa survie. Cette demande a conduit à l'amorce d'une réflexion sur le développement rural devant accompagner les programmes de conservation, justifiée par le statut de réserve de la biosphère conféré à la réserve de faune du Dja.

Certaines actions de développement ont été mises en œuvre qui, sans un impact facilement mesurable sur l'amélioration des conditions de vie des populations, ont permis d'installer un minimum de confiance entre elles et le programme de conservation, et d'aborder les termes d'un partenariat de gestion de la réserve par l'ébauche d'un plan directeur et l'amorce d'un plan de zonage.

L'idée que sans modifier le statut de domaine permanent de l'État, il était possible de reconnaître des droits d'usage et même de collecte aux populations riveraines en échange d'un consensus pour la conservation d'un noyau central intégralement protégé, a commencé à se développer, autant au niveau du Ministère de l'Environnement et des forêts (MINEF) que des populations.

Une cellule du programme Dja pour la coordination des actions ECOFAC et UICN dans la réserve, et un comité de rédaction du plan d'aménagement ont été à la base de cette acceptation progressive du MINEF d'un plan accepté par l'ensemble des partenaires.

Ce plan d'aménagement fut affiné, notamment avec la définition d'un plan de gestion pour la mise en œuvre de cet aménagement dans le cadre d'une gestion participative qui s'accompagne de la mise en place des structures d'appui au développement et de suivi de la conservation tout autour de la réserve.

Le travail effectué par ces équipes polyvalentes est accompagné de la mise en place d'un système de suivi du milieu naturel et du milieu humain.

Les indicateurs de conservation actuellement mesurés sont principalement les signes de présence humaine et les relevés de traces animales dans les différents milieux, obtenus par des parcours systématiques en forêt avec des GPS.

Les indicateurs de développement sont essentiellement la production agricole de rente, les taux de fréquentation scolaires et sanitaires, l'amélioration de l'habitat et des infrastructures, les retombées en emplois directs et indirects du projet.

### Durant la troisième phase

Fortement critiqué au cours de l'année 2000 et 2001 par la communauté internationale, le Cameroun a mis un point d'honneur à réagir et à doter en effectifs et équipement son département de la conservation et des aires protégées.

La composante a bénéficié de renforts en ressources humaines, notamment pour ses activités de surveillance, ainsi que d'allocation d'équipement.

On regrette toutefois que ces actions n'aient pas bénéficié d'une plus grande concertation entre le ministère de tutelle et le programme ECOFAC, afin d'éviter un flottement et des confusions entre les différents acteurs dans le Dja (ECOFAC, administrations locales, populations, ONG, etc.).

La composante Cameroun a procédé, suite à ses nouvelles affectations, à une forte restructuration.

Elle reste cependant engluée dans deux points essentiels de son intervention :

- la lutte anti-braconnage reste synonyme de relations conflictuelles et de rapports de force avec les autorités et les populations, face à des réseaux particulièrement implantés. L'importance de la pression de la chasse ne peut qu'avoir des effets négatifs sur l'intégrité de la réserve.
- l'attente des fonds promis depuis plusieurs années sur fonds STABEX pour un programme de développement en périphérie de la réserve.

La volonté de reprise en main de la gestion de l'aire protégée par le ministère se confirme au cours de l'année 2002

Le développement du volet monitoring depuis deux années a permis un éclairage nouveau sur la réserve, une vision plus réelle de son potentiel ainsi que des menaces pesant sur celle-ci.

Le second semestre est marqué par le dénouement du dossier "mesures d'accompagnement" attendu depuis cinq ans et qui devrait démarrer début 2003 pour la prise en charge des activités de développement en pourtour de la réserve.

Le premier semestre de 2003 a été marqué par le doute qui s'est installé dans l'esprit du personnel salarié mais également des populations suite à la non mobilisation des fonds de déplafonnement. Ce sentiment s'est accentué après le CTS du mois d'avril et des rumeurs diverses sur la cessation imminente du programme ECOFAC ont circulé, certains détracteurs profitant de cette situation pour jeter le trouble au sein du projet mais également avec les autorités locales et les populations. Le démarrage concomitant des "mesures d'accompagnement" semblait de plus confirmer ces rumeurs. Au cours des mois qui ont suivi le CTS, plusieurs réunions se sont tenues afin de calmer les esprits.

Immédiatement après le CTS, la direction du programme et les délégués du personnel se sont réunis afin d'analyser les mesures à prendre afin d'assurer la continuité d'un minimum d'activités sur le terrain pour le second semestre 2003 et la période transitoire 2004. Dès la fin juin, un programme de restructuration et de compression des effectifs a été adopté mais n'a pu être appliqué dans les délais suite à la rupture de trésorerie consécutive au retard constaté dans la mobilisation des fonds de déplafonnement.

Les activités du programme se sont, au cours des six premiers mois, concentrés sur :

- la lutte anti-braconnage à l'intérieur et dans la périphérie immédiate de la réserve de faune du Dja,
- le monitoring classique et permanent,
- la construction de l'antenne de Meyomessala et la conclusion des travaux du poste de Bii,
- l'exécution d'une enquête socio-économique en périphérie du Dja,
- la réalisation des séminaires locaux pour la finalisation du plan d'aménagement du Dja,
- l'appui au WWF pour les enquêtes faune dans la zone Ngoïla-Mintom du projet Tri-national
- démarrage du projet "mesures d'accompagnement".

## L'appui à la structure de gestion de la réserve

### La conservation et la lutte anti-braconnage

#### □ La base de données

La base de donnée ECOFAST a été installée dans les quatre antennes du service de la conservation : Somalomo, Djoum, Lomié et Meyomessala. Mensuellement, les responsables d'antenne envoient une disquette contenant les informations des patrouilles et activités du mois écoulé. Tout au long du semestre, des petits problèmes ont perturbé le bon fonctionnement du progiciel nécessitant l'intervention du technicien à deux reprises. Le premier problème constaté provenait de la vétusté de deux ordinateurs dont l'âge et les performances empêchaient le bon fonctionnement d'ECOFAST. Certaines informations étaient

systématiquement ignorées. Le second problème, beaucoup plus pernicieux, résultait de la contamination d'un des ordinateurs par des virus avec comme conséquence des données non conformes empêchant à la base de donnée principale d'éditer les requêtes. Un nouvel ordinateur a été acquis et chaque ordinateur a reçu une mise à jour du détecteur de virus.

#### □ Faits marquants

La campagne de récupération des armes entamée en 2002 s'est poursuivie dans l'antenne nord de la réserve avec des résultats assez moyens.

L'analyse de certaines interventions des écogardes en périphérie et à l'intérieur de la réserve nous amènent à des constats qui nous interpellent mais interpellent également l'administration camerounaise :

- les agressions et intimidations sur les écogardes sont de plus en plus nombreuses.

- L'appui de certaines administrations dans la lutte anti-braconnage n'est pas toujours effective à la limite de son implication directe dans le braconnage.

De nombreuses affaires de braconnage sont actuellement à l'instruction dans plusieurs juridictions qui ont reçu des instructions ferme du ministère de la justice pour traiter les cas avérés de braconnage avec toute la rigueur qui s'impose.

Le 3 avril 2003 le conservateur du Dja a remis officiellement l'ensemble des saisies opérées au cours de 2002. Le Secrétaire Général du MINEF a présidé cette cérémonie à laquelle les différentes directions mais également les ministères clés de la Justice ainsi que de nombreux bailleurs de fonds ont participé.

Au cours de cette même cérémonie, les Diplômes des écogardes de Campo Man furent remis clôturant leur formation dispensée à Somalomo.

#### □ Statistiques

o les saisies de matériel de chasse

La saison sèche n'étant pas traditionnellement une période de chasse active à l'intérieur de la réserve, la pêche la remplaçant, les actions en périphérie de la réserve sont donc privilégiées. Toutefois, l'antenne Est a maintenu une activité régulière dans la réserve avec comme résultat la levée d'un nombre assez important de câbles. Il est à noter que dans cette antenne, la chasse est une activité économique continue. Ceci se confirme avec la saisie de nombreuses cartouches de calibre Une remarque doit être faite pour la saisie de la carabine 404. Selon le constat, cette carabine aurait été saisie en 2001 et déposée dans un poste de gendarmerie. On est en droit de se demander comment cette arme s'est retrouvée dans les mains d'un braconnier.

o Statistiques activités du personnel

Globalement, la prestation des antennes est en accord avec les exigences du service. En moyenne, chaque écogarde effectue huit jours d'intervention.

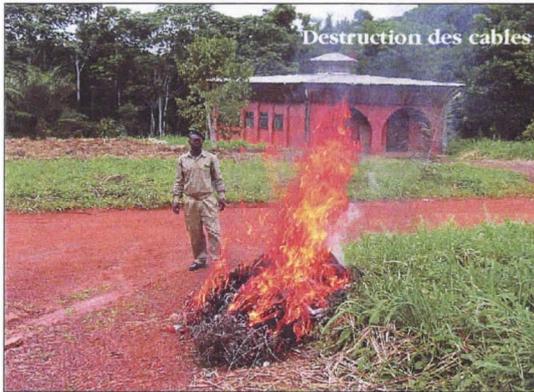


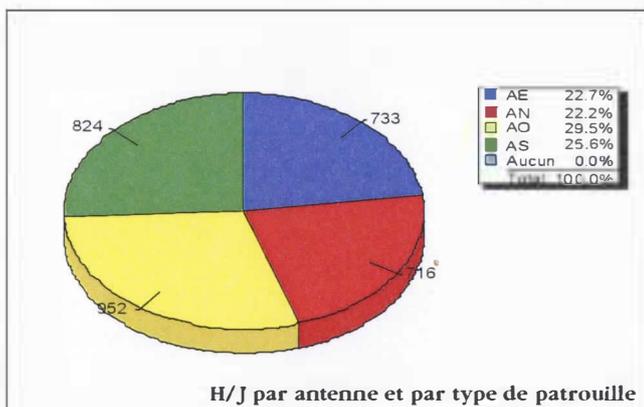
Tableau n° Saisie de matériel de chasse durant le premier semestre 2004

	AE	AN	AO	AS
Arme fabrication locale	0	30	0	3
Cable	2.175	536	0	40
Calibre 12	4	2	1	2
Canon	0	1	0	0
carabine 404	1	0	0	0
Couteau	3	3	0	0
Douilles	0	0	9	8
Hache	3	0	0	0
Hache	2	0	0	0
Lance	7	2	0	2
Machette	0	2	0	0
Munition calibre 12	254	33	0	155

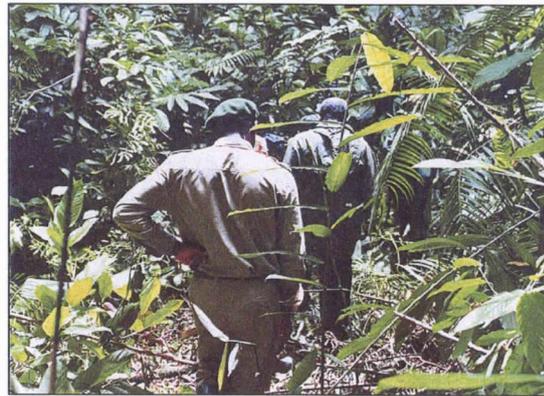
Ce chiffre doit être nuancé car il n'est pas tenu compte des cas de maladie ni des congés. L'antenne nord se démarque par une très forte utilisation de porteurs. Ceci s'explique par l'utilisation de porteurs pour le gardiennage du camp de Bouamir (540 H/J) mais également par la réalisation d'un monitoring permanent mensuel le long de deux itinéraires. Le chiffre important du personnel complémentaire doit être relativisé car l'analyse des informations met en évidence que seuls 63 H/J peuvent être considérés comme prestation d'un personnel complémentaire (gendarme essentiellement).

CODE ANTENNE	Employe/JE	Guide-Porteur/JE	Personnels Com./JE	Nombre J/E
AE Antenne est	782	344	20	324
AN Antenne nord	716	1 296	340	648
AO Antenne ouest	979	242	144	487
AS Antenne sud	812	329	19	267

H/J d'activité par antenne



H/J par antenne et par type de patrouille



Les activités de répression et de contrôle routier dominent les prestations du personnel (44% du total) suit le monitoring (14%), vient ensuite toutes les activités de contacts et sensibilisation (13,5%). La reconnaissance et présence à l'intérieur de la réserve hors répression et monitoring ne sont effectivement pratiqués que dans les antennes Est et Sud.

o les saisies de viande de brousse

Comparativement au semestre précédent, les saisies de viande, avec un accroissement de 53% ont fortement augmenté. On note toutefois une baisse dans l'antenne EST et l'antenne sud mais une augmentation au nord. L'augmentation provient essentiellement de la mise en place d'une équipe mobile d'intervention (EMI) dans l'antenne ouest. Si à l'intérieur de la réserve, le braconnage ne semble plus s'étendre, il est fort probable que les circuits d'approvisionnement en viande de brousse se sont adaptés ou déplacés et nous doutons fortement que le braconnage soit en régression dans les zones éloignées de la réserve.

o les interpellations (procès verbaux)

Le nombre d'interpellation a sensiblement chuté (-18%) par rapport au second semestre de 2002 avec cependant une augmentation dans l'antenne sud.

	Entier	Gigot	Morceau	Total
ANIMAL	1	0	0	1
ATHERLURE	40	0	0	40
AILACODE	1	0	0	1
CEPHALOPHE A DOS JAUNE	3	11	0	14
CEPHALOPHE BLEU	111	41	0	152
CEPHALOPHE D E PETERS	14	24	0	38
CEPHALOPHE SP	8	392	0	400
CEPHOLOPHE A BANDE DORSALE NOIRE	26	219	0	245
CERCOCEBE A JOUE GRISE	12	0	0	12
CERCOCEBE AGILE	7	0	0	7
CERCOPITHEQUE	5	0	0	5
CHEVROTAIN AQUATIQUE	5	38	4	47
CHIMPANZE	0	0	2	2
COLOBE GUEREZA	1	0	0	1
CROCODILE	24	0	4	28
Divers	0	3	3	6
ELEPHANT	0	0	37	37
HOICHEUR	2	0	0	2
MANDRIL	8	0	3	11
MANGOSTE	2	0	0	2
MOUSTAC	2	0	0	2
NANDINIE	3	0	0	3
PANGOLIN	8	0	0	8
PANGOLIN GEANT	0	9	1	10
PANTHERE	0	0	5	5
PERROQUET	6	0	0	6
POTAMOCHERE	0	101	0	101
SINGE HOICHEUR	15	0	0	15
SINGE SP	41	0	32	73
SITATUNGA	5	10	3	18
TORTUE TERRESTRE	1	0	0	1
VARAN	3	0	0	3
Total	354	848	94	1296



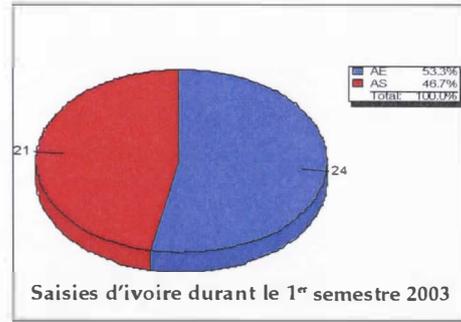
Les dossiers transmis aux juridictions compétentes concernent des cas d'agression sur écocarde, détention d'ivoire ou acte de braconnage intense. Afin d'éviter de trop longues procédures dans le traitement des dossiers aux niveaux des tribunaux, notre conseiller juridique a opté pour la citation directe des délinquants. Cette procédure offre l'avantage de limiter le rôle du procureur au simple jugement de l'infraction constatée par procès verbal d'un officier de police judiciaire spécial (que sont les écocardes si celui-ci a prêté serment). La procédure de plainte permet au procureur d'apprécier, après enquête, si elle est justifiée.

o l'ivoire

Les saisies d'ivoires se sont fortement accrues cette année et ne font que confirmer Djoum et Lomié comme étant des plaques tournantes dans le trafic d'ivoire en provenance du Congo. Signalons une cargaison de 28 pointes d'ivoire que certains écocardes de l'antenne SUD ont, moyennant rétribution, laissé passer.

o les campements de chasse

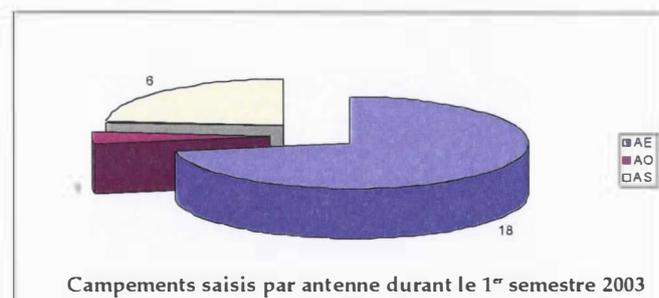
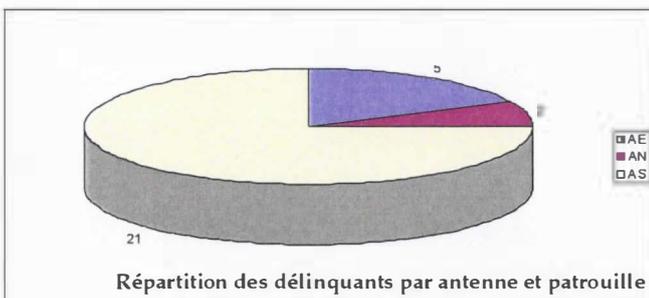
Le nombre de campements détruits a fortement chuté : -25% . Malheureusement cette diminution comme celle des saisies de viande ne signifie en



aucun cas que les principaux braconniers ne fréquentent plus la réserve. Bien que le monitoring ait constaté au cours du premier semestre beaucoup moins de campements dans la zone ouest de la réserve, des rencontres très particulières avec des chasseurs permettent d'affirmer que ceux-ci se sont adaptés aux interventions aléatoires des écocardes. Contrairement au passé, les chasseurs ne construisent plus de campements permanents et emportent lors de leurs incursions des tôles ondulées pour la confection de leurs abris. Lorsqu'ils quittent la forêt, ils démontent leurs abris et ramènent les tôles au village. De même, pour éviter un repérage trop facile des lignes de pièges, les braconniers les installent près des cours d'eau, ceux-ci leur servant de chemin d'accès afin de ne laisser aucune trace.

d. Les déprédations par les animaux

Comme déjà signalé dans le rapport précédent, les dégâts d'animaux dans les champs des agriculteurs de la périphérie du Dja sont en augmentation constante et les autorités locales font de plus en plus pression sur le MINEF pour que des battues administratives soient organisées. La loi ne prévoit aucune indemnisation et les plaignants reportent sur le programme ECOFAC leurs doléances.



Jusqu'à présent, les écogardes procédaient à des refoulements en utilisant des pétards. Depuis peu, il semble que cette technique ne fasse plus son effet et que les animaux se sont habitués aux bruits provoqués par les pétards.

#### Le personnel ECOFAC

☐ Le problème des affectations des chefs de poste  
Le problème évoqué dans le rapport du second semestre 2002 perdure. Au niveau des postes existe une dichotomie : le service de la conservation du Dja et le poste forestier (dépendant de la délégation départementale). Bien qu'une collaboration existe dans certains postes, le problème de savoir qui dirige qui reste un des problèmes majeurs.

☐ Etude socio-économique et facilitation  
Depuis le démarrage du programme plus aucune enquête socio-économique n'a été menée en périphérie du Dja. Afin d'obtenir des données actualisées sur les populations riveraines et leurs activités économiques, quatre équipes d'écogardes ont été mobilisées pour réaliser une enquête auprès des populations. Fin juin, cette enquête s'est achevée et les données sont en cours d'analyse.

☐ L'année 2003 étant une année de restriction budgétaire, la facilitation et l'animation rurale ont vu leurs activités définitivement arrêtées étant entendu que celles-ci devaient être intégrées dans le projet "mesures d'accompagnement".  
Depuis de nombreuses années, il existait au niveau de la base de Somalomo plusieurs personnes prestant des services. Il a été décidé de régulariser la situation de ceux-ci par l'établissement d'un contrat en bonne forme afin de se mettre en conformité avec la législation camerounaise du travail.

☐ Licenciements et suspensions  
Suite à l'arrêt de la facilitation et de l'animation rurale, les deux animateurs environnementaux ont été licenciés.

Après le CTS du mois d'avril et les restrictions budgétaires imposées, il est apparu nécessaire d'évaluer les postes mais également l'aptitude physique du personnel à exécuter les tâches pour lesquelles il a été engagé. Dès le 2 mai, une réunion avec les délégués du personnel s'est penchée sur la problématique liée à la réduction budgétaire. Il a été admis que la masse salariale devait diminuer. Pour y parvenir, trois solutions ont été envisagées : réduction salariale, chômage technique et licenciement. Bien que socialement plus délicate, cette dernière solution a été retenue.

Les postes devant être intégrés dans le projet "mesures d'accompagnement" seront automatiquement supprimés.

Sur avis exprès des délégués et afin d'éviter des choix inappropriés, les licenciements porteront d'abord sur les personnes souhaitant quitter le

projet et dont la direction estime pouvoir se passer. D'autres licenciements toucheront les postes jugés superflus ou surnuméraires.

Au total, c'est une vingtaine de personnes qui est concernée par cette restructuration. Malheureusement, les ruptures de trésorerie que la composante Cameroun connaît depuis le mois de juin empêchent la conclusion de cette restructuration.

A la fin juin, des rumeurs sur l'implication de certains écogardes dans un acte de corruption perpétré dans l'antenne sud ont conduit à la suspension de quatre écogardes avec incidence financière jusqu'à conclusion de l'enquête. Les premiers éléments de l'enquête ont mis en évidence de façon irréfutable un acte de corruption sur une cargaison de 28 pointes d'ivoire. Plusieurs éléments sont cependant à prendre en considération dans cette affaire :

- la dualité de pouvoir au niveau du poste de Mbouma. C'est le chef de poste qui a enclenché le processus de négociation de la cargaison.
- La situation financière et budgétaire du projet, l'incertitude de l'avenir et les retards dans le paiement de salaire ont fait pencher la balance dans le mauvais sens.

#### Plan d'aménagement

Le processus de finalisation du plan d'aménagement se poursuit mais accuse un retard important. Au cours de ce semestre quatre ateliers se sont déroulés afin de discuter avec les populations des grandes lignes stratégiques du plan d'aménagement du Dja. Les ateliers de Somalomo et de Meyomessala ont été financés sur des fonds du programme ECOFAC, les ateliers de Djoum et de Lomié ont été supportés par des fonds fournis par l'UICN.

Le Dja étant site du patrimoine mondial, l'UNESCO a marqué son accord pour financer les deux derniers séminaires : séminaire de restitution à Sangmélina et séminaire de validation du plan d'aménagement à Yaoundé.

#### L'écotourisme

La délégation provinciale du MINEF a débloqué un petit financement pour la réalisation de certaines infrastructures au sein du Dja. De commun accord avec le conservateur, il a été décidé d'implanter au niveau de la clairière de Bali et du rocher de Bouamir des miradors pour l'observation des animaux. Si des reliquats subsistent, ils seront utilisés pour l'aménagement d'un petit campement touristique au niveau de Ndengué (Ekom).

#### Le monitoring

La campagne de monitoring prévue pour ce semestre s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Un seul itinéraire n'a pu être réalisé suite à des problèmes de disponibilité de matériel



de navigation en forêt (Visor). Le personnel maîtrise parfaitement les ordinateurs de poche malheureusement, l'équipement étant très délicat, le risque de ne pouvoir poursuivre les activités de suivi de patrouille est réel car le nombre d'appareils en panne augmente dans des proportions inquiétantes.

Les patrouilles de monitoring ont parcouru 1920,8

km correspondant à un taux de sondage de 90%. Au cours de ces patrouilles, 5454 signes d'activités animales et 570 indices de présence humaine ont été recensés ce qui correspond respectivement à 2,84 IKA et 0,3 IKA.

La présence humaine semble en régression dans la partie est et nord de la réserve et fait très certainement suite aux activités intenses et régulières de présence en forêt ainsi qu'aux activités coup de poing avec enlèvement systématique des pièges et destruction des campements.

La zone sud semble indemne de présence humaine. L'arrêt de l'exploitation forestière dans les forêts périphériques de la réserve explique certainement cet abandon. En effet, l'ensemble des pistes forestières se sont refermées et il n'est donc plus possible d'accéder à la réserve qu'après une marche de trente kilomètres et plus. Ajoutons à cela une présence assez régulière des écogardes.

La partie ouest demeure pour l'instant la zone la plus menacée et braconnée. La multitude des routes et pistes qui accèdent jusqu'au Dja sont autant de points d'entrées pour les braconniers et chasseurs

divers venant des agglomérations routes proches. L'installation de l'antenne de Meyomessala a permis de porter certains coups au braconnage mais une action en force s'avère nécessaire si l'on souhaite voir la situation s'améliorer.

L'analyse du tableau met en évidence :

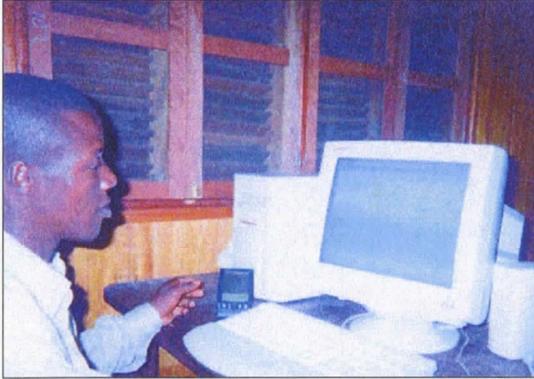
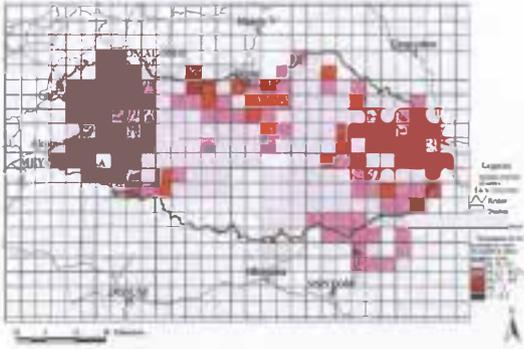
- une forte augmentation des observations et particulièrement celles relatives au animaux (meilleure performance ou augmentation des populations ?)
- une stabilisation des indices de chasse depuis 2000 date à laquelle la présence à l'intérieur de la réserve est devenue plus régulière.
- un IKA en augmentation depuis 2000 pour les gorilles, chimpanzés et singes
- une relative constance dans la répartition des IKA éléphant selon le type de contact

Comme prévu dans les accords entre le WWF et ECOFAC dans le cadre du projet trinational, les équipes de monitoring ont effectué au cours des mois de mai et de juin des missions de collectes de données sur la faune et les

activités anthropiques dans le corridor de Mintom

	1999 (Global)	2000 (Global)	2002 Saison sèche	2002 Saison des pluies	2003 Saison sèche
Effort de patrouille (km)	3008	1478	2664	2225	1920
Nbre total observations	4717	3513	4694	5008	6024
Observation/km	1,57	2,38	1,8	2,25	3,13
% animal	89.1	87	90.2	94.5	90.5
% anthropique	10.9	13	9.8	5.5	9.5
% IKA animal vu		17	18	7	16
% IKA animal entendu		15	2	3	14
% IKA traces animal frais et récentes		51	55	63	57
IKA chasse globale	0.17	0.31	0.08	0.09	0.14
IKA Campements	0.0415	0.048	0.017	0.009	0.017
IKA Campements récents ou actif		0.028	0.006	0.005	0.005
IKA Pièges (total)	0.0532	0.117	0.033	0.03	0.062
IKA Pièges (actifs)	0.024	0.08	0.02	0.02	0.029
IKA Chasse au fusil (total)			0.01	0.03	0.031
IKA animal global	1.34	2.03	1.59	2.12	2.84
IKA anthropique global	0.22	0.34	0.17	0.12	0.3
IKA Eléphant	0.5	0.93	0.74	0.66	0.92
IKA Céphalophes				0.44	0.5
IKA Gorilles	0.13	0.23	0.14	0.18	0.28
IKA chimpanzés	0.16	0.28	0.11	0.17	0.22
IKA singes	0.31	0.32	0.16	0.26	0.34
IKA potamochère		0.03	0.16	0.25	0.224
IKA Eléphant					
Traces %		76%	76%	78%	72%
Crottes %		21%	21%	20%	27%
Entendu/vu %		3%	3%	2%	2%
IKA Gorille					
Traces %	48,9%	31%	60%	52%	55%
entendu/vu %	9,18%	9%	6%	6%	5%
nids %	41,9%	60%	34%	42%	40%
Chimpanzé					
Traces %	47,6%	16%	60%	28%	34%
entendu/vu %	16,2%	29%	6%	28%	14%
nids %	36,2%	47%	34%	45%	52%

Tableau comparatif des données monitoring (en rouge avec utilisation cybertracker)



Ngoïla. Le WWF a produit un rapport dont les conclusions n'ont pas été au préalable discutées et certaines affirmations contenues dans celui-ci doivent être prises avec une certaine précaution.

#### Mise en place des infrastructures

L'année 2003 se veut la dernière où des constructions seront réalisées pour mettre en place le réseau de surveillance autour de la réserve.

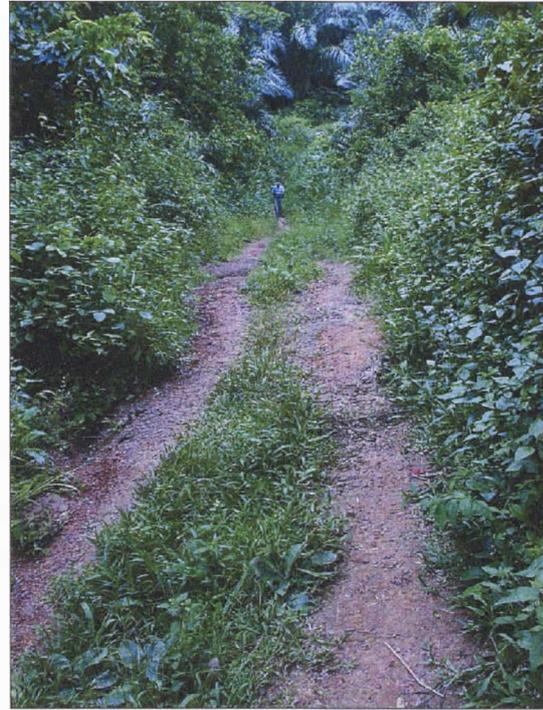
Le poste de Bii entamé fin 2002 est en cours d'achèvement, seules les portes et fenêtres restent encore à placer.

L'antenne de Djoum bien que terminée en 2002 n'a été intégrée effectivement que tout récemment car le branchement électrique a tardé à être effectué.

Le chantier de l'antenne de Meyomessala a démarré après de multiples tracasseries administratives en avril 2003. Suite aux ruptures de trésorerie, le chantier n'a pu se terminer dans les délais espérés soit fin juin. A cette date, 75% du chantier étaient achevés. Ce retard n'affectera en rien le budget initialement prévu.



Le poste de Bii



#### Les "mesures d'accompagnement"

L'assistant des mesures d'accompagnement a pris ses fonctions le 10 février 2003. Considéré comme un ballon d'oxygène pour le programme ECOFAC, il a fallu très rapidement déchanter. La bureaucratie et les tracasseries de procédures retardent sans cesse le démarrage effectif de ce projet.

La mise en œuvre des "mesures d'accompagnement" bénéficiera de la logistique, des infrastructures et de l'expérience du programme ECOFAC sans qu'aucune contribution au fonctionnement des équipements de la composante ne puisse être espérée.

L'assistant technique est sans cesse retardé dans la mise en œuvre du projet :

- la cellule de développement rural a exigé avant l'établissement d'un devis-programme qu'un document de projet soit rédigé estimant que le protocole signé en juillet 2001 n'était pas en soit un document de projet.

- La cellule semble éprouver quelques difficultés à identifier les procédures à suivre pour la mise en œuvre des "mesures d'accompagnement" (modalités de recrutement de personnel, modalités budgétaires, etc.)

La conséquence immédiate de ces attermoissements sera que les travaux de réhabilitation des pistes tant attendus par les populations ne démarreront pas avant 2004.

A ce jour, seuls les marchés pour la fourniture du matériel informatique et d'une partie des véhicules ont abouti.

#### Administration générale

Un effort particulier a été fourni par le service

comptable afin de transmettre dans les délais les mémoires de dépenses. Ceci n'a malheureusement pas empêché une rupture de trésorerie que la direction a pu gérer au mieux jusque fin juillet. A partir de cette date, tous les recours pour approvisionner le compte de la composante étaient épuisés et le retard dans l'octroi du déplafonnement n'a en rien arrangé la situation. Depuis le mois de mai, notre fournisseur habituel en carburant refuse de nous livrer argumentant que chaque voyage pose un problème de transport car les routes sont quasiment impraticables.

# Analyse budgétaire

Période du 01/01/03  
au 31/12/03  
Tenue de compte

ECOFAC CAMEROUN RA2003

D'après les postes budgétaires

Comptabilité 100 10.00

Date de tirage 14/11/03

à 15:35:30

Page : 1

Détail postes budgétaires	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
6011	Construction Bâtiments	17 500 000	17 500 000	15 380 185	-2 119 815	87,89 %
6012	Aménagement Pistes et ro	1 750 000	1 750 000	225 000	-1 525 000	12,86 %
6023	Matériel technique	4 000 000	4 000 000	3 150 090	-849 910	78,75 %
6031	Fct véhicules et engins	69 695 000	69 695 000	34 150 354	-35 544 646	49,00 %
6032	Fct Bureau et bâtiments	49 850 000	49 850 000	18 784 227	-31 065 773	37,68 %
6033	Fct Equipement	9 600 000	9 600 000	6 607 490	-2 992 510	68,83 %
6034	Fct Personnel	268 600 000	268 600 000	121 142 435	-147 457 565	45,10 %
6035	Transports et déplacemen	1 000 000	1 000 000	641 900	-358 100	64,19 %
6036	Fct Frais financiers	450 000	450 000	181 829	-268 171	40,41 %
6037	Actions spécifiques	10 700 000	10 700 000	6 156 365	-4 543 635	57,54 %
6038	honoraires et autres servi	5 800 000	5 800 000	1 520 311	-4 279 689	26,21 %
7600	Participations			-15 475 000	-15 475 000	N.s.
<b>Résultats budgétaires</b>		<b>-438 945 000</b>	<b>-438 945 000</b>	<b>-192 465 186</b>	<b>246 479 814</b>	<b>43,85 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/06/03

# Composante Congo

## Parc national d'Odzala

créé en 1935

statut : parc national.

superficie : 13.200 km<sup>2</sup>.

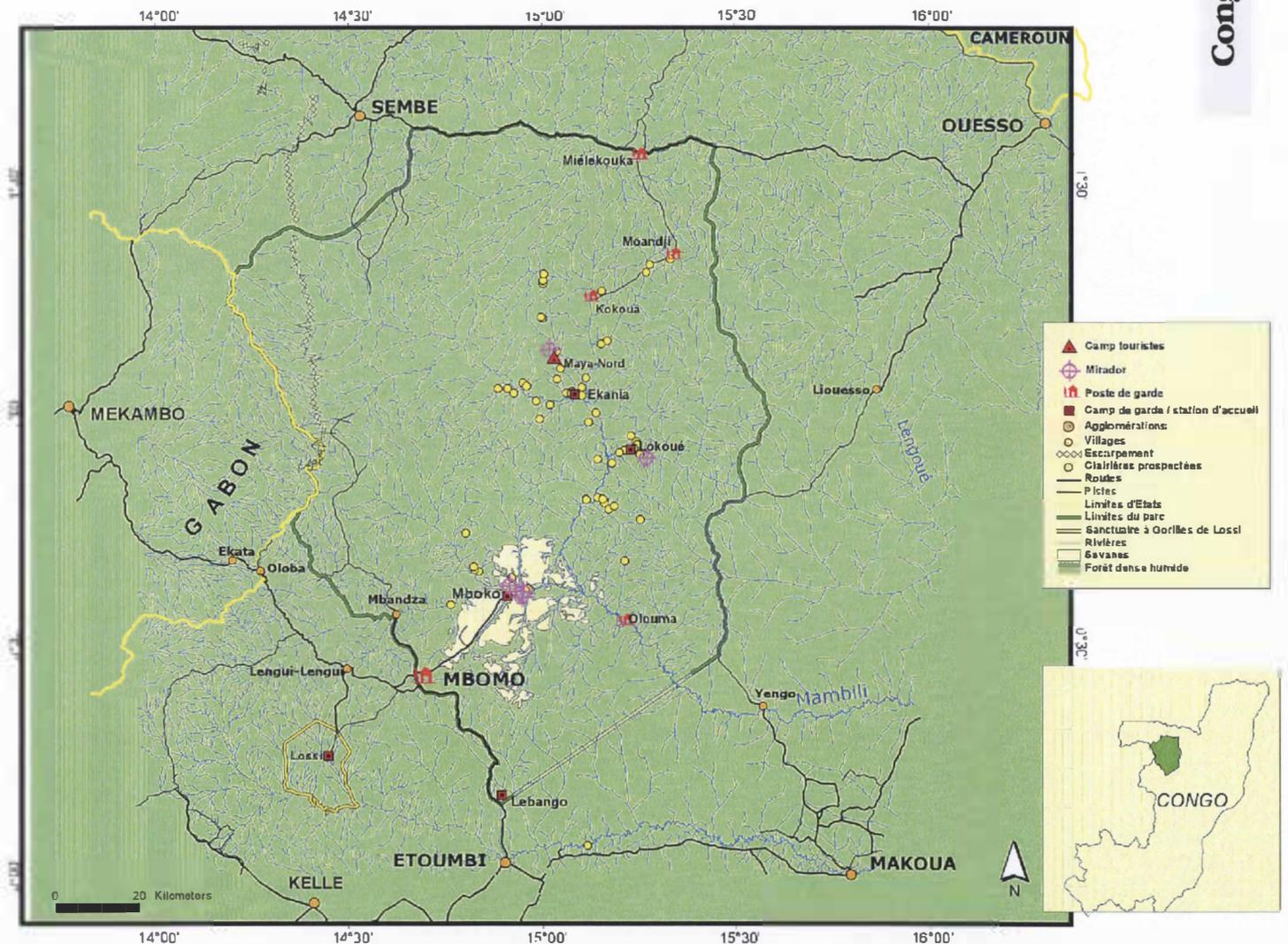
administration de tutelle :

ministère de l'économie forestière

direction de la faune et des aires protégées



Congo



**Rappel des objectifs :**

- conservation du parc national d'Odzala comme zone de protection intégrale, réservoir de biodiversité et espace de recherche;
- le développement socio-économique des populations de la zone périphérique au parc national par la valorisation durable des ressources naturelles.

**Résultats attendus**

- formulation d'un plan d'aménagement et de gestion
- création d'une structure de gestion autonome pour le PNO
- mise en place d'une structure opérationnelle pour l'exploitation de l'écotourisme, et la chasse sportive les modalités de redistribution des revenus auprès des populations
- développement de systèmes de production agricole et de gestion participative des ressources naturelles
- programme de recherche scientifique et suivi écologique

**Contexte général**

A la limite de la zone de recolonisation de la forêt sur la savane, le parc national d'Odzala, parmi les plus anciens d'Afrique centrale, doté d'une biodiversité animale et végétale remarquable, constitue un patrimoine naturel de tout premier ordre.

Il se situe dans la partie nord ouest du pays, dans une région dont le développement s'est organisé il y a plusieurs décennies autour d'activités mobilisatrices importantes comme le latex, la cacaoculture, le palmier à huile, l'exploitation forestière. Ces différents pôles, artificiels pour leur majorité à travers une volonté étatique, et sans réel tissu industriel, n'ont pu survivre face aux attentes de toute une région. Leur déclin s'accompagne d'un enclavement de la région, qui se referme sur elle-même, provoquant le retour à des stratégies de survie autour de la cueillette, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture vivrière. La population, peu nombreuse (± 5000 personnes), se répartit le long de la limite sud-ouest de l'aire protégée.

Jusqu'en 1992, le parc n'a bénéficié d'aucun investissement. Il était le site de braconnage d'éléphants, pour le trafic d'ivoire, réalisé en quantité importante.

Depuis fin 1998, le ministère de l'économie forestière a accepté le principe de l'extension du parc, dont la procédure de classement a démarré début 1999, pour aboutir en mai 2001 avec la signature du décret d'extension.

**Activités engagées**

La mise en place du programme ECOFAC s'est heurtée à une absence de données à caractère scientifique et socio-économique relatives à l'aire protégée; une grande superficie du parc n'avait jamais été explorée.

Parallèlement, des prélèvements, notamment par le braconnage d'éléphants étaient constatés dans le sud du parc.

L'urgence consista à mettre en place une structure de gestion capable d'accomplir le travail de conservation indispensable au maintien de l'écosystème, dont le caractère exceptionnel allait rapidement être révélé par les prospections effectuées dans le cadre d'un programme de recherches.

Un travail important de connaissance du milieu humain a également été réalisé pour appréhender les besoins des populations par rapport au milieu naturel et définir des modalités d'exploitation des ressources naturelles compatibles avec une gestion rationnelle.

L'extension de l'aire protégée d'Odzala à 13 500 km<sup>2</sup> et l'adoption d'un zonage devraient permettre une diversification de l'utilisation des ressources forestières au profit des communautés locales.

La valeur écologique du noyau central, bénéficiant d'une protection intégrale, devrait permettre à la composante de jouer un rôle prépondérant dans le développement du tourisme au niveau national et régional et de promouvoir les recherches sur l'écologie et l'éthologie de la grande faune forestière.

Mi 1997, valorisé par des investissements en moyens matériels et humains pour une activité touristique, le parc national d'Odzala était devenu le nouveau pôle économique de la région, jouant son rôle de locomotive notamment dans l'appui au désenclavement : son développement avait justifié, par un financement complémentaire du FED, la réhabilitation de 24 ouvrages d'art entre Makoua et Mbomo, qui permit à la zone de rester en liaison avec le reste du pays. Par ailleurs, la valorisation touristique du parc avait permis la mise en place d'une rotation aérienne hebdomadaire entre la capitale et l'aire protégée.

Les événements de juin 1997 ont frustré le programme dans l'attente de résultats économiques et sociaux. Néanmoins, le maintien d'un service minimum pendant toute la période de guerre a permis de préserver le parc du braconnage, de maintenir les structures mises en place et de relancer très rapidement les actions sur le terrain.

Malgré ce contexte difficile, le bilan est loin d'être négligeable en termes de conservation et de mise en place de modalités de gestion participative.

En concertation avec le programme APFT, une méthodologie et une structure communautaire de gestion ont pu être développées dans le cadre de la création du sanctuaire gorilles de Lossi, participant à l'orientation de développement touristique pour laquelle ECOFAC a opté.

Le classement du sanctuaire gorilles de Lossi est depuis fin 1998 examiné par l'administration de la faune et des aires protégées.

L'extension du PNO est officielle depuis mai 2001, portant la superficie du parc à 13.200 km<sup>2</sup>.

Le plan directeur du district de Mbomo a été finalisé avec les autorités locales pour les orientations de la zone en termes d'appui au développement économique.

Une nécessaire réorganisation de la logistique à partir du Gabon, a permis, grâce à l'attitude très constructive de l'administration gabonaise, d'ouvrir le parc national d'Odzala sur de nouvelles perspectives. L'ouverture de la route sur le Gabon (60 km et un pont d'une portée de 21 m) a créé de nouvelles perspectives de commercialisation des produits agricoles pour les populations locales. Les activités de démonstration et vulgarisation agricoles réalisées par le Centre d'Appui Technique Villageois (CATV) au cours de la première phase sont actuellement mises en œuvre. De nouveaux groupements agricoles se sont créés. La composante a initié des opérations de commercialisation agricole avec les centres de Makokou et de Mékambo au Gabon.

En outre, par sa capacité à réouvrir des voies de communication de cette ampleur, la population devient maîtresse de son développement. Un changement de perception a lieu; en outre, des liens familiaux se renouent au-delà des frontières.

Cette ouverture "naturelle" sur le Gabon procure au Congo des perspectives régionales pour sa conservation et son développement : une collaboration se met en place avec le bureau régional du WWF pour initier un projet de conservation transfrontalier. Des prospections des zones marécageuses de la rivière Djoua au Gabon, d'une grande importance pour le suivi des populations d'éléphants sont effectuées en 1999.

La surveillance du parc s'est étendue. Un nouveau poste de garde a été construit dans la partie nord du parc, la composante parvenant à contrôler le braconnage sur 6500km<sup>2</sup>. Des techniques de monitoring du milieu ont été mises en place.

### **Actions développées au cours de la troisième phase**

Le chemin parcouru par la composante Congo, malgré les difficultés rencontrées (instabilité politique à Brazzaville en 1997 et 1999, tensions socio-politiques à Mbomo). l'aire protégée a réellement acquis une stature internationale, tant par son potentiel écologique enfin révélé, que par le travail d'aménagement qui y est poursuivi.

La structure de gestion est en place, avec d'excellents relais assurés par les cadres nationaux affectés par l'administration de tutelle, et formés par la composante.

Depuis 2000, la composante a su conforter son ouverture sur le monde extérieur pour imposer Odzala comme un symbole de la conservation en Afrique centrale. Des partenariats ont été confirmés avec trois ONG américaines qui contribuent à des degrés divers aux réalisations du programme, et auxquels devrait s'adjoindre le financement FFEM pour le développement des activités touristiques.

La composante consacre toujours beaucoup d'efforts à la valorisation de l'aire protégée, que ce soit à travers le développement d'un volet recherche, ou de façon plus classique à travers le développement de son volet tourisme. Il importe avant tout de faire parler d'Odzala sur la scène internationale, afin d'y drainer le maximum de monde, chercheurs ou visiteurs, qui assureront à leur tour la diffusion de la notoriété du parc de par le monde.

Un programme de recherche a été développé autour de la saline de Lokoué en collaboration avec l'université de Rennes et l'université de Liège. Trois étudiants concentrent leurs travaux sur l'étude du gorille de plaine avec une approche très complète puisque traitant des aspects écologiques, éthologiques et génétiques de la population de gorilles étudiée.

L'encadrement du sanctuaire de Lossi, et son aménagement ont été poursuivis durant le semestre, en partenariat suite à la signature d'un protocole d'accord avec l'université de Barcelone pour développer diverses études sur la biodiversité dans le sanctuaire, et également participer à la formation du personnel touristique.

Le second semestre est marqué par la cristallisation du conflit opposant une fraction de la population soutenue par l'administration locale à la direction de la composante. Le suivi des activités sur le terrain devient problématique, notamment après le départ des deux assistants techniques respectivement en octobre et décembre, découragés par l'absence de perspectives de résolution du conflit.

Une mission de la Commission européenne accompagne en novembre la visite de quatre ministres à Odzala dans une tentative de conciliation qui ne permet pas d'obtenir une intervention franche du gouvernement et de l'administration pour rétablir l'ordre et garantir la sécurité du chef de composante menacé à Mbomo. Il est décidé de commun accord entre la Commission européenne et le ministère de tutelle le remplacement de la direction de la composante.

Dans l'attente d'un retour à la normale du fonctionnement et des activités de la composante, l'appui au développement du tourisme est suspendu en décembre.

Paradoxalement, le second semestre 2002 voyant une envolée des réservations touristiques pour le début 2003.

Le processus de privatisation de l'activité touristique à Odzala a été suspendu: on est en effet en droit de s'interroger sur la pertinence de la cession d'une activité à un opérateur privé quand la zone d'activités concernée se caractérise par de forts handicaps : épidémie d'Ebola et persistance du conflit à Odzala.

En décembre, ébola est confirmé à Lossi après la découverte de plusieurs carcasses de gorilles.

# Analyse budgétaire

Période du 01/01/03

au 31/12/03

Tenue de compte :

ECOFACT CONGO REGIE 2003

D'après les postes budgétaires

Comptabilité 100 8.12

Date de tirage 14/11/03

à 15:31:23

Page : 1

Détail postes budgétaires	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecarts	% réalisation
6012	Aménagement pistes et ro	19 700 000	19 700 000	288 000	-19 412 000	1,46 %
6013	Aménagement rivières et r	3 400 000	3 400 000		-3 400 000	
6022	Matériel de bureau	3 800 000	3 800 000	115 000	-3 685 000	3,03 %
6023	Matériel technique	4 200 000	4 200 000	67 000	-4 133 000	1,60 %
6031	Véhicules et engins F	68 220 000	68 220 000	33 480 038	-34 739 962	49,08 %
6032	Bâtiments et bureaux	37 050 000	37 050 000	13 472 656	-23 577 344	36,36 %
6033	Fonctionnement de l'équi	7 810 000	7 810 000	2 528 531	-5 281 469	32,38 %
6034	Personnel	206 000 000	206 000 000	104 559 799	-101 440 201	50,76 %
6035	Transports et déplacemen	21 341 000	21 341 000	9 148 676	-12 192 324	42,87 %
6036	Frais financiers	1 383 000	1 383 000	598 669	-784 331	43,29 %
6038	Honoraires et autres servi	25 150 000	25 150 000	16 133 166	-9 016 834	64,15 %
76000000	Produits exceptionnels			-11	-11	N.S.
<b>Résultats budgétaires</b>		<b>-398 054 000</b>	<b>-398 054 000</b>	<b>-180 391 524</b>	<b>217 662 476</b>	<b>45,32 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/06/03

# Composante Gabon

## Parc national de la Lopé

créée en 1946 (réserve de faune)

**statut :** parc national depuis 2002

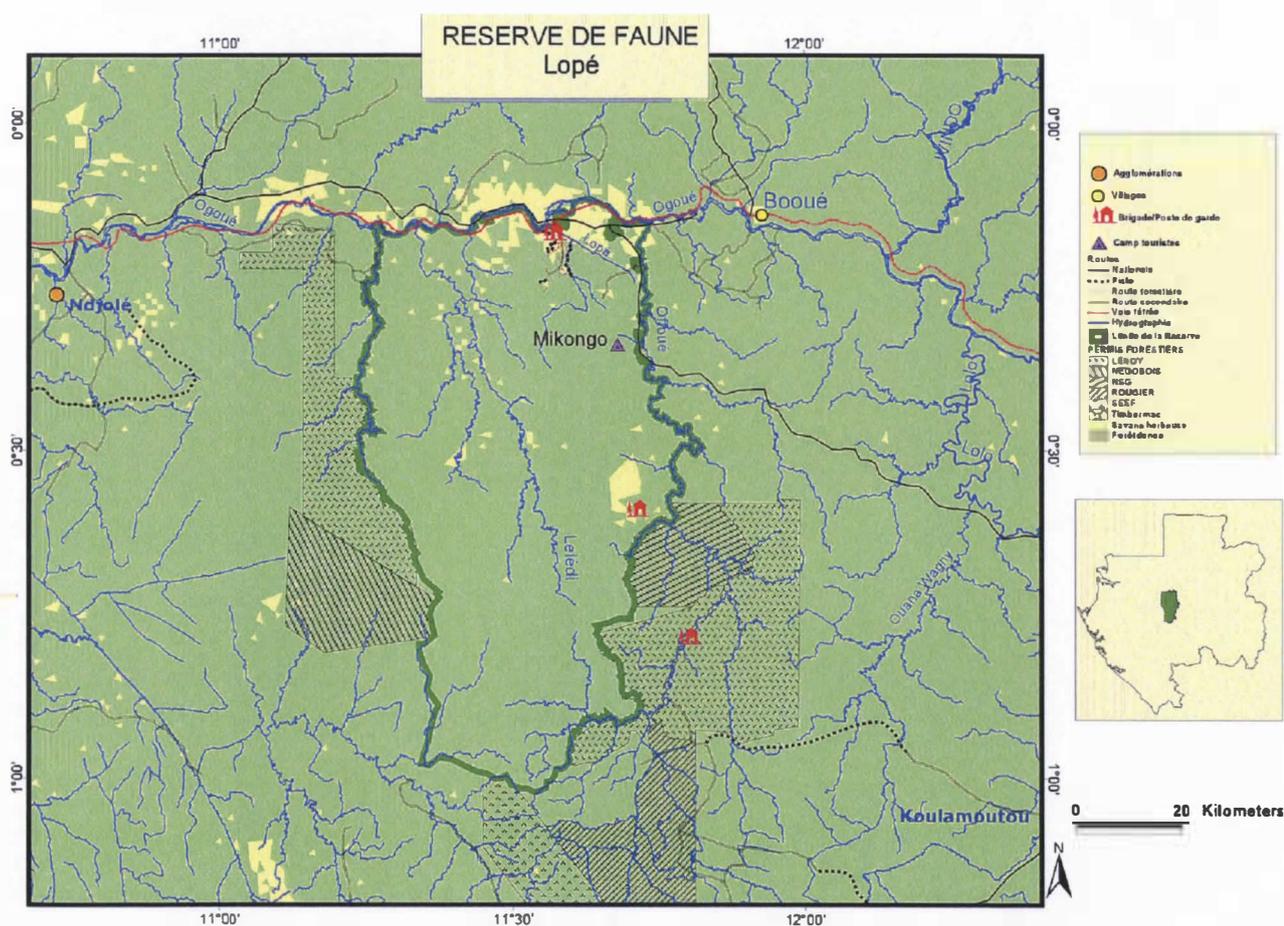
**superficie :** 5.360 km<sup>2</sup>

administration de tutelle :

ministère de l'économie forestière, de la pêche, chargé

de l'environnement et de la protection de la nature

direction de la faune et de la chasse



Gabon



### Rappel des objectifs

- conservation du noyau central de la réserve de faune de la Lopé-Okanda en tant que zone de protection intégrale, réservoir de biodiversité et espace de recherche;
- développement socio-économique des populations de la zone périphérique par la valorisation écotouristique du site et le développement rural.

### Résultats attendus

- finalisation du plan d'aménagement et de gestion
- mise en place d'une structure autonome de gestion pour la conservation du parc
- développement de systèmes de valorisation durable des ressources naturelles
- programmes de recherche et de suivi écologique

### Contexte général

La composante gabonaise du programme ECOFAC est axée sur la conservation du parc national de la Lopé Okanda (5000 km<sup>2</sup>). Située au centre du Gabon, cette aire protégée se caractérise, de par la présence du massif du Chaillu, situé au sud-ouest de la Lopé, par une pluviométrie relativement faible par rapport aux normes du milieu forestier tropical. Cette particularité expliquerait au moins partiellement la présence de savanes incluses dans le bloc forestier de la Lopé, imputable probablement aussi à une présence humaine sur le site parmi les plus anciennes connues en milieu forestier tropical.

L'écosystème de la Lopé semble être le témoin de ce que fut l'Afrique centrale il y a 12.000 ans, quand le climat de la Terre se réchauffe et lorsque les refuges forestiers ont entamé leur expansion. Le parc de la Lopé s'avère un formidable laboratoire pour l'étude de la dynamique forestière.

La découverte de sites rupestres à l'intérieur du parc a révélé le potentiel de celle-ci comme patrimoine culturel qu'il importe de préserver et de faire connaître.

Le Gabon se caractérise par une très faible densité de population, notamment en milieu rural. Les villages sont vidés de leurs forces vives qui vont chercher emploi auprès des quelques pôles économiques que représentent les chantiers forestiers et les implantations de société publiques comme l'OCTRA (exploitant le chemin de fer). Cette description correspond particulièrement au cas d'espèce du parc national de la Lopé où la population (5 villages situés dans l'aire protégée, plus la sous-préfecture de la Lopé) n'a pour toute référence, en termes d'apport au développement, que les avantages concédés par les grosses sociétés implantées.

Deux chantiers forestiers opèrent avec des concessions à l'intérieur du parc : la NSG, avec le lot 33, dont le permis arrive à échéance en 2004, et Leroy-Gabon, avec le lot 32, qui a fait l'objet d'une renégociation avec le ministère des eaux et Forêts pour déplacer les limites de l'exploitation forestière en dehors des limites de l'aire protégée.

le parc de la Lopé bénéficie de la présence de la brigade de faune (ministère des eaux et forêts), dotée de 6 agents. Un centre de recherches, la station d'études des gorilles et chimpanzés (SEGC) rattaché au CIRMF, a développé un programme d'études dans le parc depuis le début des années 1980.

Fin 1996, le ministère des eaux et forêts a par décret classé en zone intégralement protégée le noyau central du parc.

### Activités engagées et résultats obtenus au cours des précédentes phases

La plus grande avancée dans la gestion du parc concerne l'appréhension des besoins des villages installés dans l'aire protégée, et la redéfinition de nouvelles limites pour le classement de la Lopé en parc national, qui sera le premier créé au Gabon.

Dans le cadre de la préparation du plan d'aménagement, un zonage et un règlement intérieur du futur parc, conciliant les valeurs socioculturelles de la population et les impératifs de conservation, ont été préparés.

Dans le cadre de son appui à l'administration pour la conservation du parc, la composante a assuré la construction d'un quartier général à la Lopé, ainsi que la réhabilitation des locaux et logements de la Brigade de faune. Une trentaine de kilomètres de pistes ont été réhabilités et sont entretenus dans le parc, et un ouvrage d'art (pont de 21 m de portée) mis en service pour la circulation dans l'aire protégée.

Un redéploiement des activités antibraconnage par la DFC est à mettre en application afin de couvrir une partie plus significative de le parc. Des investissements en moyens humains seront nécessaires, notamment pour assurer la mise en place d'un système de surveillance de l'aire protégée et de ses zones riveraines.

Plusieurs actions en faveur des populations ont été initiées, toutes soldées par un échec. La participation sollicitée reste incomprise quand, à proximité, dispensaires, écoles, et autres besoins sociaux sont pris, sans contrepartie, en charge par les employeurs.

Dans le cadre de la valorisation du parc, des circuits touristiques ont été créés, et du personnel d'accompagnement formé. L'autonomie de gestion recherchée par le développement de ce volet a très vite atteint ses limites, notamment avec l'absence de démarche commerciale des guides, mais plus encore du fait de son inadéquation avec la demande internationale, la clientèle résidente ne permettant pas d'atteindre le niveau de rentabilité indispensable à la viabilité de l'activité. L'activité a fait l'objet au cours de la seconde phase d'une réorientation en termes de produits proposés actuellement en cours, avec notamment l'appui d'un projet complémentaire axé sur la valorisation des grands singes. Un opérateur privé a repris l'activité touristique dans la partie nord du parc.

Un guide des oiseaux a été produit, ainsi qu'un guide de la végétation.

Le matériel d'exposition de l'écomusée est en cours de réalisation, et un guide plus général de le parc, à usage touristique (même collection que celui du parc national d'Odzala, et de São Tomé et Príncipe).

Les activités de recherche ont été principalement menées en partenariat avec la SEGC au cours des premières phases et ont permis la réalisation d'inventaires botaniques, et des primates. La composante a également financé un complément de recherche afin de compléter les études initiées par le centre de recherche sur le fonctionnement de l'écosystème, et notamment la dynamique forestière. Ces études ont cependant été circonscrites à la zone d'étude de la SEGC, dans le nord du parc.

La majeure partie de le parc demeure méconnue et des prospections sont à développer notamment au sud de l'aire protégée.

Pour la première fois depuis dix ans, la composante a su développer un dialogue avec l'exploitant forestier intervenant en périphérie de le parc (Leroy-Gabon). Après la réorganisation des limites de le parc, excluant toute exploitation forestière de l'aire protégée, un partenariat s'est mis en place, avec l'appui d'ECOFAC pour la formation des layonneurs de Leroy-Gabon à la méthode des inventaires de faune.

### **Durant la troisième phase**

Le nouveau code forestier a été promulgué fin 2001; la composante a fourni un effort important pour soutenir l'évolution du statut de réserve en celui de parc national. Une fois pris les décrets d'application, plus rien ne devrait empêcher le Gabon d'avoir son premier parc national. Pourant, à la fin du premier semestre, la composante attendait encore la signature du décret.

Progressivement la composante étend sa présence sur l'aire protégée.

L'année 2001 aura été marquée par le développement d'un partenariat avec l'exploitant Leroy-Gabon, disposant de permis en périphérie de le parc. ECOFAC aura ainsi assuré l'encadrement technique nécessaire à la formation des agents chargés d'effectuer les inventaires de faune, imposés par le nouveau code forestier pour obtention de l'autorisation d'exploiter.

La société Leroy-Gabon a remis son plan d'aménagement en juin au ministère de l'économie forestière.

Parallèlement à l'ouverture au public des nouveaux sites de Mikongo et Ololo fin 2001, les travaux se sont poursuivis, tant en termes de processus d'habitation que d'achèvement et complément de construction.

La fréquentation touristique de ces sites, essentiellement liée à une clientèle internationale, devrait s'améliorer au cours des prochaines saisons grâce à un travail de promotion auprès des tours opérateurs et des sociétés de production.

Un des soucis du programme ECOFAC est de pérenniser les activités touristiques initiées. Pour ce faire, un appel d'offres a été préparé pour rechercher au niveau national un opérateur susceptible de gérer les activités touristiques (gestion campement et circuits) dans le cadre d'une convention de concession.

Le second semestre est marqué par le classement en parc national de la Lopé qui survient en même temps que le classement de 12 autres parcs nationaux au Gabon.

**L**e parc national de la Lopé (PNL) est désormais intégré dans un réseau de treize parcs nationaux. La responsabilité de la gestion de cet ensemble est partagée entre le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, Chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEFEPCEPN), notre ministère de tutelle technique, et le Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN). Cette situation crée une ambiguïté dans le fonctionnement et retarde significativement la mise en œuvre des différentes activités de la composante Gabon.

La composante a participé à l'élaboration des textes d'application du nouveau code forestier et a également soumis au Ministère des textes d'application pour le fonctionnement du nouveau parc national de la Lopé (ex. un règlement intérieur). Cependant toutes ces propositions de textes restent sans suite, l'absence d'un règlement intérieur pour le parc national constituant un handicap pour la mise en œuvre des activités, notamment pour tout ce qui concerne le partage des revenus en faveur des populations locales, prévu dans le règlement proposé par la composante.

Le PNL a réussi à clarifier ses relations avec la station du CIRMF (SEGC). Une convention entre la station SEGC et le PNL a été proposée mais reste toujours en attente de signature et mise en application du fait de la dilution des responsabilités et de l'absence de répartition des compétences entre les deux structures de gestion (ministère et comité national). Cette convention devrait clarifier les relations avec, d'une part le CIRMF, d'autre part WCS. Enfin, dans le but de mieux gérer les différents aspects et intervenants dans le domaine de la recherche à la Lopé, un conseil de recherche a été mis en place.

La composante a également proposé une convention d'assistance financière et technique à la

Société Zoologique de Londres (SZL) pour formaliser la collaboration initiée à Mikongo; la composante reste en attente de la signature de ce texte par ZSL qui bénéficierait d'un financement de USFWS pour assister ECOFAC à Mikongo et Ololo. Il semble que ZSL soit elle-même en attente de la signature de la convention et de l'engagement des fonds par USFWS.

Le recrutement des agents pour la surveillance reste en instance, la composante ne souhaitant pas engager d'écogardes avant que leur statut légal ne soit clarifié et que ces agents aient le droit de verbaliser les délinquants et de procéder aux arrestations pendant leurs missions de lutte anti-braconnage.

Le budget de la composante reste extrêmement limité et l'arrivée des financements FFEM et Espèces Phares est la bienvenue. En revanche, les financements alloués par WCS pour la gestion de l'aire protégée, et figurant dans le budget annuel de la composante, n'ont jamais été débloqués. WCS a annoncé que ce financement n'était plus disponible et que WCS ne pourrait pas respecter ses engagements pour 2003. Cette situation a créé des retards importants dans l'exécution de certains travaux.

## Le personnel

### Les cadres

#### L'assistance technique

M. Jonathan Baillie, responsable du tourisme à Mikongo, a quitté ses fonctions en février suite à une divergence de vue avec la direction de la composante et la cellule de coordination sur les allocations budgétaires à allouer à Mikongo-Ololo et le développement d'activités. Les quatre volontaires ont terminé leur séjour en juin et ont



## Les effectifs de la composante ECOFAC Gabon au 31/12/02

Fonction	Organisme	Nombre	Affectation
Chef de composante	AGRECO	1	Lopé
Directeur national	DFC	1	Lopé
Chef de personnel	DFC	1	Lopé
Chef de surveillance	DFC	1	Lopé
Agents	DFC	2	Lopé
Stagiaires	DFC	4	Lopé
Opér. radio	DFC	1	Lopé
Chauffeur	DFC	1	Lopé
Main d'œuvre	DFC	3	Lopé
Volontaire tourisme	ECOFAC	1	Mikongo/Ololo
Volontaires habitude	ECOFAC/ZSL	2	Mikongo
Comptable	ECOFAC	1	LBV
Secrétaire/comptable	ECOFAC	1	Lopé
Chef logistique	ECOFAC	1	Lopé
Chef section relations pub.	ECOFAC	1	Lopé
Chef atelier	ECOFAC	1	Lopé
Chef garage	ECOFAC	1	Lopé
Magasinier	ECOFAC	1	Lopé
Gardiens	ECOFAC	3	Lopé
Infirmier	ECOFAC	1	Lopé
Ouvriers	ECOFAC	3	Lopé
Chauffeurs	ECOFAC	2	Lopé
Mécanicien	ECOFAC	1	Lopé
Employés de bureau	ECOFAC	2	Lopé et LBV
Ecogardes	ECOFAC	3	Lopé
Pisteurs	ECOFAC	6	Mikongo
Guides	ECOFAC	2	Mikongo
Ouvrier	ECOFAC	1	Mikongo
Piroguiers	ECOFAC	4	Ololo
Volontaires	ECOFAC	4	Mikongo/Ololo
<b>TOTAL</b>		<b>58</b>	

été remplacés par Rosie Glyons et Louise Hurst à Mikongo pour relancer le programme d'habitude des gorilles. Une autre volontaire, Catja Orford, a été recrutée en qualité de coordinatrice du tourisme, qui s'occupe de relation avec les touristes, les tour-opérateurs et la formation des guides, prenant ainsi en charge des activités auparavant suivies par J. Baillie.

## Cadres nationaux

M. Augustin Mihindou Mbina reste l'homologue et le Chef de Brigade. La DFC a affecté M. André Mba Obama pour occuper la fonction de Chef de Brigade adjoint et responsable de la surveillance. Avec son arrivée, tous les postes des responsables prévus dans l'organigramme proposé au ministère par la composante sont pourvus. On soulignera toutefois que Anicet Soumouna est affecté comme stagiaire à Mikongo en attente d'une intégration officielle; son statut reste à clarifier.

Deux stagiaires, Honoré Koueli-Mabika et Olga Ntsougou-Adama-Diegou, qui viennent de terminer leurs études à l'ENEF, ont été affectés à la Lopé, complétant ainsi les maigres effectifs. Le Directeur Général des Eaux et Forêt s'est engagé à augmenter l'effectif à la Lopé avec trois autres éléments.

M. Magamamucketu, responsable du tourisme, reste en stage pour le reste de l'année en Afrique de Sud sans être remplacé. Son stage se passe très bien et nous souhaitons qu'il poursuive ses études au cours de la deuxième année.

## La main d'œuvre

Le personnel de la Brigade est intégré. Il n'y pas eu d'autres changements.

Deux manœuvres journaliers ont été employés pendant presque la totalité du semestre. Un consultant, Jean-Bosco Kpanou, est engagé à Ololo.

## Les budgets

L'insuffisance des budgets alloués pour la phase 3 reste problématique et est spécialement évident après la signature du décret de classification, les besoins dépassant largement les prévisions. Il est évident que le budget alloué pour la phase 3 est insuffisant pour la mise en œuvre de notre plan de travail, adopté en 2003.

De nouvelles perspectives semblent toutefois poindre, surtout avec les interventions de WCS et SZL auprès de l'administration américaine.

Dans une situation déjà difficile, il faut signaler que la reprise par la composante des activités du « Projet Vision » a mis une pression considérable sur la disponibilité des fonds en l'absence de l'augmentation de la dotation initiale. Ce problème a également sérieusement retardé l'avancement de certains travaux et l'achat d'équipements nécessaires. Des retards dans les paiements des salaires ont entraîné une baisse de moral parmi les agents. Il est crucial que des solutions soient trouvées pour l'avancement des fonds, la situation actuelle se caractérisant par une impossibilité d'accéder au budget pourtant déjà insuffisant de la composante.

## Le développement du tourisme

## Bilan de l'activité actuelle

Le tourisme de vision géré par Lopé Hôtel dans le nord de l'aire protégée se déroule conformément aux engagements de l'opérateur dans la convention le liant au ministère. Une remise à niveau des guides de Lopé Hôtel semblerait toutefois nécessaire.

Le premier semestre 2003 s'est soldé par un bilan mitigé avec une diminution de la fréquentation,

## Journées de visite vendues durant le premier semestre 2003 à la Lopé

Mikongo/Ololo	dont visites gorilles*	secteur nord	total visites
219	84	759	978
(*) à la requête de l'équipe en charge du processus d'habituación, le tourisme aux gorilles a été stoppé après le 28 février 2003.			
Pour rappel, 2 <sup>nd</sup> semestre 2002 :			
366	248	892	1 258

Tableau 1 : permis émis pour le secteur nord de la réserve de la Lopé

Mois	Nombre de visites
Janvier	98
Février	210
Mars	81
Avril	198
Mai	72
Juin	100
<b>Total</b>	<b>759</b>

tant dans le secteur nord qu'à Mikongo/Ololo (84 permis vendus contre 248 le semestre précédent).

### Privatisation du tourisme récréatif

La convention d'exploitation établie entre le Ministre de tutelle et la direction de Lopé Hôtel pour l'hôtellerie de Mikongo et Ololo et mise en application dès le premier octobre 2001, n'a jamais été signée. Les raisons principales évoquées sont : la lenteur administrative et le changement au niveau du gouvernement, notamment la nomination du propriétaire de Lopé Hôtel comme Ministre de tutelle. Il a été décidé de procéder à un appel d'offres national pour la privatisation de l'activité touristique du secteur Mikongo-Ololo. Aucun soumissionnaire ne s'est présenté et la composante reste dans la situation antérieure : sous-traitance de la gestion des campements à un opérateur, organisation de l'activité touristique (gestion des visites). Il est important de souligner que ECOFAC

a refusé de reprendre la gestion des campements, comme proposé par la direction de Lopé Hôtel. L'absence de postulants à la gestion des activités touristiques est étonnante, les chiffres de l'activité étant encourageants. Il reste exact que le nombre de réceptifs capables d'assumer cette gestion reste limité au Gabon.

### Habituación des gorilles

Les travaux d'entretien sur le site de Mikongo et Ololo se poursuivent en ce qui concerne la mise en place des infrastructures. Le campement de Mikongo est opérationnel depuis le premier octobre 2001. Les problèmes au niveau des installations des salles de bains ont été corrigés pendant un mois de fermeture des campements en mars 2003.

L'arrivée des trois volontaires a redynamisé l'équipe de pisteurs et guides qui forment désormais une équipe complète et performante pour l'habituación. Les démarches ont été entreprises pour le recrutement d'une primatologue sur le contrat d'assistance technique AGRECO pour encadrer techniquement cette équipe.

En attendant, les efforts de l'équipe d'habituación de Mikongo, composée de 5 pisteurs, 2 guides, 2 volontaires et un chef de volet, sont se concentré sur deux groupes identifiés, le groupe « Obidi » et le groupe « Cascade ». L'identification des deux groupes reste cependant difficile. Le programme d'habituación évoluant depuis mars 2003 indépendamment des activités touristiques, l'équipe se plie à un protocole

## Analyse financière de l'exploitation du secteur Mikongo-Ololo durant le premier semestre 2003

Taux de fréquentation	8,6 % (219 journées sur 2552)
Recettes	14.355.088 FCFA
Permis de visite (gorilles et rivière)	4.035.000 FCFA
Dépenses	42.096.525 FCFA
gestion des campements	7.407.701 FCFA
salaires personnel conservation	11.750.259 FCFA
fonctionnement divers	17.438.565 FCFA
amortissement	5.500.000 FCFA
Solde	- 23.706.437 FCFA

NB : "gestion des campements" correspond au montant facturé par Lopé Hôtel pour l'hébergement et la restauration des clients,

salaires personnel conservation représente la masse salariale des guides, pisteurs et volontaires.

L'intitulé "fonctionnement divers" intègre les réparations et entretiens d'équipements.

beaucoup plus strict, sans être perturbée par la présence des visiteurs.

Jean-Bosco Kpanou intervient comme consultant pour gérer le camp d'Ololo en attendant le retour de M. Magamamucketu, parti en formation. L'ouverture d'une piste d'accès vers Mikongo par l'intérieur du parc est approuvée par le FFEM et les modalités du contrat sont à l'étude avec NSG, après une offre restreinte.

## Ecomusée et éducation environnementale

L'espace autour du bâtiment, avec la collaboration bénévole de l'entreprise JARDIGAB accueille maintenant l'ébauche d'une série de paysages caractéristiques des différents milieux du parc national de la Lopé. Une ombrière est en place pour un « parcours d'orchidées » et une barrière électrique autour de la parcelle a été installée. Quelques travaux de ré-aménagement du bâtiment ont été finalisés et l'écomusée est largement utilisé par l'équipe d'éducation environnementale. Les premières versions de 18 panneaux didactiques, commandés à la SEGC par ECOFAC dans le cadre d'une mission d'assistance technique, ont été corrigées par la cellule de coordination puis remise à WCS qui prend en charge le coût de leur impression. Outre les corrections de la langue française, la cellule de coordination a procédé à diverses recommandations portant sur la nécessité de compléter la collection proposée avec des panneaux dédiés aux principales espèces de l'aire protégée (il manque en particulier un panneau sur les oiseaux, un autre consacré à l'éléphant), ainsi qu'aux écosystèmes et interdépendances les plus significatifs de la Lopé, conformément aux termes du contrat passé entre la SEGC et AGRECO en 1998.

Le programme de sensibilisation autour d'écomusée et dans les écoles est opérationnel depuis le début de l'année scolaire 2002-2003 et semble donner de très bons résultats auprès des écoles. Ce programme est une collaboration entre le WCS, ECOFAC et Corps de la Paix.

## Aménagement et gestion du parc national

### Plan d'aménagement et schéma de planification

Le plan d'aménagement et le schéma de planification pour le parc national ont été revus et mis à jour au début de l'année. Le nouveau schéma de planification a été directement mis en application, mais avec des moyens trop limités. Il est évident que vu la situation financière actuelle, beaucoup des activités resteront en suspens.

Le gouvernement gabonais avait initié la révision des statuts de plusieurs réserves en parcs nationaux. La réserve de faune de la Lopé constitue la première étape de cette réflexion et le premier parc national du Gabon. La valorisation des aires protégées axée sur le développement du tourisme constitue un facteur majeur dans l'aboutissement des réflexions menées sur la conservation et utilisation rationnelle des ressources naturelles. Dans cette optique, le programme ECOFAC a initié depuis une douzaine d'années de nombreuses actions pour le développement du tourisme de nature. Ces actions ont dernièrement été complétées par des orientations, pour la privatisation de cette activité, dans une perspective de pérennisation, tout en mettant en évidence leur caractère d'appui à la conservation, et la génération des retombées pour le financement de l'aire protégée. Nous répétons une fois de plus qu'il est maintenant important de progresser avec la signature du règlement intérieur et les autres textes d'application du décret de classement. Il est crucial que les populations soient satisfaites dans leurs demandes de partage des revenus, comme prévu dans notre proposition pour le règlement intérieur. Enfin la mise en application du schéma de planification est désormais, après la signature du décret, entièrement conditionnée par les engagements du gouvernement, les ONG's et les bailleurs de fonds et l'octroi de financements supplémentaires.

### L'exploitation forestière

Les textes officiels confirmant les décisions du Ministre de l'économie forestière concernant la réorganisation du permis de Leroy-Gabon dans la région de l'ex-lot 32 et les autres modifications apportées aux permis ne semblent pas avoir été promulgués. Le décret de classement du parc national a résolu partiellement ce problème pour les exploitants concernés.

Par ailleurs, les responsables de Leroy-Gabon se sont retirés de la co-gestion pour le lot 32. Le document de proposition de co-gestion négocié



Un des panneaux préparés pour l'éco-musée

entre ECOFAC et LeRoy, approuvé par la Direction de la Faune et de la Chasse, a été transmis au Ministère de tutelle sans suite. La direction de LeRoy-Gabon a décidé de ne plus attendre la décision du Ministère et a trouvé d'autres solutions pour limiter le braconnage dans ses concessions de manière à satisfaire les obligations et contraintes liées à l'obtention d'une certification.

Le permis de NSG doit prendre fin début 2004; toutefois, il semblerait que la société ait obtenu une extension de six mois de la part du Ministère, information qui paraît contraire, si elle se vérifiait aux engagements pris par le gouvernement par la création de 13 parcs nationaux.

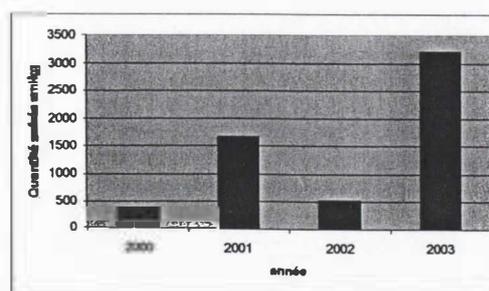
### Lutte anti-braconnage (LAB)

La lutte anti-braconnage a été quasiment inexistante à la Lopé. ECOFAC et l'administration ont été, à plusieurs reprises, fortement critiqués pour ce manquement. Le moindre financement alloué à la composante lors de l'élaboration de la 3<sup>ème</sup> phase trouve d'ailleurs son explication dans l'absence d'engagements pour ce volet, contrairement à d'autres composante d'ECOFAC.

L'intégration d'ECOFAC et de la brigade a créé une nouvelle dynamique, notamment avec la mise en œuvre d'un nouveau organigramme et l'affectation d'un cadre en qualité de conservateur adjoint, responsable de la surveillance la LAB est effectivement opérationnel. Nous avons également instauré un système de primes de saisie et de patrouille pour encourager les effectifs et également des indemnités pour les agents de la DFC. Les résultats sont très encourageants, avec 3210 kgs de viande de brousse confisqués dans le premier semestre.

Il est intéressant de noter que 95 % des saisies de viande sont effectués sur le train. Il semble indispensable que le gouvernement engage des actions pour réduire l'utilisation du train pour le transport de gibier sur le modèle des conventions de co-gestion passées entre l'Etat et les exploitants forestiers sur la gestion de la chasse et la viande de brousse.

Le recrutement des écogardes reste dépendant de la signature des textes d'application du nouveau code forestier (qui prévoit le statut des écogardes) et la disponibilité des fonds supplémentaires. Il est évident que l'augmentation des effectifs pour la surveillance demeure un point crucial si l'on veut conserver la Lopé et garantir la crédibilité de la DFC et d'ECOFAC. La conservation est impossible sans lutte anti-braconnage efficace. Le Gouvernement et ses partenaires ont souhaité le développement de l'écotourisme dans la région, mais ce développement est impossible si le braconnage et l'insécurité règne à la Lopé.



Quantité de viande saisie par le IAB dans le parc national de la Lopé (le chiffre de 2003 ne concerne que le premier semestre)

**Analyse budgétaire**

D'après les postes budgétaires

Période du 01/01/03

au 31/12/03

Tenue de compte :

Comptabilité 100 10.00

Date de tirage 14/11/03

à 15:29:45

Page : 1

Détail postes budgétaires		Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
6011	Batiments		18 000 000	18 000 000	120 000	-17 880 000	0,67 %
6014	Salines et jardins		1 000 000	1 000 000		-1 000 000	
6022	Matériel de bureau		5 000 000	5 000 000	19 350	-4 980 650	0,39 %
6023	Matériel technique		19 500 000	19 500 000	574 131	-18 925 869	2,94 %
6024	Batiments		1 000 000	1 000 000		-1 000 000	
6031	Fonctionnement véhicule		56 208 000	56 208 000	12 119 029	-44 088 971	21,56 %
6032	Fonctionnement Bureau e		23 828 000	23 828 000	2 923 591	-20 904 409	12,27 %
6033	Fonctionnement Equipem		3 600 000	3 600 000	356 479	-3 243 521	9,90 %
6034	Personnel		114 600 000	114 600 000	20 288 288	-94 311 712	17,70 %
6035	Déplacements		5 000 000	5 000 000	1 089 540	-3 910 460	21,79 %
6036	Frais financiers		400 000	400 000	62 817	-337 183	15,70 %
6037	Actions spécifiques		10 000 000	10 000 000		-10 000 000	
6038	Honoraires services extéri		1 000 000	1 000 000		-1 000 000	
<b>Résultats budgétaires</b>			<b>-259 136 000</b>	<b>-259 136 000</b>	<b>-37 553 225</b>	<b>221 582 775</b>	<b>14,49 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/04/03

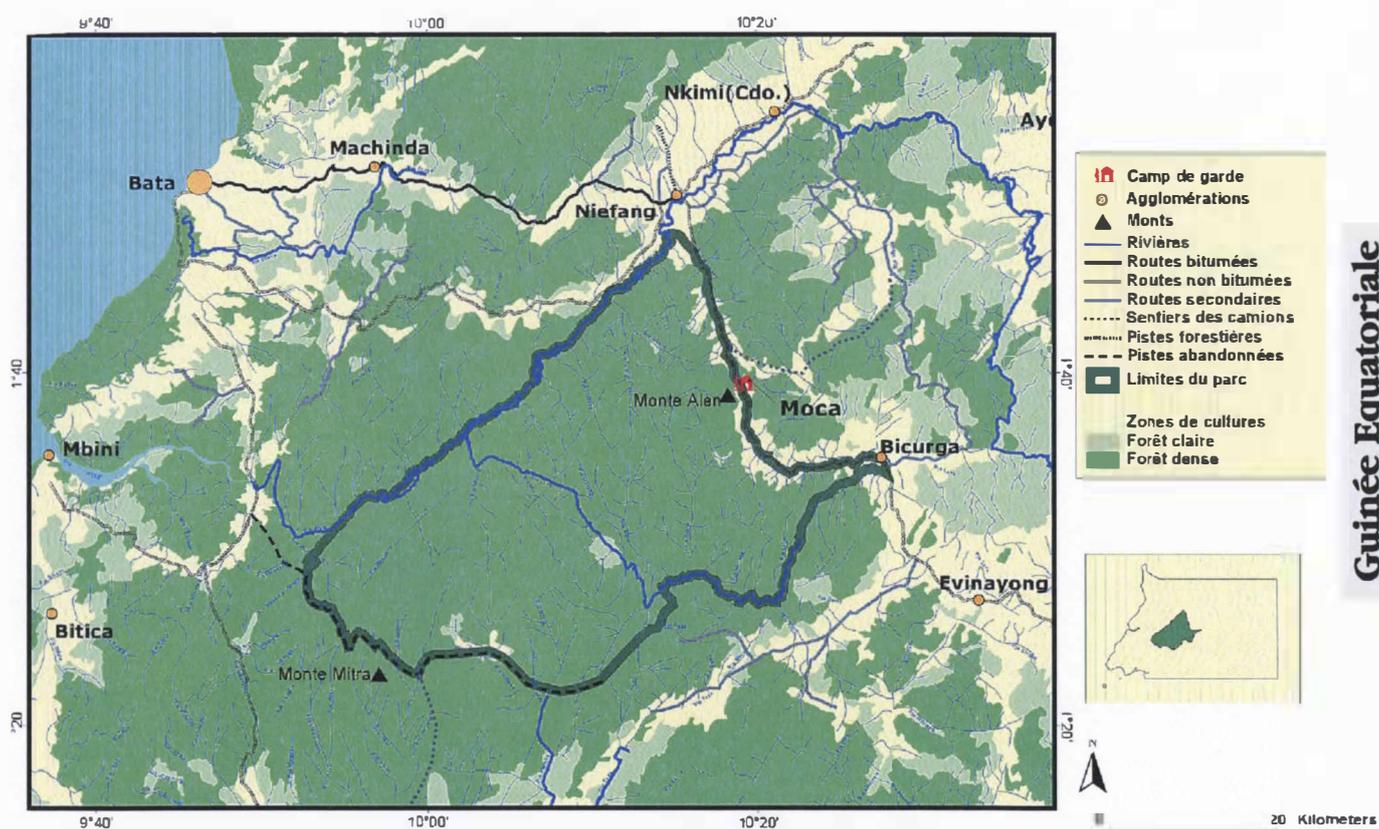
# Composante Guinée-Equatoriale

## Parc national de Monte Alen

créé en 1998

**superficie** : 2.000 km<sup>2</sup>

**administration de tutelle** : ministère des forêts et de l'environnement



Guinée Equatoriale



### **Rappel des objectifs**

- La conservation du parc national de Monte Alen comme réservoir de biodiversité et espace de recherche;
- le développement socio-économique des populations des zones périphériques du parc par le développement rural et la gestion durable des ressources naturelles

### **Résultats attendus**

- plan d'aménagement et de gestion du parc
- création d'une structure de gestion autonome
- système de production agricole et de valorisation des ressources naturelles
- structure opérationnelle d'exploitation écotouristique du site et des modalités de redistribution des revenus
- création d'un centre national de formation de gardes forestiers
- programmes de recherche scientifiques et de suivi écologique

### **Contexte général**

Le parc national de Monte Alen, par son relief, abrite une forêt primaire jamais exploitée, à l'exception de ses zones périphériques utilisées par des activités villageoises.

Sa très récente création explique l'absence de tout investissement lors du démarrage effectif du programme sur le terrain.

La proximité de la seconde ville du pays (Bata), et l'absence de débouchés économiques en périphérie du parc, ont imposé la mise en place d'une structure permettant en premier lieu de contrôler les prélèvements effectués dans le parc.

En 1998, six ans après le démarrage du programme ECOFAC, et approbation par le Conseil de direction du Ministère de la Pêche, Forêts et Environnement, puis par le Parlement guinéen, Monte Alén est déclaré parc national. Au lieu des 80.000 ha prévus initialement à classer, ce sont 150.000 ha qui reçoivent une protection totale, avec une extension vers le sud, au-delà de la limite de la rivière Laña, constituée d'un secteur sans population et très bien conservé.

En 2000, avec le soutien du projet CUREF, également financé par la Commission européenne, une loi sur les aires protégées est votée. Ce nouveau texte inclut le massif du Mont Mitra au parc national de Monte Alen, portant la superficie de celui-ci à 200.000 ha.

En fait, les limites sud du parc national de Monte Alen jouxtent une autre aire protégée, le parc naturel de l'estuaire du Muni, qui lui-même borde le parc naturel de Corisco et de la Petite et Grande Elobey. Devient ainsi réalité l'objectif quasi inespéré du programme ECOFAC à ses débuts, avec la création d'une zone protégée de plus de 300.000 ha. Sont ainsi réunis dans un même ensemble classé tous les écosystèmes de la partie continentale du pays, de la chaîne montagneuse du Niefang, avec le Mont Alén et le Mont Mitra de 1.300 m d'altitude, jusqu'aux îles et aires maritimes de Corisco, en passant par les grandes mangroves de l'estuaire du Muni.

Depuis l'approbation de cette loi, la Guinée compte parmi ses aires protégées deux réserves scientifiques (le sud de l'île de Bioko et Playa Nendyi), trois parcs nationaux (Monte Alén, Pic Basilé et Altos de Nsork), quatre parcs naturels (Monte Temelón, Río Campo, Estuaire du Muni et Corisco, et la Grande et la Petite Elobey), et deux monuments naturels (Piedra Bere et Piedra Nzas). L'ensemble totalise 700.000 ha de forêt tropicale, dont une grande partie est une forêt primaire, représentant presque un quart de la superficie du pays.

La Guinée-équatoriale est également le seul pays de la zone d'intervention d'ECOFAc à avoir contribué au financement de la composante, sur fonds de contrepartie, à hauteur de 70 millions de FCFA.

La coopération espagnole, intéressée par les résultats obtenus au cours des phases précédentes, a apporté, de 1998 à 2000, un financement complémentaire à celui de la Commission européenne.

#### **Activités engagées et résultats obtenus au cours des précédentes phases**

L'urgence consista à mettre en place une structure de gestion pouvant assurer l'accomplissement de la mission de conservation de l'administration équatoguinéenne des forêts et de l'environnement.

Cela se traduisit par la construction d'un quartier général à Moca, la mise à disposition de l'équipement et des ressources humaines nécessaires, de l'appui à la formation du personnel de surveillance.

Un plan d'aménagement a été préparé mais rendu obsolète avant son entrée en application par l'extension du parc national de Monte Alén. Sa mise à jour est en cours.

Des actions d'accompagnement de sensibilisation en milieu scolaire et propositions d'activités visant une amélioration des conditions de vie de la population installée en périphérie du parc ont été initiées.

ECOFAc a retenu le développement touristique pour la valorisation de l'aire protégée avec des investissements complémentaires (infrastructures d'accueil, ouverture de circuits de randonnée dans le parc, formation de guides, etc.). A l'heure actuelle, l'auberge de Monte Alén génère des fonds couvrant son fonctionnement, et permettant le financement de réalisations communautaires (écoles). Une promotion du parc a été faite auprès de tours opérateurs afin d'ouvrir la fréquentation à une clientèle internationale, avec le développement d'un tourisme de vision de gorilles.

Une étude de l'utilisation des terroirs en périphérie du parc a été réalisée, qui a servi de repère pour la définition du zonage du parc.

Le résultat le plus marquant des phases précédentes consiste en la dotation de l'aire protégée en moyens matériels et humains, et en la reconnaissance par l'Etat équatoguinéen de l'importance de cette mission.

Il importe de conforter ces acquis en dotant le parc des moyens nécessaires à la couverture de ses récentes extensions.

La viabilité des actions engagées devrait trouver son aboutissement dans la poursuite du développement de l'activité touristique, et dans une meilleure connaissance des besoins des populations afin de lier ceux-ci à la présence de l'aire protégée.

#### **Depuis la troisième phase**

La composante a souffert d'une forte instabilité au sein de sa direction au cours de l'année 2001. En effet, quatre mois après sa prise de fonctions, le nouveau chef de composante a démissionné. Alors que la composante restait dans l'attente d'un nouveau chef de composante, le directeur national a été remplacé.

Le premier semestre 2002 se caractérise essentiellement par une reprise en main de la composante par sa nouvelle direction, et la relance des activités antérieures.

La période a été caractérisée par, d'une part, les élections présidentielles qui ont bloqué toutes les activités administratives jusqu'à ce que la nouvelle administration soit en place, et d'autre part, en fin de semestre, par le changement de la direction du projet, tant nationale qu'expatriée. En même temps, la composante faisait face à une réduction drastique de son budget avec des perspectives assez pessimistes quant à une amélioration de cette situation. La stratégie adoptée a été d'essayer de mettre en place des structures et systèmes de travail simples et robustes à pouvoir surmonter une période difficile. La période a vu quand même des réussites significatives.

### Les objectifs de la période

- Occupation de l'extension du parc national de Monte Alén, grâce au développement des activités de surveillance et de recherche scientifique,
- Établir un régime plus efficace de surveillance,
- Promouvoir les programmes de recherche prioritaires: l'étude du commerce de la viande de brousse, et les inventaires de l'extension sud du parc.
- Assurer une bonne gestion de l'hôtel, ou par la privatisation ou par le recrutement d'un gérant professionnel.
- Assurer un flux de touristes en ciblant la population croissante des clients résidents.
- Renforcer la sensibilisation et participation communautaire par finaliser le contrat avec Tierra Viva et par trouver un appui externe pour la sensibilisation théâtrale et de périodisme.

### Les accomplissements

#### Administration de la composante

Depuis Septembre 2002, la composante attendait le feu vert du ministre pour poursuivre son programme de recrutement d'un comptable expatrié, de gardes pour l'extension du parc, et la provision des uniformes de l'équipe, en même temps qu'était attendu de l'administration une décision sur les possibilités de bénéficier de l'appui de l'armée aux missions de surveillance, et des crédits de plusieurs chercheurs. Vers fin février, l'administration étant officiellement rétablie, on a reçu l'autorisation de recruter – mais le comptable pressenti avait déjà trouvé un autre emploi, et la nouvelle situation financière du projet ne permettait plus des recrutements de personnel. L'autorisation à la composante de confectionner des uniformes pour son personnel n'est reçue qu'en juin. L'appui de l'armée, considéré comme une bonne idée, ne s'est pas pourtant réalisé.

Pendant cette période, le projet a reçu des

équipements de brousse, ce qui a visiblement amélioré l'esprit des corps de gardes et guides, et qui a permis aussi des patrouilles plus osées de surveillance.

La contrainte budgétaire a forcé le projet à se concentrer sur les objectifs les plus prioritaires et à prendre des mesures essentielles, désagréables et, autrement politiquement impossibles. La compression du personnel est devenue inévitable, permettant de remercier le personnel le moins productif. L'idée de privatiser l'hôtel, auparavant peu appréciée par l'administration, a été vite reconnue comme nécessaire pour sauvegarder la continuation de cette icône du tourisme guinéen.

L'INDEFOR, l'institution en charge de la gestion des aires protégées en Guinée a vu la nomination de son premier directeur général. De part les excellentes relations entretenues entre ECOFAC et CUREF, avec notamment plusieurs activités réalisées de manière conjointe, l'INDEFOR a proposé un bureau dans ses locaux à ECOFAC. Dans le même esprit, ECOFAC a participé à la discussion entre l'ONG américaine Conservation International et INDEFOR en vue d'un appui financier à la conservation des aires protégées en Guinée. Il est probable que cet appui inclura un financement pour le parc national de Monte Alén, surtout pour assurer la surveillance de l'extension.

#### La surveillance

La surveillance se complaisait dans une routine de patrouilles chères, faciles et prévisibles – donc inefficaces comme outil anti-braconnier. Avec une certaine difficulté, dû à l'inertie naturelle d'une équipe complaisante, le projet a commencé à stimuler de nouveau la vigilance avec des stratégies pas tout à fait nouvelles mais au moins plus imprévisibles.

La mise en service du Cybertracker a représenté un stimulant important pour l'amélioration de la surveillance. Suite à la formation réalisée en 2002, l'équipe se sent libérée des limitations des anciennes routes et voit des nouvelles possibilités dans son travail.

#### La recherche

Suivant les priorités de recherche établies par l'atelier de février 2002, deux axes ont été privilégiés : la recherche sur le commerce de viande de brousse, et l'amélioration de la connaissance de la biodiversité dans l'extension sud du parc.

La recherche sur le commerce de viande de brousse, commencée fin 2002, a donné un premier résultat avec la présentation du mémoire d'études de

Nicholas Keylock, qui confirme surtout que la chasse est un métier de bas prestige en Guinée, exercé par ceux qui n'ont pas d'autres alternatives économiques. Cette recherche sera approfondie en 2003 par Noëlle Kümpel, de la London Zoological Society et Imperial College. Son étude entrera dans les détails de l'économie des familles de chasseurs, des conséquences nutritionnelles, des marchés et des réseaux commerciaux et des effets sur les populations chassées. Mlle. Kümpel a reçu et supervisé, l'assistance de deux étudiantes postgraduées, une d'Imperial College et l'autre de l'Université de Bruxelles, qui étudiaient les marchés urbains.

La composante a reçu le dernier encadrement des consultants Pabanel et Pedroño en matière de suivi écologique et socio-économique. Le résultat a été l'établissement d'une structure théorique et méthodologique pour utiliser les résultats futurs de recherche afin de suivre les impacts du projet au travers du volet monitoring.

La composante a maintenu contact avec CITCE et son directeur M. Leandro Mbomio, pour s'assurer que cet organe est bien informé des recherches entreprises par le projet, et aussi pour maintenir un dialogue autour de la proposition de CITCE de développer un projet agro-économique aux alentours du parc.

#### La sensibilisation

Le mois de mai a vu la célébration d'une semaine de l'environnement, organisée entre le Centre Culturel Espagnol, INDEFOR et ECOFAC. La composante a participé fortement en toutes les activités, séances, tables rondes, discours, etc.

L'initiative la plus importante de sensibilisation, pourtant, a avancé lentement. Il s'agit du programme en train d'être organisé avec l'ONG Tierra Viva, qui utiliserait la résolution du problème des animaux envahisseurs comme base pour décoller un programme de sensibilisation qui conduirait le projet finalement vers une gestion participative de tout le parc. Il a été nécessaire de faire plusieurs ajustements du programme à cause des changements du budget de la composante, ce qui a retardait la signature de l'accord jusqu'au présent. L'appui de C.I. prévoir, cependant, une financement du travail de Tierra Viva en 2004.

#### Le tourisme

Il est considéré de grande importance que le tourisme dans le parc reprenne et se développe, pour assurer la valorisation de la conservation dans l'esprit de la population une pression externe sur les écosystèmes. Le chef de composante a contacté

plusieurs sociétés de tourisme d'aventure en Espagne, sans pouvoir en convaincre aucune, considérant le contexte particulier de la Guinée. Le spectaculaire développement du secteur pétrolier au cours des deux dernières années se traduit par une forte augmentation de la population expatriée; la composante a adopté la stratégie de cibler cette nouvelle population résidente.

Profitant de l'assistance d'une volontaire, la composante a réalisé une gamme de matériels de promotion touristique destinés à la population expatriée résidente.

Entretemps, la composante a poursuivi les formations ponctuelles des guides du parc, y incluant la formation de Cybertracker, et la préparation du campement à Esamalan a continué.

Le taux d'occupation de l'hôtel a été extrêmement bas au cours de cette période.

### Les problèmes

#### Sur le plan administratif

Une conséquence inévitable des élections présidentielles a été la paralysie effective de l'administration du pays pendant cinq mois. Plusieurs décisions que la composante attendait de l'administration restaient en attente, affectant le fonctionnement de la composante.

Le ministre a décidé en mai de changer le directeur national et le chef de composante. Bien qu'on a essayé de diminuer les effets, une perte de continuité a été inévitable.

#### Sur le plan comptable

Le projet a souffert longtemps des lacunes du personnel comptable. Depuis novembre 2001, la composante a eu recours aux services de cinq comptables, sans trouver parmi eux un candidat disposant de la connaissance, capacité et honnêteté requises. La solution la plus attractive, celle de recruter une personne déjà prouvée et formée à la cellule de coordination à Libreville, a été empêchée par l'absence de décision de l'administration.

#### Dégradation d'équipement

En avril, le groupe électrogène de Monte Alén a pris feu et a été détruit. La composante suppose qu'il s'agit d'un acte de sabotage de la part d'une ou de plusieurs personnes de Moca, suite à la promesse du ministre, pas communiquée au projet, de fournir l'électricité au village. Étant donnée l'absence de marges de manoeuvre financière, la

composante a cherché à investir dans un système aux coûts de fonctionnement négligeable et a sollicité des devis pour un système solaire auprès de trois fournisseurs locaux. Pour des raisons de politique l'administration a insisté que le groupe soit vite remplacé par un autre groupe – en fait de puissance 30% plus élevée que l'antérieur – avant qu'il y ait des réponses des fournisseurs photo-électriques. C'étaient finalement les techniciens de l'ONG, Salud y Desarrollo, qui ont fait une étude sur place et une proposition et des devis objectifs, qui devrait désormais former la base de la stratégie énergétique à long terme du projet.

Il y a trois contraintes à dépasser pour appréhender l'avenir de la composante :

1. Il est nécessaire de fortifier l'administration financière et logistique, afin de permettre au chef de composante de se concentrer sur la gestion technique.

2. Le programme de Tierra Viva, si long à se mettre en marche, est cependant crucial pour la durabilité de la conservation du parc et les contacts pour financement par CI de ce programme doivent être poursuivis.

3. La relance de l'activité touristique est à privilégier et le dossier de privatisation devra être repris.

# Analyse budgétaire

ECOFACT Guinée Equatoriale RA 2003

D'après les postes budgétaires

Période du 01/01/03

au 31/12/03

Tenue de compte :

Comptabilité 100 10.00

Date de tirage 14/11/03

à 15:28:02

Page : 1

Détail postes budgétaires	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
6012	ponts et pistes	100 000	100 000	100 000		100,00 %
6022	Matériel de bureau	302 000	302 000	71 730	-230 270	23,75 %
6023	Matériel technique	7 165 000	7 165 000	6 665 094	-499 906	93,02 %
6031	véhicules et engins	20 810 000	20 810 000	9 496 060	-11 313 940	45,63 %
6032	Bâtiments et bureaux	20 287 000	20 287 000	9 142 609	-11 144 391	45,07 %
6033	Equipement fonctionneme	4 003 000	4 003 000	2 373 589	-1 629 411	59,30 %
6034	personnel	89 917 000	89 917 000	38 729 047	-51 187 953	43,07 %
6035	Transport et déplacements	1 728 000	1 728 000	669 191	-1 058 809	38,73 %
6036	Frais financiers	438 000	438 000	188 036	-249 964	42,93 %
6037	Actions spécifiques	305 000	305 000	305 000		100,00 %
6038	Honoraires et autres servi	1 152 000	1 152 000	651 950	-500 050	56,59 %
6999	Apurement dettes compo	34 122 000	34 122 000		-34 122 000	
	<b>Résultats budgétaires</b>	<b>-180 329 000</b>	<b>-180 329 000</b>	<b>-68 392 306</b>	<b>111 936 694</b>	<b>37,93 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/06/03

# Composante RCA forêt de Ngotto

## Forêt de Ngotto

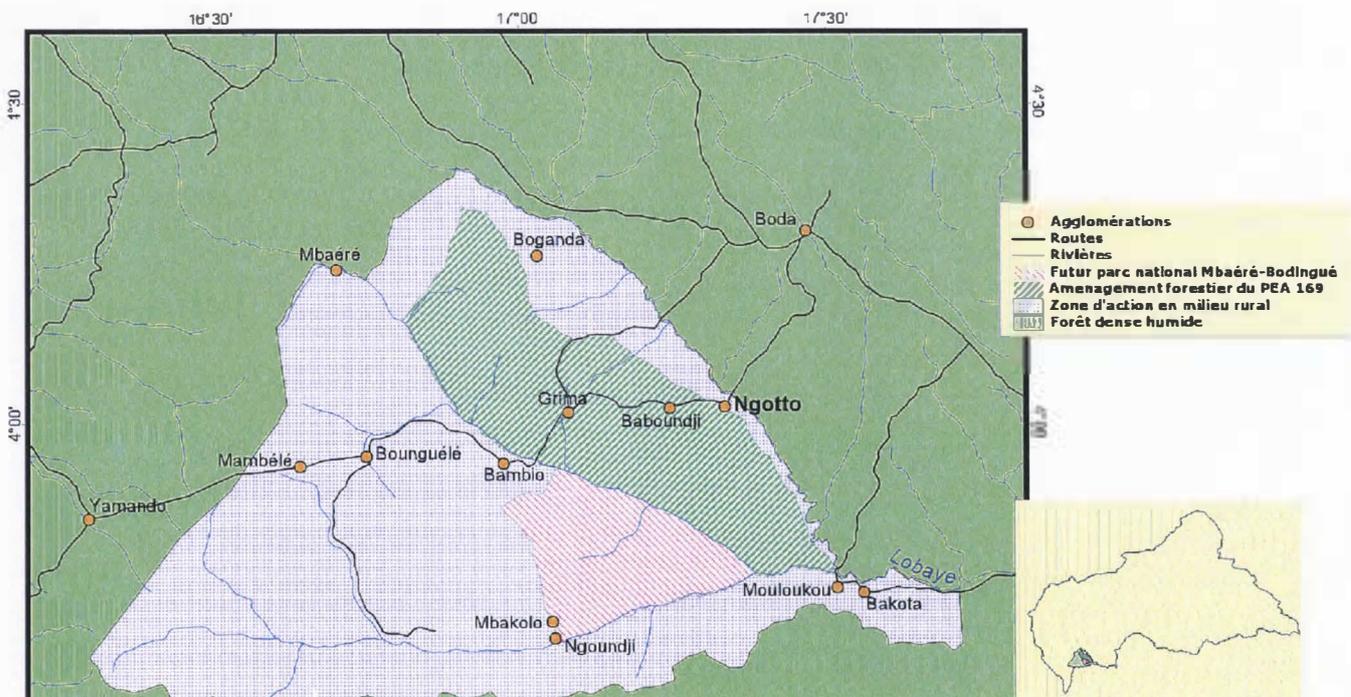
**statut** : en attente de classement; sous couvert d'un décret du Chef de l'Etat interdisant la chasse dans la zone dite de conservation

Aire d'intervention répartie en trois zones :

- zone de conservation : 867 km<sup>2</sup>
- zone d'aménagement forestier : 1.875 km<sup>2</sup>
- zone d'exploitation forestière : 5.508 km<sup>2</sup>

### administration de tutelle :

ministère des eaux, chasses, pêches, de l'environnement et du tourisme (MEFCPET) Secrétariat général du MEFCPET.



RCA - Forêt de Ngotto

### **Rappel des objectifs :**

- gestion et exploitation durable des concessions forestières dans la forêt de Ngotto
- conservation intégrale du secteur conservation comme réservoir de biodiversité et site de recherche;
- développement socio-économique des populations environnantes par le développement rural et la valorisation rationnelle des ressources forestières

### **Résultats attendus**

- Une exploitation à faible impact écologique et économiquement rentable du PEA n°169 par la société IFB partenaire d'ECOFAC et volontaire pour s'engager dans ce processus.
- L'obtention d'un statut de protection pour la réserve actuelle
- L'implication volontaire des populations dans les processus de développement.

### **Contexte général**

Le programme ECOFAC intervient en RCA dans la forêt de Ngotto, à la limite nord du bloc forestier guinéo-congolais. Sa localisation bénéficiant de différentes influences géographiques explique l'importance de sa biodiversité.

La forêt de Ngotto ne bénéficie encore d'aucun statut de protection officiel, car elle regroupe en fait plusieurs entités territoriales de natures différentes. A l'exception d'une zone centrale entre les cours d'eau Mbaéré et Bodingué (aire de conservation), le reste de l'aire d'intervention de la composante est constitué de concessions forestières parcourues par quelques routes et des villages. L'aire de conservation a toutefois été dotée d'une protection ad hoc relevant de l'autorité du ministère des Eaux et Forêts dans le cadre d'un décret présidentiel.

On estime la population de l'aire d'intervention à environ 20.000 personnes, vivant essentiellement de l'agriculture (café et vivriers), de la chasse, de l'extraction de diamant ou employées par les sociétés forestières. En dépit d'un accès assez difficile à la zone, l'activité économique rurale génératrice de flux monétaire se concentre sur la caféiculture et le commerce de viande de brousse. Toutefois, les populations demeurent encore très dépendantes des ressources naturelles pour l'autoconsommation (feuilles de koko : *Gnetum spp.*, chenilles : *Imbrasia spp.* et gibiers). Récemment, le commerce de viande de brousse pour l'approvisionnement des centres urbains a placé le gibier comme une ressource très en vue.

La présence de quatre sociétés forestières dans l'aire d'intervention renforce l'activité économique locale mais souligne aussi la pression exercée sur la ressource bois.

### **Activités engagées et résultats obtenus au cours des précédentes phases**

La composante forêt de Ngotto se présente comme une expérience pilote d'exploitation durable du massif forestier par l'application d'un plan d'aménagement en collaboration avec un exploitant.

C'est à l'heure actuelle la seule expérience en Afrique centrale qui tente de montrer, en partenariat avec un opérateur privé, la totale compatibilité entre gestion durable du massif et rentabilité économique par une exploitation rationnelle.

Cette gestion durable de la ressource ligneuse s'effectue dans une perspective plus globale de pérennité de l'écosystème. Elle impose donc la prise en compte des autres ressources (autres végétaux et faune) afin ne pas engendrer des déséquilibres pouvant constituer un risque pour l'intégrité du massif forestier quand on

connaît le rôle de certaines espèces pour la régénération de la forêt tropicale.

Cette gestion durable s'intègre aussi dans une optique de développement afin d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Elle vise à rechercher les alternatives aux modes de chasse et commerce illicites, en favorisant le contrôle de l'accès à la ressource par les véritables ayant-droits, en appuyant l'entretien du réseau de pistes pour l'écoulement des produits vivriers, et en rétablissant le respect des lois (Code Forestier et de la Faune) par l'information.

La formation et le dialogue sont les outils privilégiés mis en œuvre par la composante pour approcher les populations, et instaurer une relation de confiance, parfois fragile. Par ce dialogue, l'animation vise à responsabiliser les populations sur la gestion durable des ressources naturelles, et à les mobiliser activement à la construction de leur futur au travers des actions appuyées par ECOFAC.

Le bilan des premières phases met en évidence des acquis considérables en exploitation rationnelle d'une concession forestière par le biais d'un aménagement adapté et consensuel. Ces résultats majeurs servent de référence, et prouvent que l'exploitation du bois peut être durable et rentable. Un imposant dispositif de recherche sur la régénération de la forêt après exploitation est mis en place pour consolider les données prévisionnelles du plan d'aménagement, et mieux optimiser la valorisation de la ressource ligneuse.

### **Les problèmes à surmonter**

L'installation de la composante dans le village de Ngotto, puis l'arrivée de la société IFB en 1998, ont largement contribué au développement de la localité, en même temps qu'elles en ont compliqué bien des aspects. En effet, le contexte national centrafricain, et la conjoncture économique consécutifs aux divers troubles depuis 1996, ont exacerbé les tensions tribales à tous les niveaux, porté atteinte aux initiatives économiques d'envergure, et contraint les populations à assurer leur subsistance à partir de la forêt, alors que, dans le même temps, cette population s'est accrue, et le transfert des connaissances d'une génération à l'autre ne s'est pas opéré.

Il reste donc à la composante bien des problèmes à surmonter :

- ancrer davantage les activités de valorisation des ressources naturelles dans l'économie rurale par une implication accrue des populations à la gestion de leurs ressources, et aux actions de conservation (développement d'activités touristiques, gestion amont de filières comme celles de la viande de brousse et autres produits usuels issus de la forêt),
- appuyer les collectivités locales dans l'utilisation de leurs ressources financières issues des taxes forestières,
- poursuivre le dialogue pour mieux informer les populations et gérer les conflits entre populations et autres acteurs du milieu (exploitants forestiers, commerçants, ECOFAC),
- poursuivre la réflexion sur une gestion globale de l'aire d'intervention pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire.

### **Les activités durant la troisième phase**

La composante intensifie le suivi de la mise en application du plan de gestion du PEA 169, et se satisfait de l'engagement de la société IFB dans le processus de certification. Elle est toutefois fort préoccupée par les tentatives de contournement du plan d'aménagement par l'opérateur partenaire, soucieux de répondre aux sollicitations du marché, ces agissements se confirmant encore au cours du second semestre 2002

Le résultat des activités de conservation reste particulièrement préoccupant, la lutte anti-braconnage ne semblant pas produire beaucoup d'effet. La pression de la chasse reste forte.

La composante a recentré ses activités sur sa finalité, abandonnant nombre de petites initiatives à l'impact incertain.

Le classement en parc national, espéré pour la fin de l'année 2002, ne s'est pas concrétisé.

En octobre 2002, de nouveaux troubles politiques ont perturbé Bangui et le fonctionnement de la composante.

Les points majeurs qui ont marqué le fonctionnement de la composante au cours de ce premier semestre 2003 sont les suivants :

- le changement de régime après le sursaut patriotique national du 15 mars portant le Général de Division François BOZIZE à la tête de l'Etat. Nomination d'un nouveau ministre M. Maurice YONDO.
- La persistance d'une incompréhension de fond avec IFB au sujet du respect du plan d'aménagement.
- Le changement de politique d'intervention du volet développement rural.
- La reprise du texte de classement du parc pour dépôt auprès des nouvelles instances.
- La relance de la recherche forestière par le suivi du dispositif existant depuis 1999.

### Volet aménagement forestier

Suite aux réunions des 9 octobre et 7 novembre 2002, une résolution a été prise pour mettre un terme aux perpétuelles revendications d'IFB notamment sur la validité du plan d'aménagement du PEA n°169. Cette résolution se résume à la réalisation d'un audit externe, au frais de la société IFB, de sa situation économique et de celle du plan d'aménagement du PEA 169 en évaluant la pertinence du plan pour trancher soit sur son maintien et son application rigoureuse, soit sur sa révision.

En effet, dans ses revendications, IFB avance un argumentaire défendant simultanément une chose et son contraire :

1. la nécessité de réviser le plan pour avoir des parcelles économiquement « rentables » en augmentant leur taille donc en réduisant la durée de rotation et,
2. la nécessité de garder tel quel ce plan pour ne pas avoir à payer sa révision.

La société IFB a accepté la mise en œuvre de cette résolution et il a été donné mandat au chef de composante et à M. Liabastre pour rechercher des bureaux d'études capables de réaliser cet audit.

En janvier 2003, le choix s'est porté sur le bureau TWE présentant les compétences requises et il a été proposé en février au ministère de tutelle pour transmission à IFB afin que cette dernière puisse

prendre contact et convenir de la période d'exécution de l'audit, initialement prévue dans le premier semestre 2003. Par la suite, les événements du 15 mars ont bouleversé le programme mais M. Gaden, président directeur général d'IFB a réagi en avril pour dénoncer ce choix et demander des explications car il s'était proposé de faire intervenir un autre bureau de son choix, mais réfuté par la composante comme étant non objectif et donc incompétent pour ce travail d'importance.

Ainsi, en mai, le choix de TWE a été confirmé et les contacts avec ce bureau ont permis d'établir une programmation de l'audit en début septembre.

Cependant, en août 2003, IFB nous a fait savoir son refus de financer cet audit, prétextant des difficultés de trésorerie alors que cette échéance de septembre lui était connue depuis la mi-juin.

Il nous apparaît donc difficile de poursuivre le suivi de l'exécution du plan avec IFB. Cependant, avant de trancher définitivement sur ce point, la totalité du dossier a été transmise au nouveau ministre pour avis. La situation demeure en attente à ce jour.

### Suivi des activités forestières sur le PEA 169

Comme à l'accoutumée, la société IFB n'a pas tenu ses engagements. C'est ainsi que l'exploitation de la parcelle n°8 prévue jusqu'en fin d'année sera vraisemblablement arrêtée avant car à la mi-mai, M. Gaden était déjà « inquiet » !!! Il affichait pourtant un fameux optimisme en novembre 2002 lorsque cette parcelle n°8 lui fut accordée. Attendons la fin d'année pour conclure. Mais d'ores et déjà la situation est inquiétante. En effet, malgré l'important ralentissement de l'activité dû au coup d'Etat puis à la suspension temporaire de l'exploitation et de l'export par le nouveau ministre, la société n'arrive pas à alimenter normalement sa nouvelle scierie. Elle n'a même pas terminé le pont sur la rivière Yaya afin d'exploiter toute l'assiette 2003 que le Directeur se plaint déjà du manque de bois ! De surcroît, IFB est repassée en juillet dans les deux dernières parcelles (ce qui est parfaitement légal) pour exploiter des Iroko dont le prix a subitement monté depuis le début de l'année, laissant ainsi penser que l'exploitation de cette parcelle n°8 est déjà achevée...

Période	Sapelli		Sipo		Kossipo		Bossé clair		Tiama		Iroko		Mukulungu		Padouk		TOTAL Volume
	Tiges abattues	m' 2356,18	Tiges abattues	m' 263,92	Tiges abattues	m' 201,66	Tiges abattues	m' 77,33	Tiges abattues	m' 56,78	Tiges abattues	m' 35,85	Tiges abattues	m' 30,51	Tiges abattues	m' 13,66	
01/03	204	2356,18	19	263,92	14	201,66	9	77,33	4	56,78	3	35,85					2899,08
02/03	249	3008,41	6	76,22	4	47,91	8	58,22	1	9,68	6	66,72	1	30,51			3283,39
03/03	152	1818,93	5	58,37			1	5,41	6	66,72			1	30,51			1989,61
04/03	147	1614,21	5	56,31	9	128,98	5	41,94	10	120,47	5	69,52	5	86,97	1	13,66	2134,16
05/03	93	924,22	2	26,89	5	80,05	9	83,31	5	53,40	5	69,52					1237,39
06/03	81	867,39	4	39,34	2	28,71	6	50,32	1	21,24	72	910,96					1917,96
<b>TOTAL</b>	<b>926</b>	<b>10589,33</b>	<b>41</b>	<b>521,04</b>	<b>34</b>	<b>487,31</b>	<b>38</b>	<b>316,54</b>	<b>17</b>	<b>212,71</b>	<b>96</b>	<b>1203,52</b>	<b>6</b>	<b>117,48</b>	<b>1</b>	<b>13,66</b>	<b>13461,58</b>

Tableau 1 : Production dans la parcelle n°8 (2004 avancée en 2003) du PEA 169 au cours du 1er semestre 2003.

Les chiffres de la faible production de ce premier semestre apparaissent en tableau I. Ils traduisent :

1. le ralentissement de l'activité due aux événements et à la suspension temporaire de l'activité de toutes les sociétés forestières jusqu'au paiement des diverses taxes. IFB fut parmi les premières à se mettre en règle et son activité fut interrompue durant un mois et demi (15/03 au 1<sup>er</sup> /05).

2. le maintien du Sapelli comme essence la mieux valorisée avec 79% du volume abattu. Cette proportion demeure moins importante que par le passé à cause d'une richesse moindre de cette assiette de coupe et de la présence d'Iroko dont le prix a monté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003.

3. le prélèvement de l'Iroko. En effet, la Côte d'Ivoire est le producteur « coutumier » de cette essence dont les événements de septembre 2002 ont mis à mal l'activité forestière, générant une demande forte et donc une montée des prix. Avec une production de l'Iroko concentrée sur juin, cette essence occupe la seconde place avec 9% du volume total abattu.

4. un faible intérêt des autres essences malgré une situation globale difficile, notamment pour la scierie. Le Sipo et le Kosipo occupent 4% puis le Bossé clair 2,5%.

En termes d'analyse, ces chiffres soulignent aussi que la société semble incapable de changer de stratégie et de sortir du schéma « tout Sapelli et si possible le maximum en grumes ». Pourtant elle dispose d'un outil industriel capable de produire des sciages export. Ceci est particulièrement inquiétant quand on sait, au vu des données du plan de gestion, que l'essence Sapelli va devenir moins importante dans les parcelles des cinq années à venir et que malgré cela, la société préfère incriminer le plan plutôt que de s'adapter à la ressource. Ceci montre une fois de plus que le plan n'a jamais vraiment été approprié par IFB car ces données sont connues depuis 1997 sans que cela ait influé sur la stratégie d'entreprise.

Enfin, il faut faire remarquer que le jeune responsable de la scierie, arrivé en début 2002 dont l'ambition était de « concurrencer » le site de Batalimo a démissionné en juillet suite à des choix de l'entreprise qui étaient anti-économiques, dans le sens d'une sous-utilisation de l'outil industriel.

### Mission de présentation du logiciel de gestion forestière STRATEFI

Dans le cadre du COM\_BOIS 96, la composante avait acquis le financement pour la réalisation d'un logiciel de simulation économique destiné à convaincre les chefs d'entreprises forestières à adopter au plus vite les plans d'aménagement forestiers. Des termes de références avaient été élaborés pour l'appel d'offres. Le CIRAD-Forêt avait gagné ce marché n°011/2002/MEPCI du 22 avril 2002 intitulé « Appui à la sensibilisation des dirigeants d'exploitation à la gestion rationnelle des

ressources ligneuses » et la mission préliminaire à la présentation du logiciel s'était déroulée du 6 au 20 octobre 2002 conduite par M. Jean-Marc Roda.

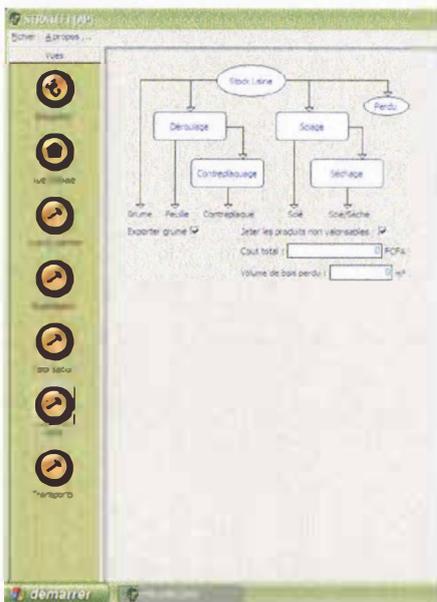
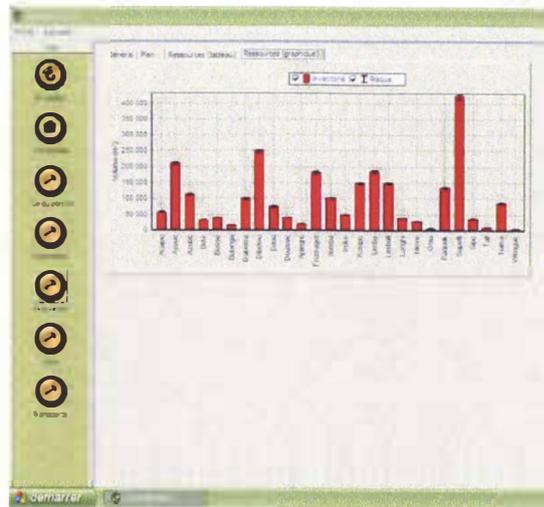
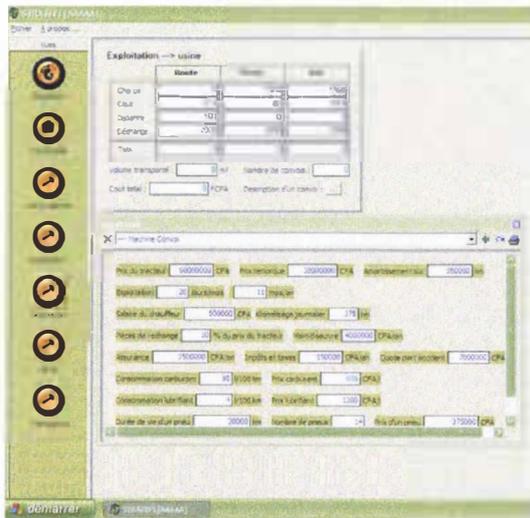
Ainsi du 11 au 14 février 2003, l'équipe dirigée par M. Jean-Marc Roda accompagné de trois experts du CIRAD-Forêt, Eric Forni, Sigrid Aubert et François Pinta a pu présenter le logiciel dans son concept, exposer le paramétrage et réaliser plusieurs démonstrations. Compte tenu de la participation massive et assidue de la quasi-totalité des exploitants, l'équipe a proposé une démonstration sous forme de jeu consistant à scinder l'auditoire en cinq groupes, lesquels décidaient indépendamment les uns les autres, avec les mêmes données d'inventaire initiales, d'un scénario de fonctionnement (option industrielle +/- complexe, exploitation d'une gamme d'essences +/- large, décision de modifier ou de garder l'outil industriel en cours de simulation). Ensuite, l'équipe a évalué les résultats des simulations de chaque groupe à 5, 10, 20 puis 30 ans d'exploitation du permis afin de montrer lequel des cinq groupes avait été le plus performant dans la valorisation économique des données d'inventaire. Ce jeu a donné lieu à une analyse des stratégies et mis en évidence la force de l'outil qui permet à l'exploitant de planifier la valorisation de sa ressource forestière mais plus encore de planifier ses investissements en prévision de la ressource exploitable. L'auditoire a été très enthousiaste et de longues discussions se sont engagées même après les sessions de travail.

### Volet conservation

Au cours du semestre, les activités de patrouilles ont révélé une recrudescence du braconnage à l'intérieur de la réserve ainsi qu'une augmentation sensible du nombre de câbles métalliques. Dès constat de cette situation, le chef de composante a alerté le conservateur pour enquête afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas là d'une reprise d'un trafic de câbles organisé par les écogardes comme cela avait été le cas en 1999 avec l'ancienne équipe. Les résultats ne sont pas encore connus à cette date mais l'éventualité demeure.

Notons encore le travail mené en commun avec le responsable du volet développement rural auprès des chasseurs de Bambio pour identifier la communauté des « grands chasseurs » et la quantité d'armes de chasse détenues illégalement (sans papier en règle) par ces chasseurs.

Enfin, une mission du ministère conduite par le Directeur des Services Régionaux en présence du Directeur Administratif et Financier s'est rendue les 21 et 22 février à Bambio pour enquête sur les pratiques frauduleuses du chef de cantonnement forestier de Bambio que la composante avait dénoncées au cours du dernier trimestre 2002. Sur ce point, les événements du 15 mars ont bloqué le processus de sanction mais le dossier a été repris dès la fin mai. La décision finale revenant au ministre, celle-ci est attendue sous peu.



Quelques écrans du logiciel de simulation



Saisies

Suite aux remarques du conservateur au sujet du paiement d'une quote-part des saisies aux indicateurs, la composante a validé sa proposition. Cette décision évidemment bien accueillie a eu un impact positif dans les activités du volet. De multiples opérations dénoncées par des habitants riverains de la réserve ont pu être efficacement conduites. Ils ont réitéré leur soutien à la direction du projet et ont rappelé qu'ils étaient encore disposés à le faire car ils ont considéré cette rétribution comme leur contribution aux efforts de la conservation.

- Sept armes manufacturées ont été saisies dont les marques et les références sont citées ci-dessous :
  - Fusil Robuste à canon juxtaposé n°468455 (secteur Boganda)
  - Fusil Robuste à canon superposé n°4507887 (secteur Boganda)
  - Fusil « Baïkal » n° P 28120 (secteur Ngotto).
  - Fusil « Baïkal » n° 8114383 (secteur Ngotto).
  - Fusil « Baïkal » n° 8702411 (secteur Mambele).
  - Fusil « Baïkal » n° 921096 (secteur Mambele).

- Fusil « Simplex » n° 3448 (secteur Ngotto).  
 Sur les sept armes manufacturées saisies, deux (n° 4507887 et 468455) ont fait l'objet de transfert au parquet de Boda accompagnées de procès-verbaux de délit de chasse. Le fusil de marque Simplex calibre 12 à un coup n° 3448 saisi dans le secteur I le 02/05/03, a rapidement fait l'objet d'une remise en règle ; le conservateur a donc procédé à sa restitution après vérification des quittances de paiement de permis de chasse à son détenteur Monsieur Losse Alphonse, notable au village Poutem le 17 juin 2003. Pour les autres armes dépourvues de toutes pièces administratives, les contrevenants ont refusé de se présenter dans nos services pour leurs déclarations. Ces armes ont donc été expédiées à la poudrière du Ministère de tutelle sous bordereau de décharge BDN° 02/ECOFAC FN/CC/DN/CONS du 30 juin 2003.

- 24 armes artisanales ont été saisies au cours de missions de patrouille dont 19 dans le secteur Boganda, 1 dans le secteur SEFCA (Sud Ouest), 1 dans le secteur SCIPLAC (Ouest) et 2 dans le

Saisies au cours du semestre

cartouches    fusils    câbles    viande (kg)

Total

RCA - Forêt de Ngotto

Tableau 2 : Etat des ventes aux enchères des saisies de viande au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2002.

n°	Date	Quantité (kg)	Montant versement	référence quittance
1	14/04/03	99	43.000	153 du 20/05/03
2	16/04/03	22	14.200	154 du 20/05/03
3	26/05/03	35	21.000	79 du 8/08/03
4	27/05/03	36	20.500	80 du 8/08/03
5	28/05/03	20	9.500	81 du 8/08/03
6	26/06/03	32	17.700	78 du 8/08/03
<b>Total</b>		<b>244</b>	<b>125.900</b>	

secteur Ngotto et réserve. Les armes artisanales sont en attente de destruction.

Notons aussi la saisie d'une arme artisanale portant l'indication d'une pseudo-marque « Zaïre » !

- 403 Cartouches de chasse dont 122 proviennent de la réserve, 124 de la zone ouest (Mambélé/SCIPLAC), 44 sont saisies de la zone de Grima, 52 de la zone de Boganda et 61 de la zone de Ngotto. Ces cartouches sont transférées en même temps que les quatre armes manufacturées au département.

- 20 munitions de guerre Kalachnikov (AK47) : elles ont été saisies à Ngotto par un écoparce après le passage des mercenaires de Jean Pierre Bemba qui fuyaient les événements du 15 mars 2003.

- 10.187 pièges à câble métallique ont été saisis ou retirés des lignes de pièges des divers secteurs. Ces pièges proviennent des secteurs suivants : 3 581 de la réserve, 3 351 dans le permis de SEFCA, 2 241 du secteur Boganda et 482 dans le secteur Ngotto, 445 dans le secteur de Grima et 87 du secteur SCIPLAC (Ouest),

- 244 kg de viande de brousse : ces saisies ont été faites dans les secteurs ci-après: 93 kg dans le secteur Ouest (Mambélé et Ouédo), 99 kg dans le secteur de Ngotto, 20 kg dans le secteur de Grima et 32 kg dans la réserve. Ces saisies ont fait l'objet de ventes aux jachères sur le marché de Ngotto sous commission composée de la commune, du projet ECOFAC et de la gendarmerie. Les recettes de ces ventes se chiffrent à 125.900 F CFA. (voir tableau n°2).

Comme au cours du semestre passé, 25 kg de graines de *Xylopia aethiopica* ont été saisis dans le secteur de Grima.

### Jugement d'affaires de chasse

En dépit des perturbations liées aux événements survenus le 15 mars, cinq procès-verbaux de délit de chasse ont été transmis par bordereau référencé n°BT01/ECOFAC-FN/CC/DN du 22 avril 2003, au Tribunal de grande instance de Boda pour compétence. Ces délits sont la détention illégale d'arme de chasse et l'absence de permis de chasse.

### Situation du dossier de classement du parc national Mbaéré Bodingué

Ce dossier a fait l'objet d'une défense devant la Commission des Textes le 12 mars 2003. Cette Commission est l'instance qui prépare les dossiers à soumettre à l'Assemblée nationale pour approbation avant promulgation par le Chef de l'Etat. Malheureusement trois jours plus tard, le changement de régime a réduit nos efforts à néant, ou presque. L'Assemblée Nationale ayant été dissoute, il n'y a plus de promulgation de lois puisque le Chef de l'Etat gouverne par ordonnance. Nous avons donc repris tous les documents constitutifs du dossier pour les remettre à jour et les soumettre au Comité National de Transition (CNT) qui est l'organe habilité à analyser et amender les projets d'ordonnance. Actuellement, ce dossier est entre les mains des membres du CNT.

### Volet développement rural

Après avoir entériné au cours du trimestre passé un recentrage plus net des objectifs de ce volet, le nouveau chef du volet développement rural (CVDR) s'est attelé à relever ce défi, tout particulièrement dans le contexte très tendu depuis octobre 2002 consécutifs à la situation de guerre civile.

Ainsi, en dépit des restrictions budgétaires, il s'est avéré incontournable d'embaucher un nouvel agent de sensibilisation pour épauler le CVDR et le premier animateur. M. Jean-Aimé Axel Madiken, licencié avec une maîtrise de géographie a rejoint le volet le 18 février.

Au cours du semestre les principaux objectifs poursuivis concernent :

- le renforcement de la communication
- l'appui aux initiatives locales de développement (ILD)

- l'approche de gestion participative

Concrètement, l'activité a porté sur :

- le renforcement de l'éducation environnementale notamment avec une optique de pouvoir suivre et évaluer quantitativement son impact,

- le lancement d'un programme de monitoring des villages en vue d'en « repérer » rapidement quelques uns avec lesquels la composante pourrait



appuyer l'élaboration du PDV,  
- l'identification et l'information de structures locales en vue de préparer un vrai volet orienté sur « l'écotourisme » dans une prochaine phase d'ECOFAC.

### La communication environnementale

L'objectif est de renforcer la communication environnementale. Ce renforcement passe par une méthode simple basé sur deux actions élémentaires : écouter ce que les gens ont à dire puis intervenir sur des thèmes auxquels ils sont suffisamment sensibles pour capter leur attention et faire passer le message.

Pour atteindre l'objectif mais surtout amener les populations de tous âges à comprendre leur rôle au côté du projet ECOFAC Forêt de Ngotto, deux axes avec des actions précises, ont été retenus :

- Le premier concerne les contacts avec les adultes : il s'agit plus précisément de séances d'écoute des situations de conflits auxquelles sont confrontées les populations, d'analyse critique en groupe, puis d'extraire les informations environnementales majeures et proposer des solutions si elles existent notamment pour la paix sociale entre populations et écologues.

- le second axe concerne les activités en milieu scolaire et non scolaire ; concrètement il s'agit des cours d'éducation environnementale dans les salles des classes et de l'animation en éducation environnementale des jeunes non scolarisés.

### La sensibilisation des adultes

Il s'agit là d'un domaine où les actions à conduire sont toujours un peu risquées car le maintien du dialogue nécessite parfois des négociations sans pour autant perdre de vue les objectifs du projet. Il n'est pas question de se compromettre en « tolérant » des pratiques répréhensibles mais il faut cependant savoir écouter sans réagir, les révélations des uns ou des autres sur certaines de leurs activités illégales.

Dans les faits, cela s'est traduit par plusieurs missions auprès des chefs de villages, des responsables d'entreprises forestières, en particulier SEFCA. En effet, la société reçoit toujours avec beaucoup d'amabilité nos équipes, les discussions sont intéressantes et les bonnes résolutions sont quasiment prises. Mais une fois de retour à Ngotto, le directeur de la base Mambélé ne prend aucune mesure concrète non pas pour lutter contre le braconnage mais simplement pour mettre en application des sanctions existantes lorsque nous appréhendons, en flagrant délit, le moindre chauffeur de camion en train de transporter des chasseurs... Sur ce point l'ensemble des chefs de villages ont signé une pétition destinée au directeur général de SEFCA à Bangui pour dénoncer le laxisme du directeur régional de SEFCA à Mambélé

à l'encontre des chauffeurs de la société qui permettent à tous les trafiquants de viande de Berberati d'entrer en forêt

Le CVDR et l'animateur sont intervenus à trois reprises à l'occasion des conflits dans les villages entre les populations et le projet. Ils sont parvenus à chaque fois à solutionner le problème de départ avec les populations des villages concernés (Bambio, Ndélé et Sciplac).

Le cas du chef de cantonnement forestier (CCF) de Bambio a suscité beaucoup de tension car l'intéressé avait tenté de rallier à sa cause quelques braconniers aigris qui voulaient profiter de cette situation pour se venger d'ECOFAC. Mais l'intervention des autorités du ministère a permis d'informer celles de Bambio et mettre en exergue la réalité de prérogatives claires, nettes et distinctes entre ECOFAC et le CCF réglant du coup ce cas de conflit de compétence. Une fois encore, la désinformation de la population par le CCF était à l'origine de tout l'incident.

De même, l'appui d'ECOFAC a été également sollicité par le village Grima et en particulier le chef de village, l'Association des parents d'élèves et le bureau de la jeunesse en vue de trouver une solution au litige né entre deux village voisins (Grima et Baboundji) au sujet de l'exploitation d'une carrière de moellons. L'animateur est parvenu à ramener à de meilleurs sentiments réciproques les populations des deux villages sur cette question. Une décision consensuelle a été prise et la solution trouvée a permis à la population de Grima d'exploiter les moellons nécessaires pour la constructions de son école. Cette attitude témoigne la confiance que ces villages accordent à ECOFAC. C'est dans ces conditions qu'il devient possible de faire passer notre message.

### La réunion populaire réunion technique

Elle s'est tenue en mai 2003 à Bambio après une longue rupture. Cette réunion s'est déroulée sous la forme de réunion technique avec des exposés des cadres du projet sur des thèmes relatifs à la chasse (législation sur les armes et munitions de chasse, organisation de la chasse et organisation moderne de chasseurs légaux). Le contenu a particulièrement intéressé les participants dont les contributions ont agréablement animé le débat. C'est à cette occasion que la pression de chasse exercée par les chasseurs de Nola et Berberati dans la sous-préfecture de Bambio par l'entremise des camions de SEFCA, a incité les chefs à rédiger leur pétition pour SEFCA Bangui.

### Rédaction du premier journal d'ECOFAC Forêt de Ngotto

Un premier numéro tiré à 60 exemplaires a été distribué dans les villages de la zone d'intervention de la composante. Les impressions des lecteurs sont

très encourageantes, allant de la vente à la régularité. D'autres ont favorablement réagi en proposant le nom du journal.

### Education environnementale Enseignement en milieu scolaire

Les actions menées dans ce domaine sont un peu plus classiques mais un effort a été fourni pour évaluer, autant que faire ce peut, l'impact sur le quotidien des enfants qu'ils soient en milieu scolaire ou non.

Pour ce qui est de l'éducation environnementale en milieu scolaire, compte tenu de l'importance des dossiers confiés à l'animateur d'une part et d'autre part des moyens limités du projet, la première décision prise par le volet a été de restreindre la zone d'intervention pour les actions d'éducation environnementale à cinq écoles dont Bambio, Grima, Poutem et Ngotto avec deux écoles. En vue d'impliquer les enseignants de ces écoles à l'enseignement de l'éducation environnementale, la première activité pour le démarrage de ce programme a consisté à l'élaboration d'un calendrier de commun accord avec les directeurs des écoles retenues, puis au choix des thèmes à dispenser et enfin à la méthode d'enseignement.

L'enseignement de l'éducation environnementale en dehors des écoles n'est pas effectif du fait du calendrier chargé de l'animateur et aussi à cause du manque de matériels d'animation devant attirer les jeunes enfants des villages.

Le programme a démarré timidement en février en raison des problèmes politiques qui avaient sérieusement affecté les écoles. C'est en mars que le calendrier d'intervention a été retenu et les cours régulièrement dispensés dans les écoles retenues. Ce programme sera interrompu au mois de mai pour permettre à l'animateur d'organiser la réunion populaire de Bambio et d'appuyer son collègue dans l'organisation et le suivi des activités avec les chasseurs. Les activités d'éducation environnementale ont repris en juin avec :

- la révision des thèmes dispensés,
- l'organisation de test d'évaluation en éducation environnementale dans les 5 écoles,
- la remise de prix aux meilleurs élèves par école.

### Révision du guide d'éducation environnementale

Une autre activité réalisée dans le cadre de l'éducation environnementale est la révision du guide d'éducation actuellement en cours. Le retard enregistré dans la production de ce document est involontaire et lié à la panne de l'ordinateur utilisé par les animateurs et sur lequel se trouve le guide. La 1ère version de ce document a été heureusement retrouvée sur une disquette et un travail de fond est entrain d'être réalisé. Le travail actuel concerne l'introduction de notions pédagogiques et la réadaptation du document afin qu'il soit plus souple et convenable au niveau des utilisateurs. Le volet compte présenter le document final aux enseignants de la zone lors d'un atelier dès la rentrée scolaire 2003-2004.

### Programme d'appui aux initiatives locales de développement (ILD)

L'objectif général assigné à ce programme est d'appuyer les initiatives locales de développement et introduire l'approche de gestion participative

#### Appuis spécifiques

La composante a apporté son appui dans la fourniture d'équipements et matériaux spécifiques tels qu'à :

- Bounguélé, en janvier 2003, le projet a apporté une presse à brique, payé la formation et le déplacement d'un briquetier pour la démonstration de la fabrication de parpaings de terre destinés à la construction de l'école.
- à Poutem, un appui d'une tonne de ciment et de 15 kg de fer à ligaturer sur un total de 250.000

**Tableau 3 : les thèmes retenus et dispensés en éducation environnementale au cours du premier semestre 2003**

Ecole	Niveau	Thèmes enseignés	Matériels utilisés
Ngotto1	CM1-CM2	1° Présentation ECOFAC-FN, 2° L'arbre 3° Les éléments de l'environnement	carte de la zone du projet dessin de l'arbre
Ngotto2	(Pygmée)	1° Présentation ECOFAC-FN, 2° La faune	Carte de la zone du projet Dessins d'espèces phares sur tissu
Poutem	CI-CP	1° Présentation ECOFAC-FN, 2° La Faune	Dessins des animaux sur tissu
Grima	CI-CP	1° Présentation ECOFAC-FN, 2° La Faune	Carte Dessins des animaux sur tissu
Bambio	CE1-CE2 CM1-CM2	1° Présentation ECOFAC-FN 2° L'arbre, 3° Les éléments de l'environnement	Carte de la zone d'ECOFAC Dessins de l'arbre

**Tableau 4 : situation des prix aux meilleurs élèves à l'issue de l'année 2003**

Ecole	Classe	Nature test	Effectif total*	Lauréats**
Ngotto1	CM1-CM2	écrit	49	5
Ngotto 2	ORA	oral	30	3
Poutem	CI-CP	oral	65	4
Grima	CI-CP	oral	86	3
Bambio	CE1-CE2/CM1-CM2	écrit	98	8
<b>Total</b>	<b>11 classes</b>		<b>328</b>	<b>23</b>

\* effectif des élèves touchés par semaine/\*\* nombre d'élèves bénéficiaires des prix par école

francs CFA accordé par le projet pour soutenir la construction de l'école financée en grande partie par l'UNICEF (dons en matériels). le projet a également contribué au transport de moellons.

- à Grima, le Projet a aussi contribué au transport de moellons

#### Appui aux initiatives locales de développement

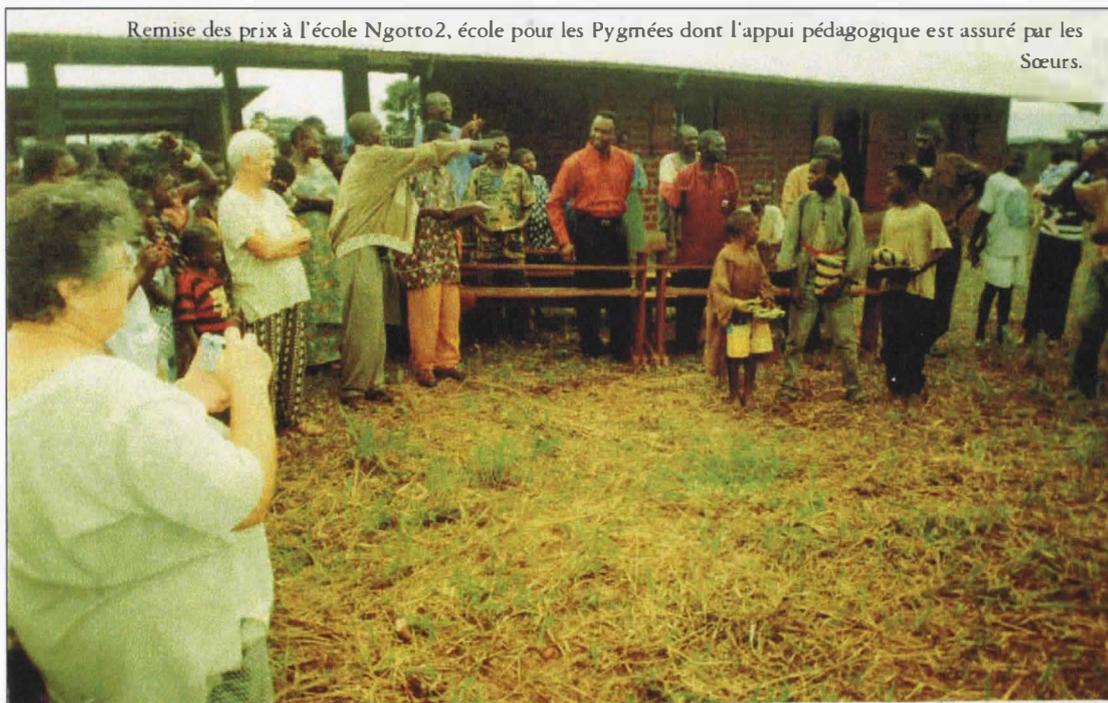
Suite à un diagnostic rapide, le nouvel animateur a identifié deux types de producteurs : les maraîchers et les pisciculteurs. A l'approche de la saison des pluies, il a suggéré de reporter à novembre son travail avec les maraîchers. Concernant la pisciculture, les mois de mars et avril ont été consacrés à la mobilisation, aux choix du site, au piquetage pour la mise en place des étangs proche des rivières Libéléké et Mboulou. Cette étape n'a pas été facile car certains volontaires en pisciculture sont des artisans miniers si bien qu'ils transforment rapidement leurs travaux d'ouverture d'étang en travaux de recherche de pierres précieuses dès qu'ils arrivent sur des couches de graviers. C'est ainsi que sur vingt personnes identi-

fiées au départ douze seulement ont pu, au mois d'avril et mai, finir leurs étangs. Certains ont fini en juin. Le mois de juin a été consacré à la confection des digues, la fabrication des tuyaux d'évacuation et du compost pour l'alimentation des Tilapias. En fin juin, 17 étangs étaient prêts à être empoisonnés. La situation des étangs piscicoles à Ngotto est présentée dans le tableau 5.

Avant l'empoisonnement, une visite d'échange à Boda a eu lieu en juillet 2003 avec les pisciculteurs les plus motivés. Deux grands groupements de pisciculteurs existent à Boda et font des activités très variées et le contact avec eux pourrait contribuer au renforcement des pisciculteurs de Ngotto.

#### Approche de gestion participative

Les activités de ce programme n'ont réellement démarré qu'avec ce premier trimestre 2003 à travers les réunions dans les villages et des séances de travail avec les responsables expatriés et nationaux de la SEFCA. En avril s'est tenue la première rencontre avec tous les chasseurs de Bambio en vue de réfléchir ensemble sur l'état de



Remise des prix à l'école Ngotto2, école pour les Pygmées dont l'appui pédagogique est assuré par les Sœurs.

**Tableau 5 : situation des étangs et des pisciculteurs au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003.**

Pisciculteurs	Etang disponible	surface (m <sup>2</sup> )	observations	alevins	prévision
12	17	2178	attente alevins	38,5 kg	40 kg
03	3 non dispo		anciens étangs		
05	0		en début		
<b>Total : 18</b>	<b>Total : 20</b>	<b>2178 m<sup>2</sup></b>	<b>attente alevins</b>	<b>38,5 kg</b>	<b>40 kg</b>

dégradation actuelle et la mise en place d'une instance de discussion qui se réunit régulièrement avec eux. Localement, les chasseurs répètent inlassablement que « le mal ne provient que de l'extérieur » tel que le cas de la société SEFCA, objet de pétition. Pourtant, on note également qu'un groupe actuellement minoritaire et discret pense toutefois que le mal provient aussi des populations locales. Ceux ci collaborent avec le projet en dénonçant les actes illicites qui se font dans leurs villages. La première rencontre a rassemblé tous les acteurs impliqués dans la chasse à savoir :

- les détenteurs réguliers
- les utilisateurs de câbles d'aciers
- les détenteurs d'armes artisanales
- les utilisateurs de filet (pygmées)
- les commerçants...

La deuxième rencontre a eu lieu au mois de mai et a rassemblé les détenteurs d'armes de chasse et les autorités locales. Cette occasion a permis au volet de se rendre compte que très peu de chasseurs sont en situation régulière et que ceux qui le prétendent sont souvent en défaut sur l'un ou l'autre des papiers à détenir. Même s'ils sont le plus souvent les propriétaires légaux d'armes de chasse, ils sont aussi souvent en défaut sur les permis de chasser. Au cours de la démarche, les catégories suivantes ont été identifiées parmi les « détenteurs réguliers » :

- détenteurs avec décision d'achat d'arme,
- détenteurs avec décision et permis de port d'armes (PPA) en cours de validité,
- détenteurs avec décision et n'ayant plus de PPA valide
- détenteurs avec décision et pas de PPA ni permis de moyenne chasse (PMC)
- détenteurs avec décision et détenant arme artisanale
- détenteurs d'arme sans décision de cession (cas d'héritage d'une arme)
- détenteurs sans décision (totalement irréguliers)

Ces rencontres tenues à Bambio ont donné lieu à un suivi sur les villages pour évaluer la restitution par les représentants de chaque village avec l'appui des animateurs du projet. C'est fut une occasion singulière de voir comment s'effectue le transfert d'information mais aussi de comprendre combien le sujet intéresse les villageois, un peu inquiets quant à la suite qui sera donnée. En effet, tous les

chasseurs qui nous révèlent l'existence d'arme en situation administrative irrégulière ou la détention illégale d'arme, savent qu'ils prennent un risque au regard de la loi et au regard de l'action d'ECOFAC. Notre objectif actuel est d'asseoir la confiance entre population et projet pour les amener à se mettre en règle au plus vite afin de créer une association de chasseurs avec des membres pour lesquels nous aurons la certitude qu'ils sont en situation légale et régulière. Le chemin à parcourir est encore long... quand on sait que depuis 2000, trois dépôts de munitions de chasse ont été ouverts en bonne et due forme dans la zone, à proximité de l'aire protégée !

Après deux réunions, 36 chasseurs se sont signalés à nous : 21 étaient en situation totalement régulière, dix détenaient des armes manufacturées sans décision d'achat et cinq détenaient des armes héritées de leur père sans avoir de décision de cession les autorisant à l'utiliser.

Au cours de ce travail, il faut comprendre que les débats n'ont porté que sur les armes « manufacturées ». Quand nous avons posé la question des armes artisanales, le silence s'est installé puis les chasseurs ont éclaté de rire tant ils leur semblent évident et naturel de détenir ce type d'arme ! Pour la sous-préfecture de Bambio, il est raisonnable de penser que chaque famille, en dehors de celles où se trouve un « grand chasseur » détient au moins une arme artisanale. Ceci explique en partie pourquoi la lutte anti-braconnage conduit à la saisie de quantités impressionnantes d'armes artisanales chaque année sans que cela ait un impact direct sur le braconnage car cet effectif d'armes saisies reste presque « anecdotique » par rapport au nombre total existant dans la sous-préfecture de Bambio et par extension dans toute la zone d'intervention.

### Ecotourisme

Le seul produit actuellement en exploitation reste la balade sur la Lobaye pour la vision des hippopotames. D'autres produits de type écologique et culturel sont en cours de préparation et devront à terme augmenter la gamme des produits de Ngotto.

La gamme des visiteurs par contre est unique, constituée des résidents d'origine européenne. Le problème de logement constitue un handicap

majeur pour le tourisme à Ngotto. Toutefois, un programme de collaboration avec une ONG et un opérateur économique est en train de se mettre en place pour le lancement d'un circuit d'une semaine à Ngotto intégrant la réalisation d'un lodge.

Le tourisme se présente comme un moyen pouvant faciliter l'intégration des populations à la conservation et un moyen de création de revenus pour les populations.

La construction de l'écomusée a été achevée et l'aménagement intérieur est en cours. Ce bâtiment répond donc parfaitement à la demande du conservateur sortant pour stocker et exposer multiples objets dont certains sont déjà très convoités (couteaux de jet, ancienne monnaie, bracelets, etc.) mais aussi au besoin de disposer d'un centre d'information touristique. Ce bâtiment constituerait donc la contribution de la composante au lancement de ce projet de relance touristique. Quoiqu'il en soit, avec la promulgation prochaine d'une loi de classement de la réserve en parc national, l'établissement de ce bâtiment prend tout son sens.

## Logistique

Cette rubrique devient de moins en moins importante sans pour autant disparaître. Les activités de construction sont pilotées par la Direction. Toutefois, des travaux d'entretien importants notamment en voies de circulation vitales à la composante demeurent présentés dans cette rubrique même si elles sont supervisées par le CVDR.

## Entretiens



## Piste Mambélé - Ndèlè

12 km de pistes ont été entretenus sur l'axe Ndèlè : dégageage des branches, machettage, comblement des nids de poule, ouverture d'évacuations d'eau et tronçonnage des bois. La participation des villageois à l'entretien des pistes est encore mal perçue car ils ne comptent que sur le projet pour de telles actions. Or, seule cette participation d'abord modeste puis conséquente permettra le maintien de certains axes majeurs au désenclavement des secteurs éloignés.

## Piste Kpoka

13 km de pistes ont été entretenus sur cet axe traversant le PEA 169 en direction du poste fixe de Kpoka, au bord de la Mbaéré : dégageage des branches, machettage, important remblai par endroit pour dévier l'écoulement des eaux de ruissellement sur la route, à l'origine d'une forte érosion.

## Divers bâtiments du site de Ngotto

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments existants, le projet a procédé à la réparation des toitures de huit cases en tuiles situées au camp des écogardes et au remblai d'une partie de ce camp pour lutter contre l'érosion. La composante a attiré l'attention des écogardes pour leur rappeler que ces logements leur ont été remis tout neuf lors de leur entrée au camp et qu'en conséquence, la composante entend bien qu'ils en soient responsables faute de quoi ce genre de travaux sera, à l'avenir, à leur entière charge. Des toilettes ont été également remises en état dans le camp ouvriers et cadres ainsi qu'une



Avancement des travaux de construction et finition de l'écomusée



autre au niveau du campement des stagiaires. Sur la station, une latrine a été reconstruite pour le personnel.

## Recherche

Ces activités de recherche concernent uniquement le suivi du protocole mis en place depuis juin 1999 sur l'étude de la régénération forestière post-exploitation. Ce suivi bénéficie enfin d'un appui technique et financier sur des fonds prévus à la recherche-développement.

Concrètement, M. Luc Durrieu de Madron est venu du 31 mars au 13 avril pour évaluer plusieurs aspects du dispositif qu'il avait lui-même mis en place en juin 1999. Notons :

- La qualité des mesures sur le terrain et donc la fiabilité des données.
- Le calendrier d'opérations de terrain.
- L'effectif de personnel nécessaire.

L'objectif de cette évaluation est de proposer un allègement des diverses opérations, assurées jusque là par le budget de la composante, mais dont certaines ne semblent plus aujourd'hui très pertinentes car difficiles à traiter statistiquement. L'allègement devra porter sur la quantité des opérations mais peut-être aussi sur l'effectif de personnel nécessaire. Enfin, avec l'allègement préconisé, il faudra cependant maintenir une équiperiode d'un an entre les mesures et non pas 10 mois et moins, ou 14 mois et plus, pour leur validité !

Une deuxième mission est prévue au cours du second semestre 2003 avec une statisticienne du CIRAD-Forêt afin de traiter les données 2000, 2001, 2002 et 2003 et d'avoir une première tendance sur la régénération post-exploitation du PEA 169. Des résultats seront présentés prochainement.

## Administration générale

### Mouvements de personnel

Le principal mouvement provient bien évidemment des conséquences du 15 mars 2003. C'est ainsi qu'un nouveau ministre arrive à la tête de notre ministère de tutelle. Il s'agit de M. Maurice Yondo, précédemment Secrétaire

Général de l'OFSA (Observatoire de la Faune Sauvage en Afrique) basé depuis peu à Yaoundé. Le ministère a lui aussi connu un remaniement puisqu'il est, une fois de plus, morcelé. Il se dénomme actuellement Eaux, Forêts, Chasses et Pêches. L'Environnement et le Tourisme constituent deux autres départements ministériels distincts.

### Divers

#### Collaboration avec le PASR (Projet d'Appui aux Structures Rurales)

Au courant du mois de mai, les responsables de ce projet de la Coopération Française ont pris contact avec nous et se sont déplacés sur le terrain pour se faire une idée du milieu. Il faut dire ici qu'à l'origine, PASR devait travailler en zone cotonnière

mais qu'en raison de la déstructuration du milieu rural consécutive aux combats que se sont déroulés dans cette zone, le Service de Coopération de Bangui (SCAC) a suggéré de lancer le projet sur la région forestière.

En juin, le chef de projet s'est rendu à Ngotto pour présenter son programme et lancer un diagnostic rapide des structures rurales existantes en vue d'identifier les besoins en appui méthodologique. La finalité du PASR n'étant de créer de nouvelles structures mais d'aider l'organisation de celles déjà présentes.

# Analyse budgétaire

Période du 01/01/03  
au 31/12/03  
Tenue de compte :

ECOFAF RCA FORET DE NGOTTO

D'après les postes budgétaires

Comptabilité 100 10.00

Date de tirage 14/11/03

à 15:26:34

Page : 1

Détail postes budgétaires	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
6011	Bâtiments	1 000 000	1 000 000	1 629 143	629 143	162,91 %
6012	Pistes et routes	4 250 000	4 250 000		-4 250 000	
6021	Véhicules et engins	17 500 000	17 500 000		-17 500 000	
6022	Matériel de bureau	1 530 000	1 530 000	935 960	-594 040	61,17 %
6023	Matériel technique	7 090 000	7 090 000	1 781 365	-5 308 635	25,13 %
6031	Véhicules et Engins	52 967 000	52 967 000	12 907 453	-40 059 547	24,37 %
6032	Bureaux et Bâtiments	25 100 000	25 100 000	9 200 427	-15 899 573	36,66 %
6033	Equipement (fonct)	8 600 000	8 600 000	1 042 470	-7 557 530	12,12 %
6034	Personnel	123 459 000	123 459 000	55 094 202	-68 364 798	44,63 %
6035	Déplacements	1 975 000	1 975 000	174 750	-1 800 250	8,85 %
6036	Frais financiers	372 000	372 000	77 530	-294 470	20,84 %
6037	Actions spécifiques	3 700 000	3 700 000	423 120	-3 276 880	11,44 %
6038	Honoraires et autres servi	3 532 000	3 532 000	625 000	-2 907 000	17,70 %
6091	Imprévus			-57 560	-57 560	N.s.
<b>Résultats budgétaires</b>		<b>-251 075 000</b>	<b>-251 075 000</b>	<b>-83 833 860</b>	<b>167 241 140</b>	<b>33,39 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/06/03

# Composante RCA

## Projet de développement des zones cynégétiques villageoises

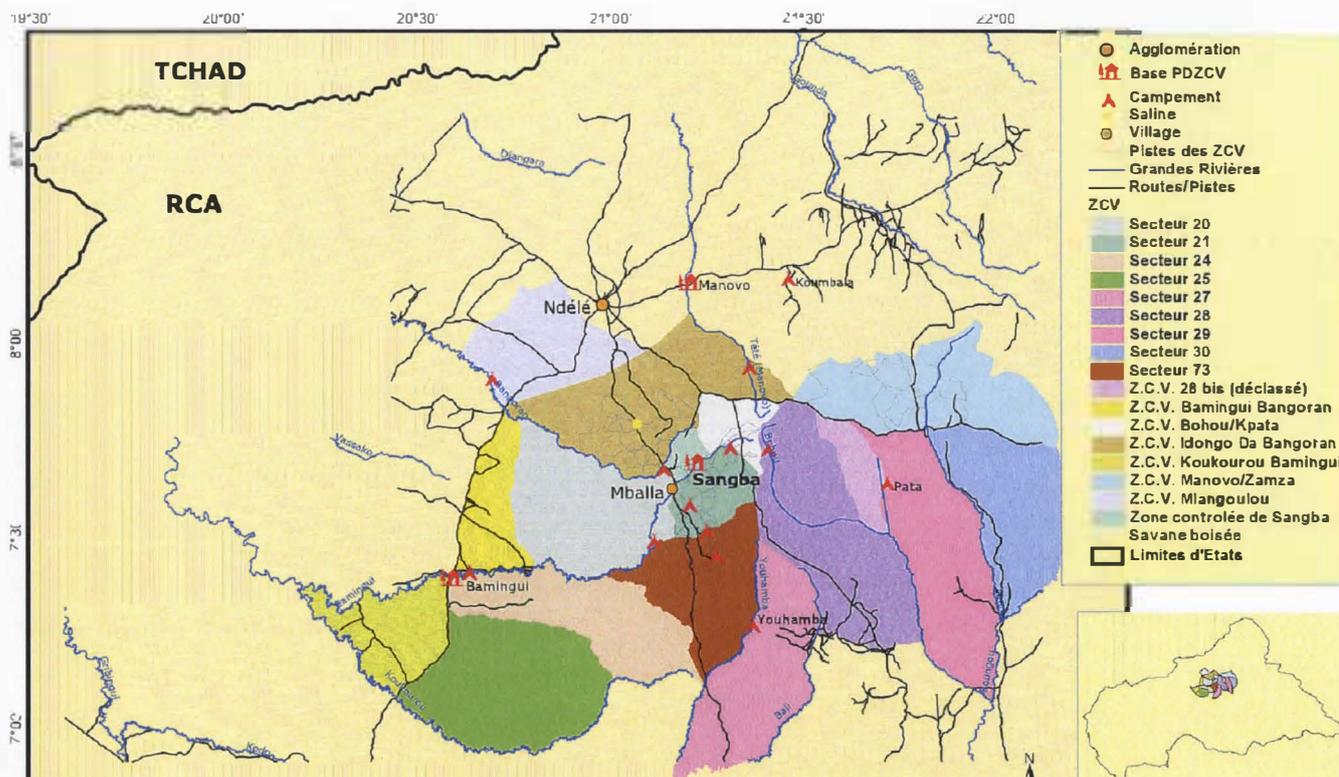
### Parc national de Bamingui-Bangoran Parc national de Manovo-Gounda-St Floris Zones cynégétiques de Sangba, Gordil, Bamingui

**statut :** zones cynégétiques bénéficiant d'une protection par décret

**superficie :** ± 80.000 km<sup>2</sup>

**administration de tutelle :**

ministère de l'environnement, des eaux et forêts, des chasses et pêches (MEEFCP) Direction Générale des Services Centraux au MEEFCP.



### **Rappel des objectifs :**

- La consolidation et l'intensification des acquis antérieurs du programme de développement de la région nord (PDRN).
- L'amélioration de la connaissance de la biodiversité, en particulier des espèces à haute valeur économique, afin de déterminer les systèmes d'utilisation durable de la faune sauvage.
- La contribution à la diversification des activités de développement de l'écotourisme dans la région nord.

### **Résultats attendus**

- Pour le volet conservation :
  - définition d'une nouvelle stratégie, et mise en application, pour les opérations de lutte contre le braconnage
  - maîtrise de la lutte contre le braconnage local et étranger, avec des ZCV assurant une fonction de zone tampon autour des aires protégées du nord de la RCA.
- Pour le volet suivi écologique :
  - amélioration des connaissances sur la biodiversité de la région nord, pour
  - \* l'élaboration d'une cartographie des habitats des principales espèces de faune du nord
  - \* la définition d'un plan d'utilisation durable de la faune (fixation des quotas d'abattage)
- Pour le volet développement des zones cynégétiques villageoises (PDZCV)
  - accroissement du nombre des ZCV (objectif de 10 en fin de phase)
  - consolidations des anciennes ZCV
  - autonomie technique et financière des comités de gestion
  - amélioration des conditions de vie des populations concernées par les ZCV

### **Contexte général**

Le programme de développement de la région nord (PDRN) entame fin 2000 sa troisième phase, en s'associant au programme ECOFAC, après avoir bénéficié de deux financements successifs (1988 à 1994, et 1994 à 2000).

La région nord se caractérise par :

- une biodiversité extrêmement riche, où se côtoient des espèces animales et végétales reliques pour cette latitude;
- une très grande diversité de zones naturelles fragilisées par des aléas climatiques importants, et par un pillage accéléré des ressources naturelles;
- une pression importante sur la faune exercée tant par la population autochtone qu'étrangère;
- une densité de population inférieure à 0,5 hab/km<sup>2</sup>, avec une tradition culturelle basée sur la chasse, la pêche, et la cueillette;
- une grande hétérogénéité des ethnies et des religions;
- des frontières très perméables entre le Tchad et le Soudan;
- des difficultés de valorisation des produits liées à la faible densité de population, et à l'éloignement des centres de consommation, qu'aggravent un réseau routier inexistant, et un pouvoir d'achat en constante

diminution;

- un isolement administratif et politique de plus en plus marqué par les soubresauts sociopolitiques qui agitent le pays;
- une insécurité importante sur les voies d'accès qui pénalise les approvisionnements en produits de première nécessité.

Compte tenu de l'expérience de la première phase, il était prévu, au cours de la seconde, d'opérer un recentrage géographique, en remettant la responsabilité de la gestion du parc national de Bamingui-Bangoran (nord) aux autorités centrafricaines, et en diminuant considérablement les activités dans la zone de Birao (ouest). Un recentrage technique était également retenu en délaissant progressivement des activités de développement rural classiques au profit d'activités liées directement à l'exploitation durable des ressources naturelles.

L'objectif était de recadrer les objectifs du programme (trop ambitieux en première phase pour être réalistes) sur des objectifs plus précis, et plus en phase avec le développement des populations locales. Ce travail de redéfinition des opérations allait aboutir en 1999 à la mise en place des premières zones cynégétiques villageoises, s'appuyant sur un contrôle effectif des aires protégées voisines.

Toutefois, le recentrage prévu aura été relatif, les autorités centrafricaines sollicitant de manière conséquente le programme pour la gestion du parc national de Bamingui-Bangoran, et exigeant également un volet infrastructures sociales à la charge du PDRN.

#### Activités engagées et résultats obtenus au cours des précédentes phases

Si les résultats obtenus au cours de la deuxième phase sont globalement encourageants, il convient de souligner que au cours de ses douze années d'existence, le PDRN a connu des succès divers, et s'est régulièrement heurté à l'incompréhension des autorités et des populations. Le braconnage, et en particulier le braconnage commercial soudano-tchadien, reste un fléau qui menace les ressources naturelles. La lutte anti-braconnage reste une nécessité, même si elle a de nombreuses fois endeuillé la composante, et si elle est encore perçue par une partie de la population comme le principal obstacle à leur adhésion aux objectifs poursuivis.

En matière d'amélioration de la protection des ressources naturelles les résultats sont donc mitigés, comme le démontre l'analyse de l'évolution des principales espèces de la grande faune entre 1994 (fin de la I<sup>e</sup> phase) et 1998 :

- un accroissement très sensible pour l'éléphant (+50%), le phacochère (+ 300%), le potamochère (+75%), l'hylochère (+40%), l'ourébi, le bongo, l'élan de Derby, le grand koudou, le lycaon et le léopard.
- une évolution négative importante pour l'hyène tachetée (-80%), le lion (-60%), le guépard (-50%), la girafe (-50%), les cobs, rédunca, bubales, buffles (sauf dans la zone pilote de Sangba) et autruches (entre -60 et 30%)

L'augmentation des élans de Derby, des bongos, des grands koudous et du léopard, représentant des trophées de chasse de grande valeur, est particulièrement importante pour la réussite du volet ZCV.

Déjà amorcée au début de la seconde phase, la volonté de responsabiliser progressivement les cadres nationaux parallèlement au désengagement de l'assistance technique n'a pas toujours débouché sur le succès escompté, le Ministère de tutelle éprouvant encore des difficultés à identifier et affecter sur le terrain suffisamment de cadres expérimentés et motivés.

Si les cadres expérimentés prêts à s'investir dans les conditions difficiles du PDRN (isolement, insécurité, relations difficiles avec les notables et populations locales, ... ) se sont avérés très rares, quelques jeunes recrues stabilisées sur la composante se sont montrées décidées à se battre pour les objectifs du PDRN malgré le peu de soutien apporté par les administrations, notables et politiques locaux.

En matière d'exploitation des ressources naturelles et d'adhésion des populations, on peut constater à la fin de la seconde phase que la gestion de la faune au travers des Zones Cynégétiques Villageoises a rencontré l'engouement des populations locales et de leur dirigeants. Par conséquent, il en a été fait l'axe principal du prochain financement. Depuis le lancement en 1992 sous forme de projet pilote de cette expérience, elle a généré près de 200 millions de FCFA de recettes au niveau des villages concernés, dont presque 170 millions pour les deux zones d'Idongo-Da-Bangoran et Bohou Kpata. Cela revient en moyenne à 13 millions de FCFA par village par saison. Il n'est par conséquent pas étonnant qu'à la fin du programme, 6 autres zones soient en voie de préparation à la demande des populations et des autorités locales.

Deux autres faits importants au cours de cette seconde phase témoignent de l'impact positif du programme dans la région, et méritent d'être soulignés

- la constitution spontanée de milices villageoises au nord-est du parc national Manovo-Gounda-St Floris, et leur participation bénévole à des actions ponctuelles de lutte contre le braconnage étranger aux côtés du service de la conservation du Projet témoigne, sinon d'un changement de mentalité profond, au moins d'une prise de conscience de l'importance socio-économique de la faune en tant que ressource naturelle.

- le regroupement dans la zone dirigée par le PDRN, de la majorité des sociétés de chasse obligées de quitter d'autres contrées où la raréfaction du gibier illustre l'impact dramatique du braconnage non contrôlé. Ces Sociétés, souvent extrêmement hostiles au PDRN lors de son lancement, admettent aujourd'hui que les résultats obtenus dans le nord de la Centrafrique font de cette région la seule qui garde de nos jours un potentiel important pour le tourisme cynégétique, tant par sa sécurité relative que par la densité de gibier de valeur qu'elle peut encore garantir. Alors que des amodiataires de secteurs contigus sont (enfin) prêts à collaborer avec le PDRN pour assurer la survie de leur territoire de chasse, d'autres souhaitent de plus en plus amener leurs clients dans les ZCV.

Tant en matière de rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, que de l'adhésion des populations locales, les résultats sont par conséquent très encourageants, et ont orienté le projet de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises, nouvelle composante du programme ECOFAC.

### Perspectives

Nous résumons ci-dessous les principales conclusions non seulement de la seconde phase du PDRN mais de douze ans d'intervention appuyée par la Commission européenne dans la région nord.

#### 1. sur le plan technique :

- en matière de conservation et protection de la faune l'intervention du PDRN a permis de diminuer de façon conséquente, et par moment même d'arrêter, l'hémorragie de la grande faune du nord de la RCA. Sans le programme, la plupart des espèces animales (éléphants, girafes, cobs, damalisques, élans, hippopotames, buffles, ... ) auraient certainement disparu. L'action du programme a même permis une augmentation des populations de certaines espèces (éléphants, élans de Derby, bongos, léopards, lycaons, ... );

- en matière de rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, et de développement socio-économique, l'expérience des zones cynégétiques villageoises s'est avérée techniquement, socialement et économiquement très pertinente, et parfaitement appropriée au contexte et potentiel de la région nord. Elle représente non plus une perspective, mais une réalité qui fait l'unanimité des populations et notables de la région. Expérience unique en Afrique francophone, elle a fait ses preuves et constitue par conséquent la voie à suivre par le programme ;

- même si les comités de gestion des ZCV contribuent à la surveillance de leurs zones, une lutte anti-braconnage plus intensive restera indispensable dans les parcs nationaux et leur périphérie,

- la question des armements et des munitions pour la lutte anti-braconnage est, depuis les événements de 1996, extrêmement délicate. Mais un équipement conséquent des surveillants-pisteurs est indispensable pour pouvoir affronter le braconnage étranger. Les expériences mobilisant les Forces Armées Centrafricaines (FACA) ont d'autre part bien démontré que celles-ci ne sont ni équipées, ni formées, ni motivées pour ce genre d'opération;

- toutes les recherches effectuées dans le nord, région très mal connue par la science, confirment son rôle de charnière écologique entre les zones forestières du sud et les zones de savane du nord, et démontrent une richesse faunistique et floristique exceptionnelle.

#### 2. sur le plan institutionnel

- de façon générale, l'Etat centrafricain, et en particulier les forces de l'ordre, sont totalement absents de la région nord, comme en témoignent les incursions régulières sur des centaines de kilomètres à l'intérieur de la RCA de dizaines, voire de centaines, de braconniers soudanais, et l'implantation de villages tchadiens sur le territoire centrafricain. L'Etat n'a pas les moyens de contrôler ce territoire, et un appui conséquent de partenaires extérieurs (Commission Européenne, UNESCO, GEF, fondations, ... ) demeurera longtemps nécessaire;

- la gestion d'aires protégées, et la valorisation des ressources naturelles sont des disciplines relativement neuves en RCA, et le MEEFCP ne dispose quasiment pas de cadres avec une expérience de terrain

appropriée, notamment en matière de lutte anti-braconnage, et motivés pour travailler dans les conditions difficiles du nord de la RCA.

La sélection de jeunes cadres et des formations poussées sur le tas sont indispensables ;

- le problème du braconnage étranger en RCA ne peut se résoudre par une intervention limitée à la RCA, mais nécessite une concertation et des mesures au plus haut niveau entre la RCA, le Tchad et le Soudan. La Commission européenne pourrait appuyer une telle concertation ;

- le travail législatif réalisé par le programme doit créer le cadre juridique pour asseoir sur des bases saines et claires les expériences de gestion communautaire des ressources naturelles. Il est important qu'il aboutisse rapidement et que les organes de décision de la RCA se prononcent à son sujet;

Enfin, l'effort de consolidation et d'extension des ZCV a déjà débuté, mais nécessite d'être poursuivi et intensifié, notamment afin que les comités de gestion acquièrent la maturité et les capacités de gestion technique, financière et commerciale.

### **Durant la troisième phase**

#### **Le volet conservation**

La composante ZCV se caractérise par une problématique bien particulière dans ses aspects de conservation, qui semble dépasser le rôle dévolu à une aire protégée, tant dans l'ampleur de la tâche que dans sa nature. La réalisation de sa mission ne peut se concevoir que dans un contexte de franche collaboration avec l'ensemble des opérateurs-partenaires impliqués dans cette zone, et avec l'appui du gouvernement, notamment dans ses prérogatives de contrôle des frontières du territoire national.

La priorité fut d'obtenir de l'administration les appuis nécessaires afin de contrer efficacement les infiltrations des braconniers soudanais et éviter le renouvellement des événements du début de l'année 2001 (cf rapport 1<sup>er</sup> semestre 2001).

La composante a, après diverses démarches auprès des autorités ministérielles (Eaux et Forêts, Défense nationale, Primature, Présidence de la République) et des hauts responsables militaires, bénéficié d'une première dotation en munitions et armes. Bien qu'en quantité insuffisante, et de qualité médiocre, cet équipement a permis d'assurer le recyclage des agents avant leur déploiement sur le terrain. Il convient de noter qu'un renfort en personnel des Forces Armées Centrafricaines et des Eaux et Forêts a été mis à la disposition de la composante. Enfin, les sociétés de chasse et les guides s'impliquent dans la lutte anti-braconnage, créant un front commun avec la composante.

Une stratégie nouvelle de LAB a été mise en place par le nouveau responsable, Monsieur Sejourné, qui s'avère efficace puisque aucune présence de braconniers étrangers n'a été signalée à l'intérieur de la zone d'action du projet depuis plus de six mois.

La lutte contre le braconnage étranger se fait toutefois au détriment du braconnage local, puisque consommateur de forces dont la composante est faiblement dotées.

Des effectifs ont été affectés par le ministère aux postes vacants de cadres.

Une partie de l'équipement commandé est parvenu à Bangui.

Progressivement, la composante retrouve des capacités d'intervention qui devraient lui permettre de se redynamiser.

#### **Volet zones cynégétiques villageoises (ZCV)**

Ce volet reste l'activité phare de la composante, tant son approche est innovante et demeure un des rares exemples connus de valorisation de ressources naturelles sur un mode participatif.

L'essentiel des activités de ce volet a porté sur les préparations de la nouvelle saison cynégétique, les aménagements des anciennes et des nouvelles ZCV. Là encore, le partenariat avec les opérateurs se resserre, les sociétés de chasse intervenant dans la remise en état, voire amélioration des campements, mais aussi dans les opérations de surveillance contre le braconnage étranger.

Les saisons de chasse 2000/2001 et 2001/2002 ont généré chacune ± cent millions de FCFA.

#### **Volet suivi écologique et études**

Les actions menées par ce volet au cours du semestre ont concerné le suivi des populations animales sur l'ensemble de la zone, ainsi que le lancement de nouvelles actions.

Le suivi de l'évolution des populations animales dans les aires protégées et dans les zones de chasse s'est effectué sur base des informations collectées régulièrement par les agents du volet, ainsi que par les patrouilles de la LAB.

Les études sur les petits mammifères ont permis de constater la présence du renard du Cap, dans la partie nord-est de la zone d'action du projet ; cette espèce n'y avait jamais été observée auparavant.

Les études botaniques réalisées dans les galeries forestières de la zone pilote de Sangba, ont montré une fois de plus la richesse de la biodiversité de la zone inventoriée.

Le suivi écologique se met en place, avec l'aide de l'outil cybertracker.

**L**e premier semestre de l'année 2003 est marqué par deux périodes très particulières liées aux événements politiques et militaires qui ont perturbé tant au niveau de la capitale que dans plusieurs régions en province, le fonctionnement de toutes les administrations nationales; il s'agit d'une part des mois durant lesquels il y a eu le blocage des routes d'accès vers la zone d'action du projet par la rébellion armée depuis le mois d'octobre de l'année 2002, et d'autre part, les mois qui ont suivi le changement politique intervenu le 15 mars 2003 avec la prise du pouvoir par les militaires.

Ces deux situations bien que la zone d'action de la composante PDZCV du programme ECOFAC RCA ne soit pas occupée par la rébellion, ont bien influencé les activités du projet. L'inaccessibilité par la voie routière de la région nord a constitué une contrainte majeure pour les opérations de ravitaillement des quatre bases, en fournitures et équipements nécessaires pour certaines activités, en particulier les travaux de finition des infrastructures entamés dans le cadre du précédent devis-programme.

Aussi, convient-il de considérer les problèmes budgétaires qui ont affecté l'ensemble du programme ECOFAC et qui ont amené au cours du semestre à la demande de la cellule de coordination, la révision de certaines actions prioritaires et la réduction du train de vie des composantes pour réaliser des économies permettant de continuer les activités du projet au delà du mois de mai 2003 ; le mois de mai 2003 étant la période de l'année pour laquelle les budgétaires étaient disponibles selon le devis-programme n° 3 approuvé lors de la réunion du Comité Technique du Suivi à São Tomé et Príncipe en décembre 2002.

Si les six premiers mois de l'année 2003, compte-tenu de la conjoncture, n'ont pas permis aux zones cynégétiques de réaliser de bons résultats en ce qui concerne le tourisme cynégétique comme durant les saisons précédentes. Ce semestre au plan technique a été une période au cours de laquelle d'importants travaux d'études ont été amorcés. Les résultats de ces travaux une fois disponibles permettront au ministère de tutelle de prendre un certain nombre de mesures en vue d'améliorer sa politique de gestion durable des ressources fauniques de la région nord de la République Centrafricaine en particulier et sur l'ensemble du territoire national en général.

Il est important de noter que depuis les derniers mois qui ont suivi le changement intervenu dans le pays, les contacts avec les administrations pour le suivi des différents dossiers du projet sont devenus plus faciles; cette volonté également se fait sentir au niveau des notables des deux préfectures concernées par les activités de la composante. Ceux-

ci sont résolument engagés dans la recherche de solution durable au problème qui oppose d'une part les populations des deux communes de la Vakaga, celles de Ouandja à celles de Ridina, et aux populations de la région voisine au Soudan d'autre part.

En ce qui concerne le Bamingui Bangoran, la recherche d'une solution concertée pour le respect des limites du parc national Manovo- Gounda-Saint Floris par les ressortissants tchadiens, illégalement installés à l'intérieur du parc, avec une implication réelle des notables est aussi un signe qui marque un tournant dans la vie de la composante, malgré l'épineux problème de la présence des pêcheurs et des artisans miniers à l'intérieur du parc national Manovo Gounda saint Floris.

Malgré des difficultés externes au projet, les activités de terrain de la composante prévues pour le semestre n'ont pas dans leur majorité connu d'interruption ; les différentes missions d'études programmées ont toutes eu lieu en dépit de quelques problèmes d'insécurité dans certaines régions du pays.

Les actions menées au cours du semestre devaient aboutir aux résultats suivants:

- concernant le grand braconnage étranger, les axes de pénétration des caravanes de braconniers étrangers (soudanais) sont bien identifiés et mieux contrôlés avec l'appui des équipes d'autodéfense constituées par les populations de la commune de Ouandja
- le braconnage local dans les zones de Bamingui et de Sangha est contrôlé
- les villages tchadiens installés dans la partie nord-est du parc national Manovo Gounda Saint Floris se retirent après les récoltes de leurs produits agricoles
- les travaux d'aménagement prévus à l'intérieur des zones cynégétiques villageoises de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga sont réalisés (ouverture et réouverture des pistes, aménagement des salines et des campements de chasse...)
- le suivi des safaris chasse sur les ZCV est assuré
- les entretiens des infrastructures sur les quatre bases sont faits
- les études sur le lion et l'élan de Derby ont démarré
- le recyclage du personnel du volet suivi écologique sur l'utilisation du Cybertracker est fait.

## Les acquis du semestre

### Concernant la direction du projet

La conjoncture particulière a obligé l'ensemble des cadres de la direction du projet à rechercher des opportunités qui pouvaient d'une part, permettre la continuité des activités sur le terrain, et d'autre part, de préserver les biens du projet au niveau de la cellule administrative à Bangui contre les actes

de pillage et de destruction fréquents en cette période de troubles.

L'une des initiatives prises par la direction de la composante a consisté à faire passer par le territoire de la République Démocratique du Congo, jusqu'à Mobaye Mbongo avant de traverser en RCA par les préfectures de la Basse-Kotto, de la Ouaka puis de la Haute-Kotto, certaines fournitures essentielles aux activités du projet pour atteindre la base de Sangha ; aussi, les transports par avion affrété ont-ils permis de résoudre l'épineux problème de manque de carburant et de lubrifiants qui devenait problématique pour toute la zone d'action du projet.

Le suivi et le contrôle des activités de la composante au niveau des bases ont été possibles grâce au matériel radio ; ces appareils ont été renouvelés en partie, certains postes ont été remis en état ; par ailleurs, les déplacements sur le terrain en avion ont permis à la direction de continuer à accomplir ses missions.

## Les moyens de la composante

### Les moyens humains

S'agissant des cadres, la composante à la fin du semestre disposait de :

- 1 chef de composante
- 2 responsables administratifs et financiers ( un cadre expatrié et un cadre national )
- 1 directeur national
- 4 conservateurs
- 4 conservateurs adjoints
- 1 comptable
- 2 responsables ZCV ( un cadre national et un cadre expatrié)
- 1 responsable LAB
- 1 pilote

Il importe de noter que le contrat de l'expert

responsable de la LAB est parvenu à son terme. Simultanément, l'expert en ZCV a interrompu le sien pour rejoindre un nouveau poste au Niger en accord avec le Bureau d'études AGRECO.

Enfin pour la LAB, la composante a bénéficié d'un appui financier du secteur privé de la chasse lequel a permis la prolongation de la durée des prestations de l'expert LAB jusqu'à la fin du mois de juin d'une part, et la mise à disposition d'un assistant à ce dernier pour quelques mois d'autre part.

### La formation des cadres et agents du volet suivi écologique

Entre janvier et juin 2003, la composante a bénéficié de trois séances de formation.

□ La première a porté sur l'utilisation du cybertracker ; elle s'était déroulée à la base de Sangba et a connu la participation des surveillants pisteurs, des agents du suivi écologique ainsi que de deux étudiants de l'Institut supérieur de développement rural de M'Baïki (Université de Bangui) option eaux et forêts, en stage de fin d'études (un candidat Ingénieur forestier et une candidate technicienne supérieure). Cette formation a été organisée et conduite par le conservateur de la zone pilote de Sangba, superviseur de la Cellule SIG/Cybertracker de la composante.

□ La seconde a eu lieu également à Sangba et portait sur le SIG ; cette formation a été dispensée par Pascale Janvier, experte en SIG et Cybertracker lors de sa mission pour la mise en place du SIG ZCV. Cette formation a ainsi amélioré les connaissances du superviseur, responsable du SIG ZCV et du cartographe dans le domaine du SIG et de la cartographie numérique. Cette formation s'est déroulée du 29/03 au 09/04/2003.

□ La troisième séance de formation s'est déroulée en Italie au Centre Commun de Recherche (CCR)

## Les effectifs de la composante

Bases	Direction Bangui	Sangba	Manovo	Bamingui	Gordil	Direction suivi écolo.	Total
CT ZCV	1	1	1	1	1	1	2
Surveillant pisteurs	1	5	11	5	14	1	35
Chef patrouille	1	1	1	1	1	1	2
Chef d'équipe	1	3	3	1	1	1	8
Agent suivi écologique	1	4	4	3	1	1	12
Autres agents	11	26	22	14	18	1	92
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>155</b>

La dénomination « autres employés » représente le personnel administratif, ainsi que les ouvriers et manoeuvres recrutés par la composante.

Désignation	nbre	Bangui	Bamingui	Manovo	Sangba	Gordil	Observations
LC Toyota Hilux	8	1 (Prado)	1	1	2	1	Bon état
Land rover	7	-	2	2	2	1	État moyen/8 ans
Unimog	2	-	-	1	-	1	8 ans
Iveco	1	-	-	-	1	-	8 ans
Tracteur agricole	4	-	1	1	1	1	8 ans
Tractopelle	3	-	-	1	1	1	8 ans
Groupes électrogène	6	-	1	2	1	2	1 en panne
Compacteur	4	-	1	1	1	1	8 ans
Niveleuse	3	-	-	1	1	1	8 ans
Armement	-	-	-	19	40	-	17 AK, 18 MAS 36, 5 MAT 49
Radio émet. récept	-	-	2	7	4	-	Bon état
Camions benne	-	-	1	1	2	01	8 ans
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Peugeot 306	-	1	-	-	-	-	-
Taro WW	-	1	-	-	-	-	-

du 16 au 28/06/2003 à l'intention des gestionnaires SIG du parc W et à laquelle ont pris part le superviseur et le responsable du SIG de ECOFAV/ZCV (respectivement Jean-Baptiste Mamang-Kanga et Alfred-Bertin Bangara).

Cette formation avait pour thème l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) pour l'exploitation de l'information environnementale dans la gestion des aires protégées »

#### Les moyens matériels

Les matériels roulants et autres équipements de la composante se résument dans le tableau ci-dessus. Les sept nouveaux véhicules Toyota ( six Land Cruiser et un Hilux ) acquis dans le cadre de cette phase ont permis d'améliorer les activités de terrain ; toutefois on note une surutilisation de ces véhicules en partie d'un fait de l'étendue de la zone d'action du projet mais aussi liée à la vétusté des autres véhicules en particulier les Land Rover et les Unimog, sollicitant de fait beaucoup plus les nouveaux véhicules.

#### Les moyens financiers

Depuis le mois de décembre 2002, lors des travaux du Comité Technique de Suivi du programme ECOFAC à São Tomé, les insuffisances budgétaires pour terminer l'année 2003 pour la plupart des composantes étaient la grande préoccupation des participants. Bien qu'une partie des reliquats de la composante ZCV ait été prélevée pour financer les activités des autres composantes, et malgré la volonté affichée de tous les participants au CTS de ne pas arriver à une fin précoce des activités du programme avant la fin de la durée de la convention de financement et l'aboutissement des négociations pour une nouvelle phase, le problème budgétaire est demeuré non solutionné jusqu'à la fin du semestre.

Des mesures de réduction de certaines activités devaient ainsi être prises malgré le caractère particulier des activités de la composante par rapport à celles des autres ; ceci en vue de garantir la poursuite des activités prioritaires telle la lutte contre le braconnage ; cette dernière se poursuivra afin d'éviter que le braconnage, en voie d'être contenu, ne se redéveloppe ; le Ministère de tutelle (l'état centrafricain) n'a actuellement pas les moyens de prendre cette activité à sa charge.

Une revue des dépenses initialement prévues pour les cinq premiers mois de l'année 2003 a été faite par la direction du projet accompagnée des mesures suivantes:

- le non remplacement des agents licenciés ou décédés pour les postes jugés non prioritaires et n'ayant pas d'impact important sur les activités du projet ;
- la suspension du recrutement des surveillants-pisteurs (environ soixante) pour renforcer l'effectif compte tenu des démissions et des décès lors des accrochages avec des braconniers étrangers
- la réduction des durées des patrouilles ;
- la réduction des heures de fonctionnement des groupes électrogènes sur les bases....

Ces mesures devraient permettre avec le budget disponible de faire fonctionner la composante jusqu'au mois d'août au lieu de mai 2003, tel qu'initialement prévu dans le devis-programme 3 ; Les révisions du budget faites à São Tomé ont été revues puis approuvées lors des travaux du Comité Technique de Suivi en avril 2003 à Yaoundé.

#### Les missions d'évaluation et d'études accueillies par la composante durant le semestre

Ce semestre a été très important pour la composante vu le nombre et les objectifs des missions reçues par la composante ; il s'agit des missions d'études scientifiques sur certaines espèces

animales de très grande valeur pour le tourisme cynégétique pour lesquelles des données sur les populations et mouvements devraient permettre d'en améliorer la gestion.

- Du 14 au 21 février 2003 : mission de réalisation d'un film documentaire sur les activités et les réalisations de la composante ECOFAC – ZCV par un expert de l'Alliance Française conduite par Pierre Moscovino, Infographiste-vidéo. Ce film d'une durée de trente minutes environ présente les grandes lignes des activités de la composante : conservation, suivi écologique, exploitation des ZCV, réalisations des investissements à caractère socio-économique en faveur des communautés villageoises à partir des recettes des ZCV et des contributions du projet aux comités villageois.

- Du 19 au 21 janvier 2003 : visite de Christine Bernardeau, expert en mission d'évaluation pour l'Union Européenne.

- Du 25 février au 19 mars 2003 : Mission effectuée par Philippe Chardonnet en appui à l'étude sur les élands de Derby, pour la capture et la mise en place de colliers de radiotracking.

- Du 25 février au 27 juin 2003 : Mission d'étude sur le lion, conduite par Simona Savini.

- Du 02 au 26 avril 2003 : Véronique Choquette, étudiante belge, a démarré l'étude économique des zones cynégétiques villageoises.

- Du 06 au 18 avril 2003 : Mission de tournage d'un film par la chaîne de télévision ARTE sur les réalisations de la composante ; mission conduite par M. Jacques Arex, cinéaste et composée de Robert et Timothée Alazraki, respectivement cameraman et ingénieur du son. Ce film censé être disponible deux mois après son tournage n'est pas encore parvenu à la composante.

- En avril 2003, le projet a reçu la visite du conseiller à la Délégation de l'Union européenne, M. Pampaloni qui s'est informé de l'état d'avancement des activités et des contraintes auxquelles est confrontée la composante ZCV.

- Enfin, Monsieur Paolo Ciucci, chercheur et directeur des travaux dans le cadre de l'étude Eland de Derby a également séjourné pendant environ une semaine à Sangba pour évaluer le niveau d'avancement de cette étude.

#### Les missions effectuées à l'extérieur du pays par les responsables de la composante

Au cours du semestre, le chef de composante a participé en compagnie du directeur national aux travaux du Comité Technique de Suivi à Yaoundé; c'est au cours de cette rencontre que le problème de financement des activités des composantes pour la période de juin à décembre 2003, puis de janvier à juin 2004 a été examiné. Par ailleurs à la demande du Président du RAPAC, empêché, le chef de composante ZCV a présidé les travaux du conseil dont l'essentiel des décisions arrêtées a porté sur la confirmation de l'élection du Secrétaire exécutif du

RAPAC et le compte rendu de la conférence de presse organisée par le Président sortant du RAPAC à Paris en vue de faire connaître cette association aux institutions en charge de la gestion des ressources naturelles d'une part et des organismes financiers.

La seconde mission à l'étranger des cadres de la composante a concerné la formation en SIG en Italie de Mamang Kanga Jean-Baptiste conservateur de Sangba et de monsieur Bangara, cartographe.

La mission à la cellule de coordination des responsables administratifs et financiers de la composante pour la finalisation de la clôture du devis-programme numéro 2, a été reportée au second semestre.

### Volet conservation

#### Conservation de Manovo

La conservation de Manovo a eu au cours du semestre à faire face à plusieurs actes de braconnage étranger, en particulier tchadien ; les artisans miniers et les pêcheurs qui opèrent illégalement à l'intérieur du parc Manovo constituent une préoccupation pour les responsables du projet compte tenu des menaces fréquentes en direction des équipes du projet lorsque des braconniers locaux sont appréhendés et des saisies réalisées, les menaces étant proférées par des délinquants parfois avec l'appui de certains notables et autorités administratives commanditaires de ces actes.

Les déplacements tant en véhicule qu'à pieds des surveillants-pisteurs pour les opérations de lutte contre le braconnage, ont été possibles grâce aux travaux de réouverture et d'ouverture de pistes qui totalisent 754 kilomètres dont 70 Kilomètres de pistes nouvelles et 684 kilomètres d'anciennes pistes.

Les travaux sont réalisés sur la base de contrats passés avec des équipes de main d'œuvre recrutée parmi la population vivant en périphérie du parc.

Les durées de patrouilles mensuelles ont été réduites de vingt jours à dix suite aux mesures prises depuis le mois de mars pour réduire les dépenses afin de rallonger la durée d'utilisation des budgets disponibles et engagés dans le devis-programme n°3 initialement prévu pour les cinq mois de l'année 2003 à huit.

Les patrouilles effectuées au cours du semestre

Bien que leur intensité ait diminué de moitié, les opérations de lutte contre le braconnage dans le parc national Manovo Gounda Saint Floris se sont soldées par des arrestations de braconniers, des procès-verbaux dressés contre des délinquants transférés au tribunal de Ndele et par des saisies de divers objets. Les principaux délits constatés par PV sont surtout la chasse et la pêche illégale dans le parc, la pénétration et la circulation dans le parc

sans autorisation;

La situation ci-dessous montre le niveau des efforts accomplis par les patrouilles pour protéger les ressources naturelles du parc national Manovo Gounda saint Floris.

Récapitulation des braconniers appréhendés et des objets saisis :

- Procès verbaux	15
- Braconniers arrêtés	29
- Objets saisis	
• Vélos	18
• Cartons depoissons	04
• Sagaies	19
• Armes de guerre	03
• Chargeurs	02
• Munitions de guerre	19
• Munition de chasse	04
• Moto pompes	02
• Filets	07
• Pelles	20
• Arme de chasse 5 coups	01
• Peau de python	01
• Epervier	01
• Queue de buffle	01
• Barre à mines	06
• viande saisie	700 Kg
• Arme artisanale	01

Il convient de noter que des procès-verbaux n'ont pas été dressés contre de nombreux bergers appréhendés; des chevaux, moutons et bovins ont été saisis à l'intérieur du parc par les patrouilles. Bergers et bétail ont été remis à Monsieur le Sultan

Maire de Ndélé qui leur a prodigué le conseil de ne plus entrer dans le parc avec leur troupeaux d'animaux et les a autorisé à regagner leur pays, le Tchad.

Les activités de pêche contrôlée dans les cours d'eau situés à l'intérieur du parc

Le parc national demeure le seul endroit de la région qui abritent des mares et cours d'eau permanents et où les poissons se reproduisent et sont en grande quantité et diversité d'espèces ; pendant la saison sèche et notamment durant les mois de janvier à mai, d'importantes quantités de poissons meurent de la sécheresse et sont mangées par les oiseaux en migration ou certains carnivores. Dans le but de récupérer ces poissons et de réduire les actes de braconnage local justifié en partie par la recherche de protéines animales, le Ministère de tutelle à titre exceptionnel, a autorisé des groupements de pêcheurs des villages environnant le parc d'organiser des pêches à des endroits précis des cours d'eau du parc à savoir : Manovo, Koumbala, Gounda, et Goro. ces activités de pêche sont limitées dans le temps et sont contrôlées par les surveillants-pisteurs ; les groupements de pêcheurs viennent des villages Akoursoulback,

Mois	Nbre	Durée	km
Janvier	3	20	750
Février	4	20	740
Mars	4	20	1080
Avril	4	20	900
Mai	2	10	550
Juin	1	04	285
<b>Total</b>	<b>18 patrouilles</b>	<b>94 jours</b>	<b>4305</b>

#### Situation des pistes entretenues

n° contrats	dates	Pistes	Nature des travaux	km
N° 001	14/01/2003	Diadoulou - Bamario	Réouverture	70
N° 002	14/01/2003	Yangoubakoya		
		Pourtour Aérodrôme	Réouverture	25
N° 003	14/01/2003	Italia - Magamba I	- // -	65
N° 004	14/01/2003	Manganba II - Ahamit Laurent	- // -	65
N° 005	14/01/2003	Bretelle N° 1 à 4	- // -	95
N° 006	14/01/2003	Des crêts à Dangavaya	- // -	25
N° 007	14/01/2003	Croisement Tofio à Massaberta	- // -	45
N° 008	14/01/2003	Bretelle N° 3 à 2e radier	- // -	40
N° 009	14/01/2003	Liaison Manovo à haute Kourou	- // -	15
N° 010	14/01/2003	Bretelle N° 1 à N° 10	- // -	20
N° 012	10/03/2003	Fougerole		109
N° 001	14/02/2003	Tofio à Basse Gounda	Ouverture	70
N° 002	10/03/2003	Haute - Manovo à rive gauche	- // -	35
N° 0121	24/03/2003	Radier sur Sara axe Koumbala à Gounda campement	Réouverture	70
N° 013	24/03/2003	Radier axe Kourou campement Koumbala	Réouverture	3
N° 0123	12/02/2003	Radier Manovo à Koumbala	- // -	5
N° 004	14/01/2003		- // -	2
<b>TOTAL</b>				<b>754</b>

**RCA - PDZCV**

Ambassana, Doum, et Aliou. Malheureusement, les protocoles d'accord passés entre les groupements de pêcheurs et la conservation du parc ne sont pas respectés et donnent lieu à de nombreux malentendus. Cette expérience ne sera pas à renouveler si les conditions ne sont pas réunies pour un respect total des modalités définies pour la conduite de cette activité sans violation des statuts juridiques du parc.

Les activités menées par les agents du volet suivi écologique dans le parc national de Manovo Gounda Saint Floris

Les agents du suivi écologique, par manque de moyens propres à ce volet, ne peuvent sortir sur le terrain qu'en mission conjointe avec les équipes de lutte contre le braconnage.

Les observations faites par les agents du suivi écologique durant le semestre sont résumées ci-après.

☐ Concernant les mammifères : les données ci-après montrent que le parc reste la zone où les cobs de buffon et cobs de fassa sont encore bien représentés ; les patrouilles pour la LAB ne sont faites sur des secteurs du parc souvent fréquentés par les braconniers et les pêcheurs braconniers; ces données ne sont qu'indicatives et ne reflètent pas l'état des espèces animales qui existent dans le parc.

Espèces	Observ
Hippopotame <i>Hippopotamus amphibius</i>	29
Cob de Fassa <i>Kobus defassa</i>	40
Cob de Buffon <i>Kobus kob</i>	65
Phacochère <i>Phacocheirus aethiopicus</i>	06
Potamochère <i>Potamocheirus porcus</i>	03
Guib Harnaché <i>Tragelaphus scriptus</i>	05
Céphalophe de Grimm <i>Sylvicapra grimmia</i>	05
Lion <i>Panthera leo</i>	01

Les agents de ce volet durant leurs travaux sur le terrain, ont compté 69 animaux (49 cobs de Buffon et 20 cobs de fassa) tués par des prédateurs. Ce constat pourrait laisser supposer une augmentation des populations des prédateurs, notamment les hyènes. Le statut des lions reste préoccupant compte tenu des effectifs de cette espèce observés par les patrouilles de surveillants-pisteurs et les agents de suivi écologique, dénotant une faiblesse remarquable.

☐ Concernant l'avifaune :

Le parc national Manovo Gounda Saint Floris reçoit plusieurs milliers d'oiseaux migrateurs ; les zones les plus fréquentées sont les mares et les lits des cours d'eau, particulièrement la mare de Dongolo, de Gâta, les rivières Gounda et Goro.

Les espèces identifiées pendant la période considérée sont le jabiru du Sénégal, le bagadai casqué, le coucal du Sénégal, le touraco vert, le bulbul commun, le râle africain, le martin chasseur à poitrine bleue

Jusqu'en mars, les espèces d'oiseaux migrateurs

observées dans le parc sont le pélican gris, la cigogne d'abdim, la cigogne épiscopale, l'oie armée de Gambie, le canard casqué, le cormoran africain.

La flore caractéristique des secteurs visités par les agents du suivi écologique

Afin de disposer de données permettant d'établir des liens entre les habitats, l'alimentation et la faune observée durant les patrouilles et les comptages effectués par le volet suivi écologique, ont été identifiées les espèces d'arbres et de graminées caractéristiques de la partie du parc sous la supervision de la base de Manovo. Les principales espèces de plantes et graminées observées le long des pistes empruntées par les équipes de patrouilles sont :

Espèces	Noms vernaculaires
<i>Beilschmiedia Jacques -felixi</i>	Ngriki
<i>Butyrospermum paradoxum</i>	Balawa
<i>Combretum hippolinum</i>	Kavra
<i>Daniella oliveri</i>	Bealo
<i>Xilopia aethiopica</i>	Mazindi
<i>Isobertinia doka</i>	Kava
<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Eché
<i>Hypparrhenia rufa</i>	Angboyi
<i>Panicum maximum</i>	Tchéne
<i>Vossia cuspidata</i>	Sowa

Les éléments enregistrés dans la station agrométéorologique et climatique ainsi que les données relatives au niveau d'eau dans la rivière Manovo entre janvier et juin 2003 montrent que :

- La température à partir de différents thermomètres sous abri et dans le sol à différentes profondeurs.

- Thermomètre mouillé : température moyenne pendant le semestre : 22,4 °C
- Thermomètre sec : 28,4 °C
- Thermomètre à 50 cm dans le sol : 30,7 °C
- Thermomètre dans le sol à 100 cm de profondeur : 30,6 °C

- S'agissant de la pluviométrie et de la hauteur des eaux dans la rivière Manovo

Au cours du semestre la hauteur d'eau des pluies tombées pendant environ vingt deux jours a été de 413,6 millimètres alors que le niveau d'eau dans la rivière Manovo est relevé ci-après :

	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin
Maxi	56	50	47	48	47	95

### Espèces migratrices ayant séjourné dans le parc

- Pelican gris *Pelecanus rufescens*
- Cigogne d'Abdim *Ciconia abdimii*
- Cigogne épiscopale *Ciconia episcopus*
- Oie-armée de Gambie *Plectropterus gambensis*
- Canard à bosse *Sarkidiornis melanotos*
- Cormoran africain *Phalacrocorax africanus*

Ces données sont communiquées au service météorologique à Bangui qui les interprète et assure leur diffusion.

### Conservation de Bamingui

La conservation de Bamingui dont la mission essentielle est la protection du parc national Bamingui fait frontière avec les villes de Mbrès et Kaga Bandoro, toutes occupées par la rébellion armée. C'est pour cette raison qu'elle a consacré une partie de ce semestre à des activités de gardiennage des installations du projet contre d'éventuelles avancées des rebelles vers la ville de Bamingui, ce qui n'a pas eu lieu heureusement.

Tous les surveillants-pisteurs étant mobilisés pour la sécurité de la base, les sorties sur le terrain pour les opérations de lutte contre le braconnage ont été réduites ; aussi, les appuis militaires et des agents des eaux et forêts pour la lutte contre le braconnage apportés chaque année sur financement du fonds forestier, n'ont pas été possibles.

#### Travaux d'aménagement des pistes

Comme prévu dans le devis-programme, trois pistes seulement ont été retenues pour être aménagées au cours du semestre, les 90 % des pistes du parc ayant été entretenues pendant les premiers mois de la saison sèche 2002/2003 (novembre et décembre 2002).

Pour la réalisation de ces travaux, la conservation a engagé trois équipes avec un effectif total de 18 personnes

#### Construction de radiers à l'intérieur du parc

Quatre radiers ont été construits ; trois équipes de vingt personnes ont été recrutées pour réaliser ces travaux ; il s'agit des radiers : Fouboulou, Nguerefara 1, Ngafa et Nguerefara 2.

#### Entretien des salines

Dans le parc national de Bamingui – Bangoran, six salines n'ont pu être alimentées en sel du fait des difficultés d'approvisionnement de la composante. Les trois salines aménagées aux alentours de la base accueillent de nombreuses espèces telles le cob de

#### Situation des pistes entretenues

n° contrats	dates	Pistes	Nature des travaux	km
093	7/03/03	Piste Kpidin au Charie	ouverture	90,5
094	7/03/03	Piste mare rouge		58
095	7/03/03	continuité piste Fougerole		45
<b>TOTAL</b>				<b>193,5</b>

Buffon, le cob de Fassa, le redunga, le céphalophe de Grimm, le céphalophe à flancs roux, le babouin et la hyène tachetée.

#### Activités de lutte contre le braconnage

Le secteur de la piste Fougerole situé à 180 km au nord du parc vers le Chari a connu en février et mars la présence des rebelles tchadiens à cheval et ânes qui se sont livrés à des actes de braconnage dans le parc national sans que la conservation n'intervienne par manque de surveillants-pisteurs.

En avril, tous les pisteurs de Bamingui étaient mobilisés pour renforcer l'effectif des surveillants-pisteurs de Gordil, afin d'assurer la protection des biens du projet contre d'éventuelles attaques des bandits en provenance du Soudan ou du Tchad.

Les trois surveillants-pisteurs restés à la base n'ont pu assurer avec le conservateur la surveillance de la partie sud et nord du parc.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les patrouilles ont connu une faible intensité à l'intérieur du parc de Bamingui durant le semestre.

#### Résultats des patrouilles

Braconniers locaux arrêtés	3
Pêcheurs braconniers arrêtés	5
Braconniers étrangers arrêtés	0
Pêcheurs braconniers étrangers arrêtés	2
Braconniers évadés	4
Pêcheurs braconniers évadés	5
Arme de chasse moderne saisies	1
Arme à feu de fabrication artisanale	1
Munition de guerre	1
Pirogues détruites	6
Munitions de chasse	8
Filets	9
Sagaies	3
Câbles métalliques	43
Morceaux de viande saisis	43

De tous les braconniers et pêcheurs braconniers appréhendés, certains ont été relaxés après avoir effectué une peine (sous forme de travaux), tandis que quelques-uns ont été entendus sur procès-verbal transmis à la justice.

A la liste qui précède, il faut ajouter quatre armes de fabrication artisanale saisies lors des patrouilles effectuées dans les secteurs de chasse des sociétés Hunters Africa et Centrafrique safari

### Les contentieux

La première transaction en termes de pénalité infligée à Monsieur Yavola René, président de la communauté villageoise de Niango arrêté par le conservateur national dans le parc était de 150.000 FCFA. Elle a été totalement recouverte et versée dans la caisse de la Zone Cynégétique Villageoise de Niango.

### Les observations sur la faune

Les données sur les observations de la grande faune sauvage du parc national de Bamingui Bangoran, collectées par les agents du suivi écologique lors de leurs différentes missions durant le semestre sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Les différentes observations mettent en évidence une faible fréquentation de l'éléphant et de la girafe dans certains secteurs du parc.

Ces animaux, pour se protéger, se réfugient dans des zones d'accès difficile.

### Conservation de Gordil

Le premier semestre est marqué par la relance des activités de la composante ZCV dans la préfecture de la Vakaga, en particulier la partie nord et est du parc national Manovo Gounda Saint Floris, le calme étant revenu dans cette zone après une période assez tendue au cours du second semestre 2002 suite aux agressions perpétrées par les ressortissants Soudanais et Tchadiens sur les populations riveraines.

Au début du semestre, les activités ont été orientées essentiellement sur les travaux de réouverture et ouverture des pistes de surveillance dans le parc ainsi que les pistes de chasse dans les deux zones ZCV Vakaga. Divers travaux d'entretien des infrastructures de la base de Gordil sont également prévus.

Les travaux d'aménagement des infrastructures de la base

Les travaux d'aménagement menés concernent la réhabilitation de quelques logements de la base et en particulier celui du conservateur national. Ces travaux ont consisté à réfectionner la peinture interne et externe du bâtiment ; la réfection de la

### Intensité et distribution des patrouilles

	janv.	février	mars	avril	mai	juin	Total
Nbre de patrouilles	0	1	1	3	2	2	9
Jours de patrouilles	0	10	3		12	11	36
km parcourus							
- En voiture	0	0	250	300	138	100	788
- A pied	0	138,5	0	20	76	134	368,5

paillote et les travaux d'électricité. Une nouvelle paillote à la case de passage a été construite.

Les entretiens ont porté sur le désherbage de la base, la remise en état de la piste Gordil – radier Vakaga sur une distance de sept kilomètres environ et de la piste rurale Gordil – aéroport.

### Les travaux de réouverture et d'ouverture de pistes

Ces travaux ont été exécutés pour permettre à l'équipe LAB de mener à bien les activités de surveillance du parc. Ces pistes sont également préparées pour les activités cynégétiques dans les zones de Bahr Aouk Ouandja Vakaga (BAOV) et Délémbe Sergobo (DS) pour le déroulement des safaris de la saison touristique 2002-2003 ; elles ont également permis au conseiller technique ZCV d'assurer le suivi et le contrôle des activités cynégétiques dans l'ensemble des zones de chasse.

Le tableau ci-dessous fait état des pistes aménagées par la conservation et par le comité de gestion dans les ZCV Bahr Aouk Ouandja Vakaga et Délémbe Sergobo au cours de la période indiquée par le programme d'activités élaboré par la conservation.

L'ensemble des pistes aménagées pour les opérations de lutte contre le braconnage local et étranger totalise une longueur de 139 kilomètres ; ces travaux étaient réalisés également pour la chasse dans les deux ZCV.

Pistes	km
Maka limite Tiringoulou	26
Limite Ndiffa-Tiringoulou-Manaho	45,2
Gordil – Maka	14,8
Manou – Croisement	7
Manaho - Délembé	46
Total	139

### Les activités de lutte anti-braconnage

Ce volet a pour objectif :

- la surveillance du parc national Manovo Gounda Saint Floris contre le braconnage étranger et la protection des espèces animales.

- le contrôle des troupeaux des éleveurs transhumants qui envahissent le secteur nord-ouest du parc à la recherche du pâturage et de l'eau.

- la lutte contre le braconnage local dans la zone protégée.

Observations	Fév.	mars	avril	mai	juin
Eléphant	-	-	-	-	-
Buffle	-	-	33	180	-
Eland de Derby	25	01	20	288	-
Hippotrague	12	36	36	50	-
Bubale	11	18	10	71	05
Potamochère	11	-	-	-	-
Cob defassa	36	65	02	02	-
Cob de Buffon	11	27	26	04	24
Lion	-	-	-	02	-
Céph. à fl .roux	06	04	12	03	02
Céph.de Grim	06	10	07	-	-
Céph.bleue	-	-	-	-	-
Céph.à dos j.	-	-	01	-	-
Ourébi	05	04	-	-	-
Guib harn.	05	13	06	02	04
Leopard	-	-	-	01	02
Giraffe	-	-	-	05	-
Damalisque	-	-	-	07	-
Hippopotame	-	-	22	-	11
Phacochère	-	39	-	06	12
Crocodile	-	03	10	-	-

- l'appui aux communautés villageoises et le suivi des investissements réalisés par chaque communauté et financés par les revenus de la chasse.

- le contrôle des activités cynégétiques dans les deux ZCV Vakaga.

Au cours de ce semestre, les activités LAB ont démarré par des patrouilles en véhicule et à pied pour la surveillance du parc.

L'effectif du personnel LAB Gordil étant très faible, il n'a pas été possible de couvrir l'ensemble de la zone protégée ; l'équipe des surveillants pisteurs a été appuyée par les éléments d'auto-défense prépositionnés dans les différents villages avoisinant la zone du projet. Ces éléments d'autodéfense ont pour mission première de défendre la population et leurs biens contre les éventuelles agressions des bandits en provenance du Soudan ou du Tchad. Ils sont en second lieu impliqués dans la mission de sauvegarde de leur richesse faunique, source de revenus pour les populations riveraines des zones cynégétiques villageoises.

#### Les patrouilles

Des patrouilles ordinaires et rapprochées très intensives sont programmées pour la surveillance du parc conduite par l'équipe des surveillants-pisteurs et coordonnées par les assistants techniques de lutte anti-braconnage.

Le tableau ci-dessus donne la répartition des patrouilles selon par mois.

#### Conservation de Sangba

#### Aménagement d'infrastructures

De janvier à juin 2003, compte tenu des difficultés de fonctionnement liées à la situation politique, il n'a pas été possible de recevoir dans les délais impartis les matériaux requis pour la finition des différents travaux entamés au cours du premier semestre 2002. Quelques travaux d'aménagement ont toutefois pu être réalisés. Il s'agit notamment de :

1. la continuation des travaux de réparation des logements du personnel d'appui
2. la finition des travaux des deux bungalows et du restaurant
3. le transfert du groupe électrogène vers le nouveau local construit à cet effet ainsi que de tous les travaux d'électricité y afférents.
4. les travaux de réparation d'une partie de l'axe Sangba-Bamingui ; travaux qui ont consisté à combler au moins six grands trous;
5. enfin, des travaux de désherbage habituels de l'aérodrome

#### Les travaux d'aménagement des pistes de surveillance

Les travaux d'ouverture et de réouverture des pistes font partie intégrante des aménagements qui sont réalisés par la conservation afin d'avoir accès à l'ensemble de sa zone ; au total 817,9 kilomètres de pistes dont 15 kilomètres de nouvelles ont été aménagés. L'axe Sangba-Bamingui a également été remis en état.

Site	km	Coût (FCFA)
Sangba-Bamingui	120	360.000
PK 80 Boumbala-Mbira		
-Godovo	68.6	205.800
Da-Croisement Kpata	23.5	70.500
PK 48-Rivière Bamingui		
Boungou	46	138.000
MagbaI-Bangoran-Godovo	40	120.000
MagbaII-Bangoran	30	90.000
MagbaIII-Mare Davka	15	45.000
Transversale 1	54.8	164.400
Traversale 2	15+48	234.000
Transversale 3	63.3	199.900
Déo-Ndagra-Mbolo		
2 ponts	68	204.000
Sangba-Pont Naturel	30	90.000
Croisement kpata-Rivière		
-Gbatou	64.3	192.900
Source Ndatchézo-		
Manovo-Gbatou	42.4	127.200
Koiumbala	53.1	159.300
Kpata-Campement		
Gbatou	50.9	152.700
Total	817.9	2.453.700

#### Activités de LAB

L'effectif constituant le corps LAB était de 9

Mois	Nbre patrouilles	dont en véhicule	dont à pied	km
Janvier	0	0	0	0
Février	7	6	1	1517
Mars	10	8	2	124
Avril				
Mai				
Juin				
Total				

Surveillants pisteurs (SVP) tous grades confondus. Toutefois il faut ajouter les onze gardes de chasse villageois (GCV) qui ont apporté un fort et constant appui aux différentes patrouilles. Cette saison, comme ce fut le cas à la même période de l'année dernière, la zone a connu un calme relatif, aucune pénétration de braconniers étrangers n'étant enregistrée. Ce calme s'explique soit par la nouvelle approche en matière de LAB qui consiste à contrôler les axes de pénétration des braconniers dans la partie est de la zone d'action de la composante, soit du fait des événements dans la région du Darfour au Soudan ainsi que ce qui est arrivé dans la commune de Ouandja avec l'engagement ferme des éléments d'autodéfense pour contrer leurs agresseurs venant des pays limitrophes.

Les patrouilles pour la LAB ont été ainsi entièrement consacrées à la surveillance contre le braconnage local et les diamantaires qui opèrent dans le secteur ; les résultats de ces opérations ont été édifiants dans l'ensemble.

Un fait marquant fut la cérémonie d'incinération des armes d'origine artisanale et d'autres engins de braconnage tels les câbles d'acier ; cette cérémonie a eu lieu à Manovo le 10 juin 2003 en présence du Préfet du Bamingui-Bangoran, représentant le Ministre des Eaux et Forêts et au cours de laquelle environ trois cent armes et divers engins ont été incinérés.

Pendant la période, les activités de la LAB à l'instar des autres activités de la composante, n'ont pas été épargnées des mesures de rationnement budgétaire imposées par les difficultés financières au niveau de l'ensemble du programme ECOFAC; la direction du programme a malgré elle aussitôt diffusé une note demandant que la durée des patrouilles pour la LAB soit réduite de moitié. Cela a inéluctablement fait baisser l'intensité et la distribution des patrouilles dans l'ensemble de la zone d'intervention.

Les différentes saisies opérées font état de :

- 9 motopompes
- 2 vélos
- 34 câbles d'acier
- 8 armes de chasse de fabrication artisanale
- 4 armes de chasse manufacturées
- 17 munitions de chasse
- 1 braconnier en fuite

#### Intensité et distribution des patrouilles

Il y a eu au total 25 patrouilles totalisant 152 jours et correspondant aux caractéristiques suivantes :

- La moyenne mensuelle des patrouilles est de 4
- Le nombre de jours de patrouilles régulières en voiture est de 56
- Le nombre de jours de patrouilles régulières à pied est de 96
- La distance totale parcourue : 442 kilomètres.

La zone a été couverte de manière uniforme; recevant l'appui de l'équipe de la LAB de la société Chasse Vision Safaris pour la partie sud-ouest, de celle de Centrafic Safari et de Ngoumbiri Safari pour la partie est.

#### Volet zones cynégétiques villageoises

Le programme d'activités du semestre pour le volet ZCV a concerné les actions suivantes :

- la continuation des aménagements des zones villageoises pour le déroulement des safaris au titre de la saison cynégétique 2002-2003
- le suivi du déroulement des safaris
- la commercialisation de viande
- le recouvrement des recettes
- l'analyse des réalisations de la saison touristique en ce qui concerne les quotas d'abattage et la proposition de nouveaux quotas pour la prochaine saison
- l'élaboration et le suivi des budgets des comités de gestion et des communautés villageoises

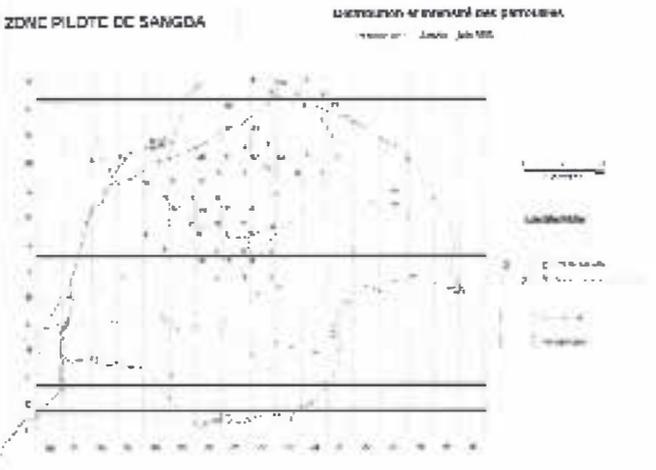
Les travaux d'aménagement exécutés ont porté uniquement sur l'entretien des pistes, des campements de chasse et des salines en vue de préparer la nouvelle saison de chasse 2002-2003.

Ces aménagements ont porté sur les six des sept ZCV existantes de Bamingui- Bangoran et les deux de Vakaga.

En ce qui concerne les travaux d'entretien des pistes de chasse et de surveillance, et d'aménagement des campements de chasse : 3005 kilomètres de pistes, huit campements de chasse ont été aménagés pour ce qui est de la préfecture de Bamingui Bangoran tandis que pour les deux zones cynégétiques villageoises de la Vakaga, 163,8 kilomètres de pistes et cinq campements dont deux secondaires sont entretenus du fait de la présence d'un seul safari sur la ZCV Barh- Aouk -Ouandja -Vakaga et d'aucun sur la ZCV Délémbe Sergobo au cours de la saison 2002/2003.

#### Les résultats de l'exploitation des zones cynégétiques

La saison cynégétique qui s'est terminée en mai 2003, a été moins bonne dans son ensemble du fait des événements que le pays a connus et qui n'ont pas permis à de nombreux chasseurs ayant réservé



des safaris de venir en RCA pour des raisons de sécurité.

De façon globale, sur les neuf zones cynégétiques villageoises que la composante a mises en place, trois d'entre elles n'ont pas été exploitées. Il s'agit de Boungou Ouadda, Miangoulou et Délémbé. Quant aux six autres zones, les réalisations sont d'environ 40% selon la plupart des sociétés de chasse qui y opèrent car beaucoup de safaris ont été annulés. Les zones villageoises ont en total accueilli trente deux chasseurs pour vingt et neuf safaris ; soixante dix animaux ont été abattus

Malgré les problèmes auxquels les activités cynégétiques ont été confrontées au cours de la saison, les recettes recouvrées par ce volet au titre des différentes taxes et redevances ont totalisé un montant de 68.897.000 francs CFA répartis comme indiqué ci-après :

Taxes d'abattage	27.410.000
Utilisation du secteur	27.459.340
Location de la zone	10.691.000
Gardiennage du campement	1.400.000
Commercialisation de la viande	1.937.280

Ces recettes ont reçu les affectations suivantes :

Fonds forestier	5.482.000
Communes	6.249/701
Gestion des ZCV	24.400.155
Communautés villageoises	32.765.766

### Les réalisations des ZCV

#### LES ZCV de la préfecture de Bamingui- Bangoran

##### □ ZCV Idongo-da-Bangoran

##### • Travaux d'aménagement de la zone

Ces travaux sont de trois types :

- l'entretien des anciennes pistes de surveillance envahies par les herbes pendant la saison pluvieuse ou l'ouverture de nouvelles pistes tant pour la surveillance que pour les activités de chasse,
  - l'entretien des barrages de retenues d'eau ou des salines
  - et enfin l'entretien des campements de chasse
- S'agissant des pistes, 1192,1 kilomètres de piste ont été travaillés dont 1155,4 kilomètres de travaux de réouverture et 36,7 kilomètres de pistes nouvellement ouvertes.

Deux campements de chasse existants sont aménagés :

- campement de chasse de Bangoran (campement principal)
  - campement de Gbatou (campement secondaire)
- Vingt trois salines ont été aménagées.

##### • L'exploitation de la ZCV

Les safaris sur la zone cynégétique d'Idongo-Da-Bangoran ont démarré le 6 janvier 2003 ; huit chasseurs ont été reçus sur la zone, totalisant huit safaris sous la conduite d'un guide de chasse licencié, d'un guide provisoire et de deux aspirants guides de chasse.

Les réalisations en ce qui concerne les quotas d'abattage sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les quotas réalisés sur la zone d'Idongo da Bangoran représentent un taux d'environ 54%

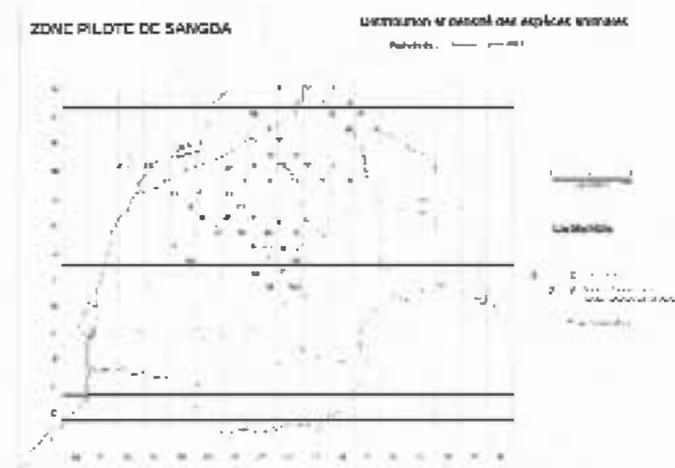
##### • Commercialisation de la viande

La viande des animaux abattus légalement par les chasseurs touristes est récupérée et vendue aux populations et aux employés du projet. Les recettes ainsi obtenues sont versées sur les comptes des communautés pour des investissements d'intérêt général.

Les recettes de vente de viande ont totalisé 916.890 FCFA. 5% soit 103.325 FCFA sont versés à l'équipe de vente de viande et 813.565 au profit de la caisse de la ZCV Idongo- Da- Bangoran.

Les revenus des activités de chasse sur cette zone cynégétique se présentent de la manière suivante :

- Taxe d'abattage	14.050.000 FCFA
- Location du secteur	3.137.500 FCFA
- Utilisation du secteur	8.522.500 FCFA



- Gardiennage du campement 350.000 FCFA
  - Commercialisation viande 813.565 FCFA
- soit un total de 26.873.565 FCFA

qui ont connu les affectations suivantes :

- Gestion de la zone (travaux d'aménagement de la zone, lutte contre le braconnage et salaires des employés 8.606.570 FCFA
- Communautés villageoises 12.271.995 FCFA
- Communes 2.735.000 FCFA
- Fonds forestier 2.810.000 FCFA

#### ☐ ZCV Bohou- Kpata (ZCVBK)

##### • Travaux d'aménagement

Les travaux d'entretien des pistes de chasse ont concerné la réouverture de 667,5 kilomètres ; l'unique campement de chasse existant sur la zone a été aménagé.

##### • L'exploitation de la zone

Les sept chasseurs que la ZCV a reçus ont effectué sept safaris guidés par deux guides licenciés, trois aspirants guides et un guide provisoire

Sur cette zone, le taux de réalisation des quotas est très faible (± 16.6 %) du fait des nombreux cas d'annulation de safaris liés à la conjoncture politique.

##### • Commercialisation de la viande

La somme obtenue en recettes de viande est 491.100 FCFA. 5% revenant à l'équipe de vente de viande soit 36.970 FCFA, 454.130 FCFA sont versés au bénéfice de la caisse ZCV Bohou Kpata

##### • Situation des recettes

Taxe d'abattage 3.760.000 FCFA

Location secteur

500.000 FCFA

Utilisation du secteur

3.350.000 FCFA

Gardiennage du campement

300.000 FCFA

Commercialisation viande

454.130 FCFA

Total

8.414.130 FCFA

##### Répartition des recettes :

Fonds forestier

752.000 FCFA

Commune

664.000 FCFA

Gestion de la zone

3.063.239 FCFA

Communautés villageoises

3.934.891 FCFA

#### ☐ ZCV Manovo- Zamza

##### • Travaux d'aménagement

Les trente trois kilomètres de piste de chasse de la zone villageoise ont

été aménagés grâce à l'appui logistique apporté par le locataire de la zone.

##### • L'exploitation de la zone

Cette zone est exploitée par la même équipe de guides qui loue la zone cynégétique villageoise de Bohou Kpata à savoir la société Ngoumbiri safari Huit safaris ont été conduits sur le secteur avec les résultats figurant dans le tableau ci-dessous.

##### • Commercialisation de la viande

(voir tableaux ci-dessous)

##### • Situation des recettes

Taxe d'abattage 3.670.000 FCFA

Location 1.623.750 FCFA

Utilisation secteur 1.262.375 FCFA

Gardiennage 350.000 FCFA

Commercialisation viande 142.000 FCFA

Total 7.048.810 FCFA

##### • Répartition des recettes

Fonds forestier 734.000 FCFA

Communes 835.250 FCFA

Gestion zone 2.245.118 FCFA

Communautés villageoises 3.194.440 FCFA

#### ☐ ZCV Bamingui-Bangoran

##### • Aménagement de la zone

382,8 km de pistes sont réouverts. Le campement utilisé est celui du secteur de chasse n° 20 amodié par la même société.

##### • L'exploitation de la zone

Les safaris sont guidés par deux guides dont un centrafricain et un expatrié assistés d'un aspirant guide; la chasse sur la zone a débuté le 19 janvier

#### Pour 2003-2004 - ZCV Idongo- Da- Bangoran

	Espèces	Quotas attribués	Quotas réalisés	Solde quotas	Quotas	
					demandés	proposés
					par le guide de chasse	
	Bongo	2	2	0	3	3
	Buffle	15	9	6	20	15
	Eland Derby	7	6	1	10	8
	Hyppotrague	4	3	1	6	5
	Sitatunga	1	1	0	1	1)
	Léopard	2	0	2	3	2
	Lion	0	0	0	0	0
	Bubale	6	5	1	8	8
	Guib	6	1	5	7	6
	Ourébi	4	1	3	5	5
	Potamochère	6	1	5	6	6
	Phacochère	7	3	4	7	7
	Hylochère	1	0	1	2	2
	Céphalophe de Grim.	6	5	1	8	8
	Céphalophe dos jaune	4	0	4	4	4
	Céphalophe roux	6	1	5	8	8
	Céphalophe Bleu	6	0	6	6	6
	Babouins	15	11	4	20	20
	<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>124</b>	<b>106</b>

### ZCV Idongo- Da- Bangoran

Espèces	Nbre	Poids carcasses	Poids reçus	Viande avec os	Viande sans os	Total en kg	Total vente en Fcfa
Eland	6	1432,5	874,9	296	539,1	835,1	387.750
Bongo	2	117	94,3	62,7	25,2	88	47.725
Buffles	9	1386,2	768,5	363,1	350	713,1	320.265
Hippotrague	3	367,4	247	85,5	85,5	216,8	99.850
Bubale	2	151,6	146,9	101	101	135	43.900
Sitatunga	1	42,1	39,6	38,5	38,5	38,5	15.400
Phacochère	1	31	30	30	30	30	12.000
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>3.527,8</b>	<b>2.201,2</b>	<b>976,8</b>	<b>976,7</b>	<b>2.056,5</b>	<b>916.890</b>

### ZCV Bohou- Kpata

Espèces	Nbre	Poids carcasses	Poids reçus	Viande avec os	Viande sans os	Total en kg	Total vente en Fcfa
Elands	3	460	460	161,3	280	443,3	205.320
Buffles	4	616,6	606,6	269,1	286,5	555,6	250.880
Bubale	1	75,2	75,2	73	73	73	29.900
Guib	1	12,5	12,5	12,5		12,5	5.000
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1.164,4</b>	<b>1.154,3</b>	<b>515,9</b>	<b>566,5</b>	<b>1084,4</b>	<b>491.100</b>

2003 et trois safaris seulement ont été effectués

#### • Situation des recettes

Taxes d'abattage	2.650.000 FCFA
Location du secteur	800.000 FCFA
Utilisation secteur	5.580.025 FCFA
Commercialisation viande	252.835 FCFA
<b>Total</b>	<b>9.283.110 FCFA</b>

#### • Répartition des recettes

Fonds forestier	530.000 FCFA
Commune	557.550 FCFA
Gestion zone	3.635.938 FCFA
Communautés villageoises	4.559.622 FCFA

### □ ZCV Koukourou –Bamingui

#### • Aménagement de la zone

Une partie des travaux de réouverture des pistes a été réalisée par le locataire de la zone; le comité de gestion n'a entretenu que 539,3 kilomètres de pistes; l'unique campement sur la zone a été aménagé.

#### • Exploitation de la zone

La ZCV de Koukourou –Bamingui a également connu des annulations de safaris. Seulement trois safaris ont pu être réalisés, guidés par deux guides, un guide provisoire et un aspirant-guide.

### Pour 2003-2004 - ZCV Bohou- Kpata

Espèces	Quotas attribués	Quotas réalisés	Solde quotas	Quotas demandés par le guide de chasse	Quotas proposés
Eland Derby	3	3	0	3	3
Buffle	15	5	10	15	15
Bongo	2	0	2	2	2
Léopard	1	0	1	1	1
Bubale	1	1	0	1	1
Guib Harnaché	6	1	5	4	4
Ourébi	1	0	1	1	1
Céph.Grimm	3	0	3	3	3
Céph.flancs roux	7	0	7	6	6
Céph.Dos jaune	4	0	4	3	3
Potamochère	6	0	6	6	6
Phacochère	4	0	4	4	4
Hylochère	1	0	1	1	
Céphalophe bleu	6	1	5	6	6
Cynocéphales	6	0	6	6	6
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>11</b>	<b>55</b>	<b>62</b>	<b>61</b>

#### • Situation des recettes

Taxe d'abattage	3.060.000 Fcfa
Location de la zone	1.494.750 Fcfa
Utilisation de la zone	3.044.440 Fcfa
Commercialisation viande	256.065 Fcfa
<b>Total</b>	<b>7.855.255 Fcfa</b>

#### • Répartition des recettes

Fonds forestier	612.000 Fcfa
Communes (3)	757.950 Fcfa
Gestion de la zone	2.659.465 Fcfa
Communautés villageoises	3.825.840 Fcfa

### Les ZCV de la préfecture de Vakaga

### □ ZCV Bar-Aouk-Ouandja –Vakaga (ZCV BAOV)

Pour 2003-2004 - ZCV Manovo- Zamza					
Espèces	Quotas	Quotas	Solde	Quotas	
Quotas	attribués	réalisés	quotas	demandés	
proposés					par le guide de chasse
Eland Derby	4	1	3	3	3
Buffles	4	3	1	4	4
Bongo	1	0	1	1	1
Léopard	1	0	1	1	1
Hippotrague	4	2	2	4	4
Bubale	1	0	1	1	1
Guib harnaché	4	3	1	2	2
Ourébi	4	1	3	4	4
Céphalophe Grimm 4	3	1	4	4	4
Céphalophe roux	4	3	1	4	4
Céphalophe bleu	3	0	3	2	2
Céphalophe à dos jaune	2	0	2	2	2
Potamochère	2	0	2	2	2
Phacochère	4	3	1	4	4
Hylochère	1	0	1	1	1
Sitatunga	1	0	1	1	1
Cob defassa	2	2	0	2	1
Cob de Buffon	2	2	0	0	0
Cynocéphales	6	5	1	6	6
Total	55	28	27	50	49

Cette zone est la seule de la préfecture de Vakaga en exploitation au cours de la saison de chasse 2002-2003.

• Aménagement des deux zones

Les travaux d'ouverture et réouverture des pistes dans les zones ZCV Vakaga ont démarré avec un léger retard. Ces pistes revêtent un caractère important pour l'exploitation de la saison touristique.

Pour l'ensemble des zones, 26 pistes ont été

ZCV Manovo- Zamza

Viande fumée et viande séchée

Espèces	Nbre	Poids reçus	Viande avec os	Viande sans os	Total en kg	Total vente en Fcfa
Eland	1	28,5	28,5		28,5	19.950
Buffle	2	34,9	34,9		34	23.800
Cob defassa	2	19,7	19,5		19,5	13.650
Hippotrague	1	11	11		11	7.700
Cob de Buffon	1	20	20		20	11.050
Céphalophe de Grimm	1	8,9	8,9	8,9		6.230
Phacochère	1	2	2		2	1.400
Total	9	125	10,9	113,9	123,9	83.780

ZCV Manovo- Zamza

Viande fraîche

Espèces	Nbre	Poids départ	Poids reçus	Viande avec os	Viande sans os	Total en kg	Total vente en Fcfa
Buffle	1	135	132	41	83	124	57.900
Hippotrague	1	68	68	27	34,9	61,9	28.250
Total	2	203	200	68	117,9	185,9	86.150

travaillées dont 18 pour le compte ZCV Délembé – Sergobo en réouverture, réalisées sur 437,5 km environ. Huit pistes pour la ZCV BAOV en ouverture et réouverture sur 205,5 km environ.

Les tableaux ci-après font état des pistes aménagées pour la saison cynégétique 2002 – 2003 en ce début du semestre.

Pistes	Travaux	km
	ouverture	réouverture
	6.000 Fcfa/km	4.000 Fcfa/km
Kebe x		4,5
Gbolo-Ganga x		13,3
Ndabo x		17,3
Ouanja rive droite		x
18		
Amnata		x 18
Ecole tiringoulou Mod		x 38,5
Campement wassa		
lank. Camp.		x 67,9
Lankesse Achilo		x
152,4		
Total	4	4
		205,5

Pistes travaillées en réouverture et ouverture ZCV Délembé – Sergobo –

Madja

Pistes	Travaux	km
	Ouverture	Réouverture
Vala		x 18
Mangar		x 27
Tobol		x 18
Djendayi		x 39,5
Towadje		x 15
Togara		x 18
Délembé – Madja x		26

Pour 2003-2004 - ZCV Bamingui-Bangoran

Espèces	Quotas attribués	Quotas réalisés	Solde quotas	Quotas demandés par le guide de chasse	Quotas proposés
Eland	5	2	3	6	6
Buffles	6	1	5	8	10
Léopard	2	1	1	3	3
Hippotrague	4	1	3	5	4
Bubale	5	1	4	5	5
Guib	3	0	3	4	4
Lion	0	0	0	1	0
Ourébi	3	0	3	3	3
Céphalophe Grimm 4	1	3	4	4	
Céphalophe roux	2	0	2	3	3
Potamochère	2	0	2	3	3
Phacochère	3	0	3	4	4
Cynocéphales	6	1	5	4	4

Kotte - Kotte	x	29
Naneche	x	20
Ayourou	x	19
Were	x	45
Day	x	29,5
Sere	x	30
Gouvin	x	11
Djouk - Vande	x	27
Gangoulou	x	30,5
Noudoufour	x	22
Yala-Madja	x	18
Total		424,5

Aux travaux d'aménagement des pistes il convient d'ajouter l'aménagement des deux campements principaux : celui de Gata et celui de Wassa et des deux campements secondaires : Achilo et Maka

• Exploitation de la zone BAOV

Un seul safari a été effectué sur cette zone.

Il importe de noter que cette zone cynégétique doit sa particularité à la présence d'une espèce animale rare, le grand koudou.

• Situation des recettes

Taxe d'abattage	220.000
Fcfa	
Location du secteur	2.000.000
Fcfa	
Utilisation du secteur	5.700.000
Fcfa	

ZCV Bamingui-Bangoran

Espèces	Poids reçu	Poids vendu	Total vente en Fcfa
Eland	544,35	360,5	186.700
Bubale	39	27	18.800
Buffle	122	103,5	44.800
Hippotrague	114,5	84	35.300
Léopard	16	11,5	4.600
Total	248,25	151	290.200

Gardiennage du campement

350.000 Fcfa
Commercialisation viande 18.000 Fcfa
Total 8.288.000 Fcfa

Les taxes d'abattage des 3 grands koudous avaient été payées la saison précédente. Les 220.000 F de taxes mentionnées ci-dessus représente le solde à percevoir.

• Répartition des recettes

Fonds forestier	44.000 Fcfa
Communes	433.000 Fcfa
Gestion zone	3.849.400 Fcfa
Communautés villageoises	3.961.600 Fcfa

Autres activités du volet ZCV

Le volet ZCV de la composante apporte divers appuis aux communautés villageoises bénéficiaires des retombées des activités des zones cynégétiques villageoises. Ces appuis concernent l'encadrement et la formation des membres des comités de gestion des ZCV, des employés des ZCV et pour les différents investissements notamment les infrastructures à caractère social et économique.

Pour 2003-2004 - ZCV Koukourou-Bamingui

Espèces	Quotas attribués	Quotas réalisés	Solde quotas	Quotas proposés
Eland	7	2	5	6
Buffle	10	1	9	10
Léopard	7	0	7	3
Guib	5	1	4	5
Ourébi	2	0	2	2
Céphalophe de Grimm	5	2	3	5
Céphalophe roux	5	2	3	5
Céphalophe à dos jaune	5	0	5	2
Céphalophe bleu	5	0	5	5
Potamochère	8	1	7	5
Phacochère	3	1	2	5
Hippotrague	5	0	5	5
Bubale	4	1	3	4
Cob defassa	4	0	4	3
Cob de Buffon	4	2	2	3
Sitatunga	2	0	2	2
Cynocéphale	8	4	4	8
Total	89	17	72	78

ZCV Koukourou-Bamingui

Espèces	Poids reçu	Poids vendu	Total vente en Fcfa
Eland	328	207,5	95.750
Buffle	187	126	53.900
Cob defassa	39,5	24,7	9.880
Cob de Buffon	39,5	24,7	9.880
Bubale	60,5	49,05	20.020
Total	654,5	431,95	189.430

Il s'agit de construction des écoles des centres de santé des ponts, des marchés, des pharmacies villageoises ; si certains de ces réalisations bénéficient d'un apport financier du projet, la plupart est financée par les ressources des communautés villageoises. Ces appuis sont également les transports des équipements et matériels achetés pour ces travaux par les comités de gestion des ZCV ; ainsi la situation des réalisations faites au cours du semestre est comme ci-après :

- la construction d'un marché à Bamingui : il ne reste que le tirage du sol et les étalages de vente.
  - une pharmacie à Niango
  - une école au village Kpata
  - une école à Gbengou
  - une école au village Tolissio
  - une école au village Idongo
  - une salle de classe à Bangoran
- Ont été également construits les ponts de Yafo, Kpata, Takara, Gbolo 1 et 2

#### Pour 2003-2004 - ZCV BAOV

Espèces	Quotas attribués	Quotas réalisés	Solde quotas	Quotas proposés
Grand koudou	3	1	2	4
Eland de derby	4	0	4	4
Buffle	6	6	4	
Léopard	1	1	2	
Hippotrague	4	0	4	4
Bubale	4	0	4	4
Guib harnaché	4	0	4	4
Ourébi	4	1	3	4
Céph de Grimm	4	0	4	4
Céph. flanc roux	4	0	4	4
Potamochère	2	0	2	0
Phacochère	4	1	3	8
Damalisque	0	0	0	2
Cob de fassa	3	0	3	0
Cob de buffon	2	0	2	2
Redunca	1	0	1	4
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>03</b>	<b>45</b>	<b>54</b>

### Volet suivi écologique

Ce volet a durant ce semestre connu une réduction de ses activités notamment les inventaires aériens du fait de la réduction budgétaire imposée au programme. Les travaux sur le suivi de la faune par l'utilisation du cybertracker se sont poursuivis, et les effectifs réduits des agents de ce volet pris dans les différentes équipes pour les études éland et lion, car l'essentiel des activités du suivi écologique a été consacré aux études sur l'éland de derby, le bongo, le lion, et l'amélioration des travaux de cartographie.

#### L'étude sur l'éland de Derby

L'étude Eland est la toute première étude réalisée sur cette espèce animale ; elle a concerné trois élands capturés sur lesquels un monitoring radio télémétrique devra être exécuté jusqu'à la fin de l'année 2003 ; cette étude vise à connaître les mouvements de ces animaux à travers les localisations satellitaires et à comprendre la structure et la dimension sociale de l'espèce à travers des observations directes. Cinq colliers étaient initialement prévus mais du fait des difficultés rencontrées lors des opérations de capture, seuls trois ont été posés.

Trois déchargements des données ont été effectués par avion pendant la période considérée ; toutefois, il faudra relever les problèmes dans la transmission des données qui pourraient provenir de :

- La localisation précise de l'animal porteur du collier avant le démarrage du déchargement pour avoir une bonne réception du signal radio
- La bonne trajectoire circulaire de l'avion pendant le déchargement
- Et le contrôle des valeurs du signal radio VHF dans la radio-réceptrice

#### L'étude sur les lions

L'espèce lion semble être en danger dans la zone d'action du projet voire sur l'ensemble du territoire de la République Centrafricaine; Depuis plus de deux saisons cynégétiques, l'attribution de quotas pour des lions a été suspendue, en concertation avec les organisateurs de safari qui ont constaté la rareté de cette espèce sur les différentes zones de chasse. Cette étude devrait soit confirmer le déclin de la population des lions et en conséquence, l'administration en charge de la gestion de la faune devra décider du reclassement de l'espèce pour sa protection intégrale et la soustraire définitivement de la liste des animaux à offrir aux activités de chasse sportive en RCA, soit le dénombrement prouve le contraire de l'inquiétude actuelle, et dans ce cas, des quotas pourront être attribués pour les prochaines saisons cynégétiques;

En attendant les résultats de cette étude, les données communiquées ont tendance à confirmer la rareté de cette espèce et il est souhaité de continuer l'étude afin de connaître les causes pour enfin envisager les mesures qui conviennent pour améliorer la situation des populations de lions en Centrafrique ;

#### L'étude économique des zones cynégétiques villageoises

les conclusions de l'étude seront communiquées dans le rapport du second semestre

#### Conclusion

Le premier semestre de l'année 2003 a été riche en enseignements compte tenu des différents événements qui ne sont pas sans influence sur le bon fonctionnement de la composante. Tous ces soubressauts ont donné l'occasion à tous les cadres tant ceux qui sont sur les bases que ceux de la direction au niveau de Bangui, de faire preuve de beaucoup d'imagination et de sérénité pour mieux

gérer les difficultés.

Les résultats obtenus par rapport à ceux attendus sont malgré les contraintes auxquelles la composante ZCV a eu à faire face, appréciables pour ce qui concerne la lutte contre le grand braconnage dans son ensemble ; les aménagements des différentes bases ont pu être effectués sauf les finitions des deux bungalows sur la base de Sangba qui ont connu du retard du fait des difficultés d'approvisionnement.

Le suivi des activités de chasse dans les zones cynégétiques a été respecté mais les résultats de la saison sont en deçà des attentes ; ils sont révélateurs du fait que cette activité ne peut se développer dans une région d'insécurité. La grande inquiétude reste l'avenir à court terme des acquis de cette composante vu que les budgets de l'Etat ne peuvent, à l'heure actuelle, financer les charges récurrentes de cet important programme qui est l'unique activité qui apporte des revenus, de l'emploi, des investissements à caractère socio-économique ... dans les deux préfectures, et assure la sécurité pour la grande faune de la région et pour les populations.

# Analyse budgétaire

Période du 01/01/03

au 31/12/03

Tenue de compte :

ECOFAc ZCV RA 2003

D'après les postes budgétaires

Comptabilité 100 10.00

Date de tirage 14/11/03

à 15:17:09

Page : 1

Détail postes budgétaires	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
6012	Pistes et routes	25 000 000	25 000 000	10 558 700	-14 441 300	42,23 %
6013	Aménagement ponts et ra	5 250 000	5 250 000	1 633 000	-3 617 000	31,10 %
6014	Aménagement salines, mi	1 500 000	1 500 000	411 000	-1 089 000	27,40 %
6021	véhicules et engins	2 500 000	2 500 000	2 241 320	-258 680	89,65 %
6022	Equipement bureau	6 650 000	6 650 000	2 085 269	-4 564 731	31,36 %
6023	Equipement technique	8 850 000	8 850 000	2 378 493	-6 471 507	26,88 %
6024	Equipement logement	5 000 000	5 000 000		-5 000 000	
6031	Véhicules et engins	280 325 000	280 325 000	58 058 909	-222 266 091	20,71 %
6032	bureaux et bâtiments	59 110 000	59 110 000	23 535 587	-35 574 413	39,82 %
6033	Fonctionnement équipem	24 850 000	24 850 000	3 520 730	-21 329 270	14,17 %
6034	personnel	304 640 000	304 640 000	127 091 318	-177 548 682	41,72 %
6035	déplacements	70 500 000	70 500 000	19 393 992	-51 106 008	27,51 %
6036	Frais financiers	1 100 000	1 100 000	158 481	-941 519	14,41 %
6037	Actions spécifiques	80 350 000	80 350 000	19 598 837	-60 751 163	24,39 %
6038	Autres Services	7 450 000	7 450 000	1 422 820	-6 027 180	19,10 %
	<b>Résultats budgétaires</b>	<b>-883 075 000</b>	<b>-883 075 000</b>	<b>-272 088 456</b>	<b>610 986 544</b>	<b>30,81 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/06/03

# Composante São Tomé et Príncipe

Parc naturel Obo

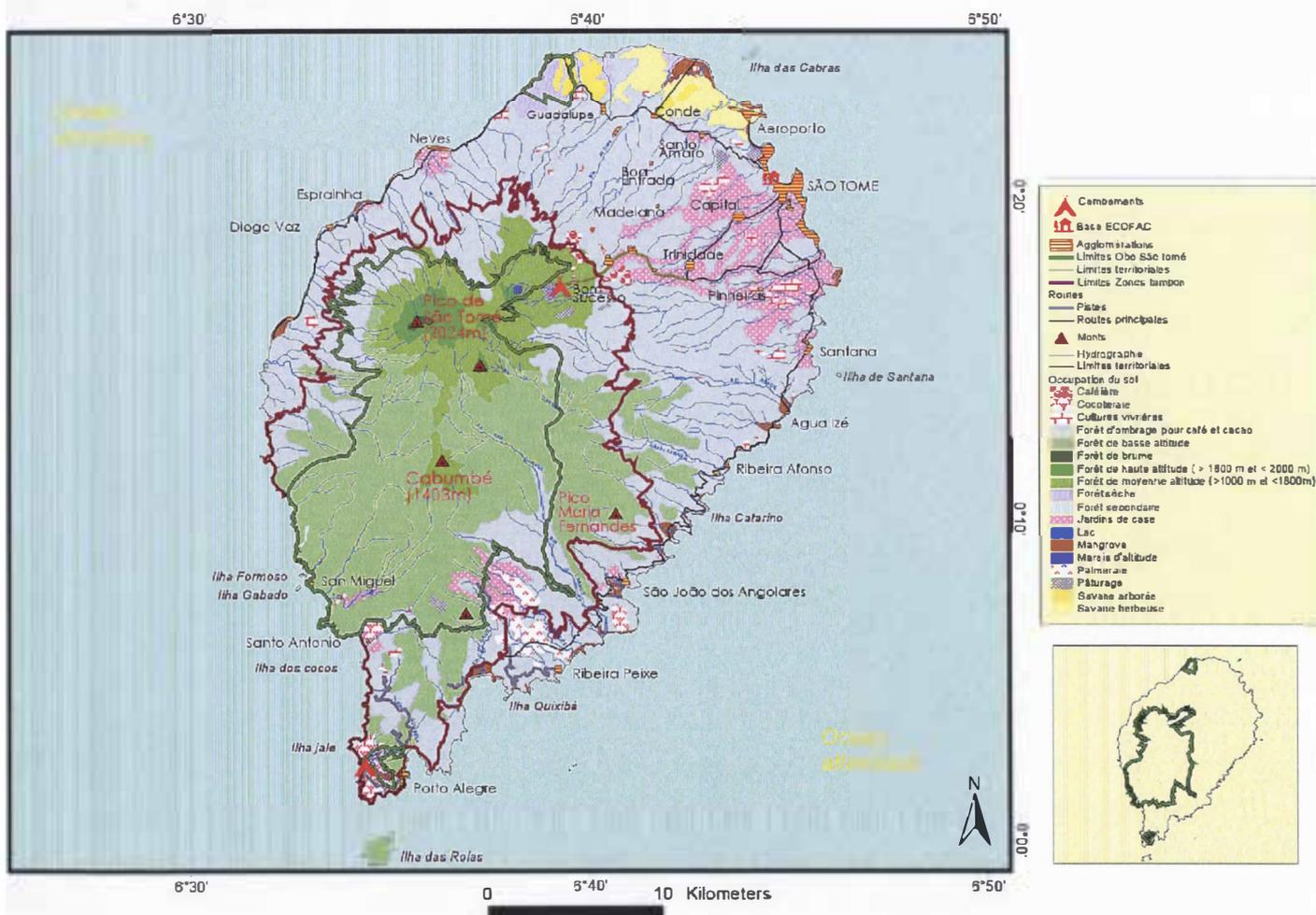
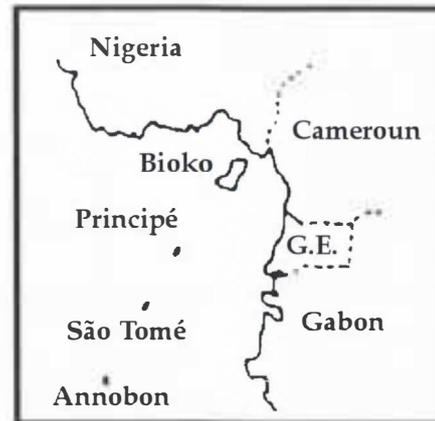
statut : en attente de classement

superficie : 295 km<sup>2</sup>

administration de tutelle :

ministère de l'agriculture et des pêches

direction des forêts



São Tomé

## Rappel des objectifs

- conservation du parc naturel Obo comme zone de protection intégrale, réservoir de biodiversité et espace de recherche;
- développement socio-économique des populations périphériques du parc par l'agroforesterie et la valorisation durable des ressources naturelles.

## Résultats attendus

- finalisation du plan d'aménagement et de gestion
- structure autonome de gestion vouée à la conservation
- systèmes agroforestiers de conservation des eaux et des sols
- législation et services forestiers adaptés aux besoins du pays
- programmes de recherche et de suivi écologique

### Contexte général

L'archipel volcanique de São Tomé et Príncipe qui aurait été rattaché au continent africain avant la configuration actuelle de notre planisphère, se caractérise par une importante spéciation de sa faune et sa flore; l'importance de sa biodiversité, marquée par une forte endémicité, trouve sa place parmi le patrimoine naturel mondial.

Peuplée après sa découverte au XV<sup>ème</sup> siècle par les Portugais, l'organisation socio-économique de São Tomé reposait jusqu'en 1974, sur le système des roças; la culture des produits de rente que sont le café et le cacao a permis le maintien d'un couvert forestier important, encore vierge dans le centre et le sud de l'île.

Dans l'obligation de s'adapter à une nouvelle donne mondiale, São Tomé a entamé une série de réformes dont il est nécessaire de contenir les effets pervers. Ainsi, la privatisation des terres agricoles, si elle était incontournable pour faire entrer le pays dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, entraîne une accélération des prélèvements sur les ressources naturelles, que les institutions étatiques ne peuvent maîtriser. Le complexe équilibre créé par le système des roças portugaises est balayé, ce qui d'ores et déjà induit des conséquences désastreuses pour l'écologie et l'économie de l'archipel face auxquelles il est urgent de réagir.

Les principaux problèmes de conservation touchent les zones de basses et moyenne altitude, et affectent des ressources comme :

- le bois, qui subit des coupes anarchiques dans les plantations; celles-ci ont pour conséquence de favoriser la prolifération d'un déprédateur du cacao, avec le risque d'affecter gravement la capacité de production du pays ;
- l'extraction incontrôlée, pour la construction, du sable des plages avec les risques d'érosion, et les perturbations induites sur l'écologie notamment des tortues marines,
- la prédation des tortues marines, essentiellement les femelles avec le pillage systématique des nids, qui affecte grandement la capacité de reproduction des chéloniens ;
- la capture des poussins de perroquets gris à Príncipe, pour leur commercialisation.

Le gouvernement santoméen a, depuis 1993, admis l'idée de la création de deux zones de conservation d'une superficie totale de 295 km<sup>2</sup> afin de protéger les écosystèmes montagneux et de basse altitude qui caractérisent l'archipel.

Le parc naturel "Obo", bien que pas encore doté d'un statut officiel, est déjà une réalité dans l'esprit de nombreux hommes politiques mais également de la société civile. Cette zone recouvre les restes des forêts que les premiers Portugais ont rencontrées en débarquant sur l'île. Le relief très accidenté du centre de l'île ne prédisposait pas cette zone à l'implantation de cultures pérennes qui est restée inhabitée et vierge. Peu

de pressions s'exercent actuellement sur cette aire protégée, qui ne nécessite pas de mesures de conservation particulières, contrairement à sa périphérie.

#### Activités engagées et résultats obtenus au cours des précédentes phases

La composante intervient en appui à la direction des forêts, jeune administration, faiblement dotée en ressources humaines et matérielles.

Le programme ECOFAC a participé à la préparation de textes de lois relatifs à l'environnement, introduisant une réglementation pour la conservation des ressources naturelles et la création du parc naturel Obo. Un plan de gestion des ressources forestières de l'île a également été finalisé.

La mise en place d'une politique de gestion et de conservation des ressources naturelles est un élément nouveau à São Tomé, dont il convient de poursuivre l'encadrement, et autant que faire se peut, corriger les dérives de récentes mesures introduites pour le développement économique du pays.

En ce qui concerne le développement forestier, l'intervention d'ECOFAC vise une valorisation des essences exploitables, et une rationalisation des prélèvements afin de limiter l'impact négatif du déboisement. Elle s'est intéressée à différents aspects au cours des premières phases.

- Sur un plan institutionnel, afin de doter l'administration santoméenne des forêts des outils nécessaires à l'exécution de sa mission, un appui a été fourni pour l'élaboration de textes de loi, notamment une loi cadre sur l'environnement et une loi sur la conservation de la faune, de la flore et des aires protégées, promulguées fin 1998, le décret de classement du parc naturel restant en attente d'une approbation par le Parlement. En outre, ECOFAC a assuré la réhabilitation du bureau régional des forêts de la zone sud et assuré la formation d'un corps de gardes forestiers.

- Sur un plan technique, afin d'endiguer le déboisement relativement massif qui accompagne la privatisation des terres, plusieurs actions ont été développées : une campagne de sensibilisation et de reboisement ont été menées et permis la plantation de près de 60 000 plants, soit vendus aux agriculteurs afin de restaurer l'ombrage des cacaoyères, soit utilisés pour la production de bois d'œuvre.

Afin de mieux contrôler les volumes exploités, un tarif de cubage des principales espèces exploitées a été réalisé.

Dans un souci de planification de la politique forestière, des études sur la croissance des forêts naturelles et d'ombrage ont été menées. Le second inventaire forestier national a été initié.

L'appui au développement agricole intègre la poursuite de la mise en place de systèmes agroforestiers, dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols.

Un micro-projet de développement de l'apiculture en milieu paysan a été développé avec comme résultat une commercialisation locale du miel de São Tomé.

Dans le cadre de la valorisation de matériaux locaux, la technologie de construction en terre stabilisée a été introduite avec quelques essais par des coopératives agricoles et en collaboration avec la composante Cameroun. L'objectif de cette initiative est de protéger les plages, où actuellement tout le sable des constructions est prélevé, afin de limiter l'érosion, et maintenir les sites de nidification des tortues marines. Elle intervient également dans une optique d'amélioration possible de l'habitat, et de diminution de la pression sur la ressource bois.

Plusieurs études menées ont permis d'améliorer notre connaissance de la biodiversité de l'archipel, et surtout de valoriser aux yeux de la population locale certaines espèces animales et végétales. L'inventaire ornithologique a permis la publication d'un guide des oiseaux de São Tomé et Príncipe, ainsi que d'affiches de sensibilisation sur le patrimoine naturel que représentent les espèces endémiques.

Une étude sur les possibilités de développement d'un élevage de papillons a mis en évidence le caractère non porteur de cette initiative.

Les orchidées de São Tomé ont été inventoriées, des spécimens placés dans un parc à orchidées dans un but de sensibilisation. Un guide des orchidées de São Tomé et Príncipe a été publié.

Une étude sur le statut du perroquet gris a été initiée afin de déterminer si le perroquet gris de Príncipe est une espèce, une sous-espèce différente de celle rencontrée sur le continent, et dans l'affirmative, pouvoir proposer des mesures de conservation.

Enfin, une étude sur les singes mona, seule espèce de primates vivant sur l'île, a été réalisée et démontre que cette espèce n'est pas menacée. Par ailleurs, malgré son apparent isolement, elle n'a pas évolué en une sous-espèce endémique.

Dans le cadre des activités du réseau PROTOMAC auquel la composante adhère, un monitoring des espèces de tortues marines nidifiant à São Tomé a été débuté avec un système de marquage développé au

niveau régional. Parallèlement, du fait de la prédation sévère s'exerçant sur les tortues, des actions de conservation ont été initiées avec la mise en place de centres d'incubation auprès de villages. C'est ainsi que plusieurs dizaines de milliers de jeunes tortues ont été mises à la mer après éclosion, limitant la prédation animale et humaine sur les œufs.

A ces actions, il faut rajouter un intense lobbying développé auprès des autorités compétentes pour l'élaboration d'une réglementation sur la capture des tortues marines. Une bande dessinée a été réalisée et sert à la sensibilisation dans les écoles.

Les essais de valorisation de la tortue comme produit touristique ont été bien perçus et sont à développer.

L'écotourisme est probablement une des façons les plus évidentes et rentables de valoriser la biodiversité de l'archipel.

Une association de guides s'est constituée afin d'accompagner les touristes en forêt et en montagne. Elle a bénéficié d'une formation organisée à São Tomé par le programme, et d'un encadrement qui se poursuit sous une forme administrative, afin de l'accompagner dans sa structuration.

La promotion de l'archipel a été réalisée par un démarchage auprès de plusieurs opérateurs touristiques internationaux. ECOFAC travaille en collaboration avec les opérateurs nationaux (hôtels, agences), assurant la formation d'un réceptif local pour le développement d'un tourisme de nature drainant une clientèle internationale.

La composante São Tomé doit au cours de la troisième phase fortement recentrer ses activités autour d'actions de conservation et d'aménagement.

Les objectifs et activités pour la troisième phase sont identifiés comme suit :

- aménagement de l'aire protégée et des zones périphériques. La promulgation du texte de loi portant création du parc serait un atout pour le développement de ce volet;
- appui au développement du tourisme de nature, valorisant les activités de conservation des ressources naturelles.
- Suivi des activités des recherches appliquées et activités scientifiques.
- Participation à l'élaboration et application du plan national forestier.
- Formation et mise en œuvre d'un suivi écologique dans l'aire protégée et ses zones périphériques.

### **Durant la troisième phase**

La composante s'efforce de recentrer ses activités sur les priorités qu'elle s'est assignée, c'est-à-dire la valorisation du parc naturel.

Pour ce faire, sont entrepris

- le réaménagement du centre de Bom Sucesso, l'aménagement de son jardin botanique, et sa valorisation en qualité de structure d'accueil pour des chercheurs,
- l'entretien des sentiers ouverts dans l'aire en attente de classement

L'appui au volet tourisme s'est tourné vers la recherche d'une privatisation des activités de guidage, avec le désengagement de la composante, et dans cette perspective, à l'instigation de la cellule de coordination, la participation d'un opérateur de São Tomé à la formation donnée à Libreville en février 2001 pour les ground operators. Deux guides de São Tomé ont également participé au recyclage dispensé en juillet 2001 à la Lopé.

La protection des espèces menacées concerne essentiellement deux espèces : les tortues marines, et les perroquets gris.

La composante s'est fortement désengagée de la conservation des tortues marines, laissant à la cellule de coordination et au réseau PRORTOMAC la gestion de cette activité. Un partenariat est recherché avec une ONG santoméenne, elle-même épaulée par l'AFD et l'association les Volontaires du Progrès afin de proposer pour la saison prochaine (2002-2003) un programme de travail doté, au-delà de l'intervention du bailleurs de fonds, d'une viabilité.

Parallèlement, l'administration a créé une commission *ad hoc* chargée de gérer «l'après Tato», et en particulier, l'épineux dossier du rachat des stocks d'écaïlle.

Dans le cadre de l'appui au développement du tourisme, un campement a été construit à Praia Jalé. Divers circuits devront être prospectés et créés au cours de l'année 2003 afin de faire le lien entre tourisme et valorisation des ressources naturelles.

**L**e premier semestre 2003 a été caractérisé par des événements particuliers.

Le procès de révision des décrets lois de création des aires protégées en collaboration avec les institutions intéressées a abouti avec la remise officielle des textes à la Représentante de l'Administration de Tutelle (Mme la Directrice des Forêts) et au Secrétariat d'Etat à l'Environnement.

En mai, le Gouvernement a approuvé les deux décrets-lois pour la création des deux aires protégées, notamment les parcs naturels Ôbo de São Tomé et Príncipe.

Le parcours pour finaliser le statut des aires protégées vient de commencer car il manque la promulgation par le Président et la publication au journal officiel.

Le règlement de la chasse a été approuvé par le gouvernement; la composante a appuyé la rédaction des annexes, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'environnement et une étudiante canadienne, Mme Mireia Boia.

En collaboration avec une ONG locale, "MARAPA", ECOFAC a appuyé la révision du décret-loi pour la conservation des tortues marines, en attente de la publication de la loi de pêche, sans laquelle le décret ne peut être présenté au Gouvernement.

La composante a également appuyé la préparation de matériel de sensibilisation pour lancer une campagne de sensibilisation contre l'artisanat d'écaille de tortue pendant le prochain semestre.

La composante a collaboré avec la Direction du tourisme à la préparation du séminaire international sur "l'écotourisme, clés pour le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la tension sociale" qui s'est déroulé en juin.

ECOFAC a réhabilité un sentier dans la zone périphérique du parc reliant la zone de Monte Café à Chamiço où une "roça" est en train de se développer éco-touristiquement.

Pendant l'exécution du séminaire, la composante a mis à disposition du matériel d'exposition (guides et posters) et a appuyé l'organisation et la réalisation de visites de terrain : six ateliers ont été effectués dans des "roças" avec les communautés locales.

A la fin du semestre, suite au retour du CTS, des réunions ont été faites avec la représentante de l'Administration de tutelle, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement et le Ministre de

l'Environnement. Les autorités ont manifesté la volonté de détacher la gestion des forêts relatives aux aires protégées au Ministère de l'Environnement et également de établir une structure institutionnelle de gestion appropriée.

Le matériel de l'ex projet Tato, achevé en mai 2001, a été remis à l'ONG Marapa.

## Le jardin botanique

Les travaux d'aménagement du jardin botanique entrepris fin 2001 se sont prolongés jusqu'au premier semestre 2003.

Les résultats esthétiques et fonctionnels sont positifs; tous les sentiers du jardin ont été mis à niveau et des petits murs en pierre noire volcanique en suivent les parcours en harmonisant les dénivellations du terrain. Ceci a réduit notablement les phénomènes d'érosion superficielle et en conséquence les coûts d'entretien.

Les deux ombrières pour les orchidées de São Tomé et Príncipe sont terminées. Elles ont été agrandies et construites avec des matériaux techniquement appropriés afin d'en garantir une durée maximale et surtout pour permettre une meilleure adaptation des orchidées aux conditions de lumière.

En complément aux travaux principaux, pendant le semestre, tous les bâtiments du jardin ont été peints à l'intérieur et à l'extérieur.

Des travaux ont été commencés pour consacrer une petite partie du jardin à la flore aquatique de Lagoa Amelia. Une petite esplanade et la construction d'un bac serviront pour reproduire l'habitat aquatique du cratère du parc Obo.

Le jardin est toujours l'objet d'activités scientifiques suivies par le botaniste du projet et par des collaborations avec le Centre de Botanique de l'Institut Gouvernemental de Recherche Tropical de Lisbonne et surtout avec l' Université libre de Bruxelles :

- Le programme orchidées en collaboration avec l'ULB, a poursuivi ses activités. De nouvelles



récoltes ont été réalisées sur l'archipel et les collections existantes ont été augmentées et entretenues; des échantillons d'orchidées ont été envoyés à Bruxelles pour être identifiés et étudiés.

- La nouvelle pépinière continue à représenter le stock de matériel végétal vivant pour le jardin et pour des éventuels échanges avec autres institutions.

- La gestion des plantes et des collections présentes dans le jardin, la pépinière et l'herbier national est faite avec l'utilisation d'une base de données spécifique.

Au cours des trois premiers mois du semestre, un étudiant de l'ULB, Matthias Ogonovsky a mené des recherches pour son travail de fin d'étude. Des missions dans les aires protégées de São Tomé et Príncipe ont été organisées et appuyées par la composante. Cela a permis la récolte de plusieurs plantes pour l'enrichissement des collections du jardin et de l'herbier et la collecte de données pour la préparation de cartes thématiques géo-référenciées liées aux différentes conformations botaniques et à l'endémisme de l'archipel. Une copie du travail de fin d'étude sera remise à la composante.

Dans une logique d'inclure São Tomé dans un réseau régional, le botaniste du projet, M Faustino Oliveira, a participé à la réunion des Jardins Botaniques d'Afrique centrale, qui s'est déroulée en juin à Limbé au Cameroun.

Le jardin représente de plus en plus une attraction touristique sur l'île et une bonne option comme centre de divulgation et sensibilisation sur la biodiversité, mais la mauvaise route d'accès en limite énormément le potentiel.

### Appui à la direction des forêts

ECOFAC a contribué aux frais de fonctionnement de la Direction des Forêts sur l'archipel (fonctionnement des bureaux, manutention des motos, carburant et subside au personnel administratif et aux gardes forestiers).

Suite à la réduction budgétaire actée au CTS, les subsides au personnel de la Direction de Forêts ont été réduits et l'appui en carburant au Ministère de tutelle interrompu après le mois de mai 2003. L'activité de formation de écogardes prévue pour le deuxième semestre 2003 a été supprimée.

Suite à l'élaboration, en 2002, grâce à mission d'appui, d'une proposition de plan national de développement forestier, document de programmation

sur cinq années la Direction des Forêts a demandé que le rapport de mission puisse être intégré selon des indications de la FAO et ensuite être présenté publiquement avant d'être soumis au Gouvernement pour approbation.

A présent, cette deuxième mission d'appui technique n'a pas encore été possible.

Pour faire face au problème de l'extraction anarchique de charbon dans la zone de "savane" de Praia das Conchas (zone écologique du nord de l'île), suite à une tentative inefficace de sensibilisation des charbonniers grâce à une personne employée par ECOFAC, des pancartes d'information et d'interdiction ont été installées dans la zone, avec l'autorisation de la Direction des Forêts et l'appui d'une association de jeunes écologiste de São Tome.

L'extraction anarchique du charbon reste un problème à résoudre, sans qu'une réelle volonté des institutions de maîtriser cette situation se manifeste.

### Appui aux initiatives privées

En continuité avec l'année précédente, dans le cadre d'un accord, ECOFAC a contribué à la finalisation du local en terre stabilisée de l'Association des « Petit agriculteurs de Bom Sucesso ».

Comme prévu, en échange de petites actions d'appui de la part de la composante sous la forme de matériels de constructions, les agriculteurs ont participé aux travaux d'aménagement du jardin botanique et à l'entretien de la route.

### Eco-tourisme

Dans une logique de valorisation des ressources naturelles de l'archipel, diverses activités ont été réalisées dans le domaine écotouristique.

Au niveau des circuits écologiques, pour l'observation de la flore et de l'avifaune, la composante a poursuivi ses actions d'entretien et



d'aménagement des sentiers d'accès et de randonnée dans les aires protégées.

Le circuit de Lagoa Amelia a été amélioré surtout dans la dernière partie du parcours ; le trajet a été modifié pour réduire la pente et limiter l'érosion du chemin.

En outre une plateforme en bois a été construite pour permettre la vision touristique du cratère en évitant l'accès à la zone flottante, très fragile d'un point de vue écologique, et trop fréquemment soumise aux piétinements.

La réduction du budget a induit la réduction de l'entretien des circuits de Principe en privilégiant ceux de São Tome, du fait de leur majeure affluence touristique.

A la fin du mois d'août, l'équipe d'entretien des circuits sera licenciée et lui sera substituée des prestataires de services occasionnelles.

Une simple brochure avec les plantes les plus communes le long des différents circuits de randonnée est en préparation et sera distribuée aux visiteurs du jardin botanique et parmi les agences locales.

L'aménagement du campement de Praia Jale s'est poursuivi mais sans être achevé du fait de difficultés techniques et financières de l'entreprise de construction; les toitures en palmier tressé ont été remplacées par des toitures en bois avec un revêtement imperméable, ce qui a permis la mise en place d'un système de captation d'eau de pluie ; en outre un système de drainage pour l'évacuation des eaux dans les zones plus basses du campement a été aménagé du fait de la forte pluviosité de la zone.

Deux structures additionnelles sont en cours d'aménagement : une cuisine couverte, avec un grilloir, dotée d'un entrepôt et une guérite pour les

services de gardiennage.

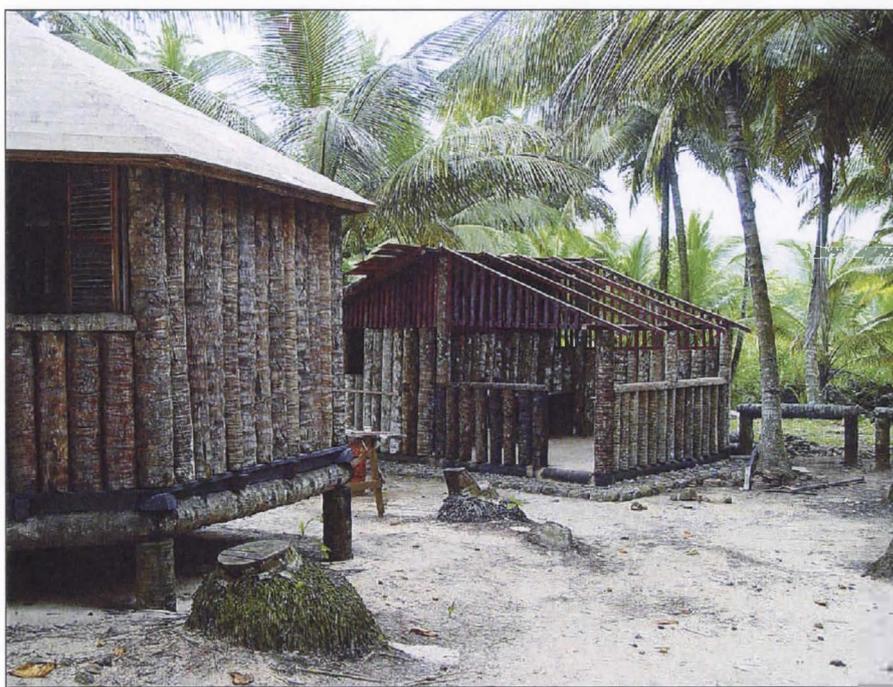
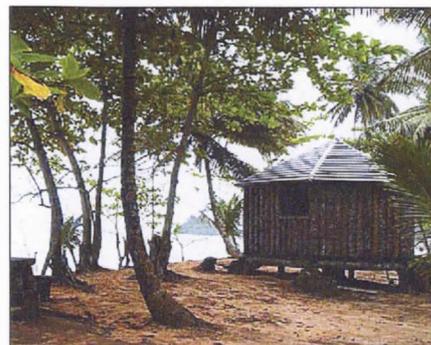
En ce qui concerne la future gestion du campement, au début du semestre, une réunion avec les institutions intéressées a été organisée pour discuter du rapport Seguin sur la privatisation du campement.

En présence des représentants du cabinet de l'Ordonnateur national du FED, de la Direction du tourisme, de la Direction des Forêts et du Secrétariat d'état à l'environnement, l'option d'une gestion transitoire par ECOFAC a été acceptée. Il a été également décidé que les Directions des Forêts et du Tourisme, ensemble, feraient toutes les démarches nécessaires pour la constitution d'un Comité pour suivre le processus de gestion et de développement du campement.

Suite à la réunion du mois de janvier, une demande officielle a été adressée à l'Administration de Tutelle pour que ECOFAC obtienne une autorisation officielle pour la gestion du campement. Aucune réponse n'a été fournie jusqu'à présent, comme également aucune démarche n'a été poursuivie pour la formation du comité de suivi du campement.

Après le CTS et les réductions budgétaires qui y ont été décidées, le principe d'une gestion transitoire du campement par ECOFAC a été gelée. La gestion du campement est mise en "Stand by" en attente des financements de la phase 4. Le développement des activités touristiques a été maintenu a toutefois été maintenu.

L'activité de conservation et de vision nocturne des tortues marines, en collaboration avec l'ONG locale



MARAPA, s'est déroulée jusqu'à la fin de la saison des pontes.

En attente des financements "Espèces Phares", une extension de l'accord avec MARAPA a été négociée pour permettre le fonctionnement de l'enclos de Praia Grande à Principe, jusqu'à la fin de la saison des pontes.

Les activités de vision ont été testées : les guides de plage se sont révélés bien formés



**les mangroves de Praia Jale restent à explorer pour une valorisation touristique**



et capables d'un bon service touristique et de conservation.

Plusieurs prospections ont été effectuées dans la forêt de mangrove pour évaluer la possibilité de développer des circuits en pirogue dans le Rio Malanza en liaison avec le campement.

Malheureusement une connexion directe avec le campement n'est pas envisageable car la "navigabilité" en pirogue s'arrête assez loin des structures et les opérations d'aménagement seraient trop onéreuses.

Le circuit en pirogue sera possible uniquement par l'embouchure du fleuve Malanza.

La mission d'un ornithologue pour l'aménagement de circuits pour la vision de l'avifaune, près de la zone du campement, n'a pu être effectuée pendant le semestre.

### Conservation du perroquet gris de Príncipe

Les perroquets gris de Príncipe, en particulier les poussins, continuent à être une espèce menacée par le trafic illicite pour la vente sur les marchés internationaux.

ECOFAC, en collaboration avec la Direction de l'élevage et les entités administratives de l'archipel, a continué à mener des actions visant à empêcher, avant tout, la capture et également la commercialisation et l'exportation des perroquets.

Les animaux saisis lors des contrôles, encore insuffisants, aux ports et aéroports de São Tomé et Príncipe sont confisqués et confiés à la composante. Les poussins et adultes de perroquets sont élevés en



captivité avec la collaboration de la station touristique Bom Bom à Príncipe et d'une ONG à São Tomé.

Malgré la mise au point en 2002 d'un cadre législatif pour la protection de cette espèce, le décret ministériel reste en attente de publication et d'application ; de plus, le Gouvernement de São Tome n'a pas toujours pas ratifié la convention CITES, ce qui empêche effectivement des actions concrètes de protection.

Pendant le semestre ECOFAC a mené des actions de sensibilisation en particulier dans les écoles de Principe et les institutions locales. Des T-shirts sur la protection du perroquet gris ont été distribués dans les écoles.

Plusieurs pancartes de sensibilisation ont été placées à Principe dans les lieux plus importants et visibles de l'île.

### Equipement et logistique

La possibilité de transférer les bureaux de la composante et également d'aménager un espace pour créer la "maison du parc Obô", s'est avérée infaisable.

La réduction des activités imposée par l'insuffisance budgétaire oblige la composante à conserver l'implantation de ses bureaux.

### "Cybertracker" et actualisation cartographique

Les activités d'actualisation cartographique et l'application de la technologie/méthodologie "Cybertracker" ne se sont pas développées comme prévues.

Des problèmes techniques ont empêché le correct déroulement des activités sur le terrain.

Le calage (géo - référencement) des cartes géographiques à disposition ne coïncide pas avec les

coordonnées satellitaires, faussant le positionnement des données sur les cartes. La différence relevée est d'environ 150 mètres.

En attente de la mission d'un expert pour caler correctement les données, des cartes de São Tome ont été scannées pour permettre une actualisation à une échelle supérieure de 1:25.000, comme prévue pour la gestion du parc.

### Suivi écologique

Suite à la deuxième mission de 2002, pour la mise en place du système de monitoring et de suivi écologique, les activités ont commencé pendant le semestre avec une première recherche des données disponibles parmi les institutions nationales.

Très peu d'informations ont été récupérées du fait de la mauvaise organisation et de la spécificité des informations demandées.

Un premier comptage des perroquets gris de Principe a pu être effectué pendant le semestre et sera répété, selon la méthodologie définie, en juillet/août.

### Recherche appliquée et activités scientifiques

Pendant le semestre, plusieurs activités se sont déroulées sur l'archipel avec l'appui logistique d'ECOFAC :

- Une mission du prof. Daniel Lachaise, Directeur de Recherche du CNRS, avec deux scientifiques américains, pour continuer les recherches génétiques sur les espèces endémiques de drosophile et sur leur processus de spéciation.

- Des contacts ont été entamés avec l'équipe scientifique du projet DELPHIM (projet portugais) pour éventuellement développer avec ECOFAC des activités scientifiques et de valorisation touristique des baleines.

- Deux ornithologues portugais, Martim Melo et Rita Covas, de l'Université d'Edimbourg, ont conduit des études sur l'évolution et également sur les modèles et processus de spéciation de plusieurs familles d'oiseaux présentes à São Tomé et Príncipe. En collaboration avec Martim Melo, une mission à Príncipe a été organisée pour mettre en place une méthodologie de comptage des perroquets gris pour en mesurer le niveau d'abondance. Un premier comptage a été fait en avril pour obtenir des données utilisables pour le suivi écologique. L'abondance des perroquets ne semble pas avoir diminué, mais aucune information n'est disponible actuellement sur "l'âge" de la population.

# Analyse budgétaire

Période du 01/01/03

au 31/12/03

Tenue de compte :

ECOFAAC SAO TOME et Principe RA2003

D'après les postes budgétaires

Comptabilité 100 10.00

Date de tirage 14/11/03

à 15:23:58

Page : 1

Détail postes budgétaires	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2003	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
6011	Construction bâtiments	7 500 000	7 500 000	1 267 400	-6 232 600	16,90 %
6012	Aménagement pistes et ro	1 500 000	1 500 000	155 480	-1 344 520	10,37 %
6014	Aménagements salines, ja	3 500 000	3 500 000	1 149 174	-2 350 826	32,83 %
6022	Matériel de bureau	2 000 000	2 000 000	610 514	-1 389 486	30,53 %
6023	Matériel technique	1 200 000	1 200 000	126 977	-1 073 023	10,58 %
6024	Mobilier et aménag Loge	1 500 000	1 500 000		-1 500 000	
6031	Véhicules et Engins	16 500 000	16 500 000	5 276 178	-11 223 822	31,98 %
6032	Bureaux et Bâtiments	14 500 000	14 500 000	4 461 774	-10 038 226	30,77 %
6033	Equipement (fonct)	1 600 000	1 600 000	727 645	-872 355	45,48 %
6034	Personnel	31 650 000	31 650 000	10 812 709	-20 837 291	34,16 %
6035	Transports et déplacemen	2 300 000	2 300 000	615 908	-1 684 092	26,78 %
6036	Frais financiers	3 000 000	3 000 000	555 828	-2 444 172	18,53 %
6037	Actions spécifiques	14 670 000	14 670 000	4 755 280	-9 914 720	32,41 %
6038	Honoraires et autres servi	3 200 000	3 200 000	991 643	-2 208 357	30,99 %
6091	Imprévus			-4 284	-4 284	N.s.
	<b>Résultats budgétaires</b>	<b>-104 620 000</b>	<b>-104 620 000</b>	<b>-31 502 226</b>	<b>73 117 774</b>	<b>30,11 %</b>

Analyse Budgétaire régie 2003 au 30/06/03

## Table des matières

**Contexte d'intervention, présentation globale du programme** page 3

**Cellule de coordination** page 10

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

Volet administratif et financier

Gestion financière

Convention de financement et déplaçonnement

Devis-programme 2 et les avenants

Situation synthétique de la consommation de la régie 2002 par composante

Devis-programme n°3

Financements complémentaires en cours

Financement FFEM

Financement TREES

Financement Espèces-phares

Financement Projet vision

Appui à la conservation des tortues marines

Les fonds de contrepartie

Les recettes tourisme et de publication

Gestion administrative et comptable

Traitement des mémoires

Retour de la composante Congo à Brazzaville

Transferts via la BEAC

Transferts entre BICIG et São Tomé

Le problème de la TVA au Cameroun

Volet formation-sensibilisation

Activités de formation

Coût des formations et retombées économiques sur les environs de Somalomo

Clôture du volet formation

Volet recherche et développement

Conservation des tortues marines

Ebola

Le projet TRIDOM

Les mobilisations de financements complémentaires

Energy Africa Gabon

Conservation International

Projet Espèces-phares

Congo Basin Forest Partnership

L'appui au CURESS

Publications-communication

Les publications

Le guide de la Lopé

Le livre sur les forêts d'Afrique centrale

le guide de la région nord (RCA)

Canopée

Situation des stocks de livres et stockage

Le site internet

Le RAPAC

L'appui au développement du tourisme

## **Composante Cameroun**

**page 44**

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

L'appui à la structure de gestion de la réserve

La conservation et la lutte anti-braconnage

Le personnel ECOFAC

Le plan d'aménagement

L'écotourisme

Le monitoring

Mise en place des infrastructures

Les mesures d'accompagnement

Administration générale

## **Composante Congo**

**page 55**

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

## **Composante Gabon**

**page 60**

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

Le personnel

Les cadres expatriés

Les cadres nationaux

La main d'oeuvre

Les budgets

Le développement du tourisme

Bilan de l'activité actuelle

Privatisation du tourisme récréatif

Habituation des gorilles

Ecomusée et éducation environnementale

Aménagement et gestion du parc national

Le plan d'aménagement et schéma de planification

L'exploitation forestière

La lutte anti-braconnage

## Composante Guinée-Equatoriale

page 70

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

Les objectifs de la période

Les accomplissements

Administration de la composante

La surveillance

La recherche

La sensibilisation

Le tourisme

Les problèmes

Sur le plan administratif

Sur le plan comptable

Dégradation d'équipements

## Composante RCA - forêt de Ngotto

page 77

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

Volet aménagement forestier

Suivi des activités forestières sur le PEA 169

Mission de présentation du logiciel de gestion forestière STRATEFI

Volet conservation

Les saisies

Jugements d'affaires de chasse

Situation du dossier de classement du parc national de Mbaéré-Bodingué

Volet développement rural

La communication environnementale

La sensibilisation des adultes

Réunion populaire, réunion technique

Rédaction du premier journal

Education environnementale : enseignement en milieu scolaire

Révision du guide d'éducation environnementale

Programme d'appui aux initiatives locales de développement

Approche de gestion participative

Ecotourisme

Logistique

Piste Mambéle-Ndele

Piste Kpoka

Entretien de divers bâtiments

Recherche

Administration générale

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

Les acquis du semestre

Concernant la direction du projet

Les moyens de la composante

les moyens humains

la formation des cadres et agents du volet suivi économique

les moyens matériels

les moyens financiers

Les missions d'évaluation et d'étude accueillies par les composantes durant le semestre

Les missions effectuées à l'extérieur du pays par les responsables de la composante

Le volet conservation

La conservation de Sangba

La conservation de Bamingui

La conservation de Gordil

La conservation de Manovo

Volet zones cynégétiques villageoises

Les résultats de l'exploitation des ZCV

Les réalisations des ZCV

Les ZCV de la préfecture de Bamingui-Bangoran

Les ZCV de la préfecture de la Vakaga

Autres activités du volet ZCV

Volet suivi écologique

Etude sur les élands de Derby

Etude sur les lions

Etude économique des ZCV

Rappel des objectifs et résultats attendus

Contexte général

Résumé des réalisations

Le jardin botanique

L'appui à la direction des forêts

L'appui aux initiatives privées

l'écotourisme

La conservation du perroquet gris de Principe

Equipement et logistique

Cybertracker et actualisation cartographique

Suivi écologique

Recherche appliquée et activités scientifiques